

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

**ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

**ÉTALEMENT URBAIN ET PLANIFICATION SCOLAIRE DANS
LA COURONNE MONTRÉALAISE : ÉTUDE DE CAS**

Par

José M'Bala

**Thèse présentée à l'Université d'Ottawa
conformément aux exigences du grade de doctorat en philosophie (Ph. D) en Géographie**

© José M'Bala, Ottawa, Canada, 2002



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**385 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**385, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76445-1

RÉSUMÉ

La problématique de l'étalement urbain défie la gestion des agglomérations urbaines depuis quelques décennies. La croissance démographique d'après la Deuxième Guerre mondiale, associée au développement urbain axé sur la maison uni-familiale, avait justifié cette forme d'urbanisation. Au-delà des conséquences environnementales et de la déstructuration des milieux agricoles, ce phénomène urbain entraîne des coûts d'infrastructures urbaines déjà suggérés dans plusieurs études. Une lacune devait être comblée en ce qui concerne les infrastructures scolaires. Cette recherche s'est attelée alors à cerner les effets de l'étalement urbain sur l'offre et la demande des services scolaires aux cycles primaire et secondaire dans la région montréalaise, à travers une étude de cas.

À cause de leur pertinence et le lien direct qu'elles tissent avec l'urbanisation, trois variables (à travers dix indicateurs) ont servi d'instruments de mesure de ce phénomène. La démographie scolaire, en symbolisant la demande des services éducatifs, a été retenue à cause de son caractère essentiel dans la justification de la fourniture de ces services. Les édifices d'enseignement aux jeunes et les terrains scolaires représentent l'offre des activités éducatives. Explorés dans cette recherche pour la période allant de la fin des années 1970 à celle de la décennie 1990, ces trois instruments, auxquels le transport scolaire a été joint, ont montré à de divers degrés que l'étalement urbain entraîne des *surcoûts* dans la gestion des services scolaires.

Il a été démontré que suite à la dispersion de la population dans l'espace, la variation de la demande des services éducatifs est négative dans les vieux secteurs habités, et positive dans les secteurs récents de la banlieue. En conséquence, l'offre des services reste excédentaire dans les quartiers centraux, et déficitaire en banlieue; une situation qui requiert une soustraction équivalente des équipements scolaires de la vocation éducative au centre, et l'ajout significatif d'espaces-élèves en périphérie. Les coûts d'immobilisation répondent ainsi au *pattern* caractéristique de l'étalement urbain, selon une importance proportionnelle à la distance au centre.

En se situant à la jonction de la géographie urbaine et de la géographie des services, la présente étude a effleuré un aspect de la gestion de l'espace métropolitain de la région montréalaise. Les coûts de l'étalement urbain dans le réseau des services scolaires reflètent l'absence de concertation entre les municipalités et les commissions scolaires. Ces principaux acteurs publics de la planification des équipements collectifs et des aménagements urbains sont les uns et les autres à la disposition de la population. Les besoins résidentiels personnels à court et moyen termes, axés sur la disponibilité des sols développables à moindres coûts et l'accessibilité financière à la propriété, sont rarement confrontés aux coûts collectifs de long terme.

L'autonomie administrative des réseaux municipal et scolaire, la différence de leur mission sociale et le manque d'harmonisation entre leurs territoires respectifs, contribuent largement à l'absence de coordination et de concertation entre ces structures sur la planification des équipements scolaires. Une telle absence, associée à la baisse des taux de natalité et au développement des activités de villégiature auxquelles se greffe le phénomène de la résidence secondaire, procure un contexte idéal à l'extension du développement urbain au-delà des périmètres connus aujourd'hui. Avec des coûts à la hausse sur les services scolaires.

SUMMARY

The problem of urban sprawl challenges the management of built-up areas for some decades. Increased population growth following the Second World War, coupled with the growing preference for, and emphasis on, single-family dwellings, were seen to “justify” this type of urbanization. However, in addition to the environmental consequences of urban sprawl (including the destruction of valuable agricultural land), urban sprawl has also entailed costs in terms of urban infrastructure, as has been suggested in several studies. One noticeable gap in the literature, however, concerns school infrastructure. This research aims to fill that gap by analyzing the effects of urban sprawl on the supply of, and demand for, educational services at the primary and secondary school levels in the Montreal area, through a case study.

Due to their relevance and direct link to urbanization, three variables (through ten indicators) have been selected to measure this phenomenon. The school demography, symbolizing the demand for educational services, was selected because of its essential role in justifying the supply of such services. Educational buildings (i.e., schools) and grounds represent the supply of educational services. These three measures, to which the school transportation has been joined, are explored in this study from the late 1970s to the 1990s to reveal the diverse degrees by which urban sprawl produces additional costs in the supply of educational services.

It has been demonstrated that following the dispersion of the population in space, the demand for educational services in older sections of the city is negative, while it is positive in the more recently established suburban neighbourhoods. Consequently, the supply of educational services exceeds the demand in central localities but is deficient in the suburbs, a situation that requires a reduction in educational facilities in the center, and a significant increase in student-spaces at the periphery. The costs of immobilization respond to the characteristic pattern of urban sprawl, and are proportional to the distance from the city center.

Situated at the junction of urban geography and the geography of services, the present study touches on an aspect of the management of space in the Montreal metropolitan region. The costs of urban sprawl in the network of educational services reflect the absence of consultation and collaboration between municipalities and school boards. Those responsible for infrastructure planning and urban planning are themselves at the mercy of the population. The individual short- and medium-term residential needs, often revolved around the availability of inexpensive land for development and adequate financing, are rarely confronted to the long-term collective costs of this type of urban development.

The autonomy of municipalities and of school boards, the differences in their respective missions, and the lack of consistency in their own territories, contribute greatly to the absence of coordination and collaboration with respect to the planning of educational facilities. Such an absence, associated with the declining birth rates and, moreover related as well to the growing popularity of secondary residences, has encouraged urban development beyond existing urban borders, with a consequent increase in the costs of educational services.

AVANT PROPOS

Je suis reconnaissant envers toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont apporté le soutien, l'encouragement et l'assistance pendant mes années d'études et de recherche à l'Université d'Ottawa.

Que monsieur Léon Ploegaerts, superviseur de cette thèse, veuille trouver ici ma reconnaissance pour l'attention et la patience dont il a fait preuve à mon endroit. Merci pour la pertinence et la justesse des remarques.

Que le comité de thèse, constitué de Dr Caroline Andrew, Dr Marc Brosseau, Dr Anne Gilbert, de l'Université d'Ottawa, accepte mes remerciements pour les suggestions constructives qui ont amélioré le contenu de mon propos. Le travail qui aboutit aujourd'hui est le fruit d'une aide que j'apprécie à sa juste valeur. Mes remerciements vont aussi au Dr Claude Comtois de l'Université de Montréal pour avoir accepté de se joindre au comité de thèse en qualité d'évaluateur externe.

Je présente aussi ma reconnaissance à des condisciples au département de géographie. À l'instar de André Viau, ils m'ont aidé, directement ou indirectement, à soutenir l'effort et la constance dans la recherche.

Que mes amis dans la foi chrétienne trouvent dans cette thèse la concrétisation de leur soutien sans cesse renouvelé. Je crois que ce travail témoigne de la providence du Seigneur Jésus-Christ à qui nous nous devons tous.

Je dédie cette thèse à Lucie Levesque, mon épouse, pour des sacrifices consentis;
 Honoré et Eunice, que j'aime et qui m'ont stimulé par la nécessité de leur
 montrer un exemple de réussite;
 Mon père et ma mère, mes frères et sœurs, qui auraient pu se réjouir avec moi.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Avant propos	iv
Table des matières	v
Liste des tableaux	x
Liste des figures	xiii
Liste des photos	xiv
Listes des graphiques	xiv
Listes des sigles	xv
Introduction	1
Chapitre 1 <i>Étalement urbain : Revue de la littérature</i>	10
1.1 Une définition de l'étalement urbain	10
1.2 La description de l'étalement urbain	12
1.3 L'étalement urbain en Amérique du Nord	13
1.3.1 Un bref contexte historique	14
1.3.2 La revitalisation des centres-urbains: faible contrepoids à l'étalement urbain	15
1.4 Les causes de l'étalement urbain	16
1.4.1 La croissance des revenus	17
1.4.2 Les politiques publiques	18
1.4.3 La préférence d'un habitat de faible densité et la disponibilité des sols développables	22
1.4.4 Les acteurs privés et les forces du marché immobilier	23
1.4.5 L'absence de concertation régionale	25
1.5 L'étalement urbain, les modèles de la structure spatiale et la théorie de localisation	27
1.6 L'étalement urbain et l'urbanisme naturaliste	32
1.7 Les perceptions de l'étalement urbain	34
1.8 Une lacune dans la littérature sur l'étalement urbain	40

Chapitre 2	<i>Étalement urbain dans la région montréalaise</i>	41
2.1	Justification de la région comme échelle d'analyse	41
2.2	Choix de la région montréalaise	42
2.3	Le cadre général de la région montréalaise	43
2.3.1	Le site et la situation	44
2.3.2	L'évolution urbaine et démographique	45
2.3.3	La région montréalaise comparée à celles de Toronto et de Vancouver	49
2.4	Le cadre territorial	52
2.4.1	Les territoires municipaux	52
2.4.2	Les territoires scolaires	61
Chapitre 3	<i>Approche méthodologique : Planification scolaire et étalement urbain</i>	65
3.1	Le choix de l'école comme outil d'analyse de l'étalement urbain	66
3.1.1	L'école : un service public	66
3.1.2	L'école : un service de base	68
3.1.3	L'école : un équipement structurant	69
3.2	La problématique de l'étalement urbain et planification scolaire	70
3.2.1	Le déséquilibre entre l'offre et la demande des services scolaires	71
3.2.2	La disparité sociale entre le centre et la périphérie	72
3.2.3	Le transport scolaire	73
3.2.4	La dualité territoriale de l'école	73
3.3	Les questions et les hypothèses de recherche	76
3.4	Un procédé de vérification des hypothèses	78
3.4.1	Une étude de cas	78
3.4.2	La période d'étude	80
3.4.3	Les variables et leurs indicateurs	81
3.5	Conclusion	85

Chapitre 4	<i>La demande des services scolaires</i>	87
4.1	L'évolution des effectifs	87
4.1.1	La commission scolaire de Montréal (CSDM)	90
4.1.2	La commission scolaire English-Montréal (CSEM)	95
4.1.3	La commission scolaire de Laval (CSDL)	96
4.1.4	La commission scolaire Marie-Victorin (CSMV)	98
4.1.5	La commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI)	101
4.1.6	La commission scolaire des Patriotes (CSP)	103
4.2	Comparaison des variations des inscriptions	106
4.2.1	Variations au cycle primaire	108
4.2.2	Variations au cycle secondaire	110
4.2.3	Variations du total des inscriptions aux deux cycles	113
4.3	Conclusion	117
Chapitre 5	<i>Planification de la demande des services scolaires</i>	121
5.1	Les facteurs déterminants	121
5.2	Les prévisions des inscriptions	125
5.3	La comparaison des effectifs prévus	132
5.3.1	Variations au cycle primaire	134
5.3.2	Variations au cycle secondaire	136
5.3.3	Variations du total des effectifs prévus	141
5.4	Conclusion	143
Chapitre 6	<i>L'offre des services scolaires</i>	146
6.1	Les effets de la baisse des effectifs scolaires	147
6.1.1	Fermetures d'écoles	147
6.2	Les effets de l'augmentation des effectifs scolaires	153
6.2.1	Agrandissement des bâtiments scolaires	154
6.2.2	Construction de nouvelles écoles	162

6.3 Les locaux temporaires	174
6.4 Conclusion	176
Chapitre 7 Planification de l'offre des services scolaires	180
7.1 Les bilans de l'offre des services scolaires	180
7.1.1 La dynamique de la baisse de la demande des services scolaires	180
7.1.2 L'impact de la réduction de la demande des services scolaires	185
7.2 La planification de l'offre des services scolaires	197
7.3 Conclusion	199
Chapitre 8 Question des terrains scolaires	202
8.1 L'espace et la planification de l'utilisation du sol	202
8.2 Le marché foncier et le processus d'acquisition des terrains scolaires	206
8.3 Un bref historique sur l'acquisition des terrains scolaires	209
8.4 Les superficies requises pour les terrains scolaires	211
8.5 Les qualités requises et les coûts des terrains scolaires	216
8.6 Conclusion	224
Chapitre 9 Le transport scolaire	227
9.1 La réglementation du transport scolaire	228
9.2 Les coûts du transport scolaire	231
9.3 Les problèmes relatifs au transport scolaire	235
9.4 Conclusion	237
Conclusion générale	240
C.1 L'étalement urbain et l'effet sur la demande des services scolaires	242
C.2 L'étalement urbain et l'effet sur l'offre des services scolaires	245
C.2.1 L'effet sur les édifices scolaires	245
C.2.2 L'effet sur les terrains scolaires	246

C.3 L'étalement urbain et les coûts de l'offre des services scolaires	247
C.3.1 Les coûts de l'ajout d'espaces-élèves	247
C.3.2 Les coûts d'acquisition des terrains scolaires	248
C.4 L'étalement urbain et les coûts du transport scolaire	250
Bibliographie	254
Annexes	262

Annexe I	:	Régions administratives et MRC de la RMM
Annexe II	:	Municipalités de la RMR de Montréal
Annexe III	:	Allocation de base au primaire
Annexe IV	:	Allocation de base au secondaire
Annexe V	:	Correspondance entre territoires scolaires et les municipalités
Annexe VI	:	Protocole de collecte d'information par entrevue
Annexe VII	:	Méthode du taux de passage
Annexe VIII	:	CSDM : Écoles fermées et vendues
Annexe IX	:	CSDM : Écoles fermées et louées
Annexe X	:	CSDL : Écoles fermées
Annexe XI	:	CSMV : Écoles fermées et louées
Annexe XII	:	Superficie requise des locaux d'une école primaire
Annexe XIII	:	Superficie requise des locaux d'une école secondaire
Annexe XIV	:	Coûts estimés de construction au primaire et au secondaire
Annexe XV	:	CSDM : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XVI	:	CSEM : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XVII	:	CSDL : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XVIII	:	CSMV : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XIX	:	CSSMI : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XX	:	CSP : Écoles primaires et leur utilisation
Annexe XXI	:	CSDM : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXII	:	CSEM : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXIII	:	CSDL : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXIV	:	CSMV : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXV	:	CSSMI : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXVI	:	CSP : Écoles secondaires et leur utilisation
Annexe XXVII	:	CSDM : Terrains scolaires vendus
Annexe XXVIII	:	CSDM : Terrains scolaires loués
Annexe XXIX	:	Grille de programmation des équipements éducatifs

Liste des tableaux

Chapitre 1

- 1.1 Densité et superficie des lots suivants les formes d'habitation p. 23

Chapitre 2

- 2.1 Poids démographique dans la région montréalaise, 1951-1996 p. 46
- 2.2 Emploi et population dans la RMR de Montréal de 1971 à 1989,
part de la ville de Montréal dans la RMR (%) p. 48
- 2.3 Gradient de densité résidentielle et densité centrale des régions métropolitaines de
Montréal, Toronto et Vancouver, de 1971 à 1976 p. 50
- 2.4 Population des régions de Montréal, Toronto et Vancouver;
et celle de leurs villes-centres, 1971-1996 p. 51
- 2.5 Évolution de la superficie, la population et du nombre des municipalités de la RMR,
de 1961 à 1996 p. 56
- 2.6 Nombre des commissions scolaires touchant à la région montréalaise p. 62

Chapitre 3

- 3.1 Variation du nombre d'enfants de moins de 15 ans dans la RMM p. 76
- 3.2 Les commissions scolaires retenues et leur localisation dans la région p. 80
- 3.3 Schéma de l'approche méthodologique p. 85

Chapitre 4

- 4.1 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSDM entre 1971 et 1999 p. 92
- 4.2 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSEM entre 1971 et 1999 p. 94
- 4.3 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSDL entre 1971 et 1999 p. 97
- 4.4 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSMV entre 1971 et 1999 p. 100
- 4.5 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSSMI entre 1971 et 1999 p. 102
- 4.6 Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSP entre 1971 et 1999 p. 105
- 4.7 Ensemble des écoles concernées p. 106
- 4.8 Comparaison de l'évolution des inscriptions entre les commissions scolaires p. 107
- 4.9 Tendances de la population scolaire au primaire, 1975-1999 p. 110
- 4.10 Tendances de la population scolaire au secondaire, 1975-1999 p. 112
- 4.11 Tendances de la population scolaire totale, 1975-1999 p. 115
- 4.12 Indice de fécondité par région administrative p. 116
- 4.13 Équivalence gains/pertes d'effectifs observés et nombre estimé d'écoles, 1977-99 p. 119

Chapitre 5

5.1	Solde migratoire total, 1988-1998	p. 123
5.2	Mises en chantier résidentielles, 1989-2000	p. 124
5.3	Prévisions des inscriptions à la CSDM	p. 126
5.4	Prévisions des inscriptions à la CSEM	p. 127
5.5	Prévisions des inscriptions à la CSDL	p. 128
5.6	Prévisions des inscriptions à la CSMV	p. 129
5.7	Prévisions des inscriptions à la CSSMI	p. 130
5.8	Prévisions des inscriptions à la CSP	p. 131
5.9	Comparaison des prévisions des inscriptions entre les commissions scolaires	p. 133
5.10	Tendances des prévisions des effectifs scolaires au primaire, de 2001-02 à 2004-05	p. 135
5.11	Tendances des prévisions des effectifs scolaires au secondaire, de 2001-02 à 2004-05	p. 137
5.12	Taux de nuptialité et de natalité par région administrative	p. 139
5.13	Tendances des prévisions du total des effectifs scolaires, de 2001-02 à 2004-05	p. 142
5.14	Équivalence gains/pertes d'effectifs scolaires prévus et nombre estimé d'écoles, 2001-05	p. 144

Chapitre 6

6.1	Agrandissements autorisés à la CSDL, 1977-1995	p. 155
6.2	Agrandissements autorisés à la CSSMI, 1977-1995	p. 156
6.3	Parts de la CSDL et la CSSMI dans les agrandissements autorisés dans les régions administratives de Laval-Lanaudière-Laurentides, 1977-1999	p. 157
6.4	Agrandissements autorisés à la CSMV, 1977-1995	p. 158
6.5	Agrandissements autorisés à la CSP, 1977-1995	p. 159
6.6	Parts de la CSMV et la CSP dans les agrandissements autorisés dans la région administrative de Montérégie, 1977-1999	p. 159
6.7	Récapitulatif des écoles agrandies	p. 161
6.8	Constructions autorisées à la CSDL, 1977-1995	p. 163
6.9	Constructions autorisées à la CSSMI, 1977-1995	p. 164
6.10	Parts de la CSDL et la CSSMI dans les constructions autorisées dans les régions administratives de Laval-Lanaudière-Laurentides, 1977-1995	p. 165
6.11	Constructions autorisées à la CSMV, 1977-1995	p. 168
6.12	Constructions autorisées à la CSP, 1977-1995	p. 169
6.13	Parts de la CSMV et la CSP dans les constructions autorisées dans la région administrative de Montérégie, 1977-1995	p. 170
6.14	Immobilisations autorisées hors de l'Île de Montréal, 1977-1995	p. 173
6.15	Locaux temporaires	P. 175
6.16	Récapitulatifs d'espaces ajoutés, 1977 – 1995	p. 178

Chapitre 7

7.1	Nombre d'élèves par enseignant, 1998-1999	p. 188
7.2	Immeubles excédentaires dans les commissions scolaires, 2000	p. 189
7.3	Côtes générales de l'état des immeubles scolaires par région administrative	p. 193
7.4	Superficies et coûts d'entretien des bâtiments scolaires par CS, 1998-1999	p. 196
7.5	Utilisation des édifices d'enseignement aux jeunes en 1999-00 et 2004-05	p. 200

Chapitre 8

8.1	Exemples des superficies requises pour les terrains scolaires	p. 212
8.2	Les coûts d'acquisition des terrains scolaires à la CSDL, 1980-1995	p. 218
8.3	Les coûts d'acquisition des terrains scolaires à la CSSMI, 1980-1995	p. 219
8.4	Parts de la CSDL et la CSSMI dans les acquisitions de terrains scolaires dans les régions administratives de Laval-Lanaudière-Laurentides, 1980-1995	p. 220
8.5	Les coûts d'acquisition des terrains scolaires à la CSMV, 1980-1995	p. 221
8.6	Les coûts d'acquisition des terrains scolaires à la CSP, 1980-1995	p. 222
8.7	Parts de la CSMV et la CSP dans les acquisitions de terrains scolaires dans la région administrative de Montérégie, 1980-1995	p. 223
8.8	Récapitulatif des terrains scolaires soustraits ou ajoutés, 1980 – 1995	p. 225

Chapitre 9

9.1	Distance d'admissibilité au transport scolaire	p. 230
9.2	Coûts du transport scolaire, 1998-1999	p. 231
9.3	Coûts du transport scolaire, 1999-2000	p. 233
9.4	Indicateurs comparatifs	p. 234
9.5	Transport scolaire : comparaison centre – périphérie	p. 239

Liste des figures

Chapitre 2

2.1-A	Les régions administratives de la communauté métropolitaine de Montréal	p. 53
2.1-B	Les MRC de la communauté métropolitaine de Montréal	p. 53
2.1-C	Les municipalités de la communauté métropolitaine de Montréal	p. 55
2.1-D	L'évolution de la RMR de Montréal, de 1941 à 1996	p. 55
2.2-A	Les territoires scolaires francophones	p. 63
2.2-B	Les territoires scolaires anglophones	p. 63

Chapitre 3

3.1-A	La correspondance entre les territoires francophones et les municipalités locales	p. 75
3.1-B	La correspondance entre les territoires anglophones et les municipalités locales	p. 75
3.2-A	Les territoires scolaires francophones étudié	p. 79
3.2-B	Le territoire scolaire anglophone étudié	p. 79

Chapitre 6

6.1-A	Les écoles primaires de la CSDM	p. 148
6.1-B	Les écoles secondaires de la CSDM	p. 148
6.1-C	Les écoles primaires de la CSEM	p. 148
6.1-D	Les écoles secondaires de la CSEM	p. 148
6.2-A	Les écoles primaires de la CSDL	p. 167
6.2-B	Les écoles secondaires de la CSDL	p. 167
6.2-C	Les écoles primaires de la CSSMI	p. 167
6.2-D	Les écoles secondaires de la CSSMI	p. 167
6.3-A	Les écoles primaires de la CSMV	p. 172
6.3-B	Les écoles secondaires de la CSMV	p. 172
6.3-C	Les écoles primaires de la CSP	p. 172
6.3-D	Les écoles secondaires de la CSP	p. 172

Chapitre 8

8.1	Localisation de l'école primaire Garneau (quartiers centraux)	p. 214
8.2	Localisation des écoles primaires Le Carrefour et Aux-Quatre-Vents (banlieue)	p. 215

Liste des photos

Chapitre 8

Photo 1	Édifice scolaire de plus d'un étage : école primaire Garneau	p. 214
Photo 2	Édifice scolaire pavillonnaire : école primaire Le Carrefour	p. 215

Liste des graphiques

Chapitre 4

1	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSDM	p. 92
2	Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSDM	p. 92
3	Évolution du total des inscriptions à la CSDM	p. 92
4	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSEM	p. 94

5	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSEM	p. 94
6	Évolution du total des inscriptions à la CSEM	p. 94
7	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSDL	p. 97
8	Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSDL	p. 97
9	Évolution du total des inscriptions à la CSDL	p. 97
10	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSMV	p. 100
11	Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSMV	p. 100
12	Évolution du total des inscriptions à la CSMV	p. 100
13	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSSMI	p. 102
14	Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSSMI	p. 102
15	Évolution du total des inscriptions à la CSSMI	p. 102
16	Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSP	p. 105
17	Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSP	p. 105
18	Évolution du total des inscriptions à la CSP	p. 105

Chapitre 5

19	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSDM	p. 126
20	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSDM	p. 126
21	Prévision du total des inscriptions à la CSDM	p. 126
22	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSEM	p. 127
23	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSEM	p. 127
24	Prévision du total des inscriptions à la CSEM	p. 127
25	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSDL	p. 128
26	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSDL	p. 128
27	Prévision du total des inscriptions à la CSDL	p. 128
28	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSMV	p. 129
29	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSMV	p. 129
30	Prévision du total des inscriptions à la CSMV	p. 129
31	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSSMI	p. 130
32	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSSMI	p. 130
33	Prévision du total des inscriptions à la CSSMI	p. 130
34	Prévision des inscriptions au secteur primaire de la CSP	p. 131
35	Prévision des inscriptions au secteur secondaire de la CSP	p. 131
36	Prévision du total des inscriptions à la CSP	p. 131

Chapitre 7

37	Dynamique de baisse de la demande des services scolaires	p. 181
38	Impact de la réduction de la demande des services scolaires	p. 186
39	Pressions sur les commissions scolaires	p. 191

Chapitre 8

40	Processus d'urbanisation	p. 207
----	--------------------------	--------

Chapitre 9

41	Coûts du transport scolaire	p. 239
42	Kilométrage/autobus/jour	p. 239

Liste des sigles

CMPDGM	:	Comité ministériel permanent pour le développement du Grand Montréal
CPU	:	Commission provinciale d'urbanisme
CRO	:	Communauté régionale de l'Outaouais, devenue CUO
CS	:	Commission scolaire
CSDL	:	Commission scolaire de Laval
CSDM	:	Commission scolaire de Montréal
CSEM	:	Commission scolaire English-Montreal
CSMV	:	Commission scolaire Marie-Victorin
CSP	:	Commission scolaire des Patriotes
CSSMI	:	Commission scolaire de la-Seigneurie-des-Mille-Iles
CUM	:	Communauté urbaine de Montréal
CUQ	:	Communauté urbaine de Québec
GTMR	:	Groupe de travail sur Montréal et sa région
GTU	:	Groupe de travail sur l'urbanisation
LAU	:	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTA	:	Loi sur la protection du territoire agricole
MRC	:	Municipalité régionale de comté
MAM	:	Ministère des Affaires municipales
MEQ	:	Ministère de l'Éducation du Québec
RMR	:	Région métropolitaine de recensement
RMM	:	Région métropolitaine de Montréal
SCHL	:	Société canadienne d'hypothèques et de logement

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, il s'observe dans le monde occidental, un ralentissement de la croissance démographique des zones métropolitaines, et un accroissement de la superficie urbanisée des agglomérations urbaines. Le déplacement des populations de grandes villes vers les secteurs péri-urbains, sous forme d'établissements éparpillés de faible densité, est une forme de développement appelée étalement urbain. Ce phénomène s'est généralisé en Amérique du nord d'où il s'est exporté. Il dilue dans l'espace le caractère urbain de l'occupation du sol, et rend aléatoire la ligne de démarcation entre le rural et l'urbain. À mesure que l'on s'éloigne du centre, l'occupation urbaine devient de plus en plus disséminée et exempte de toute justification, sauf là où les villages ont laissé des empreintes qui tranchent avec la non intégration de récents développements. Dès lors, à part les lignes naturelles du relief, aucun contour ne se dessine autour des masses indéfinies des agglomérations urbaines.

Cette extension sans cesse continue des frontières des métropoles vers d'autres villes, formant des conurbations de plus en plus importantes, avait conduit Jean Gottmann à suggérer, pour cette démesure urbaine, le concept de *mégapolis*¹. Dans son étude sur l'intensive urbanisation qui s'est développée dans le nord-est des Etats-Unis, l'auteur désigne ainsi la formation d'un tissu urbain très dense formé par une grappe de villes agglutinées les unes aux autres². Autant dans la *mégapolis* du nord-est américain que dans celles qui se sont consolidées ailleurs, les grands réseaux d'électricité, la locomotion électrique, et un peu plus tard l'automobile ainsi que l'autoroute, n'ont fait que donner plus d'ampleur au développement constant des régions métropolitaines. Si bien que cette expansion, limitée à l'origine aux secteurs desservis par les voies ferrées, s'est amplifiée pour prendre un peu partout la forme d'un gigantisme qui s'étale.

1. Paulet, J.-P., *Géographie urbaine*, Paris: Armand Colin, 2000, pp. 40-61.

2. Selon Jean Gottmann, le concept de *megalopolis* (mégapole) est apparu quelques 2 000 ans avant l'établissement européen dans la baie de Massachusetts et dans l'île de Manhattan. En effet, un groupe de planificateurs, rêvant d'un grand avenir pour une nouvelle cité créée en Péloponèse dans la Grèce antique, espéraient que celle-ci devienne la plus grande des villes grecques, et la nommèrent *Megalopolis* (voir *Megalopolis, The urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, Massachusetts: M.I.T Press, 1961. p. 4).

Cette outrance urbaine, étouffante et opposée à la « ville organique » et à un aménagement équilibré du territoire aux yeux de certains³, est perçue par d'autres comme le résultat inéluctable de la diversité urbaine qui surgit d'une accumulation d'êtres humains et d'organisations, dont les idées et les buts varient considérablement, et agissent en dehors du cadre formel des actions civiles⁴. Au-delà des préoccupations fonctionnalistes plus ou moins rigides, la ville est à la base d'un débat qui perdure encore. Tantôt, elle est vue comme un bastion de l'exclusion sociale et de la ségrégation spatiale. Tantôt, elle est perçue sous l'angle positif du bienfait que l'urbanisation est supposée fournir, à travers l'interaction, l'innovation, la diffusion du progrès, la mobilité sociale, l'amélioration sensible de la condition sociale garantie par les progrès de l'éducation. L'abondance de la littérature sur ce débat illustre l'importante place qu'occupe le fait urbain dans nombre des recherches, tant en géographie que dans les autres domaines des sciences humaines et sociales.

En somme, l'urbanisation se déploie autour d'une ossature axée principalement sur le développement résidentiel, et elle stimule la mise en place de nombreux services et équipements urbains indispensables à l'établissement humain. En régime libéral, le secteur privé et/ou le pouvoir public, selon le cas, assurent la viabilisation des terrains par l'implantation d'équipements d'infrastructure qui assurent les services urbains essentiels à la vie moderne⁵. La programmation et la réalisation des équipements de superstructure complètent les premiers pour assurer la qualité de vie et la vitalité attendues de l'environnement urbain⁶.

Ces différents types d'équipements urbains ont généralement servi d'instruments de mesure et d'étude de l'urbanisation, quelle que soit la forme spatiale que celle-ci adopte. Dans le cas de

3. C'est ce qui transparait de *The Culture of Cities*, New York : Harcourt Brace, 1938, où Lewis Mumford dépeint la grande ville comme une monstruosité qui devrait être rayée de la carte.

4. Jacobs, Jane, *The Death and Life of Great American Cities*, New York: Random House, 1961, 458 p. Même si Jane Jacobs ne s'oppose pas à la croissance urbaine, elle veut néanmoins arrêter net une pratique qu'elle juge néfaste, à savoir les formes courantes de l'urbanisme et de la construction (le fonctionnalisme), leur préférant la mixité fonctionnelle et la diversité des emplois.

5. Les équipements d'infrastructure incluent, entre autres, les réseaux d'égout, l'approvisionnement en eau potable, le système de drainage pluvial, les réseaux énergétiques, etc.

6. Il faut entendre ici les différentes installations publiques telles que les bâtiments scolaires, culturels et cultuels; les centres commerciaux; les services sociaux et sanitaires; les espaces plantés et de sport; les voies et les réseaux; et les équipements généraux servant à l'administration publique, la police, l'incendie, les marchés publics, etc.

l'urbanisation excentrée et discontinue, plusieurs recherches y ont été consacrées, se servant essentiellement des services d'ingénierie pour évaluer les coûts de l'étalement urbain⁷.

Or, aucune étude sur l'étalement urbain n'a encore été conduite avec l'école comme instrument de mesure. Compte tenu de la place irréfutable qu'occupe l'éducation et la formation dans la société, l'équipement scolaire s'avère un incontournable du développement urbain. À l'instar des services urbains, il reste intimement lié à l'établissement humain, tant dans les secteurs urbains originels que dans les nouveaux développements domiciliaires en banlieue où son caractère structurant lui a valu d'être depuis longtemps le centre du développement communautaire et de l'essor des unités de voisinage⁸.

En consacrant cette étude aux effets de l'étalement urbain sur la planification scolaire, j'ai voulu combler une lacune dans la littérature sur les études des coûts de l'urbanisation excentrée et discontinue. Le choix de l'école comme instrument de mesure de ce phénomène urbain est d'abord justifié par le caractère social de l'école et l'intégration des services éducatifs de base dans le cadre résidentiel où l'école joue un rôle structurant. Ensuite, l'obligation légale de scolarisation des enfants donne à l'école un caractère indispensable dans tout développement urbain⁹. Seul le réseau d'enseignement public sera considéré dans cette étude¹⁰.

En effet, la scolarisation est un droit légal reconnu aux populations âgées de six à 16 ans. Pour assurer ce droit, la planification des infrastructures d'accueil requises, et leur implantation en vue

-
7. Depuis les années 1970, plusieurs excellentes recherches ont été menées sur le phénomène d'étalement urbain, spécialement en ce qui concerne les coûts qu'engendre cette forme d'urbanisation. La 1^{re} étude connue à ce sujet est sans contredit celle de la Real Estate Research Corporation, *The cost of Sprawl*, 1974.
 8. Depuis les années 1920, les développements domiciliaires se sont inspirés des travaux de Clarence Stein qui, proposant un remède à la décongestion des anciens secteurs urbains, faisait la promotion des unités de voisinage centrées sur une école, avec une importance significative des espaces verts. Le modèle de Radburn est la plus connue des réalisations issues des idées de Clarence Stein.
 9. Lacaze, J.-P., *Introduction à la planification urbaine*, Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995, pp. 197-221.
 10. Étant donné que les parents prennent à leur charge une grande partie de la formation de leurs enfants inscrits au réseau d'enseignement privé, seul le système d'enseignement public offre la possibilité d'évaluer l'impact (surcoûts) de l'étalement urbain sur les services éducatifs dans la mesure où ce système est financé par les fonds publics.

de garantir les services éducatifs, se sont toujours effectuées au rythme de l'urbanisation, en fonction du nombre des clientèles d'âge scolaire à desservir.

Mais lorsque le développement urbain se fait sous la forme de l'étalement urbain, la mission éducative de la société ne peut se faire sans entraîner des *surcoûts*. Au Québec, si dans les années 1960 à 1980, la mise en place d'équipements scolaires était légitimée par des projections démographiques généralement à la hausse, sous l'impulsion du *baby-boom* d'après 1945, l'évolution démographique observée quelques décennies plus tard incitait à la rationalisation des équipements éducatifs. Celle-ci s'impose en effet si l'on veut se pencher sur l'un des aspects les plus délicats de la planification scolaire, celui de la localisation des équipements dans l'espace.

La distribution des écoles tient évidemment compte de l'effectif global de la population, de sa répartition par tranche d'âge, du rythme des apports migratoires, et des variations des taux de fécondité et de natalité qui apportent leur part de perturbations dans l'évolution du poids démographique¹¹. Dans un rapport de force entre le centre et la périphérie, le processus démographique est forcément à la baisse pour les quartiers centraux avec, en conséquence, des équipements scolaires sous-utilisés et fermés. Il est résolument à la hausse dans les banlieues où les besoins nécessitent l'ajout d'espaces par l'agrandissement des bâtiments scolaires existants et/ou la mise en place de nouveaux équipements. Un portrait socio-démographique conflictuel qu'offre généralement le phénomène d'étalement urbain, et qui établit un lien évident entre celui-ci et la planification scolaire.

Il est utile de comprendre que l'étalement urbain est un méta-problème aux multiples facettes qui impose la multi-disciplinarité pour en saisir la portée. Il provient en effet d'un ensemble des réalités tant spatiale, fiscale, institutionnelle que sociale se conjuguant les unes aux autres pour finalement aboutir à la distribution éparpillée des activités urbaines à l'intérieur du territoire d'une région. Cela implique par le fait même la consommation intensive de l'espace, le déplacement des populations et la dé-localisation des institutions publiques et privées dans des secteurs de plus en plus éloignés des quartiers centraux. Ce mouvement vers la périphérie est la principale cause de l'expansion rapide des banlieues qui, à défaut de l'accroissement naturel,

11. Le taux de fécondité est le nombre moyen de naissances par femme en âge de procréer. Tandis que le taux de natalité est le nombre de naissances rapporté à l'effectif total de la population considérée.

doivent leur développement à l'apport migratoire. Les noyaux urbains originels, principaux perdants de la dynamique centre-périphérie, assistent impuissants à la remise en question de leur finalité. Puisque ce phénomène perdure, la question n'est plus d'être pour ou contre ce mode d'organisation spatiale, mais plutôt de voir comment il influe sur le style de vie, en prospectant par exemple le filon des services éducatifs.

Dans une analyse de type exploratoire, il m'a paru essentiel de voir dans quelle mesure cette forme d'urbanisation affecte l'offre et la demande des services éducatifs. En prenant la région montréalaise comme aire d'étude, je soutiens qu'en provoquant la dispersion de la population entre le centre et sa périphérie, l'étalement urbain place les commissions scolaires devant un délicat problème de prévision des clientèles scolaires, une question rendue conjecturale dès le départ par la dénatalité. Par conséquent, ce phénomène urbain entraîne des *surcoûts* dans la planification des équipements d'éducation, en imposant l'abandon des installations viables au centre, et en requérant de nouvelles immobilisations en périphérie.

En d'autres termes, sous l'effet de la chute du nombre des clientèles d'âge scolaire, les secteurs centraux, là où des efforts sont déployés pour attirer de jeunes ménages avec enfants, sont confrontés à subir la sous-utilisation et la fermeture d'écoles. Tandis que l'augmentation significative du nombre d'inscriptions dans les écoles des territoires de banlieue oblige l'agrandissement d'écoles existantes et la construction de nouvelles installations loin de celles qui sont délaissées dans les vieux quartiers. Comme on peut s'en apercevoir, cette situation est d'autant plus paradoxale que les territoires périphériques connaîtront, eux aussi à plus ou moins long terme, une diminution de leurs clientèles d'âge scolaire si les taux de natalité actuels au Québec ne connaissent pas de réajustements éloquents.

Étant donné que le niveau préscolaire, même après avoir été l'objet de plusieurs promesses politiques, n'est pas encore complètement intégré dans le fonctionnement des institutions scolaires, cette analyse réfère seulement aux effets de l'étalement urbain sur les cycles d'enseignement primaire et secondaire gérés par les commissions scolaires. Par conséquent, il s'agit des effets qui, pour leur réalisation, ont nécessité la mobilisation des coûts publics, c'est-à-dire ceux qui sont assumés par l'ensemble des contribuables québécois.

En fait, même si le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) assure par voie indirecte une gestion centralisée des ressources financières et des équipements, la planification et la gestion des infrastructures d'accueil et des services d'éducation pour les ordres d'enseignements primaire et secondaire relèvent généralement de la responsabilité des commissions scolaires. Structures publiques décentralisées et administrées par un conseil d'administration élu au suffrage universel, les commissions scolaires assurent la base du réseau des services éducatifs, et disposent d'une certaine forme d'indépendance dans la gestion des effectifs et des infrastructures d'accueil. Dans ce sens, la planification et l'allocation des clientèles en fonction des équipements scolaires existants ou à venir constituent l'une de dernières compétences réelles qui leur restent.

Afin de considérer le rapport de force entre le centre et la périphérie, j'ai délimité la région d'étude de façon à considérer le cas de six commissions scolaires représentatives du Grand Montréal, et judicieusement réparties selon leur position géographique. Il s'agit des commissions scolaires de Montréal (CSDM) et English-Montréal (CSEM) au centre de la région sur l'île de Montréal; des commissions scolaires de Laval (CSDL) et Marie-Victorin (CSMV), respectivement situées sur la rive nord et la rive sud; et des commissions scolaires de la Seigneurie-des-Milles-Iles (CSSMI) dans la couronne nord, et des Patriotes (CSP) dans la couronne sud. Bien qu'une telle étude ne puisse prétendre expliquer des situations plus particulières, elle peut néanmoins fournir un certain éclairage sur des questions d'intérêt général. Elle apporte ainsi un début de réponse tant aux interrogations des gestionnaires des services scolaires, aux préoccupations des décideurs en matière de développement urbain, qu'aux investigations des chercheurs intéressés à la ville et à sa configuration.

Pour estimer les effets de l'étalement urbain sur la planification scolaire, l'étude s'articulera autour des neuf chapitres. Le premier, plus théorique, est axé sur la revue de la littérature. Il offre la synthèse des principaux documents et études sur le phénomène de l'urbanisation excentrée et discontinue. La revue de ces travaux permet de se familiariser avec le concept, la définition, les causes et les perceptions de l'étalement urbain. Puisqu'il s'agit de l'urbanisation et de l'occupation de l'espace urbain, j'ai également fait référence à quelques idéologies prônées en urbanisme, et à certaines théories relatives à la localisation des activités urbaines.

Dans le chapitre deux, il sera fait état du phénomène de l'étalement urbain dans la région montréalaise, une région que je présente en m'inspirant d'une méthodologie bien connue en géographie urbaine¹². Une comparaison de la région de Montréal avec celles de Toronto et de Vancouver, permettra de démontrer l'ampleur de l'étalement urbain dans la région montréalaise. Étant donné que les services éducatifs sont gérés par un ordre administratif indépendant du système municipal, ce chapitre sera également axé sur l'exposé du système scolaire, notamment le fonctionnement des commissions scolaires ainsi que la présentation des territoires scolaires ciblés.

Le chapitre trois portera sur l'exposition du cadre théorique et opérationnel devant conduire à la mesure des coûts de l'étalement urbain par rapport aux services éducatifs. Parce que l'essence de l'activité scientifique consiste à poser des hypothèses et à les tester, ce chapitre explique davantage la problématique de l'étalement urbain, la justification du choix de l'école pour mesurer celui-ci, ainsi que le procédé de vérification des hypothèses. Afin de faire ressortir le rapport de force entre le centre et la périphérie, l'emplacement de ces territoires scolaires traduit l'évolution du cadre bâti, suivant la stratification spatiale dans la région montréalaise.

L'estimation des coûts de l'étalement urbain par rapport aux activités éducatives, sera faite au moyen de trois instruments de mesure considérés comme les principaux éléments de la planification scolaire. Il s'agit de la démographie scolaire (effectifs d'élèves), des bâtiments (écoles) abritant les services éducatifs et des terrains nécessaires à l'implantation des bâtiments (ressources matérielles). Les deux premiers seront l'objet de deux chapitres chacun, et le troisième d'un seul chapitre. La réalité du transport scolaire, intimement liée aux activités d'enseignement et de formation, sera aussi considérée dans un chapitre à part, étant donné que ce service parascolaire est perçu comme un palliatif à l'étalement urbain.

Dans cet ordre donc, il s'agira d'abord d'étudier aux chapitres quatre et cinq l'impact de ce phénomène urbain sur la demande, observée et prévue, des services scolaires. L'observation des séries statistiques des inscriptions dans les écoles depuis les années 1970 et la prévision des

12. Il s'agit de considérer le contexte du développement urbain en montrant le site et la situation, l'évolution territoriale, la démographie et la répartition des activités urbaines. Pour plus des détails sur la méthodologie en géographie urbaine, voir Carter, H., *The study of urban geography*, New York : Edward Arnold, 1995 ; Beaujeu-Garnier, J., *Géographie urbaine*, Paris : Armand Colin, 5e édition, 1997.

effectifs scolaires sur un horizon de planification déterminé (2005); illustreront l'impact de l'étalement urbain sur la variation des inscriptions d'élèves dans les territoires scolaires.

Ensuite, les chapitres six et sept étudieront les effets de la variation, observée et prévue, de la demande sur l'offre des services éducatifs constituée par les bâtiments scolaires. Le lecteur verra que la dynamique de la baisse du nombre d'élèves dans les écoles des quartiers centraux entraîne la sous-utilisation des écoles moins fréquentées, voire l'abandon et la fermeture de celles qui sont le plus délaissées. Alors que l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles de secteurs de banlieue justifie les nécessaires ajouts d'espaces-élèves par l'agrandissement des bâtiments surpeuplés, et l'ouverture de nouvelles écoles dans des secteurs en croissance démographique. Quel que soit le cas de figure en présence, le lien entre la variation du nombre d'élèves dans les écoles et l'utilisation des équipements scolaires sera illustré par l'abandon d'espaces disponibles ou l'implantation des nouvelles installations (permanentes ou temporaires), l'un et l'autre étant largement attribuables à l'éparpillement de la population.

Le chapitre huit examinera la planification des ressources matérielles, en s'intéressant cette fois-ci au cas des terrains scolaires. Les territoires scolaires étant superposés aux territoires municipaux, ce chapitre s'intéressera à la question de la planification urbaine et de l'utilisation du sol, à celle du marché foncier qui conditionne les modalités d'acquisition des terrains scolaires, ainsi qu'aux coûts qui s'y rapportent.

Enfin, situer la réalité du transport scolaire par rapport à l'évolution de l'offre des services éducatifs, est une contrainte additionnelle lorsqu'on s'intéresse à la relation entre l'étalement urbain et les services éducatifs des cycles primaire et secondaire. En effet, même si le transport scolaire est un service parascolaire, il est perçu comme un moyen qui facilite la mission éducative des commissions scolaires, comme l'est des fois l'usage des locaux temporaires, lorsque les élèves sont éloignés de leurs écoles. Ainsi, dans l'impossibilité de fournir des services éducatifs dans le voisinage immédiat de certains quartiers, le transport scolaire rapproche les élèves de leurs lieux d'apprentissage en minimisant la contrainte de distance, très présente dans la problématique de l'étalement urbain. C'est dans ce sens qu'au chapitre neuf, il sera notamment question de considérer la logique qui entoure ce service, en retraçant le cadre de sa

réglementation, les coûts qu'il implique dans les territoires scolaires étudiés et les problèmes qu'il suscite dans son fonctionnement.

En conclusion, l'observation et l'évolution de l'offre et de la demande des services scolaires permettront, à la lumière des résultats obtenus, de reconsidérer l'état des hypothèses annoncées au départ. Il s'agira de savoir dans quelle mesure les réponses anticipées quant à l'impact de l'étalement urbain sur les services scolaires sont confirmées ou infirmées par les résultats obtenus dans l'étude. Dans ce sens, l'étude démontrera le bien-fondé de son objet par sa contribution au débat et à l'avancement des connaissances.

Bien que familier dans le monde municipal et auprès de maints agents économiques, l'étalement urbain n'est pas un concept simple. Il relève d'une causalité multiple et complexe et, à ce titre, il est l'expression d'une conjugaison de faits de différentes natures. Par conséquent, la compréhension du concept d'étalement urbain nécessite un recours aux connaissances issues des sciences humaines, sociales et naturelles qui s'attachent à étudier le comportement de l'être humain dans son environnement. La géographie, en tant qu'intelligence de l'espace urbain, contribue par ailleurs à approfondir la connaissance du phénomène de l'étalement urbain par le regard qu'elle jette sur la distribution des activités urbaines et l'organisation de l'espace.

1.1 Une définition de l'étalement urbain

Selon une certaine opinion, toute forme d'urbanisation *extra muros*, c'est-à-dire au-delà d'une certaine limite géographique, est considérée comme de l'étalement urbain¹³. Du point de vue de la sémantique, l'étalement désigne l'expansion d'un objet, en mince couche, sur une surface; tandis que le qualificatif urbain qui l'accompagne renvoie à l'essence caractéristique dudit objet. L'étalement urbain serait donc une action qui soutient l'éparpillement du tissu urbain à faible densité, autour d'un centre régional. En corollaire, cette dispersion des populations suscite une demande de nouveaux services et de nouvelles infrastructures qui, dans un contexte de faible natalité, entraîne une sous-utilisation de ce qui existe déjà¹⁴.

Le terme anglais d'étalement urbain, *urban sprawl*, présente, comme en français, une connotation péjorative de cette forme urbaine parce qu'il réfère, non seulement à une forme d'urbanisation

13. Barcelo, Michel, « L'étalement urbain : qu'en est-il? Le définir avant même de tenter de le gérer », Colloque sur *L'étalement urbain : enjeux*, 1992.

14. Plusieurs définitions de l'étalement urbain ont été suggérées. Une d'elles, à la fois simple et évocatrice, a été proposée par le Comité des Affaires économiques de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy dans un mémoire présenté à la Commission sur le maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux de Québec : « On peut définir l'étalement urbain comme un phénomène de diffusion du tissu urbain. Cette diffusion se vérifie notamment par la migration des populations du centre-ville vers la périphérie, l'implantation d'infrastructures privées et publiques devant desservir les nouvelles clientèles établies en périphéries et, en corollaire le vieillissement des populations et des infrastructures situées au centre-ville » (Voir le rapport de la Commission sur le maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux de Québec, publié le 3 février 1992).

peu dense, mais aussi au fait que cette dernière s'accompagne d'une discontinuité dans l'espace causée généralement par l'absence de planification :

Sprawl : a term, often used pejoratively, describing the unplanned extension of relatively low-density urban land-uses into rural areas, usually alongside main roads¹⁵.

Par l'absence de planification, il faut entendre le manque de cohérence entre les utilisations urbaines du sol qui sont implantées à saute-mouton, principalement le long des grandes voies de circulation. Ainsi, la caractéristique de discontinuité spatiale, par opposition à la consolidation du territoire, reste implicitement rattachée au concept d'étalement urbain.

Maurice Yeates, en parlant de *ribbon development*, confirme aussi cette discontinuité spatiale dans l'étalement urbain en montrant que celui-ci consiste en bandes d'activités urbaines utilisatrices d'espaces périurbains, mélangées et discontinues le long des axes routiers¹⁶. Pour lui, les moyens d'approvisionnement énergétique tels que les stations d'essence, éloignées les unes des autres, le long des grandes routes, sont des équipements structurants qui attirent d'autres activités urbaines dans leur sillage. Ces équipements déstructurent l'exercice des activités agricoles, et ne facilitent pas la consolidation du tissu urbain.

L'équipe d'analyse structurale et morphologique du cadre bâti de l'Université Laval, à Québec, souligne également l'aspect de la discontinuité spatiale dans le concept d'étalement urbain, mais une discontinuité qui est relative à la nature des usages du sol. Pour cette équipe, l'étalement urbain en tant que phénomène géographique, est une croissance de la banlieue qui, loin de repousser devant elle la discontinuité entre l'urbain et le rural, franchit cette discontinuité¹⁷. Celle-ci opère à la faveur d'une illusion voulant que les positions rurales peuvent se prévaloir d'affectations urbaines, entraînant par conséquent une *mimesis* d'appropriation spatiale qui consiste en une reproduction identique de la forme spatiale dominante. Cette *mimesis* se traduit

15. Johnston, G & al., *Dictionary of human geography*, Cambridge, Massachusetts: Basil Blackwell, 3rd edition, 1994.

16. Yeates, M., *The north American city*, Toronto : Harper and Row, 1989, pp. 47-67 et 242-244.

17. Ritchot, G. et al., « L'étalement urbain comme phénomène géographique : l'exemple de Québec » *Dans Cahiers de géographie du Québec, L'étalement urbain*, numéro spécial, vol. 38, décembre 1994, pp. 262-266.

donc par la réalisation, en milieux ruraux, de l'archétype de l'urbanité moderne, lequel conduit à la sur-valorisation économique des positions rurales¹⁸.

1.2 La description de l'étalement urbain

Comme phénomène d'éparpillement des activités urbaines, l'étalement urbain se décrit au moyen de ses différentes manifestations qui sont en fait des variables par lesquelles des études de ce phénomène peuvent être entreprises. Il s'agit de la dé-localisation de la population, la distribution des logements, la répartition des emplois et les déplacements interurbains¹⁹. Ces variables socio-économiques font du processus de l'étalement urbain un concept bi-dimensionnel qui s'exprime à la fois dans le temps et dans l'espace. Leurs indicateurs respectifs sont révélateurs de la morphologie que prend une agglomération :

- *la dé-localisation de la population* : répartition sur le territoire en poids relatif; densité (population /hectare);

- *la distribution des logements* : répartition des types de logements entre le centre et la périphérie; densité (logements /hectare);

- *la répartition des emplois* : poids de la ville centrale par rapport à la périphérie; densité (emplois /hectare);

- *les déplacements interurbains* : distance moyenne de déplacement (km); taux de motorisation; mode de déplacement-travail.

En observant les tendances de chacun de ces indicateurs, on peut se faire une idée de l'ampleur de étalement urbain dans une région. Par exemple, plus la population et l'emploi sont dispersés autour du centre, plus la région est étalée; ce qui sera démontré par les valeurs du gradient de densité, c'est-à-dire le taux moyen de diminution de la densité selon la distance au centre.

18. Position (rurale ou urbaine) doit être entendue dans le sens structural du terme.

19. Bussièrès, Yves, (sous la direction de), « Diagnostic de l'étalement » Dans *Transports et Étalement urbain : les enjeux*, Éditions du Programme Pluriannuel en sciences humaines : Rhône-Alpes, 1993, pp. 5-6.

En conclusion, cette description indique que l'étalement urbain est un phénomène très répandu. Les agglomérations nord-américaines dans l'ensemble ont toutes connu, ou connaissent encore, cette forme d'urbanisation, résultat de la prédominance des forces centrifuges sur les forces centripètes des mécanismes de développement urbain étudiées par Blumenfeld²⁰. Le développement urbain est donc soumis à deux principales poussées, contraires et simultanées. L'auteur note d'une part les forces centripètes qui tendent à concentrer de nombreuses activités sur des espaces restreints. Ces derniers, jouissant d'un bon emplacement et d'une accessibilité facilitée par le développement des transports, sont l'objet d'une forte demande de la part des entreprises de vente au détail, et par conséquent, d'une forte concurrence pour l'espace disponible. Ce qui rend le coût du m² du sol hors de portée pour plusieurs agents économiques.

Par ailleurs, cette tendance au resserrement s'oppose à la poussée vers l'extérieur, loin du centre. La dégradation de l'habitat et de l'environnement, la montée de la criminalité, l'augmentation vertigineuse des prix de l'immobilier dans les quartiers centraux sont perçues comme des éléments qui renforcent l'érosion sociale vers la banlieue. Donc, la poussée vers l'extérieur, engendrée par les réalités socio-économiques caractéristiques des centres urbains originels, disperse les activités urbaines vers la banlieue périphérique de l'agglomération. C'est comme cela que les développements résidentiels pour les ménages à pouvoir d'achat moyen et élevé continuent de s'étendre loin des secteurs centraux ; et que les industries, en quête de plus d'espace, s'installent près des limites urbaines sur des terrains moins chers. Tandis que les activités commerciales, même si le centre des affaires reste toujours un emplacement très recherché, se regroupent dans des centres commerciaux de banlieue, et font concurrence au centre d'affaires (Central Business District, CBD) en offrant aux banlieusards le choix de ne plus être obligés de se rendre en ville.

1.3 L'étalement urbain en Amérique du Nord

Il est connu que l'Amérique du nord s'est urbanisée très rapidement, avec l'étalement urbain comme la formule dominante du paysage urbain des régions métropolitaines. Alors que la forme de croissance des villes a varié considérablement d'un endroit à l'autre, il est intéressant de

20. Blumenfeld, Hans, *Metropolis...and beyond*, Toronto: John Wiley & Sons, 1979, pp. 288-304.

considérer cette dominance morphologique par opposition aux efforts de revitalisation des centres-villes.

1.3.1 Un bref contexte historique

Aux États-Unis, la poussée vers la périphérie a été étudiée à partir du boom des banlieues résidentielles d'après 1945. Celui-ci est vu comme la continuation de celui des années 1920, début de l'ère de l'automobile, et qui a été interrompu par la Dépression et la Deuxième Guerre mondiale, mais qui a entraîné hors des villes les autres fonctions urbaines. Ainsi, les années 1950 ont vu l'industrie quitter le centre-ville plus rapidement que la population; les centres d'achat emboîtent le pas dans les années 1960 pour se localiser le long des autoroutes; tandis que les décennies 1970-80 enregistrent le fort du déplacement des bureaux (services) le long des autoroutes pour se transformer en ce qu'on a appelé plus tard *edge cities*²¹.

Au Canada, à quelques différences près, le phénomène est tout aussi visible. L'étude de Bourne sur vingt-cinq agglomérations urbaines a réaffirmé la réalité de l'étalement urbain, le tissu urbain étant plus décentralisé et moins densément utilisé, souligne-t-il²². L'auteur montre que les années 1950 et 1960 ont été caractérisées par une croissance métropolitaine particulièrement intense, mais selon une forme urbaine encore relativement concentrée. Cette croissance était nourrie par la multiplication de la population suite au taux élevé de fertilité et à l'apport significatif de la migration interne et externe d'une population à la recherche d'un emploi dans les centres urbains. Les années 1970, souligne-t-il, furent une décennie qui a consacré la décentralisation des populations loin des centres régionaux. La croissance des emplois de bureau et du secteur tertiaire moteur dans les années 1980 et 1990 pousse ces activités à se localiser généralement près de la main-d'œuvre qualifiée qu'elles recherchent, et qui a majoritairement opté pour la maison uni-familiale détachée en périphérie des agglomérations urbaines.

21. Fishman, Robert, *Bourgeois utopias, the rise and fall of suburbia*, New York: Basic Books, 1987; Garreau, Joel, *Edge Cities*, New York: Basil Blackwell, 1992.

22. Bourne, L.S. and Anthony E. Olvet, *New urban and regional geographies in Canada: 1986-91 and beyond*, Major Report 33, University of Toronto: Centre for Urban and Community Studies, 1995.

1.3.2 La revitalisation des centres-urbains, faible contrepoids à l'étalement urbain

Suite à l'engouement pour la périphérie et l'affaiblissement subséquent des quartiers centraux, il s'était développé une prise de conscience en faveur de la revitalisation de vieux centres-villes en déclin. Au Canada, des programmes tels que *Rues Principales* et *Revicentre* ont contribué à la rénovation urbaine en mettant en place un réseau de développement économique auquel s'affiliaient les villes qui le voulaient²³. Les actions mises de l'avant devaient aboutir à la renaissance urbaine, comme ce fut le cas de Trois-Rivières au Québec²⁴.

Cette renaissance, en allant plus loin que le développement commercial, revêtait des allures de re-développement, de rénovation et de *gentrification*.

Le re-développement, une démolition-reconstruction des unités résidentielles différentes des logements originels, est souvent une conséquence des pressions de la demande, suite à la détérioration profonde de l'habitat. Sa réalisation nécessite donc une combinaison de changements au niveau du zonage, des types de résidences, de statut social, etc.

La rénovation urbaine est pour sa part, un rafraîchissement de l'habitat des masses laborieuses qui occupent encore leurs propres résidences. Cette forme de revitalisation apparaît plus souvent dans des quartiers ayant une base culturelle ou ethnique solide ; mais les infrastructures de ceux-ci restent souvent en piteux état, étant donné qu'elles relèvent du domaine public.

Le mouvement de *gentrification*, paru dans les villes nord-américaines dans les années 1980, et enregistré dans certaines villes canadiennes comme Montréal et Vancouver tente quant à lui de renforcer les forces centripètes vers les quartiers centraux, pour s'opposer à l'étalement urbain²⁵.

23. Le programme *Rues principales* est une émanation fédérale financé par Héritage Canada pour redynamiser les artères commerciales; tandis que *Revicentre* était un programme d'aide à la revitalisation développé par le ministère des Affaires municipales du Québec. Il fut en vigueur d'avril 1984 à juillet 1987.

24. Cardinal, A. et H. Laperrière, « La renaissance d'un centre-ville. le cas de Trois-Rivières » Dans *Aménagement urbain. Promesses et Défis* (sous la direction de Annick Germain), Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1991.

25. Ley, David, *Gentrification in Canadian inner cities : Patterns, Analysis, Impacts and Policy*. Vancouver: CHMC, 1985.

En fait, la *gentrification*, tout comme le re-développement et la rénovation urbaine, est une tendance de revitalisation de vieux centres urbains désertés par les ménages à pouvoir d'achat moyen et élevé. Le mouvement de *gentrification* est donc une forme de ré-appropriation des espaces centraux par la classe moyenne relativement jeune. Celle-ci est généralement instruite, professionnelle, ayant une faible propension à avoir des enfants, et attachée aux valeurs patrimoniales des vieux quartiers²⁶.

La désindustrialisation progressive des villes centrales; le développement du secteur tertiaire; la féminisation de la monoparentalité; et la promotion de la culture; sont autant de facteurs dont la conjugaison a déclenché le mouvement de *gentrification*. Dans le paysage urbain, les signes visibles de ce mouvement se perçoivent à travers la rénovation, le recyclage et la transformation des maisons et des bâtiments d'époque.

La perspective générale de la littérature révèle que la *gentrification* demeure un phénomène encore trop restreint pour contrebalancer le consensus social sur l'engouement pour la périphérie. Parce qu'il se remarque dans les villes où existent les emplois de bureau bien rémunérés, le mouvement de *gentrification* se limite donc aux grandes métropoles où son implantation a eu des succès plus ou moins mitigés, malgré la revitalisation qu'il a suscitée dans certains secteurs initialement instables ou en déclin. C'est pour cela que comparativement à l'étalement urbain, la *gentrification* fait encore figure de parent pauvre. Elle n'est sûrement pas assez développée pour inverser la tendance à l'étalement urbain.

1.4 Les causes de l'étalement urbain

Relevant d'une multiple causalité, le phénomène d'étalement urbain émane de plusieurs forces de nature socio-économique, politique, administrative et technologique. Les causes de ce phénomène dans la littérature sont nombreuses. Les plus évidentes sont la croissance des revenus, les politiques publiques, les acteurs privés et les forces du marché immobilier (la spéculation foncière), et l'absence de concertation régionale en matière d'aménagement du territoire.

26. Sénécal, P., C. Tremblay et D. Teufel, *Gentrification ou étalement urbain ? Le cas du centre-ville de Montréal et de sa superficie*, Montréal : Société de l'Habitation du Québec, 1990.

1.4.1 La croissance des revenus

La croissance des revenus a tendance à changer les habitudes et les modes de vie des populations, au point où même au-delà des agglomérations urbaines, le style de vie urbain s'impose aux résidents des campagnes. Dans les pays développés comme le Canada, où la croissance des revenus augmente avec l'évolution technologique, les populations des zones rurales ont adopté les activités, le rythme de vie, les loisirs et les habitudes des citadins. Cette tendance à la généralisation du style de vie urbain a fini par rendre délicate, sur le plan spatial, la distinction entre les zones urbaines et les zones rurales.

C'est ainsi que même sans augmentation sensible de leurs populations, les agglomérations urbaines croitraient à cause de la croissance des revenus de leurs résidents, car elle leur permet justement de satisfaire l'aspiration naturelle à consommer plus d'espace²⁷. Lorsque le niveau de vie s'élève, les dimensions des logements ont tendance à augmenter; ce qui pousse à l'acquisition d'une maison individuelle, et donc à des formes d'urbanisation de faible densité comme cela se passe dans le processus d'étalement urbain.

Même si le rapport entre la croissance des revenus et la consommation individuelle d'espace ne se fait pas dans des proportions identiques dans tous les pays, il indique tout de même que la croissance urbaine ne s'appréhende pas uniquement à travers des données démographiques. Elle est en réalité le résultat d'un accroissement spatial qui provient de la combinaison multiplicative de la croissance de la population et de la consommation d'espace par individu²⁸.

Ainsi, la domination des forces centripètes, tendance à la concentration, par les forces centrifuges, tendance à l'éparpillement loin du centre originel, se traduit par une importante augmentation des espaces pour l'habitat, les activités économiques, les équipements, les transports, les loisirs, et les autres fonctions urbaines.

27. Merlin, Pierre, *La croissance urbaine*, Paris: PUF (Collection *Que sais-je?*), 1994, pp. 15-17.

28. Jackson, Kenneth T., *Crabgrass frontier, The suburbanization of the United States*, Oxford University Press, 1985, pp. 290-296.

1.4.2 Les politiques publiques

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'urbanisation a été encouragée et pratiquée en occident, tout autant que dans les pays du tiers monde. À partir de cette période, l'aménagement du territoire a été un des thèmes repris dans nombre de documents. Certains ont soutenu que laisser cet aménagement à l'initiative privée équivalait à négliger les problèmes nés du fait que toutes les régions n'offrent pas les mêmes possibilités de développement, les secteurs riches ayant tendance à s'enrichir et les secteurs pauvres à s'appauvrir, selon la nature même du libéralisme. On comprend dès lors que cette question met en jeu l'autorité et la responsabilité des pouvoirs publics.

C'est ainsi qu'à différents échelons des pouvoirs publics, les politiques gouvernementales ont encouragé l'urbanisation. Mais les plus importantes de ces politiques, celles qui ont, directement ou indirectement, causé l'étalement urbain touchent essentiellement à la construction du réseau routier, la prise en charge publique d'une partie importante du coût du transport privé, la viabilisation des terrains, et l'accession à la propriété résidentielle.

Le rôle du réseau autoroutier dans le processus de la suburbanisation est indéniable. Dès l'aube des années 1950, Lewis Mumford mettait déjà en garde contre les dangers des développements routiers sur les villes centrales. Ils favorisaient la re-localisation des ménages à l'extérieur des secteurs déjà desservis. Avec clairvoyance, Lewis Mumford avertissait :

*If the process goes on, we will wake up one morning to discover that our city has become as helpless and useless as a stranded whale...*²⁹

La justesse de cet avertissement est aujourd'hui vérifiable dans plusieurs centres-villes américains. En s'opposant à la grande place que prenait déjà l'automobile et au développement conséquent du réseau routier, l'auteur rappelle la raison pour laquelle les villes se sont formées. Tout en reconnaissant qu'elles constituent un rassemblement des hommes dans un emplacement favorable, pour mener des activités collectives en termes d'échanges de personnes, des biens, des capitaux, des idées et des informations, Lewis Mumford privilégie plutôt les dimensions

29. Mumford, L., *The Highway and the city*, New York: Greenwood Press, 1981, (1963 edition), p. 222.

culturelles et historiques des villes, dans une vision *anthropopolis* qui refuse de voir dans les villes un cadre seulement technique³⁰.

La mise en place du réseau autoroutier a consacré le processus singulier de l'urbanisation loin des secteurs centraux. Malgré le fait que la prolifération des automobiles a eu une incidence directe sur l'étalement urbain, en encourageant la construction résidentielle à l'intérieur d'une périphérie de plus en plus éloignée du centre, l'éparpillement de nouveaux développements domiciliaires est principalement attribuable aux politiques gouvernementales dans l'implantation des infrastructures de transport au sein même des agglomérations urbaines³¹.

Au Québec par exemple, durant les années 1964 et 1967, le ministère des Transports (MTQ) a consacré plus de 70% de son budget, soit 727 millions de dollars de l'époque, à la construction autoroutière³². Ce besoin d'investissement dans les infrastructures s'était développé parallèlement avec l'expansion du parc automobile; les travaux de Yves Bussièrès sur la RMR de Montréal ne laissent aucun doute quant à l'impact de l'automobile sur le développement périphérique³³. Entre 1970 et 1981, pendant que la population métropolitaine de Montréal connaissait une hausse de 7,3%, le parc automobile augmentait, lui, de 75,2%, avec plus de 3/5 des déplacements automobiles captés dans les couronnes suburbaines. En prenant à sa charge une partie des coûts du transport privé (construction et entretien des autoroutes), la politique provinciale a permis à la population et à l'industrie de bénéficier des avantages de localisation en banlieue.

De plus, beaucoup d'auteurs ont confirmé que les programmes fédéraux reliés à l'infrastructure urbaine ont favorisé l'émergence de nouveaux développements domiciliaires loin des centres

30. Privilégier la dimension humaine de la ville est une attitude qui a d'abord marqué les travaux de Patrick Geddes (*Cities in evolution*, 1915), maître à penser de Lewis Mumford. D'autres chercheurs comme Kevin Lynch qui s'est attaché au point de vue de la conscience percevante (*The image of the city*, 1960) et Jane Jacobs (*The death and life of great american cities*, 1961) se placent aussi dans cette optique.

31. Frisken, Frances (sous la direction de), *La métropole canadienne en mutation*, questions de politique urbaine, Toronto, Institut urbain du Canada, p. 503.

32. Ces chiffres sont tirés du mémoire de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal (FECHIM), 1991, au Groupe de travail sur Montréal et sa région, pp. 5-6.

33. Bussièrès, Yves, « L'automobile et l'expansion des banlieues : le cas de Montréal, 1901-2001 », Dans *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine* 12-2 : 159-66, 1989.

régionaux. F. Charbonneau, P. Hamel et M. Barcelo disent que la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) soumettait l'aide gouvernementale pour les constructeurs au respect de certaines normes qui reposent notamment sur la présence de l'infrastructure urbaine³⁴. Ainsi dans le cas de nouveaux développements domiciliaires, une partie du financement du fédéral est allé au subventionnement de la viabilisation et de l'équipement des territoires des municipalités périphériques. Mais, c'est surtout les politiques publiques en ce qui concerne le logement qui ont fait du gouvernement fédéral un acteur important dans la péri-urbanisation.

À travers les programmes mis sur pied par la SCHL depuis 1945, le gouvernement fédéral a joué le rôle de catalyseur et de *facilitateur* en matière de logement. Beaucoup d'auteurs ont parlé de l'engagement permanent du fédéral à aider à régler les problèmes d'accessibilité financière à la propriété dans les régions où il existe une forte demande³⁵. Le gouvernement fédéral a ainsi excellé dans les programmes de subventions au loyer et d'accession à la propriété en consentant des prêts et en assurant de nouveaux instruments hypothécaires³⁶. Le problème n'est pas dans le rôle *facilitateur* du fédéral, il se trouve plutôt dans la promotion active faite en faveur du modèle résidentiel de l'uni-familiale détachée, au détriment de tout autre type de logement. C'est là que le fédéral se trouve directement impliqué à encourager une forme urbaine moins dense qui affaiblit les centres régionaux.

Les gouvernements provinciaux, collaborant avec le fédéral, contribuent également à la production de nouveaux développements domiciliaires, en absorbant pour une bonne part, les coûts inhérents à la production de l'espace urbain. Au Québec, par exemple, le gouvernement provincial, par le truchement de la Société d'habitation du Québec (SHQ), agit sur le marché du logement, soit par des subventions directes, soit par des programmes concernant le logement locatif, l'accession à la propriété, la restauration, la production et l'amélioration de l'habitat. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, le gouvernement québécois, en finançant les réseaux

34. Charbonneau, F. et al. « L'étalement urbain dans la région de Montréal » Dans *La métropole canadienne en mutation, questions de politique urbaine*. Toronto : Institut urbain du Canada, 1994, p. 505.

35. Frisken, Frances (sous la direction de), *La métropole canadienne en mutation, questions de politique urbaine*. Toronto : Institut urbain du Canada, 1994, p. 476.

36. *Ibid.*, p. 389.

d'aqueducs et d'égouts, a ainsi encouragé ouvertement le développement des territoires non urbanisés à des fins résidentielles.

Dans toutes les provinces canadiennes, si les acteurs privés, en particulier les promoteurs immobiliers, jouent un rôle important dans la forme et l'évolution du système urbain, ils interviennent cependant à l'intérieur d'un cadre où les politiques et les investissements publics sont déterminants. Au Québec, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ordonne la production des schémas d'aménagement et plans d'urbanisme au niveau des circonscriptions administratives. L'interprétation de ces documents d'urbanisme a incité chaque MRC et chaque municipalité à produire son parc industriel, son centre commercial, son école, son échangeur autoroutier, son lotissement résidentiel, son espace vert. En bref, une telle interprétation a conduit à une reproduction d'un prototype urbain, stimulant la *mimesis* déjà évoquée, laquelle engendre par conséquent la surconsommation d'espace pour des activités urbaines.

Ainsi, les politiques fédérales, axées plus sur la redistribution en matière de logement que sur l'urbanisme (occupation spatiale), et celles des provinces orientées essentiellement vers l'encadrement des interventions en matière de l'aménagement du territoire, ont joué un rôle dans la concurrence inter-municipale. Préoccupés par la promotion de leur autonomie, les gouvernements locaux ont profité de la philosophie fédérale et des politiques provinciales pour développer une attitude agressive en ce qui a trait à la multiplication de nouveaux développements domiciliaires.

Au Québec, en planifiant l'utilisation du sol et l'extension des rues sur les terres jusqu'ici inutilisées, les municipalités se chargent elles-mêmes de la viabilisation des lots pour faciliter de nouveaux établissements humains. Ailleurs au Canada, les municipalités agissaient de la même manière, jusqu'à ce que le poids d'une dette croissante les conduise les unes après les autres à laisser cette charge aux sociétés de promotion foncière et immobilière³⁷. C'est ce qui expliquerait la différence des prix des logements entre le Québec et les autres provinces. Quoi qu'il en soit la promotion active du modèle résidentiel de l'uni-familiale détachée, corollaire des politiques

37. Sancton, A. et B. Montgomery. « Le gouvernement municipal et l'aménagement des zones résidentielles » Dans *La métropole canadienne en mutation, questions de politique urbaine*, Toronto : Institut urbain du Canada, 1994, pp. 849-873.

publiques, au détriment de toute autre forme de logement est l'effet certain du consensus social sur les critères caractéristiques d'une meilleure qualité de vie.

1.4.3 La préférence d'un habitat de faible densité et la disponibilité des sols développables

Dans l'imaginaire nord-américain, la maison uni-familiale détachée, dans un cadre naturel qu'offre très souvent la périphérie des agglomérations urbaines, est considérée comme un environnement idéal pour l'éducation des enfants. La superficie qu'un tel habitat nécessite pour un seul ménage exige par conséquent une abondance des sols développables³⁸, pour satisfaire le nombre sans cesse croissant des ménages désireux de réaliser leur aspiration à habiter une maison individuelle. La somme de ces choix individuels se traduit par la dispersion des foyers d'urbanisation; et, la forme urbaine qui émane de la prédominance d'un tel habitat dans le développement résidentiel, est celle d'un tissu urbain moins dense et décentralisé, conséquence d'une surconsommation d'espace par une population relativement restreinte.

À titre d'illustration, le tableau 1.1 présente des normes urbanistiques sur les grandeurs de lots et les densités. Il donne donc une idée des rapports entre la superficie et la forme du terrain, les densités et leurs correspondances par rapport aux différentes formes d'habitat. En plus de lots proprement dits, les densités de ce tableau incluent aussi bien l'espace occupé par les rues que les trottoirs, les édifices publics (écoles, églises, bibliothèques), les terrains de jeu et les espaces libres. Grossièrement, il y ressort que sur une superficie de 900 m² et plus qui nécessite une densité nette de 3 à 7 maisons uni-familiales détachées par hectare, on peut aménager trois fois plus des maisons accolées correspondant à une densité moyenne de 20 à 85 logements par hectare. S'il s'agit d'édifices à logements multiples d'une densité de plus de 200 logements par hectare, cette superficie peut servir à plusieurs de ces logements.

38. Le territoire urbanisé canadien occupe une bande s'étalant sur environ 200 km seulement à partir de la frontière sud. Avec près de 10 millions de km² pour 30 millions d'habitants, il possède une des plus basses densités urbaines au monde, c'est-à-dire moins de 3 habitants au km².

Tableau 1.1
Densité et superficie des lots suivants les formes d'habitation

Forme d'habitat	Dimensions approximative terrain	Superficie du terrain	Densité nette
Maisons individuelles			
Parcelle de propriété	20 m / 45 m	900 m ²	3 - 7 log / ha
Terrain traditionnel	15 m / 34 m	450 - 650 m ²	16 - 24 log / ha
Terrain étroit et profond	10 m / 30 m	210 - 370 m ²	17 - 42 log / ha
Terrain large et peu prof.	15 m / 20 m	250 - 350 m ²	17 - 30 log / ha
Terrain irrégulier	?	250 - 370 m ²	17 - 30 log / ha
Maisons accolées			
Habitations jumelées	20 m / 15 m	250 - 350 m ²	20 - 40 log / ha
Habitations reliées	17 m / 15 m	200 - 300 m ²	25 - 40 log / ha
Multiplex	13 m / 15 m	130 - 250 m ²	25 - 50 log / ha
Maisons groupées sur rue	13 m / 15 m	150 - 250 m ²	25 - 60 log / ha
Îlots hors rue	12 m / 15 m	100 - 250 m ²	25 - 85 log / ha
Édifices à logements multiples, avec ou sans ascenseur			
Collectif de faible hauteur	3 - 4 étages		50 - 200 log / ha
Maisons groupées à + étages	2 - 4 étages		50 - 200 log / ha
Collectifs à concentration moyenne	4 - 6 étages		100 log. Et + / ha
Tours d'habitation	7 étages et plus		200 log. Et + / ha

Source : SCHL, *Aménagement des espaces résidentiels : conseils et recommandations*, Ottawa, publ. LNH 5365 81/02
Guay, P.-Y., *Introduction à l'urbanisme: Approches théoriques, instruments et critères*, Mt-Royal: Modulo-Éditeur, 2001, p. 155. 2^e édition.

En regardant ces trois types d'habitat, on voit très bien que la prédominance de l'un ou l'autre aura des conséquences sur la vie et l'organisation urbaine. Dans le modèle d'étalement urbain, la diminution des densités résidentielles débouche autant sur la demande accrue en faveur des déplacements automobiles que sur l'augmentation du nombre des déplacements entre la périphérie et le centre. Et par conséquent sur l'allongement du temps moyen de déplacement à l'intérieur des limites de l'agglomération, une contrainte peu préoccupante pour les promoteurs de l'urbanisation.

1.4.4 Les acteurs privés et les forces du marché immobilier

De l'avis de plusieurs auteurs, l'espace urbain est le résultat des actions de plusieurs intervenants publics et privés, à de niveaux plus ou moins différents. Il s'agit de différents gouvernements avec leurs pouvoirs et leurs politiques touchant le développement urbain; du secteur privé (les banques, les compagnies financières, les entrepreneurs en construction, les bureaux d'étude), ou

mieux encore les *offreurs* de divers intrants nécessaires à la production de l'espace urbain; et des consommateurs. Ces acteurs interviennent à un niveau ou à un autre, chacun s'inscrivant dans le triangle de l'urbanisation dont les sommets sont occupés respectivement par la municipalité, structure responsable du développement local; le promoteur immobilier, investisseur majeur à la recherche du profit; et le client, agent consommateur en quête de la commodité.

Le rôle que joue le promoteur immobilier est déterminant. En tant que démiurge de l'espace urbain, le sol est pour lui une marchandise, donc un objet ayant une certaine valeur d'usage. Si cet objet est transformé en un produit final, il assurera des pouvoirs à son propriétaire. Ceux-ci peuvent revêtir soit la forme d'*abusus*, droit de disposer de la chose, lorsque le propriétaire y construit; soit la forme d'*usus*, droit de se servir de la chose, lorsqu'il décide de l'activité qui s'y déroulera; ou encore la forme de *fructus*, droit de jouir de la chose ou d'en percevoir des fruits, lorsqu'il en soutire des revenus³⁹.

Les promoteurs immobiliers sont donc les artisans directs de l'urbanisation dans les zones métropolitaines. Ils assument, partout où ils le peuvent, les fonctions d'acquisition, de préparation et de transformation des terrains, c'est-à-dire la coordination de la conception technique, de l'enregistrement officiel, du financement, ainsi que de la construction⁴⁰. Leur dynamisme est tel qu'ils s'assurent la faveur du secteur public, du moment que leur produit répond à une demande de la part du consommateur.

François Hulbert, dans une large critique de l'urbanisation dans la région de Québec, propose une réflexion sur le problème de l'aliénation de la population par rapport aux décideurs du développement. Il montre que les stratégies d'urbanisation, un rouage essentiel des forces économiques engagées dans la promotion foncière et immobilière, sont à l'origine des formes urbaines éparpillées dans les régions urbaines. Selon lui, les promoteurs opèrent à la faveur des alliances établies avec les élus locaux sur lesquels leurs pressions aboutissent à l'obtention des permis, des autorisations, des dérogations et des modifications au plan de zonage pour la

39. Pillette, Danielle, *L'urbanisme au Québec*, Montréal, 1986, 286 p.

40. Divay, G. et al., *Marché foncier et caractéristiques des développements résidentiels*, Montréal : INRS-Urbanisation, 1984. Voir aussi Cimon, Jean, *Promoteurs et patrimoine urbain*, Montréal : Méridien, 1991; et Lorimer, James, *La cité des promoteurs*, Montréal : Boréal, 1981.

réalisation des différents projets. Ceux-ci vont de l'extension de la zone blanche à urbaniser, aux lotissements résidentiels à l'écart des zones déjà urbanisées et viabilisées. Sans oublier la présence des terrains vacants dans des secteurs centraux qui attendent qu'un promoteur vienne y loger un projet conforme à ses intérêts⁴¹.

Au sujet des alliances des promoteurs immobiliers avec les intervenants publics, elles réfèrent, selon M. Hulbert, à l'interrelation étroite entre les deux secteurs, les actions des uns s'imbriquant dans celles des autres pour, enfin, produire l'espace urbain. Les modifications incessantes des règlements de zonage, en fonction des besoins d'urbanisation par les promoteurs immobiliers, sont largement démontrées dans la littérature. Que ce soit dans les opérations de démolition-rénovation des centres-villes, dans les projets de revitalisation des quartiers centraux, dans l'érection de nouveaux quartiers résidentiels en périphérie, ou même dans la définition des zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement.

Profitant donc du laxisme des intervenants publics, les promoteurs immobiliers réussissent à faire valoir leurs intérêts dans la planification de l'utilisation du sol ; montrant ainsi qu'ils demeurent une force incontournable dans la production de l'espace urbain et périurbain. Même si l'État reste l'autorité qui planifie et réglemente l'utilisation du sol, les promoteurs immobiliers sont présents dans le processus. Ils repèrent les emplacements pour construire, s'en approprient, préparent une esquisse du projet, obtiennent les permis nécessaires, trouvent des prêteurs des fonds, engagent des entrepreneurs pour construire s'ils ne le peuvent pas eux-mêmes, attirent des locataires, et s'occupent de la vente ou de la location lorsque l'immeuble est terminé. Cette recherche effrénée du profit, dans un climat de concurrence entre municipalités, renvoie aux calendes grecques la nécessité de la concertation régionale, indispensable à une utilisation cohérente du sol.

1.4.5 L'absence de concertation régionale

L'étalement urbain étant un méta-problème, sa réalisation dans l'espace dépasse largement les limites des juridictions locales. L'incohérence entre ce processus d'urbanisation et les structures

41. Hulbert, François, *Essai de géopolitique urbaine et régionale, La comédie urbaine de Québec*. Montréal : Méridien, 1994, 2^e édition.

municipales engendre un dysfonctionnement dans la structuration de l'espace urbain. Ce dysfonctionnement indique hors de tout doute qu'en matière d'aménagement du territoire, les programmes de construction d'habitation, si nécessaires soient-ils; les travaux d'embellissement, si désirables soient-ils; ou encore un tel grand ouvrage dont s'enorgueillissent à juste titre les agglomérations urbaines; pourraient s'avérer des erreurs s'ils n'ont pas été préalablement coordonnés suivant un plan d'ensemble impliquant les différents acteurs régionaux.

En l'absence de concertation régionale, il ressort que l'urbanisation correspond à une suite d'improvisations hâtives et des solutions plus ou moins heureuses adoptées sous la pression des nécessités de l'heure ou des abus de la spéculation foncière tels qu'ils viennent d'être présentés ci-haut. Ainsi, le manque de vision d'ensemble dans la planification urbaine et régionale est perçue également comme une cause de l'étalement urbain. Le besoin pour chaque circonscription administrative de produire un schéma d'aménagement ou un plan d'urbanisme a engendré une multiplication exagérée des utilisations semblables du sol, tels que les parcs industriels, les centres commerciaux, les lotissements résidentiels, etc. qui auraient pu être judicieusement planifiées s'il y avait une réelle concertation entre les différentes organisations administratives.

En dépit de l'existence des structures administratives régionales, les communautés urbaines et les MRC, dont les pouvoirs restent limités et liés à la défense des intérêts individuels, la forte concurrence inter-municipale a plutôt favorisé les interventions non planifiées des promoteurs immobiliers. L'urbanisation éclatée qui caractérise cette façon de faire finit par rendre difficile le fonctionnement et l'aménagement de telle que le montre l'agglomération urbaine. En fin de compte, la politique du chacun pour soi, qui privilégie la stratégie municipale au détriment d'une action commune dans la région, démontre une fois de plus que les décisions de nature locale ne peuvent solutionner la question de l'étalement urbain qui, elle, est un problème de portée régionale.

1.5 Étalement urbain, les modèles de la structure spatiale et la théorie de localisation

Prenant la ville et sa région comme laboratoire, la géographie urbaine a expérimenté des modèles et des théories utiles dans ce cas-ci à la compréhension de l'étalement urbain⁴². Les uns sont d'essence socio-économique, et d'autres de nature spatiale.

En référence aux diverses études, il ressort que l'étalement urbain doit sa force à une logique sous-jacente d'organisation de l'espace reposant sur plusieurs forces de nature structurante. Cette logique a été démontrée à travers les modèles de l'organisation de l'espace urbain qui se relèvent de trois ordres :

- les modèles explicatifs (comme ceux de Park et Hurd) dont l'objectif est d'expliquer les régularités décelées dans l'organisation urbaine;
- les modèles normatifs ou futuristes (par exemple les cités-jardin de E. Howard) qui présentent le concept d'une ville idéale pour la société; et, enfin,
- les modèles descriptifs ou morphologiques (l'écologie urbaine) qui, eux, constatent la régularité et la structure du phénomène urbain.

L'explication proposée par ces derniers modèles spatiaux trouve aujourd'hui une application pratique en urbanisme qui réclame depuis, le statut de discipline scientifique. Selon leur ordre d'apparition, je les présente, en les examinant par rapport au phénomène d'étalement urbain.

Les approches théoriques les plus répandues sur l'organisation de l'espace ont généralement trait à la localisation des activités productives et résidentielles. Dans les années 1920, le sociologue Ernest Burgess (École de Chicago), montre selon une approche empirique que la structure interne de la ville se caractérise par un déplacement, vers l'extérieur, de l'industrie et de la population, selon un processus d'invasion et de succession, en cercles concentriques autour du point d'attraction et d'accessibilité majeure qui est le centre des affaires. Dans la logique de

42. À ce sujet, le lecteur pourra lire : Harold, M.-M. and Clyde F. Kohn, *Readings in urban geography*, Chicago : The University of Chicago Press, 1964, 4th edition; Claval, Paul, *La logique des villes*, Paris : Librairies Techniques, 1981; Carter, H., *The study of urban geography*, new York: Edward Arnold, 1995; et Camagni, Roberto, *Principes et modèles de l'économie urbaine*, Paris : Économica, 1996.

cette théorie, le principe d'accessibilité veut que les activités de contact (industries des services, occupations culturelles et organes politiques de la ville) soient localisées au centre urbain; tandis qu'au fur et à mesure de la demande d'espace et à cause du vieillissement du patrimoine immobilier, l'industrie et la population se tournent vers l'extérieur dans un processus d'évictions successives. Le rapprochement entre les cercles concentriques de cette approche et les couronnes d'urbanisation à Montréal rend celle-ci appropriée pour l'étude de l'étalement urbain dans cette région.

En 1939, avec la même approche empirique, l'économiste Homer Hoyt prend ses distances à l'égard du modèle de Burgess, en produisant un autre grand classique de l'analyse historique du paysage urbain. Il découvre qu'une fois un type d'utilisation du sol avait été établi près du centre des affaires, il avait tendance à rester du même côté de ce dernier, se développant vers l'extérieur, sous l'effet du système de transport, le long des voies de communication principales. Cette théorie des processus à structure radiale, basée sur des études de la location des terrains résidentiels, fournit une délimitation du paysage urbain en secteurs particuliers sous forme de cône autour du centre des affaires.

En cherchant à expliquer la dynamique d'expansion urbaine, ces deux modèles ont mis en cause la mobilité sociale et le cycle des ménages. Ils ont consacré comme inévitable le déplacement du centre vers la périphérie, à partir du moment où les agents économiques amélioraient leur condition socio-économique. C'est une réalité fondamentale dans la croissance des villes nord-américaines qui se développent sous forme d'étalement urbain. Il y est remarqué partout que l'élévation du niveau de vie pousse à consommer plus d'espace, une aspiration qui ne peut être réalisée que là où il y a disponibilité d'espaces libres; et donc, en périphérie des agglomérations urbaines.

Comme cette forme d'expansion urbaine se confirmait et s'accélérait avec l'utilisation généralisée de l'automobile, un phénomène imprévu dans les modèles de Burgess et Hoyt, les géographes Chauncy Harris et Edward Ullman tiennent compte de l'impact de cette nouvelle donnée sur la forme urbaine pour élaborer, en 1945, la théorie des noyaux multiples. C'est une théorie qui prend en considération d'autres facteurs négligés par les deux premiers modèles, tels que le site et les facteurs historiques. Le site joue un rôle important dans le développement et la

croissance d'une zone urbaine, tandis que les facteurs historiques suggèrent, au-delà du centre des affaires, une tendance de développement selon le même genre d'activités.

La théorie des noyaux multiples est fort utile à la compréhension du phénomène d'étalement urbain. Quatre de ses caractéristiques permettent d'expliquer la distribution des activités urbaines dans l'espace. Il s'agit de la présence préalable des installations spécialisées, l'avantage de cohésion pour certaines activités, la valeur foncière et l'incompatibilité de certaines activités urbaines⁴³.

La présence préalable des installations spécialisées a comme effet de générer des activités urbaines directes ou indirectes se rattachant à ces installations spécialisées. Par exemple, une zone portuaire, en raison de ses installations, favorise l'attrait des activités qui en ont besoin; les activités commerciales cherchent à être localisées dans le quartier des affaires, ou dans d'autres lieux bien desservis par les systèmes de transport et à portée d'un très grand nombre de clients; ou encore un terrain plat à bon marché qui plaît aux industries lourdes.

L'avantage de la cohésion pour certaines activités est quant à lui à la base de la concentration des activités dont la communication et le rassemblement sont primordiaux à leur développement. Ainsi, le regroupement de nombreux types de magasins est un avantage qui attire un nombre élevé des clients potentiels. Tout comme la facilité de communiquer favorise le regroupement des activités financières et de bureau.

La valeur foncière, pour sa part, joue un rôle de ségrégation spatiale et sociale, selon que le prix du mètre carré du sol est élevé ou moins élevé, même pour une utilisation identique du sol. C'est dans ce sens que les riches et les pauvres vont privilégier les secteurs urbains conformes à leur niveau de vie, montrant précisément que la distance sociale implique également la ségrégation spatiale. Un autre exemple est celui des commerces de gros ou d'entreposage des articles volumineux qui iront naturellement vers les grands espaces à bon marché, contrairement aux commerces de détail qui visent l'accessibilité du centre malgré le prix élevé du sol.

43. Andrews, W.A., *Environnement urbain*, Paris, Montréal: Études Vivantes Limitées, 1980, pp. 72-95.

Enfin, l'incompatibilité de certaines activités urbaines est aussi une source de regroupement pour une utilisation spécialisée du sol. Par conséquent, les quartiers urbains plus cossus ne pourraient jamais être contigus aux zones industrielles, habituellement polluantes. De même, les zones d'entreposage et de vente de gros, qui ont besoin des installations de chargement, ne pourraient se localiser dans des lieux de grande affluence afin d'éviter, non seulement l'encombrement, mais aussi le ralentissement et la perturbation de leurs activités.

On aura compris que tout en donnant à la ville une structure cellulaire, les caractéristiques de la théorie des noyaux multiples, combinées les unes avec les autres ou prises séparément, expliquent le pourquoi de la localisation centrale et périphérique des activités dans le paysage urbain. La flexibilité de cette théorie permet de retenir également les processus d'expansion urbaine expliqués par Burgess et Hoyt. Avec la différence que l'agglomération, en perdant sa cohésion du fait que le centre unique et polarisant cher à la théorie des zones concentriques et à celle des secteurs, décline au profit d'une structure à plusieurs noyaux.

Plusieurs auteurs ont suggéré que le phénomène d'étalement urbain prend à son compte ces composantes de l'écologie urbaine, et les intègre de la manière suivante :

Le statut familial, désignant la différence d'âge et de sexe des personnes, concerne essentiellement le cycle de vie. Aux diverses étapes de ce cycle, les besoins résidentiels sont pourvus généralement selon une distribution concentrique. Le statut familial bas (personnes seules et familles peu nombreuses) se trouve dans la proximité du quartier des affaires où se localise une forte proportion des logements multiples comme les appartements et les meublés. Tandis que le statut familial élevé (familles plus nombreuses) se retrouve en périphérie où se situent des maisons plus grandes, de larges espaces vides et des terrains de jeu. Donc, plus on s'éloigne du centre, plus le statut familial s'élève, et plus la densité urbaine est basse.

La composante sectorielle, rattachée au statut économique, réfère à la hiérarchie sociale, en fonction du pouvoir d'achat, faible, moyen ou élevé. Selon l'adage voulant que ce qui se ressemble s'assemble, les classes sociales se regroupent conformément à leur place dans la hiérarchie sociale; les moins nantis, toujours en nombre plus considérable et à la recherche de la proximité des services, se confinent en haute densité dans les quartiers centraux, tandis que les

nantis, moins nombreux comparativement aux autres classes sociales, et très bien motorisés, se réservent les larges espaces de la périphérie où l'occupation résidentielle est de faible densité.

L'établissement de nouveaux arrivants auprès des membres d'un même groupe ethnique, pour bénéficier de l'interaction et échanger de l'information, renforce de nouveaux noyaux de développement dans le paysage urbain. Les différents groupes étant éparpillés, il s'en suit une mosaïque qui donne à l'agglomération urbaine une structure cellulaire. Mais le besoin de bénéficier des services rapproche les nouveaux arrivants, généralement démunis, des quartiers centraux, tandis que les plus anciens, après l'amélioration de leurs conditions de vie, préfèrent les secteurs aisés loin du centre, même s'ils gardent le contact avec ceux de leurs quartiers initiaux.

L'explication que les modèles de l'écologie urbaine ont apportée sur l'expansion urbaine et la péri-urbanisation est fondamentalement bâtie sur le principe de maximisation des profits et de la satisfaction, selon la tradition néo-classique de la micro-économie. La poussée de cette maximisation, ayant coïncidé avec l'avènement du phénomène de la suburbanisation selon Kenneth T. Jackson, a conduit les agents économiques (les ménages et les entreprises) à opter pour un site qui répond à leurs besoins particuliers, tout en satisfaisant à leurs contraintes de coûts et de revenus⁴⁴. C'est donc suivant cette logique que les activités commerciales et de services se concentrent dans des quartiers des affaires, alors que les fonctions résidentielle et industrielle envahissent progressivement les secteurs périphériques à cause du caractère abordable des logements et des prix moins élevés des terrains.

Car la logique de la rente foncière veut que l'utilisation du sol reflète une structure hiérarchique en termes des valeurs foncières et de densité urbaine. Ces valeurs auraient tendance à décroître selon un mouvement du centre vers la périphérie, un mouvement qui traduit l'importance relative des lieux centraux⁴⁵. Selon leurs budgets et leurs besoins, les agents économiques ont alors le choix entre une localisation centrale, au coût foncier élevé et qui ne nécessite pas de longs

44. Alonzo, William, *Location and Land Use*, Cambridge Massachussets: Harvard University Press, 1964.

45. À travers les écrits de von Thünen (1826) et plus tard ceux de Christaller (1933), les places centrales ont montré leur prédominance sur la région environnante dans un influent rapport de force entre le centre et la périphérie. Même si le schéma christallérien semble devenu obsolète pour certains à cause des progrès du transport et des communications qui ont fortement réduit les coûts de l'éloignement (Derycke, 1994), il a eu cependant le mérite de véritablement expliquer la complexité de la théorie des places centrales.

déplacements, et une localisation excentrique, au faible prix de terrains mais qui impose des coûts élevés de déplacement par rapport au centre. En termes de logement, les ménages nantis et motorisés, grâce aux réseaux autoroutiers extensifs, optent pour une meilleure qualité de vie en périphérie; tandis que les moins nantis, généralement captifs des transports en commun, préfèrent la proximité des services essentiels dans les secteurs centraux.

En plus de l'explication de la localisation des activités dans le modèle de l'étalement urbain, de nouveaux modèles d'essence culturelle entrent en scène. Ils contribuent tout autant à expliquer la préférence de la majorité des gens pour la périphérie, comme l'ont fait les schémas de l'*homo œconomicus*. Ainsi, tant que la perception de l'environnement des centres urbains sera négative au sujet de l'épanouissement des ménages avec enfants, l'organisation spatiale urbaine continuera de traduire le consensus social en faveur de l'étalement urbain.

1.6 L'étalement urbain et l'urbanisme naturaliste

L'urbanisme, tel que pratiqué aujourd'hui sur une base scientifique, est une jeune discipline qui est née des conséquences de l'avènement de la machine et de l'industrialisation. Mais depuis l'antiquité jusqu'à la période pré-industrielle, une certaine forme d'urbanisme avait aidé à façonner et à harmoniser les établissements humains. Selon la configuration du terrain et la nécessité du moment, on ouvrait une rue, on traçait un parc, on construisait des bâtiments le plus naturellement possible, sans heurts ni bouleversements déconcertants pour l'être humain. Autour du noyau central, une église, le château d'un seigneur, ou une place du marché, la ville se construisait lentement, au rythme même de la vie des gens qui l'habitaient.

À l'avènement de la machine, les rêves et les aspirations de l'homme commencent à être réalisables. Les villes modernes, gigantesques et opulentes se développent çà et là, à un rythme effarant et sans prévision de la migration interne et externe de plus en plus importante générée par l'industrialisation. Les usines maintiennent la masse laborieuse, agglutinée aux quartiers industriels, dans des conditions d'existence et de travail très peu louables. En plus de la misère populaire, les industries, majoritairement polluantes, rendaient par le fait même la ville malsaine et inhabitable.

C'est dans ce contexte que naît l'urbanisme moderne⁴⁶. Il se différencie du pré-urbanisme par le fait qu'il n'est pas l'œuvre des penseurs, mais plutôt celle des professionnels qui laissent peu de place à l'utopie, et qui tiennent à voir leurs idées se concrétiser. Pour eux, il fallait que cesse le temps où l'être humain peinait toute la journée dans une usine triste et insalubre, pour rejoindre ensuite son logis sordide à travers des rues malsaines, et où sa famille et lui-même ne pouvaient prendre leur part de lumière, d'air et d'espace.

Dans ce décor, il fallait imaginer de nouvelles façons d'organiser l'utilisation de l'espace et la disposition des équipements urbains, proportionner ceux-ci et d'autres infrastructures aux exigences de la nouvelle disposition et à celles des besoins humains dans le but de stimuler le développement matériel, social et culturel de l'agglomération. C'est comme cela que plusieurs théories urbaines ont vu le jour, se targuant toutes de faire la promotion de l'ordre, de la santé et du rendement économique. Sans toutes les citer, il est toutefois utile de regrouper ces théories selon les écoles dont elles se réclament, depuis la période industrielle. Il s'agit de l'école progressiste, l'école culturaliste et l'école socialiste et l'école naturaliste⁴⁷.

46. Ces documents ont contribué à la rédaction de cette section : Le Corbusier, *La Charte d'Athènes*, Paris : Éditions du Minuit, 1957; Mumford, L., *La Cité à travers l'histoire*, Paris : Édition du Seuil, 1961; Choay, F., *L'urbanisme, utopies et réalités, Une anthologie*, Paris : Seuil, 1965; Howard, E., *Les Cités-jardins de demain*, Paris : Dunod, 1969; et Ildefonso Cerda, *La théorie générale de l'urbanisation* (une adaptation de Antonio Lopez de Aberasturi), Paris : Seuil, 1979.

47. À chacune de ces écoles sont rattachées des valeurs qui, appliquées, façonnent une certaine morphologie à la ville:

- L'école progressiste prône le progrès social et technique, l'efficacité et l'hygiène par la dissociation des fonctions urbaines qui créent un modèle urbain standardisé et ouvert. Ce modèle, présenté comme une solution universelle aux difficultés engendrées par l'industrialisation, le développement économique et la croissance démographique, connaîtra une diffusion planétaire. Voir Ildefonso Cerda (*Théorie générale de l'urbanisation*, 1979); Le Corbusier, au nom des Congrès Internationaux Architecture Moderne, (*La Charte d'Athènes*, 1941).

- L'école culturaliste privilégie le reflet culturel (nostalgie du passé) et l'unité organique qui menace le développement industriel en prônant les valeurs communautaires et la richesse des relations humaines. Le modèle urbain clos et différencié est le résultat de sa matérialisation. Voir Ebenezer Howard (*Les cités-jardins de demain*, 1969).

- L'école socialiste prône la collectivisation du sol par un rôle central et planificateur joué par l'État. Sa doctrine, le constructivisme, a engendré en ex Union soviétique et dans les anciens pays socialistes une uniformisation des îlots résidentiels, avec les services administratifs, économiques et culturels comme le noyau de l'armature urbaine. Voir Anatole Kopp (*Ville et révolution*, 1967).

- L'école naturaliste est un courant anti-urbain qui, à travers l'utopie du *Broadacre*, valorise une forme urbaine étalée.

Cette dernière a un lien direct avec le phénomène d'étalement urbain. En effet, l'école naturaliste est un courant anti-urbain américain prôné par Frank Lloyd Wright (1863-1959), à travers l'utopie du *Broadacre* où le concept de l'enracinement dans le paysage prend beaucoup de place⁴⁸. Cette utopie privilégie un développement de basse densité dans l'agglomération urbaine pour se conformer à l'environnement plutôt que de lui faire contraste par la construction en hauteur. Après avoir critiqué la ville industrielle qui *urbanifie*, F.L Wright prétend à ce sujet que le citoyen est esclave de l'instinct grégaire, et est par conséquent soumis à une puissance étrangère, exactement comme le travailleur médiéval était l'esclave d'un roi ou d'un État. L'école naturaliste veut que le citoyen renoue avec la nature par laquelle il assurera le développement de sa personnalité.

En préconisant un individualisme qualifié de démocratique, l'utopie du *Broadacre* condamne la concentration et encourage les bénéfices de la technologie, tels que l'usage de l'automobile, pour disperser les fonctions urbaines dans la nature⁴⁹. Cette décentralisation des activités correspond à l'idée nord-américaine des grands espaces libres qui favorisent les loisirs, et le développement des autoroutes aux intersections desquelles se logent les centres commerciaux.

L'urbanisme naturaliste relève donc d'une philosophie qui s'est inspiré des courants progressiste et culturaliste. Au premier, l'urbanisme naturaliste prend la croyance dans le progrès et dans la technique; et à l'école culturaliste l'intimité et l'organicité, une organisation urbaine tendant à privilégier des modules accomplissant des fonctions particulières. C'est donc un modèle fortement déconcentré, ordonné et peu planifié dans l'ensemble car il prend place à travers une évolution sporadique et spontanée.

1.7 Les perceptions de l'étalement urbain

L'abondance de la littérature sur l'étalement urbain montre assez clairement l'intérêt que ce sujet de la géographie urbaine suscite chez de nombreux auteurs. Le foisonnement et la divergence des idées dans le débat suggèrent cependant la nécessité de continuer ou d'entreprendre de

48. Wright, F.L., *The Disappearing City*, New York, 1932 ; – *When Democracy builds*, Chicago: University Press, 1945 ; *The Living City*, Horizon Press, New York, 1958.

49. Choay, Françoise, *op. cit.*, pp. 297-311.

nouvelles recherches, surtout dans un contexte de nouveaux défis urbains, pour faire avancer la discussion sur la problématique de la suburbanisation.

En effet, selon un bon nombre d'auteurs, la dispersion des activités urbaines représente un mal à éviter ; pour d'autres, c'est un faux problème puisque l'étalement urbain est un processus urbain irréversible auquel il est à peu près impossible d'échapper. Les contradictions évidentes entre, d'une part, les attitudes favorisant la prévention et le contrôle de la péri-urbanisation, et d'autre part, celles qui préconisent le libre jeu du marché en matière de développement suburbain, indiquent que le débat sur l'étalement urbain est loin de créer l'unanimité. Généralement, la discussion tourne autour des considérations sociales, des préoccupations économiques et des questions environnementales.

Sur le plan social, l'étalement urbain est vu d'abord, comme un processus urbain qui empêche d'accroître le choix en matière de logement, dans une structure démographique en évolution. Le vieillissement graduel de la population, la diminution de la taille moyenne des ménages, la hausse du nombre des familles monoparentales, le recrutement massif des femmes dans la population active, etc. sont autant des thèmes constamment rattachés aux nouveaux besoins de logement⁵⁰. Mais ils sont ignorés dans le contexte d'un étalement urbain qui consacre plutôt la maison unifamiliale détachée comme type exclusif d'habitat.

Dans cette optique, une des solutions proposées a été celle de Transit-Oriented Development (TOD)⁵¹. C'est un développement immobilier construit autour d'une station de transport en commun avec l'idée de regrouper une forte concentration d'habitants dans un rayon de 1,000 pieds (plus de 300 mètres), pour favoriser l'accès aux divers commerces et services publics. Suivra ensuite une couronne de parcs, sillonnés de sentiers et de pistes cyclables qui font le lien avec une couronne des maisons.

50. Bourne L.S. & A.E. Olvet. *New and regional geographies in Canada : 1986-91 and beyond*, Major Report. University of Toronto: Centre for urban and community studies, 1995.

51. Le *Transit-oriented development* (TOD), même s'il apparaît aujourd'hui dans le débat sur l'étalement urbain, est un vieux concept selon le *Wall Street Journal* (2 mai 2001). Vers la fin du 19^e siècle, des villages du même genre que le concept TOD poussaient déjà autour des voies ferroviaires issues des villes comme Boston et Los Angeles.

Toujours sur le plan social, l'isolement et la dépendance des ménages de banlieue envers la voiture semblent moins convenir à de nombreuses femmes chefs des familles monoparentales⁵². C'est enfin et surtout comme une menace du noyau central urbanisé que l'étalement urbain est perçu, à cause du déclin démographique, économique et fiscal des quartiers centraux désertés par les classes à pouvoir d'achat moyen et élevé au profit des banlieues⁵³.

Pour d'autres auteurs, l'étalement urbain est une tendance irréversible liée au déclin de la qualité de vie dans les villes à forte densité de peuplement. Ces auteurs estiment, en effet, que l'évolution technologique fait des villes périphériques une réponse aux besoins contemporains; par conséquent, l'amélioration des transports et des communications n'a fait que sonner l'hallali des noyaux urbains traditionnels, et confirmer aux *edge cities* le statut de centres économiques et sociaux dominants⁵⁴.

Sur le plan économique, le climat d'austérité intervenu à tous les ordres de gouvernement par les changements rapides de l'économie mondiale a suscité des interrogations sur les coûts qu'engendre l'étalement urbain. L'éparpillement de nouveaux foyers urbains coûte-t-il plus cher que la consolidation du territoire urbain ? Si oui, est-ce qu'on a les moyens de se permettre cette dispersion des fonctions urbaines ? Voilà quelques-unes des questions qui se posent sur les coûts économiques de l'étalement urbain. En essayant d'y répondre, beaucoup soulignent l'urgence de gérer la croissance urbaine afin d'augmenter la compétitivité des villes-centres. En se penchant sur les coûts cachés du développement urbain et l'impact d'une croissance non planifiée, certains concluent que le contrôle de l'étalement, en favorisant des hautes densités, permet d'éviter l'instabilité socio-économique à laquelle sont soumis les milieux de vie initiaux, conséquence d'un modèle d'urbanisation qui ne répond plus aux conditions économiques des régions urbaines⁵⁵.

52. Bunting, T.E.. 'Social differentiation in Canadian cities' In *Canadian cities in transition*, Oxford: Oxford University Press, 1991, pp. 286-312.

53. DesRosiers, F., "Urban sprawl and the central city", *Plan Canada*, Nov. 1992, pp. 14-18.

54. Garreau, J., *Edge city. Life on the new frontier*, New York: Anchor Books Doubleday, 1991.

55. Weiler, J., « Contrôle de l'étalement urbain » Dans *Héritage Canada*, nov./déc. 1995. Voir aussi Center for Urban Policy Research, *Impact Assessment of the New Jersey Interim State Development and Redevelopment Plan*, Rutgers University, 1992.

Même si le climat d'austérité fiscale a été accentué dans les années 1990, l'étude la plus connue sur les coûts de l'étalement urbain reste le rapport de la *Real Estate Research Corporation* dans la décennie 1970⁵⁶. Cette étude, dont l'intérêt repose sur l'utilisation d'une mesure-type dont les concepts d'analyse peuvent être employés pour toutes les villes, est basée sur les estimations d'ingénierie : égouts, approvisionnement en eau, système de drainage pluvial, électricité, services facultatifs (police, incendie). Elle avait conclu, après examen de différents schémas d'aménagement dans six collectivités possédant des densités résidentielles différentes, que les villes pourraient substantiellement réduire les coûts de terrain, les coûts de construction, la consommation d'énergie, la pollution de l'eau et de l'air, et les coûts de services municipaux si elles planifiaient leur développement au lieu de s'en remettre à l'expansion anarchique des banlieues. Cette étude remettait donc en question le dogme selon lequel le progrès exige qu'au gré de leurs intérêts, les spéculateurs-promoteurs entraînent à leur suite les citoyens dégoûtés de la ville industrielle.

Au Canada, une étude préparée pour le *Greater Toronto Coordinating Committee* en 1990 a abouti aux mêmes conclusions. Après examen de trois scénarios, l'étalement tel qu'il se passait dans la région de Toronto, l'urbanisation à partir des sous-centres existants, et la consolidation du noyau central, l'étude indiquait qu'en termes d'immobilisation, les coûts étaient presque identiques. La grande différence se situait cependant au niveau de l'utilisation finale des ressources, les coûts de fonctionnement progressant en fonction de la dispersion de la population. Donc, conclut l'analyse, le scénario *central* est le moins coûteux, le scénario *étalement* est le plus dispendieux, tandis que le scénario *nodal* se glisse entre les deux autres⁵⁷.

Toujours en termes de coûts, les années 1980 avaient vu se consolider une forte opinion sur le rôle prépondérant des pouvoirs publics dans la péri-urbanisation. Selon cette opinion, la création des banlieues ne découlerait pas de conditions historiques inéluctables relevant de la géographie, de la technologie et de la culture, mais elle serait plutôt le résultat des politiques

56. Real Estate Research Corporation (RERC), *The cost of Sprawl, Environmental and Economic costs of alternative residential development patterns at the fringe*, Washington, 1974.

57. IBI Group, *Greater Toronto Area Urban Structure Concepts Study*, Toronto, 1992.

gouvernementales ayant entraîné des dépenses d'immobilisation des structures indispensables à l'établissement humain en périphérie des anciennes zones urbaines⁵⁸.

En termes clairs, cette opinion souligne que les contribuables subventionnent, au profit des banlieusards, l'achat et l'usage de l'automobile par l'entremise des dépenses publiques consacrées à la construction et à l'entretien des routes, et au contrôle de la circulation. D'autres auteurs réagissent en remarquant que l'examen de la fourniture des services montre que les entrepreneurs, et par conséquent les acheteurs de maisons avancent de plus en plus eux-mêmes le capital nécessaire à l'infrastructure, comme l'aqueduc, les égouts, le drainage, les routes, les aires de loisirs, viabilisant ainsi leurs ensembles résidentiels⁵⁹. Ce qui enlèverait à l'étalement urbain la responsabilité d'être un fardeau pour les finances publiques.

Sur le plan environnemental, l'attention mondiale sur le réchauffement de la planète, accentuée à partir des années 1980, a suscité des discussions sur le bien-fondé de l'étalement urbain. Selon Robert Fishman, déjà cité plus haut, la banlieue n'est pas une forme de ville indéfiniment soutenable; nous n'avons ni l'énergie, ni le temps nécessaires au transport pour continuer à étendre les villes, dit-il⁶⁰. En effet, les thèmes des effets qu'engendre la péri-urbanisation sur l'environnement, tels que la consommation aveugle des ressources naturelles (les terres agricoles, les forêts) et la pollution de l'eau et de l'air, par le rejet dans l'atmosphère des gaz à effet de serre par suite de l'usage exagéré de l'automobile, reviennent constamment dans le débat.

La plupart des auteurs estiment, après comparaison de la distance des déplacements en automobile par personne et par ménage dans certaines villes américaines et canadiennes, que le fait de doubler la densité résidentielle ou démographique réduirait considérablement le nombre des kilomètres annuels parcourus en voiture par personne par ménage. Du coup, disent-ils, on réduirait de même la pollution de l'air et la consommation exagérée des terres agricoles. De plus, ils soutiennent que l'analyse des enjeux écologiques permet de démontrer le caractère

58. Jackson, K.T., 1985, *Op. Cit.* p.293.

59. Sancton, A. et B. Montgomery, « Le gouvernement municipal et l'aménagement des zones résidentielles : études comparatives de London (Ontario) dans les années 1920 et 1980 » Dans *La métropole canadienne en mutation, questions de politique urbaine*, 1994, pp. 849-874.

60. Fishman, R., « Les villes n'ont plus de cœur » Dans *Actualité*, 15 novembre 1992, p. 24.

insoutenable des tendances récentes relatives à la trilogie *auto/bungalow/banlieue*, suite aux effets de la densité urbaine sur la consommation d'énergie directe des véhicules. Ces effets indiquent que dans les villes étalées nord-américaines, la consommation moyenne d'essence par habitant par année est quatre fois supérieure par rapport aux villes européennes⁶¹. Pour ces chercheurs, la densification et la consolidation du développement urbain restent la seule option pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

D'autres auteurs, par contre, font remarquer que la qualité de l'air, de l'eau et la gestion efficace des déchets sont meilleures avec un schéma urbain dispersé que densifié. Dans cette lignée, le comblement des besoins en espaces verts et l'aménagement des espaces libres, en tant qu'exigences de la qualité de l'environnement urbain, sont facilement réalisables dans un milieu à faible densité. Pour ces chercheurs, les sources mobiles et stationnaires de polluants, concentrées dans les zones urbaines densifiées n'encouragent pas nécessairement le style de vie que recherche la majorité des citoyens. Ainsi, aujourd'hui encore, la SCHL associe la faible densité résidentielle à la qualité de vie en milieu urbain, tout en reconnaissant que cela va à l'encontre des objectifs de conservation des écosystèmes et d'économie d'énergie qu'actualise le concept de développement urbain durable⁶².

En conclusion, derrière cette discussion sur l'étalement urbain, il se profile un conflit entre les vertus du laissez-faire et celles du contrôle du développement urbain par la planification. Pour les tenants du laissez-faire, le contrôle de l'expansion urbaine est la cause de la fuite des promoteurs vers les lieux où il n'y aurait pas ce contrôle, entraînant par conséquent un mode d'occupation des sols suburbains discontinu et à densité résidentielle inférieure. Par contre, soutiennent-ils, le laissez-faire permet d'obtenir plus tard un développement continu, et donc plus dense⁶³. Pour les tenants de la planification, la gestion du développement suburbain est présentée comme garant de

61. Gagnon, L., « Le développement de Montréal dans une perspective de développement durable » Dans *Les défis et les options de la relance de Montréal* (sous la direction de Luc-Normand Tellier), Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1997.

62. Sénécal, G. et al., « Les mécanismes de production de la forme urbaine et la conservation des espaces agricoles et naturels dans la région de Montréal : le cas de Laval » Dans *Cahiers de géographie du Québec, Op. Cit.* p. 304.

63. Fischel, A., "Good for the town, bad for the nation. A comment". *Journal of the American Planning Association*, 57, Été 1991, pp. 341-344.

la création des milieux de vie plus souhaitables. Pour bon nombre de partisans de cette approche, c'est le manque de planification qui est à l'origine de l'étalement urbain, car une planification efficace, encourageant de plus fortes densités produirait, selon eux, des milieux urbains fort agréables⁶⁴.

1.8 Une lacune dans la littérature sur l'étalement urbain

Il ressort de cette discussion sur l'étalement urbain que la recherche doit continuer de tenter de mettre à jour les réalités qui alimentent les arguments, et éclairer l'opinion sur ce phénomène complexe. Les effets de la dispersion des activités urbaines étant encore moins bien connus, ils devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour permettre de faire avancer le débat. L'examen des études sur l'étalement urbain montre que seuls les services urbains (l'aqueduc, l'électricité, le réseau routier, etc.) ont servi d'outils d'analyse de celui-ci. L'on dispose par conséquent d'importantes études principalement axées sur les coûts de l'étalement urbain par rapport à ces services urbains. Donc, aucune étude ne s'est encore penchée sur les coûts des services éducatifs relativement à l'urbanisation excentrée et discontinue. C'est cette lacune que la présente étude voudrait contribuer à combler, par la mesure des coûts sociaux et économiques de l'étalement urbain sur les équipements scolaires dans la région montréalaise.

Le lien étroit entre l'utilisation des équipements scolaires et la présence des effectifs correspondants relève de l'évidence. La problématique posée par le phénomène de l'étalement urbain dans la planification scolaire repose par conséquent sur les changements du nombre des clientèles à desservir, et la distribution conséquente des équipements dans l'espace. Il y donc matière à se pencher sur cette problématique et chercher à en déterminer les conséquences. La région montréalaise servira d'aire d'étude.

64. Newman, Peter & al. "Can we overcome automobile dependence? Physical planning in an age of urban cynicism" In *Cities*, Vol. 12, number 1, 1995, pp 53-65; SCHL, *Le repeuplement des villes, initiatives canadiennes de densification résidentielle*, Rapport final, Ottawa, 1994, p. 9; Chinitz, B., "Growth Management. Good for the town, bad for the nation?", *Journal of the American Planning Association*, 56, Winter 1990, pp. 3-8.

L'étalement urbain est un phénomène de portée régionale. À ce titre, son étude nécessite une aire d'analyse répondant aux critères de *région*, un concept bien connu de la géographie. Dans le domaine urbain, il est clair que la contiguïté spatiale, l'unité des composantes administratives ayant des liens socio-économiques privilégiés entre elles, etc., apportent la réalité de région telle qu'elle est souhaitable pour une étude du phénomène d'étalement urbain.

La région montréalaise s'inscrit dans la catégorie des grandes agglomérations nord-américaines, avec son poids démographique au-dessus de 3,000,000 d'habitants⁶⁵. Ce chapitre s'inspire d'une méthodologie bien connue en géographie urbaine pour présenter le cadre général et territorial de la région d'étude. Mais avant, il est utile de comprendre pourquoi situer cette recherche à une échelle régionale et justifier le choix Montréal comme aire d'étude.

2.1 Justification de « région » comme échelle d'analyse

La région, une subdivision de l'espace, est un concept central de la géographie⁶⁶. Étant une élaboration de l'intellect, elle peut faire partie d'une autre plus grande région (macro-région), et inclure en son propre sein des sous-régions (micro-régions). Dans le cadre de cette étude, l'idée d'une région métropolitaine de recensement (RMR) émerge ici pour inspirer les limites du territoire sur lequel cette étude sera réalisée⁶⁷.

65. *Statistique Canada*, catalogue n° 93-357-XPB.

66. Il existe une abondante littérature en géographie sur la notion de région. Depuis le début du 20^e siècle, les géographes français, notamment Vidal de la Blache, en avaient fait un de leurs principaux thèmes. Le lecteur pourra avoir une idée de ce concept en se référant à Hagget, Peter, *The geographer's art*, Oxford (UK) & Cambridge (USA) : Blackwell, 1995; Claval, Paul, *Initiation à la géographie régionale*, Paris : Nathan, 1993; et Brunet, R., *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier-Paris : Reclus-La Documentation française, 1993. En gros, le concept de région réfère à deux grandes notions, celle de l'homogénéité qui regroupe des éléments de même nature, et celle de la polarisation qui intègre les critères de dimension économique. Cette dernière notion caractérise, en effet, la région montréalaise dont il est question dans cette étude.

67. Selon les agences des statistiques, une RMR reflète les liens d'interdépendance étroits et quotidiens qui unissent ses différentes composantes. Trois critères sont ainsi établis pour une appartenance dans une RMR : le noyau urbanisé avec au moins 100,000 habitants, les municipalités qui en dépendent et qui y sont intégrées (les villes dont 50% ou plus de la population active occupée travaille dans le noyau urbanisé), et une municipalité dont 25% ou plus d'emplois offerts sont occupés par des résidents du noyau urbanisé.

Le besoin de procéder ainsi au niveau d'une RMR s'explique par le fait que l'abondante littérature existante sur l'étalement urbain montre que celui-ci découle d'un ensemble des réalités qui donne lieu à la distribution éparpillée des fonctions urbaines sur des territoires de plus en plus éloignés du centre régional. C'est donc un phénomène urbain qui transcende le niveau administratif local, et dépasse par conséquent les frontières des villes déjà établies. Étant donné qu'aux problèmes d'urbanisation doivent correspondre des structures administratives pour les solutionner, la réalité de l'expansion urbaine discontinue démontre qu'au plan administratif, les décisions des structures locales ne peuvent régler la question de l'étalement urbain qui est un phénomène de portée régionale. C'est ce qui fait que l'étude de celui-ci doit se situer au niveau régional pour une meilleure compréhension de son impact.

L'échelle régionale se prête ainsi de manière déterminante à l'étude de l'étalement urbain. La validité et la fiabilité des conclusions en dépend car une échelle trop petite ne saurait embrasser toute la portée de ce phénomène; tandis qu'une échelle trop grande en diluerait l'impact.

2.2 Choix de la région montréalaise comme aire d'étude

Le choix de la région métropolitaine de Montréal se justifie par le fait qu'elle est, en même temps, différente et semblable à la majorité des agglomérations urbaines nord-américaines.

Elle est différente des autres par sa structure sociale, et son développement périphérique qui se démarque de celui observé ailleurs en Amérique du nord. En effet, dans leur traduction spatiale, la plupart des agglomérations urbaines nord-américaines accusent un découpage socio-spatial nettement focalisé sur l'exclusivité et l'exclusion. L'exclusivité s'est traduite spatialement dans les *edge cities*, espaces exclusifs pour une population à pouvoir d'achat élevé; tandis que l'exclusion s'exprime à travers les ghettos ou les enclaves urbaines situées aux abords des centres-villes. Bénéficiant de l'indifférence des pouvoirs publics, les minorités raciales et ethniques s'y entassent à côté des populations les plus démunies. Même si de multiples variations sont possibles entre ces deux extrémités, la coupure sociale se cristallise spatialement pour former deux pôles exclusifs, le centre-ville, pauvre et délabré; et la périphérie, riche et somptueuse.

Dans la région montréalaise, pendant qu'ailleurs les *edge cities* appauvrissaient leurs centres-villes en amenant avec eux les services tertiaires et en coupant les citoyens de leur centre-ville, Montréal, centre régional de plus d'un million d'habitants, est demeurée économiquement forte⁶⁸, gardant par conséquent un lien vital avec la périphérie lointaine. Les congestions criantes sur les ponts et les autoroutes conduisant à Montréal, causées par les va-et-vient quotidiens des milliers des travailleurs du secteur tertiaire moteur qui gagnent leur vie au centre-ville de Montréal, sont éloquentes sur la force économique du cœur de la région. En effet, les villes périphériques, même en se multipliant au cours de quatre dernières décennies, ne se sont pas constituées en pôles économiques suffisamment forts pour sonner le glas de Montréal, la ville centrale. Tandis que les quartiers ethniques des secteurs centraux, n'ayant pas débouché comme ailleurs sur la formation de ghettos, sont demeurés viables et dynamiques, à cause, en partie, des interventions de l'État.

Malgré ces faits, la région montréalaise reste semblable aux autres agglomérations urbaines parce qu'elle n'échappe pas au phénomène d'étalement urbain. Comme ailleurs en Amérique du Nord, les conséquences de ce phénomène pèsent particulièrement sur Montréal, la ville-centre. Elle est aux prises avec d'autres types des problèmes sociaux et économiques qui sont de plus en plus hors de sa portée. La perte continue de son poids démographique; le re-aménagement de ses équipements excédentaires; la restructuration de son industrie qui, jadis axée sur le marché domestique, doit s'élever au niveau d'une économie compétitive orientée vers le marché extérieur; et enfin le recyclage des zones industrielles abandonnées au profit de la périphérie; sont autant d'éléments de ressemblance de Montréal avec les autres centres-urbains originels nord-américains.

2.3 Cadre général de la région montréalaise

Il est impérieux de cerner le phénomène à l'étude dans son contexte géographique. Un bref exposé sur le site et la situation précédera les éléments de l'évolution urbaine et démographique pour compléter la présentation de la région montréalaise. Par après, une comparaison avec les régions de Toronto et de Vancouver aidera à évaluer l'ampleur de l'étalement urbain à Montréal.

68. Coffey, W.J. et Réjean Drolet, « La décentralisation intramétropolitaine des activités économiques dans la région de Montréal, 1981-1991 ». Dans *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 38. Numéro 105, décembre 1994, pp. 371-394.

2.3.1 Le site et la situation

La région de Montréal est située à plus de 1,000 km de l'océan Atlantique, à l'intérieur des terres, elle se localise au point de rencontre de trois grands cours d'eau, le Saint-Laurent, le Richelieu et la rivière des Outaouais, qui ouvrent des corridors naturels, empruntés aujourd'hui par les routes terrestres.

Selon la physiographie régionale⁶⁹, la région de Montréal se trouve totalement dans la plaine de basses terres du Saint-Laurent. Elle est coincée entre le Bouclier canadien, un socle et une portion de la croûte terrestre stable et rigide venant du détroit d'Hudson à travers les Laurentides (mont Tremblant, 960 m) au nord; la chaîne des Appalaches, collines montréalaises se découpant en deçà de l'Atlantique, au sud-est; et les Adirondacks, une construction imposante de reliefs et appendice du Bouclier canadien entre le Saint-Laurent et l'Hudson au sud-ouest⁷⁰.

Lorsque l'on sait que généralement la plupart des gens préfèrent habiter dans des endroits accueillants, et comportant un terrain sec, une eau potable abondante et un transport accessible, la structure physique de la région de Montréal se prête aisément à l'établissement humain. Les dépôts des sédiments sablonneux qui constituent les sols de la plate-forme de Montréal sont parsemés de vastes couches d'argile sur toute l'immensité de cette plaine. De celle-ci émergent quelques accidents de terrain sous forme d'élévations dont la plus imposante est le massif du mont Royal. Avec ses 10 km², le mont Royal domine la plaine de la région de Montréal par une dénivellation de 200 m environ⁷¹. Du haut de cette surélévation, par ses parcs et ses belvédères, le mont Royal, dont le plateau est aménagé en cimetière, offre des vues saisissantes de la région urbaine à travers les éléments visuels que sont les collines et leurs piémonts. Ce mont fut le premier à servir à de fins de peuplement des classes supérieures sur les parties les plus basses de

69. C'est-à-dire la structure physique de base de la région.

70. Richard, P.J.H. et al. « Montréal dans son cadre naturel ». Dans *Montréal 2001, visages et défis d'une métropole*, (sous la direction de C. Manzagol et C. Bryant), Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1998, pp. 15-29.

71. Ritchot, Gilles. « Le mont Royal », Dans *Montréal, guide d'excursions* (sous la direction de Ludger Beauregard), Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, pp. 50-54.

ses versants (Westmount et Outremont), alors que les classes inférieures se concentraient dans les basses terres à ses pieds.

Tant sur l'Île de Montréal que dans le reste de la région, la faible pente générale des terrains offre un bon drainage des sols qui, combiné à la bonne position par rapport aux vents dominants, constitue un avantage recherché non seulement en agriculture, mais également pour le développement résidentiel. En effet, le Saint-Laurent et ses divers affluents dessinent la configuration du Grand Montréal qui regroupe l'Île de Montréal, l'Île de Laval et les deux couronnes nord et sud. Ces dernières, rendues facilement accessibles par la multiplication des ponts tout autour des grandes îles de la région, ont occulté la position insulaire de celles-ci, par un développement résidentiel majoritairement axé dans la direction nord-sud; alors que le développement économique s'opère généralement dans le sens du fleuve Saint-Laurent, perpendiculaire à l'orientation du développement résidentiel.

Les traits fondamentaux du cadre physique de la région de Montréal, le façonnement du relief et les affleurements rocheux, les avantages de la confluence des voies d'eau, l'insularité et la répartition des dépôts meubles, ont guidé la dynamique urbaine de la région de Montréal sur un site qui s'étend, aujourd'hui, sur plus de 4 000 km². Ses terres hospitalières ont favorisé un développement urbain initialement lié à la production agricole, industrielle et manufacturière, et au commerce d'import-export. Tandis que les facilités de transport et la disponibilité des vastes terres développables ont contribué, au fil de l'évolution technologique et économique du 19^e et 20^e siècle à accroître les avantages de situation de Montréal, et à l'émergence d'un cadre bâti de faible densité.

2.3.2 L'évolution urbaine et démographique

Après s'être poursuivie à un rythme élevé de 1951 à 1980, comme le montre le tableau 2.1, l'urbanisation à Montréal s'est ralentie dans la première moitié des années 1980, pour ensuite reprendre de la vigueur à partir de 1986⁷².

72. Il existe une abondante littérature traitant de l'urbanisation et de l'étalement urbain dans la région de Montréal. L'INRS-Urbanisation, entre autres, a publié de nombreux textes à ce sujet; point n'est donc besoin ici, de chercher à prouver la réalité de l'étalement urbain dans la RMM. Cependant, l'actualisation des données socio-économiques est uniquement présentée de façon à soutenir l'orientation de cette recherche.

Tableau 2.1
Poids démographique dans la région montréalaise, 1951 - 1996

Année	Population (000)					Proportion dans RMR (%)			Variation de la proportion		
	Montréal	Reste CUM	Hors CUM	RMM	Québec	Montréal	Reste CUM	Hors CUM	Montréal	Reste CUM	Hors CUM
1951	1,052	269	75	1,395	4,006	75,4	19,2	5,4			
1956	1,160	348	237	1,745	4,628	66,5	19,9	13,6	-8,9	0,7	8,2
1961	1,286	462	362	2,110	5,259	60,9	21,9	17,2	-5,5	2	3,5
1966	1,329	594	514	2,437	5,781	54,5	24,4	21,1	-6,4	2,5	3,9
1971	1,254	705	784	2,743	6,027	45,7	25,7	28,6	-8,8	1,3	7,5
1976	1,119	751	933	2,802	6,234	39,9	26,8	33,3	-5,8	1,1	4,7
1981	1,019	742	1,068	2,828	6,438	36	26,2	37,8	-3,9	-0,6	4,5
1986	1,015	737	1,169	2,921	6,532	34,8	25,2	40	-1,3	-1	2,2
1991*	1,018	758	1,351	3,127	6,896	32,5	24,2	43,2	-2,2	-1	3,2
1996*	1,016	760	1,550	3,326	7,139	30	23	47	-2,5	-1,2	3,8

Source : Statistique Canada, catalogues n° 92-604, 92-705, 93-901, 94-109, 95-329 et 93-357-XPB
* Inclut les résidents non permanents.

De ce tableau, il est visible que le pourcentage des résidents de RMR qui vivent dans la ville centrale a chuté de 54,5% en 1966 à 45,7% en 1971; ce qui démontre un étalement résidentiel. En moyenne, le poids démographique de la ville de Montréal est passé de 75,4% en 1951 à 36,0% en 1981, avec une baisse quinquennale de 6,6% pendant cette période. Le poids démographique de la banlieue hors-CUM passe, quant à lui, de 5,4% en 1951 à 37,8% en 1981, avec un gain quinquennal moyen de 5,4%.

Donc, après 1976, la ville de Montréal n'est plus la seule à perdre ses résidents. Le reste de la CUM connaît également une baisse relative de sa population, passant de 26,8% en 1976 à 23,0% en 1996, une baisse quinquennale moyenne de 1%. Ces pertes enregistrées dans la ville de Montréal et dans le reste de l'île, sont apparemment récupérées par la banlieue hors-CUM qui continue de voir croître son poids démographique. Entre 1971 et 1996, ce poids passe de 28,6% à 47% ; ce qui indique un gain quinquennal moyen de 4,3%. Cependant après 1986, la baisse quinquennale moyenne de l'importance relative de la ville de Montréal est de 2%. Cela confirme que le mouvement vers la périphérie s'était ralenti suite à la récession économique du début des

années 1980⁷³. Mais ayant repris un peu de vigueur, l'étalement urbain a continué de gruger la ville de Montréal de 2,2% de sa population entre 1986 et 1991, et de 2,5% entre 1991 et 1996.

La baisse du poids de Montréal pourrait être encore plus importante que ce que ces chiffres révèlent. À partir de 1991, Statistique Canada inclut dans ses recensements les résidents non permanents⁷⁴, une situation qui gonfle les chiffres et affecte l'analyse de l'étalement urbain. Avec son équipement et ses installations universitaires, la ville de Montréal héberge plus de réfugiés et des étudiants étrangers que les autres villes de la RMR, camouflant ainsi la baisse réelle de son poids démographique depuis 1986. Après cette date, un nouveau contexte idéal à la suburbanisation apparaît suite aux politiques de construction routière et à la philosophie du laissez-faire adoptées par le gouvernement québécois dès 1986⁷⁵.

Ces politiques se sont matérialisées par le plan de transport régional annoncé en 1988. Il accordait beaucoup d'importance à la reprise de la construction autoroutière, comme les autoroutes A13, A15, A19, A20, A25 qui étaient encore inachevées en 1986⁷⁶. Quant à la philosophie du laissez-faire, elle laissait agir les forces du marché en facilitant le dézonage agricole au profit des utilisations urbaines du sol. En conséquence, l'application de la *loi sur la protection des territoires agricoles (LPTA)*, une loi qui a pourtant montré son efficacité à bien d'égards, était paralysée. Ces deux attitudes du gouvernement ont aidé à ré-ouvrir la voie à l'étalement urbain.

73. De l'avis des chercheurs, le ralentissement de l'étalement urbain au début des années 1980 était dû essentiellement à des raisons d'ordre conjoncturel. À cette époque, les hauts taux d'intérêts, et la seconde crise pétrolière qui s'était soldée par une forte hausse des prix du pétrole, avaient provoqué une importante récession. Celle-ci s'était traduite par le relâchement du mouvement de la péri-urbanisation pour la période allant de 1981 à 1986. Mais depuis cette période, les baisses des taux d'intérêts, la chute du prix du pétrole ainsi que la croissance réelle du PIB ont été les conditions ayant favorisé la reprise de l'éparpillement de la classe moyenne loin des zones centrales.

74. Statistique Canada, *Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement*, Catalogue 93-303, 1991, p. 66.

75. Lamonde, P. et al., *Développement urbain et stratégies de transport pour Montréal, horizon 2001*, Collection *Rapport de recherche*, 12, Montréal : INRS-Urbanisation, 1989.

76. Lors de la récession du début des années 1980, la prise de conscience du ralentissement de l'économie (ressources budgétaires réduites) et la nécessité subséquente de gérer le territoire de façon serrée et plus respectueuse de l'environnement, avaient poussé le conseil des ministres du gouvernement précédent à opter pour des choix politiques quant à la gestion de la RMR de Montréal. Ceux-ci, traduits dans *Option préférable*, stipulaient, notamment, une limitation des dépenses en infrastructures hors de l'aire déjà urbanisée, par un moratoire sur les nouveaux ponts et autoroutes ainsi que sur les nouveaux réseaux d'aqueducs et d'égouts.

L'éparpillement démographique s'accompagne généralement de l'étalement de l'emploi. Les données du tableau 2.2 montrent que, comparativement aux populations, l'emploi est moins décentralisé dans la région montréalaise.

Tableau 2.2
Emploi et population dans la RMR de Montréal de 1971 à 1989
Part de la ville de Montréal dans la RMR (%)

	Part de la ville de Montréal dans la RMR (%)					Variation du poids de la ville dans la RMR			
	Lamonde		Coffey			Lamonde	Coffey		
	1971	1981	1981	1985	1989	1971-1981	1981-1985	1985-1989	1981-1989
Emploi manufacturier et tertiaire	65,6	48,5	48,5	47,1	44,4	-17,1	-1,4	-2,7	-4,1
Manufacturier	65,1	45,4	49,9	45,8	41,2	-19,7	-4,1	-4,7	-8,7
Services	65,9	49,5	48	47,5	45,4	-16,3	-0,5	-2,2	-2,7
Services à la consommation	60,5	41,4	43,4	43,6	39,1	-19,2	0,2	-4,5	-4,3
Services à la production	71,4	55,3	46,7	50,1	44,5	-16,1	3,4	-5,6	-2,2
Services gouvernementaux	66,9	54,5	55,3	50,7	56,3	-12,4	-4,7	5,6	1
Population									
	1971	1981	1981	1986	1991	1971-81	1981-86	1986-91	1981-91
	45,7	36	36	34,8	32,5	-9,7	-1,3	-2,2	-3,5

Sources : Lamonde, P. et al., 1988, *La transformation de l'économie montréalaise, 1971-1986*, Montréal: INRS-Urbanisation; Coffey, W.J. et R. Drolet, 1992, *Les services supérieures dans la région métropolitaine de Montréal, 1981-1989 : importante stratégie, croissance et dynamique spatiale*, Montréal: INRS-Urbanisation.

Le pourcentage de la population de la RMR qui avait un emploi manufacturier ou dans le secteur des services dans la ville de Montréal est passé de 65,6% en 1971 à 44,4% en 1989, si l'on combine les chiffres fournis par Lamonde et al. (1988), et ceux de Coffey et Drolet (1992). Alors que pour une période qui est approximativement la même, la population de Montréal passait de 45,7% en 1971 à 32,5% du poids démographique de la RMR en 1991. De façon détaillée, de 1971 à 1981, la chute de ces emplois a été très rapide, c'est-à-dire de 17,1%; contre une baisse de 9,7% de la population. Tandis que dans les années 1980, elle se réduit significativement, allant de 1,4% entre 1981 et 1985 à 2,7% entre 1985 et 1989, pour une baisse respective de la population de 1,3% et 2,2%.

Les données de ce tableau montrent donc que l'industrie manufacturière et les services à la consommation sont les secteurs économiques qui se sont déconcentrés le plus rapidement. Dans les décennies 1970 et 1980, les emplois dans les secteurs manufacturiers affichaient une plus forte baisse que ceux des services à la consommation. Alors qu'en ce qui concerne le secteur tertiaire moteur, le dynamisme du centre-ville de Montréal maintient encore la force économique de la ville-centre dans la région malgré la dispersion démographique qui caractérise celle-ci⁷⁷.

2.3.3 La région montréalaise comparée à celles de Toronto et de Vancouver

La plupart des métropoles du monde ont vu, à des degrés différents, leurs secteurs centraux chuter en importance démographique au profit de la périphérie. Au Canada, les études menées par Bourne sur les 25 principales agglomérations urbaines, de 1971 à 1991, ont montré que le tissu urbain est de plus en plus décentralisé et moins densément peuplé, et confirmé la réalité de l'étalement urbain⁷⁸.

Notant cependant quelques légères différences entre les régions, l'auteur montre que contrairement à Montréal où la migration vers la ville-centre est très faible, Toronto et Vancouver accusaient un retour de situation dans les années 1980 par rapport au déclin central de leur population. Même si toutes les villes-centres ont continué d'expérimenter ce recul par rapport à la banlieue, Bourne indique que les premières banlieues observaient le même phénomène au profit des nouvelles dans leurs secteurs périphériques. L'étalement démographique des régions métropolitaines est confirmé par la diminution de leurs densités urbaines. Parce que les décennies 1950 à 1970 ont été celles d'une grande croissance de la population⁷⁹, Edmonston a comparé la région de Montréal à celles de Toronto et de Vancouver, pendant cette période de croissance, en se servant du gradient de densité⁸⁰ (tableau 2.3).

77. Coffey, W.J. et Réjean Drolet, *Op.cit.*

78. Bourne, L.-S., "Are new urban forms emerging? Empirical tests for Canadian urban areas" In *The Canadian geographer*, 1989, 33-4: 312-28; Bourne, L.-S.,: *New urban and regional geographies in Canada: 1986-91 and beyond*, University of Toronto: Centre for urban and community studies, 1995.

79. Wargon, Sylvia T. « Demography in Canada : Looking backward, looking forward » In *Canadian Studies in population*, Vol. 25 (2), 1998, pp. 199-228.

80. Le gradient de densité est le taux de diminution de la densité lorsque l'on s'éloigne du centre d'une région.

Tableau 2.3**Gradient de densité résidentielle et densité centrale des régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver, de 1951 à 1976**

Année	Gradient de densité résidentielle			Densité centrale (000 par mille carré)		
	Montréal	Toronto	Vancouver	Montréal	Toronto	Vancouver
1951	0,64	0,43	0,41	89	69	29
1956	0,5	0,33	0,35	71	53	26
1961	0,43	0,28	0,3	65	46	24
1966	0,38	0,24	0,29	57	41	24
1971	0,34	0,22	0,26	51	39	23
1976	0,3	0,19	0,23	41	32	20

Source : Edmonston, Barry, "Metropolitan population deconcentration in Canada, 1941-1976". *Canadian studies in population*, Vol. 10, pp. 49-70.

D'après ces données, la RMR de Montréal est celle de trois grandes régions métropolitaines canadiennes qui s'est étalée le plus; le gradient de sa densité ayant davantage baissé que dans les régions de Toronto et de Vancouver.

En considérant le tableau par décennie, l'étalement urbain a été plus accentué dans les années 1950. Le gradient de densité à Montréal affiche alors un déclin de 0,21 entre 1951 et 1961; pendant que ceux de Toronto et Vancouver chute respectivement de 0,15 et 0,11. Dans la décennie 1960, le mouvement vers la périphérie ralentit quelque peu sa course; avec la région de Montréal en tête, les gradients de densité déclinent de 0,9; 0,6 et 0,4 respectivement. En 1976, le gradient de la région de Montréal est le plus élevé (0,30), suivi de celui de Vancouver (0,23) et de Toronto (0,19). Ceci montre donc que pendant cette période, la région montréalaise était, des principales régions canadiennes, celle qui affichait un étalement urbain plus prononcé.

En examinant les densités centrales, la ville de Montréal accuse les plus hautes densités urbaines pour la période allant de 1951 à 1971, même si elle a connu une diminution de 54% en 1971 par rapport à 1951. Cette diminution est également visible à Toronto et à Vancouver où elle atteint les 54% et 31% respectivement. La faiblesse de la diminution de la densité centrale à Vancouver pourrait s'expliquer par la situation géographique de celle-ci. Étant prise entre une chaîne de montagnes à l'est et l'océan Pacifique à l'ouest, son développement spatial s'en trouve, par

conséquent, limité. Parce que le gradient de densité réfère à la consommation de l'espace, il serait intéressant de comparer également ces trois agglomérations par rapport à leur croissance démographique à cause du lien évident entre la densité et la forme urbaine. Le tableau 2.4 compare donc les populations de la RMR et de la ville de Montréal à celles de deux autres régions, avec leurs villes centres respectives.

Tableau 2.4

Population des régions de Montréal, Toronto et Vancouver ; et celle de leurs villes -centres, de 1971 à 1996 , (000)

Année	RMR de Montréal	RMR de Toronto	RMR de Vancouver	Ville de Montréal	Ville de Toronto	Ville de Vancouver
1971	2,743	2,628	1,082	1,214	713	426
1976	2,802	2,803	1,166	1,080	633	410
1981	2,862	3,130	1,268	1,018	599	414*
1986	2,921	3,427	1,381	1,015*	612	431
1991**	3,127	3,899	1,603	1,018	635	472
1996**	3,327	4,264	1,831	1,016	654	514

Source : Statistique Canada, catalogues n° : 92-113, 92-114, 92-118, 93-156, 95-337, 95-186-XPB, 95-187-XPB, 95-191-XPB, 95-206-XPB, 95-213-XPB.

* Changement des limites administratives par rapport à la période précédente.

** Inclut les résidents non permanents.

Les trois principales régions métropolitaines canadiennes affichent toutes un grand dynamisme, en accusant des augmentations appréciables de leurs populations de 1971 à 1996. Il est cependant intéressant de noter que pendant cette période, la population de la RMR de Montréal croît de 21% contre 62% pour celle de Toronto; et 69% pour celle de Vancouver, l'immigration asiatique ayant beaucoup contribué à la croissance démographique dans cette dernière.

L'intérêt de ce tableau est de montrer que malgré une hausse relativement faible de sa population, la région montréalaise s'est autant étalée que les autres. Pour la période considérée, la ville de Montréal accuse une baisse constante de sa population, alors que Toronto et Vancouver voient la leur augmenter. En présence d'une dénatalité marquée, cette baisse démographique de Montréal a certainement contribué à la croissance des villes de la banlieue. Ce qui, avec ce qui précède, fait de l'étalement urbain dans la région de Montréal un fait réel.

2.4 Le cadre territorial

L'espace d'une agglomération urbaine est fait des limites territoriales gérées par des acteurs de différents niveaux. Circonscrits dans des régions administratives, l'univers des territoires municipaux et scolaires dans la région est celui qui subit des changements générés par l'étalement urbain. Il est donc intéressant de se familiariser avec les deux types de territoires.

2.4.1 Les territoires municipaux

Les limites territoriales du Grand Montréal touchent à 5 des 17 régions administratives du Québec. Les régions administratives de Montréal (Région 06) et de Laval (Région 13) sont incluses en totalité dans la région montréalaise, tandis que celles de Lanaudière (Région 14), des Laurentides (Région 15) et de la Montérégie (Région 16) sont partiellement couvertes (Figures 2.1-A et 2.1-B, et annexe I).

La première difficulté au niveau de la grandeur à considérer pour la région montréalaise réside dans la définition de ses limites. Cette question de définition territoriale est en rapport direct avec la problématique de l'étalement urbain parce qu'à cause de lui, il faut constamment revoir les

Le cadre territorial de la RMR de Montréal

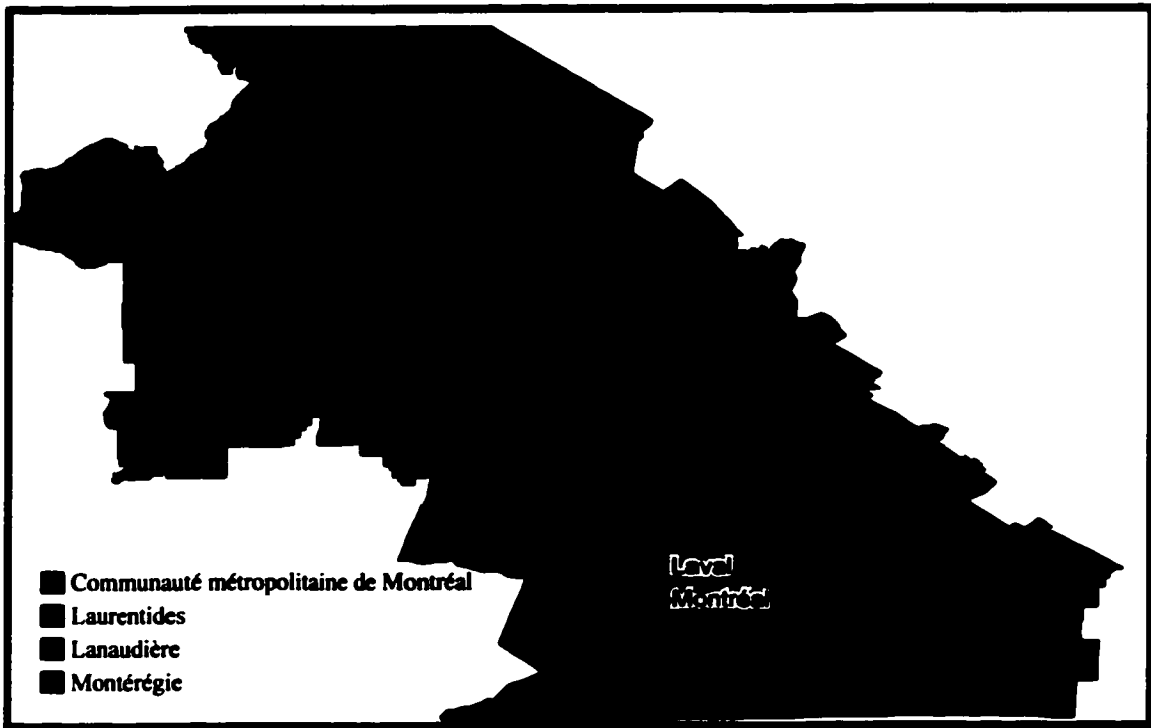


Fig. 2.1-A Les régions administratives

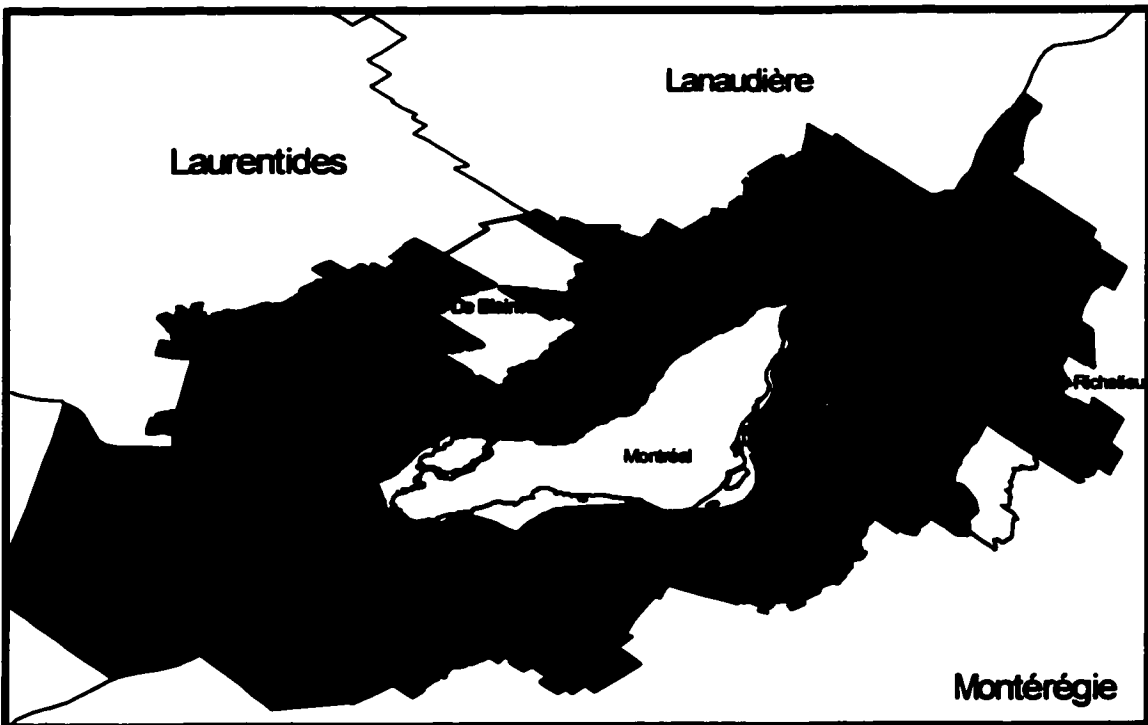


Fig. 2.1-B La communauté urbaine et les municipalités régionales de comté

limites de la région métropolitaine. Les divergences entre les rapports de différents groupes d'études et ceux des organismes publics illustrent cette difficulté de délimiter ce qu'on appelle communément le Grand Montréal⁸¹. L'intérêt de cerner le territoire de la région de Montréal réside dans le fait qu'au-delà d'une certaine distance, les effets de l'étalement urbain s'atténuent lorsque la présence des utilisations urbaines du sol sont plus ou moins inexistantes. Cependant, l'intégration de certaines municipalités rurales dans le territoire métropolitain, selon les critères des organismes des statistiques, change constamment la superficie et la taille de la population régionale, en augmentant le nombre des municipalités. Le tableau 2.5 présente l'évolution de la superficie de la RMR de Montréal et de sa population, ainsi que le nombre des municipalités incluses (Figures 2.1-C et 2.1-D).

81. En 1991, le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal (CMPDGM) retenait un territoire regroupant 136 municipalités incluant celles de la CUM et des 12 MRC adjacentes. Ce territoire débordait largement celui de la RMR dont les limites prennent seulement en compte l'intégration socio-économique des villes et villages voisins du noyau urbanisé, selon Statistique Canada. En 1993, le Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR) reconnaissait pour sa part comme territoire de la région de Montréal celui de la RMR de 1991. Ce groupe reconnaissait que le périmètre de cette région est appelé à évoluer en fonction des recensements et des intégrations futures. En 1995, lors de la création du ministère de la Métropole, l'Assemblée nationale du Québec retenait comme faisant partie de la région de Montréal 111 municipalités réparties entre la CUM et 16 MRC environnantes. Avant la création de ce ministère, celui des Affaires municipale (MAM) travaillait sur la base d'un autre découpage territorial qui reprenait 102 municipalités et deux réserves indiennes réparties entre la CUM et 13 MRC. Aujourd'hui (2002), il existe 64 municipalités dans la RMR suite à fusion de 29 municipalités de l'Île de Montréal et 8 autres qui forment l'actuelle ville de Longueuil sur la rive sud.

Le cadre territorial de la RMR de Montréal

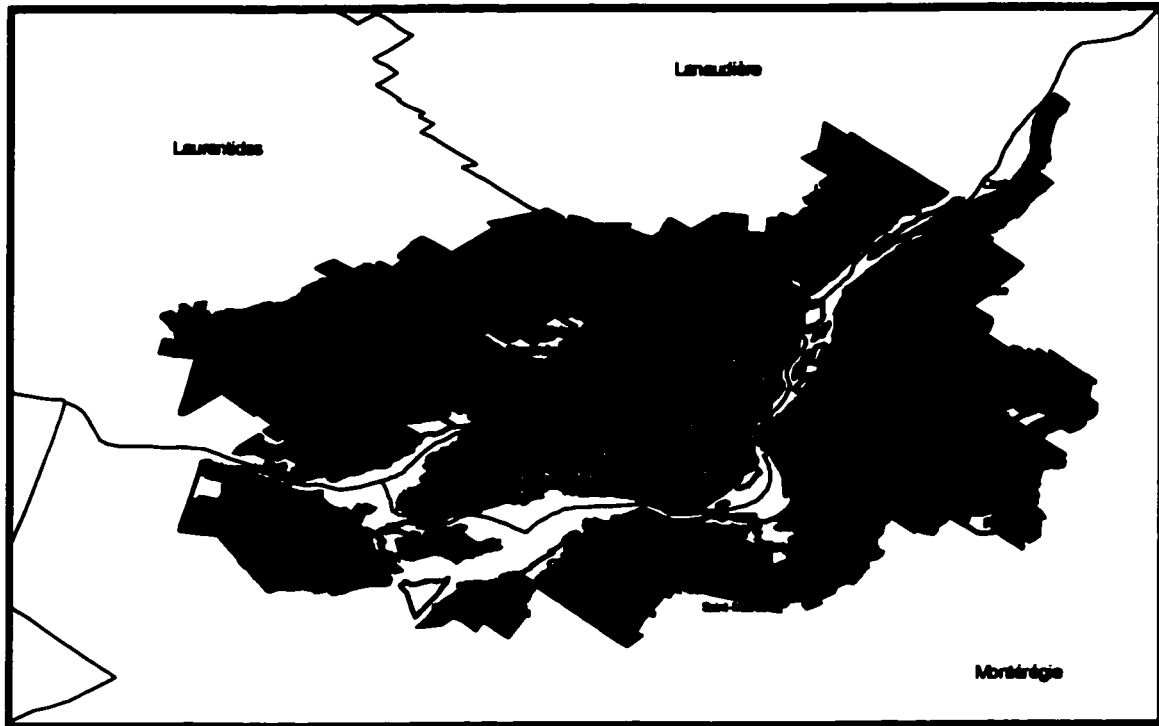


Fig. 2.1-C Les municipalités locales

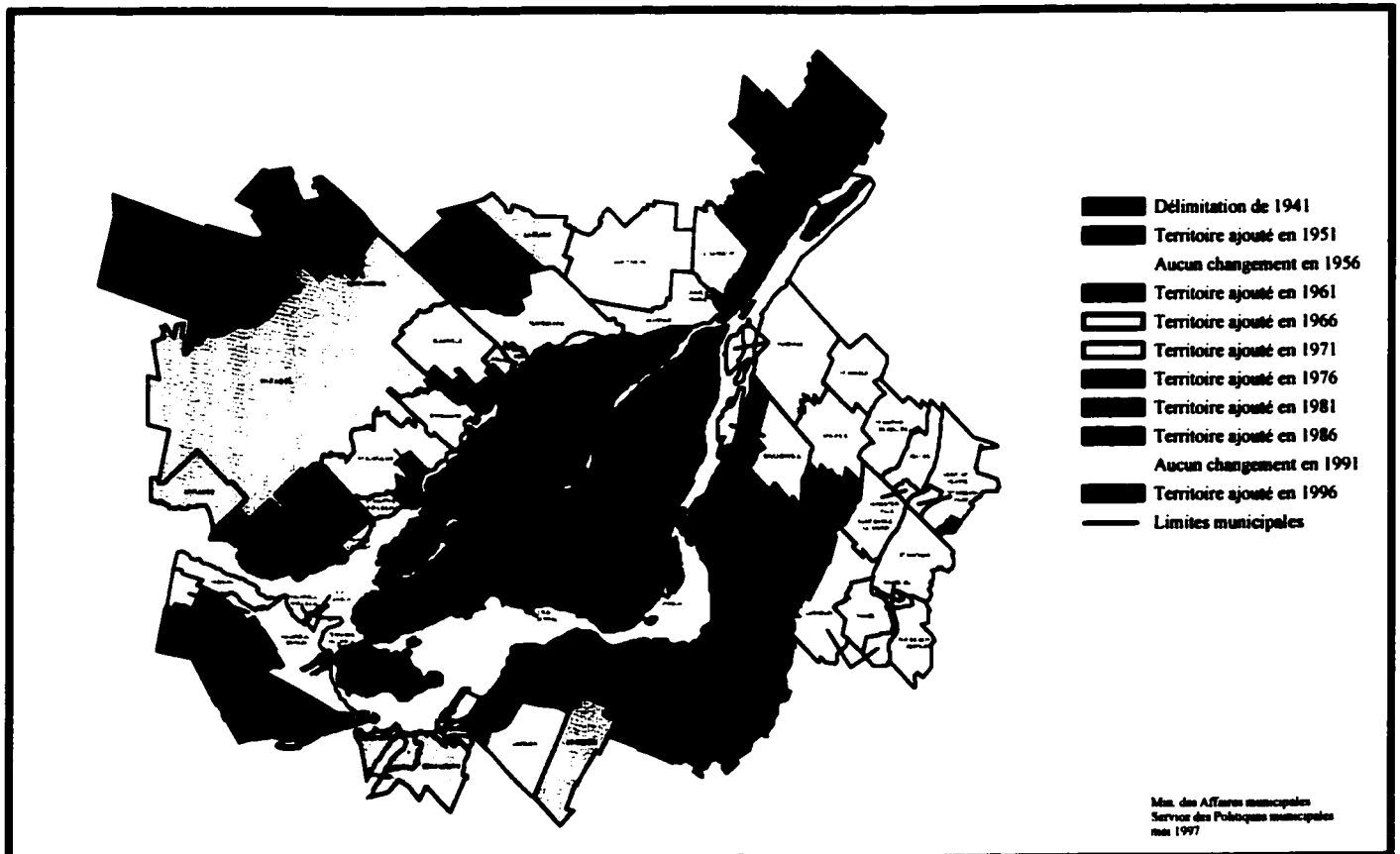


Fig. 2.1-D L'évolution de la RMR de Montréal
(gracieuseté du min. des Affaires municipales et de la Métropole)

Tableau 2.5**Évolution de la superficie, de la population et du nombre des municipalités de la RMR de Montréal, de 1961 à 1996**

Année	A Superficie (km carré)	B Population	C Municipalité	Variation A	Variation B	Variation C
1961	Non publiée	2.109.509	83+1 réserve indienne	-	-	-
1966	1.346.38	2.436.817	66+1 réserve indienne	-	15.5 %	- 20.2 %
1971	Non publiée	2.743.208	100+1 réserve indienne	-	12.6 %	50.7 %
1976	2.809.43	2.802.485	99+2 réserves indiennes	108,6 % (variation par rapport à 1966)	2,2 %	0 %
1981	2.814.43	2.828.349	99+2 réserves indiennes	0,17 %	0,9 %	0 %
1986	3.508.89	2.921.357	102+2 réserves indiennes	24,6 %	3,3 %	2,9 %
1991	3.508.89	3.127.242	102+2 réserves indiennes	0 %	7,0 %	0 %
1996	4.024.21	3.326.510	102+2 réserves indiennes	12,8 %	6,0 %	0 %

Source : Statistique Canada, catalogues 92-604, 92-705, 93-901, 94-109, 95-329, 93-357-XPB
Ministère des Affaires municipales (1992), Liste des municipalités de la RMR de Montréal.

Ce tableau montre que la superficie de la RMR de Montréal est en constante évolution, passant de 1,346.38 km carré en 1966 à 4,024,21 km carré en 1996, soit une augmentation de près de 200%. Contre une croissance démographique de 26,7% seulement pendant cette période. Ce qui donne une densité calculée de 824 habitants par km² en 1996; alors qu'elle était de 1,810 habitants par km² en 1966, une diminution de 220%. Quant aux municipalités participantes, leur nombre a été plus ou moins en croissance, il était de 83 municipalités plus une réserve indienne en 1961 et il plafonne à 102 villes plus deux réserves depuis 1986 (Annexe II). La situation de 1966 où le nombre des municipalités est réduit à 66, est particulière. Elle s'explique par le regroupement en 1965 des 14 anciennes municipalités de l'Île Jésus (Laval) au nord de l'Île de Montréal.

La disproportion entre l'évolution de la superficie régionale et la croissance démographique nécessite une planification de l'utilisation du sol si l'on tient à préserver les ressources naturelles. Cette préoccupation avait conduit, dès la fin de la Deuxième-Guerre mondiale, à des efforts de planification de la croissance urbaine, et à plusieurs études sur l'urbanisation galopante à

Montréal et dans les autres régions urbaines du Québec. Les efforts de planification les plus marquants dans la région sont ceux qui ont conduit au plan Gréber (1950); au projet *Montréal Horizon 2000* (1967); au schéma d'aménagement de la CUM (1985); et au plan d'urbanisme de la ville de Montréal (1992).

Dès 1945, un dossier urbain établi par le Service d'urbanisme de la ville de Montréal avait abouti à un plan préliminaire d'urbanisme⁸². Jacques Gréber, un urbaniste-conseil, s'en était servi pour dresser en 1950 le *plan directeur de l'état futur de l'île de Montréal*⁸³. Ce plan, une représentation d'un territoire bien plus vaste correspondant aujourd'hui à celui du Grand Montréal, est le premier plan urbain qui avait osé aller à contre-courant de la tendance de fond pour prévenir l'exurbanisation. L'expérience américaine de Jacques Gréber sur les problèmes naissants de l'époque tels que la montée de la motorisation et l'éclatement des centres urbains, lui avait servi à concevoir un plan directeur qui privilégiait un développement urbain de type consolidé, la protection des espaces libres et agricoles et le contrôle de l'expansion urbaine à proximité du milieu rural⁸⁴.

Ce premier projet étant resté lettre morte, la ville de Montréal, conçoit le projet *Montréal, Horizon 2000*, en 1967. C'était un plan-témoin qui s'opposait au caractère anarchique de l'urbanisation qui, jusque-là, se développait à la faveur du laissez-faire et de l'improvisation⁸⁵.

82. Une loi provinciale avait permis à la ville de Montréal en 1941 d'instaurer un service d'urbanisme et de lui adjoindre un comité consultatif. La même année, le conseil municipal adopta le règlement n° 1682 qui créa le nouveau service, sous la direction de l'ingénieur Aimé Cousineau. Ce service avait comme rôle principal d'établir, à long terme, un plan directeur pour la croissance du territoire urbain. La ville de Montréal comptait plus de 919.000 habitants sur les 1.145.000 qui habitaient la RMR de Montréal. Soit 80% de cette population.

83. Jacques Gréber est l'auteur de nombreux travaux. Parmi ceux-ci, *L'architecture aux États-Unis* (1921), un document à vocation encyclopédique et pédagogique sur l'habitation; et plusieurs études d'aménagement des villes en Europe et aux États-Unis où il a notamment réalisé le fameux Fairmount Parkway à Philadelphie. Sa réputation grandissante lui valut d'être nommé architecte en chef de l'Exposition Universelle de Paris en 1937, et consultant à celle de New York en 1939. Au Canada, chargé par le gouvernement fédéral, il dresse le plan d'aménagement de la Capitale nationale, un exemple d'aménagement urbain et régional. Il a été aussi au service de la ville de Québec pour laquelle il avait conçu un plan d'aménagement en 1956. En ce qui concerne Montréal, son point d'entrée au Canada en direction d'Ottawa, Jacques Gréber y a travaillé, par contrats renouvelables, du 13 novembre 1945 au 30 avril 1955 selon les extraits de procès verbaux du Comité Exécutif et d'autres documents administratifs de la ville.

84. M'Bala, José, « Prévenir l'exurbanisation : le plan Gréber de 1950 pour Montréal ». Dans *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, Vol. XXIX, n° 2, mars 2001, pp. 62-70.

85. À la suite d'une loi adoptée en 1962 par le Parlement du Québec, la Corporation de Montréal Métropolitain, un organisme régional, confie à la ville de Montréal, par son Service d'urbanisme, le mandat d'étudier un

Ce projet exploite les éléments naturels de la région (le mont Royal, le fleuve Saint-Laurent et les Laurentides) pour stimuler et encadrer le développement économique, selon l'axe du fleuve; et le développement démographique, selon l'axe perpendiculaire à ce dernier. Cette étude misait sur la prospérité des six villes satellites périphériques autour de l'Île de Montréal, et d'une galaxie des cellules urbaines du genre cité-jardin dans la plaine entre le centre et la périphérie⁸⁶. Cette structure urbaine devait être soutenue par un réseau de transport conséquent pour la mobilité de près de 7 millions d'habitants escomptés à l'horizon 2000.

Améliorer la qualité de vie sur l'Île de Montréal, en y favorisant une urbanisation mieux équilibrée, tel était le principe qui avait soutenu l'élaboration du schéma d'aménagement de la CUM, en 1985. Ce principe ayant conduit aux grandes orientations d'aménagement, celles-ci, suite aux effets de l'étalement urbain, prônaient la consolidation et la structuration du tissu urbain dans les secteurs excentriques, d'une part; et la revitalisation et la revalorisation de la zone centrale, d'autre part. Cependant, par respect pour les particularités et les potentiels de développement des territoires municipaux participants, le schéma d'agglomération de la CUM est plutôt resté vague avec des objectifs d'aménagement généraux sur les principales composantes (périmètres d'urbanisation, zone de villégiature, développement industriel, équipements routiers, etc.) de ses propositions⁸⁷.

plan pour l'Île de Montréal. Il s'agissait, selon la loi de 1962, de procéder à un inventaire économique, démographique et topographique de l'île; et de faire un tracé général des principales artères du même territoire. Montréal ayant les ressources matérielles et humaines requises, il lui était apparu évident qu'il n'était pas possible de planifier le territoire de l'île d'une façon rationnelle si on faisait abstraction du reste de la région d'où des milliers des gens se dirigent quotidiennement pour leur gagne-pain au centre de celle-ci. Donc, en raison de sa situation géographique dominante, et du développement de l'Île de Montréal qui ne pouvait être dissocié de celui du reste de la région, la ville de Montréal s'engage dans une planification urbaine qui débouche sur le plan-témoin, une esquisse représentant un territoire 20 fois celui pour lequel elle avait reçu le mandat. C'est-à-dire d'un rayon d'environ 56 km autour du centre de Montréal.

86. Les villes satellites sont : Joliette, au nord; Sorel, au nord-est. Saint-Hyacinthe, à l'est; Saint-Jean-sur-Richelieu, au sud; Valleyfield, à l'ouest; et Saint-Jérôme, au nord-ouest.
87. Un schéma d'aménagement étant un cadre général de portée régionale qui définit les objectifs et les équipements majeurs de l'agglomération, il assure, en même temps, l'intégration des plans d'urbanisme qui régiront par la suite chacun des territoires de l'agglomération. En 1969, la Loi créant les communautés urbaines (Montréal et Québec) et régionale (Outaouais, devenue par après communauté urbaine aussi) faisait de ces communautés, en théorie, des organismes régionaux politiques autant qu'administratifs qui devaient répondre, entre autres, au besoin de la structuration spatiale de leurs territoires. À la création des MRC, dix ans plus tard par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), celles-ci écopaient de la même mission territoriale. Cependant, les dirigeants des communautés urbaines étant nommés, alors que ceux des MRC sont cooptés parmi les élus locaux, il leur manque, dans un contexte des querelles de clocher, la légitimité juridique d'agir efficacement au nom de l'ensemble de leurs populations dont ils ne détiennent pas le mandat. Par conséquent, les documents de planification de ces structures régionales sont à la hauteur de leurs initiateurs, c'est-à-dire, sans véritable pouvoir de structuration de leurs territoires respectifs.

Quant à la ville de Montréal, elle s'est finalement dotée d'un plan d'urbanisme en 1992, cinquante ans après la création de son Service d'urbanisme. Après plusieurs tentatives de planification de portée plutôt régionale, la ville de Montréal consent cette fois-ci à se concentrer sur son propre territoire. Elle adopte cependant des orientations et des stratégies axées sur son rayonnement dans la région. Son plan d'urbanisme vise principalement le renforcement du rôle de la ville comme la métropole du Québec, la consolidation de la diversité économique, l'accroissement de la qualité de vie des quartiers résidentiels, et l'amélioration de l'environnement urbain. Ce plan veut ainsi s'opposer à la tendance annexionniste et régionaliste du passé, pour valoriser la notion de quartier par la promotion d'une vie à l'échelle humaine.

Malgré ces efforts de planification urbaine, l'île de Montréal (500 km²) regroupait 53% de la population de la région, alors que le reste de la population était réparti sur un territoire de plus de large (3,500 km²) dans la banlieue hors CUM. Ce constat de déséquilibre territorial suggère que les efforts de planification urbaine ont péché, soit par l'opposition à la tendance de fond (le plan Gréber, 1950), soit par l'excès d'optimisme dans les prévisions (projet Montréal, Horizon 2000, 1967), soit par la complaisance à satisfaire les intervenants locaux (schéma d'aménagement de la CUM, 1985), ou encore par le caractère local de l'organisation du territoire (plan d'urbanisme de la ville de Montréal, 1992). La lecture politico-administrative du cadre régional suggère en effet que ces efforts de planification n'ont pas abouti à la structuration cohérente du territoire régional, principalement, par manque de pouvoir et de volonté politique, et par l'absence d'une structure équivalente de gestion que certains rapports d'étude sur l'urbanisation continuaient, entre-temps, de recommander.

Les études les plus répandues sur l'urbanisation sont celles qui ont été menées par la Commission provinciale d'urbanisme (Rapport La Haye, 1968); le Groupe de travail sur l'urbanisation (Rapport Castonguay, 1976); et le Groupe de travail sur Montréal et sa région (Rapport Pichette, 1993).

Dans le rapport La Haye de la Commission provinciale d'urbanisme (1968), la région de Montréal occupe une place prépondérante, de par son rang de métropole du Québec⁸⁸. À

88. Ce rapport est issu de la Commission provinciale d'urbanisme, mise en place par le gouvernement du Québec

l'époque, 41,4% de la main-d'œuvre provinciale, 49,5% du personnel manufacturier, et 62,1% d'emplois du secteur tertiaire, y étaient concentrés. Pour faire face à l'urbanisation galopante qui se développe à Montréal, ce rapport recommandait la création d'un conseil métropolitain consultatif, et l'imposition d'un plan d'urbanisme dressé sous l'autorité d'un urbaniste délégué de la région par le ministère des Affaires municipales et de l'urbanisme⁸⁹. L'abandon de ce rapport a été dû probablement à l'énorme appareil administratif et technique proposé, et qui n'aurait pu être comblé avec les ressources humaines disponibles à l'époque.

En 1976, une autre étude, conduite par le Groupe de travail sur l'urbanisation lance un autre cri d'alarme dans ses constats sur les effets de l'étalement urbain, et son coût prohibitif qui hypothèque l'avenir général de la population⁹⁰. Le rapport Castonguay émanant de cette étude stipule donc de corriger le rôle limité et figé dans le temps que joue le ministère des Affaires municipales appelé à évoluer pour permettre le contrôle efficace de l'étalement urbain⁹¹.

Tandis que le rapport Pichette du Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR) insiste sur la création d'une nouvelle structure administrative régionale devant s'occuper de tous les mécanismes de gestion de l'agglomération urbaine. Ainsi, face à l'état de crise dans l'organisation du Grand Montréal, et les problèmes que connaît la ville-centre, la structure proposée devait posséder, notamment, des compétences de planification et de coordination en matière de développement et d'aménagement du territoire.

La création du ministère de la Métropole en 1995 par le gouvernement provincial pourrait être considérée comme la conséquence logique des recommandations du Rapport Pichette. Mais,

en 1963, pour répondre à la nécessité d'identifier les objectifs généraux de toute action de l'État en matière d'urbanisme, et à celle d'élaborer le schéma d'une législation d'urbanisme. Le rapport qui en résulte, publié 5 ans après, est un compte-rendu qui propose, d'abord, la gestion de l'urbanisation au Québec par l'élaboration d'une loi-cadre, et ensuite, la diffusion des principes d'urbanisme appropriés au Québec.

89. Rapport La Haye, Chapitre 10-11 Nomenclature des principales recommandations, recommandations n° 122 à 124, 1968, p. 47.

90. À la suite du phénomène d'urbanisation qui continuait d'absorber lentement toutes les terres agricoles, notamment les terres maraîchères les plus productives, le Groupe de travail sur l'urbanisation fut constitué pour faire une analyse exhaustive de l'état de l'urbanisation au Québec. Ses lignes directrices avaient abouti à la promulgation des *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA, 1978), *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, 1979), et *Loi sur la fiscalité municipale* (1979).

91. Rapport du Groupe de travail sur l'urbanisation, p. 321.

l'abolition de ce ministère deux ans plus tard, malgré ses premiers pas vers la mise en place d'une Commission de développement de la métropole continue de renforcer les difficultés d'assurer un développement territorial équilibré⁹². Tandis que la concurrence inter-municipale habituelle persiste à conforter le dysfonctionnement régional, poussant l'étalement urbain vers la périphérie, toujours lointaine. Les récentes fusions municipales, sur l'Île de Montréal et ailleurs dans la province, serviront à canaliser les efforts communs dans le développement tant économique que spatial.

Les municipalités et les MRC, regroupées dans des régions administratives, ne sont pas les seuls acteurs sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les commissions scolaires, avec des territoires chevauchant ceux des municipalités, agissent activement sur le façonnement du paysage urbain de la région montréalaise. Même s'il aurait été approprié d'intégrer la présentation des territoires scolaires à la problématique de l'étalement urbain au chapitre suivant, il est plutôt commode de les placer à la suite de ceux des municipalités comme acteurs du développement urbain.

2.4.2 Les territoires scolaires

Les commissions scolaires constituent un autre niveau d'acteurs de la production de l'environnement urbain, au même titre que les administrations municipales; elles sont, par ailleurs, considérées comme des structures de gestion de l'espace⁹³. Les territoires scolaires

92. En Novembre 1996, le nouveau ministère de la Métropole, sous l'égide du ministre d'État Serge Ménard, procédait à la consultation de plus de 700 intervenants de la région, élus municipaux et représentants d'organismes socio-économiques, pour la création d'une structure métropolitaine de gestion. Ainsi, la création de la Commission de développement de Montréal, dont les responsabilités, dans un premier temps, étaient limitées à la promotion économique, au transport et à l'aménagement du territoire, était particulièrement porteuse d'espoirs en ce qui concerne le développement planifié de l'agglomération de Montréal.

93. Le 15 avril 1997, la loi 109 instaure les commissions scolaires linguistiques. Cette loi touche à l'article 93 de la loi constitutionnelle du Canada de 1967 qui fut amendé par le gouvernement fédéral pour remplacer le critère de confessionnalité par un critère linguistique. Donc, depuis le 1er juillet 1998, les commissions scolaires regroupent les élèves sur une base linguistique plutôt que confessionnelle. Le Québec fait maintenant l'objet de deux découpages, l'un en territoires de commissions scolaires francophones (au nombre de 60), l'autre en territoires de commissions scolaires anglophones (au nombre de 9). Trois (3) commissions scolaires ayant une forte clientèle amérindienne sont exclues de ce découpage linguistique. Pour ma recherche, même si la période d'étude pour cette recherche va de 1971 à 2000, les statistiques et les documents nécessaires existent, et sont référés aux nouvelles appellations des commissions scolaires, car il s'agit d'un regroupement des anciennes structures scolaires.

francophones et anglophones, superposés les uns sur les autres, chevauchent souvent ceux des municipalités et des MRC, tout en s'inscrivant dans le découpage des 5 régions administratives qui circonscrivent l'agencement de la région montréalaise.

Véritables gouvernements locaux, les commissions scolaires sont chargées d'organiser et de prodiguer des services éducatifs à des différents ordres d'enseignement. La planification et la gestion des infrastructures scolaires relèvent donc de leur compétence, bien que le ministère de l'éducation du Québec (MEQ), par voie indirecte, assure une gestion centralisée des ressources financières et des équipements de ces organismes. Le territoire de la RMM compte aujourd'hui 17 (Tableau 2.6) commissions scolaires linguistiques. Comme ailleurs, les territoires administratifs des commissions scolaires francophones se superposent sur ceux des commissions scolaires anglophones, et vice versa (Figures 2.2-A et 2.2-B). En 1996, plus de 500,000 élèves fréquentaient les 1,329 écoles de l'ensemble des municipalités dans les régions administratives. De ce nombre plus de 288,000 élèves fréquentaient le cycle primaire, tandis qu'environ 218,000 élèves l'étaient au niveau secondaire.

Tableau 2.6

Nombre des commissions scolaires de la région montréalaise par région administrative

Type	Montréal	Laval	Laurentides	Lanaudière	Montérégie	Total
Francophone	3	1	1	1	5	11
Anglophone	2	1			3	6
Total	5	4			8	17

Source : Gouvernement du Québec, Nouvelles commissions scolaires linguistiques, 1998.

La gestion locale de l'enseignement et l'administration des équipements scolaires, à travers la planification et l'allocation des clientèles en fonction des équipements existants ou à venir, relèvent des pouvoirs reconnus aux commissions scolaires. Pour réaliser cette mission, les commissions scolaires ont des charges de deux ordres: les dépenses de fonctionnement et celles d'immobilisation. Les premières se réfèrent aux activités éducatives (Voir Annexes III et IV), aux activités complémentaires (transport, garderie), aux activités de gestion (services), et aux activités auxiliaires (dette, intérêts). Tandis que les dépenses d'immobilisation comprennent les

LES TERRITOIRES SCOLAIRES

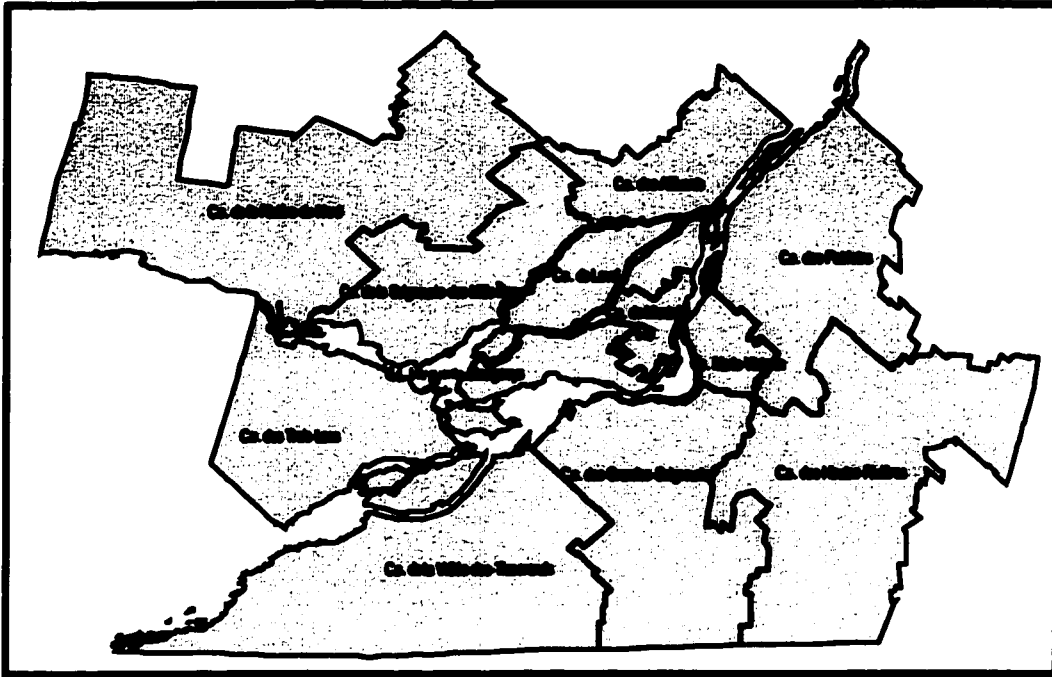


Fig. 2.2-A: Territoires scolaires francophones

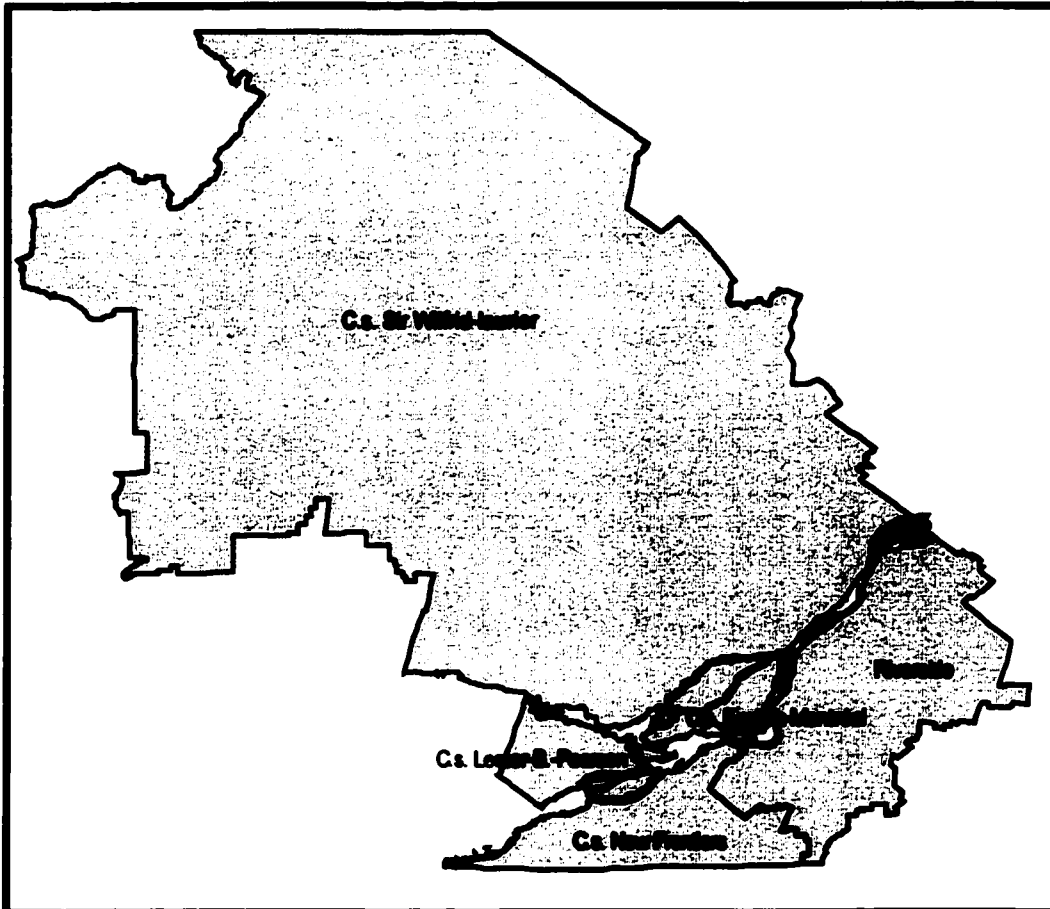


Fig. 2.2-B: Territoires scolaires anglophones

investissements reliés à l'acquisition du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage; et à l'amélioration et la transformation des bâtiments.

Pour effectuer ces dépenses, les commissions scolaires disposent de deux sources principales de financement : les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) et la taxe scolaire. Les contributions gouvernementales sont évaluées généralement à 85% du budget des commissions scolaires, tandis que le solde provient de la taxe scolaire. C'est le conseil des commissaires qui fixe le taux de la taxe sur les immeubles; celui-ci ne peut excéder \$0.35 par \$100.00 de l'évaluation qu'avec l'approbation des contribuables. Les subventions publiques sont donc vitales pour les commissions scolaires. Elles sont calculées annuellement, pour chaque activité scolaire et para-scolaire, sur la base de la population scolaire de l'année antérieure. Il est clair, par conséquent, que la variation du nombre d'élèves dans les écoles entraîne celle des subventions publiques qui, à son tour, influe sur la capacité des commissions scolaires d'assurer correctement leur mandat social⁹⁴.

En conclusion, le phénomène de l'étalement urbain s'est développé dans la région montréalaise dans un contexte territorial diversifié où, à la faveur de l'autonomie du monde municipal et du système scolaire, le développement urbain affecte l'offre et la demande des services éducatifs. Le chapitre qui suit essaie de bâtir un cadre théorique et opérationnel devant conduire à l'évaluation de l'impact de l'expansion urbaine de faible densité sur la planification scolaire.

94. Aux termes de la *Loi sur l'instruction publique*, la fermeture d'une école doit être la solution ultime; et elle doit se faire selon certaines obligations. À savoir : l'adoption d'un plan triennal d'utilisation du bâtiment, l'adoption d'une politique de fermeture, et les consultations auprès du conseil d'orientation et du comité d'école.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

PLANIFICATION SCOLAIRE DANS LA COURONNE MONTRÉLAISE

Après la présentation de la revue de la littérature sur l'étalement urbain et de la réalité de celui-ci dans la région montréalaise, ainsi que des principaux acteurs du développement urbain dans cette région, il sera question dans ce chapitre d'exposer la contribution de cette étude à la connaissance par la construction d'un cadre d'analyse.

Le problème autour duquel ce cadre sera construit est celui de la difficulté grandissante à planifier les services éducatifs des niveaux primaire et secondaire, dans un contexte de resserrement financier et de changement socio-démographique. Le fil conducteur de cette étude consistera à chercher comment les effets de l'étalement urbain se répercutent sur la planification scolaire. Par celle-ci, il faut entendre l'organisation des services scolaires en fonction des lois de l'offre et de la demande de ces services. Beaucoup de pays planifient, en effet, leur système scolaire en fonction de la « demande sociale » d'éducation qui correspond en réalité à la demande des particuliers⁹⁵. La réserve d'enfants d'âge scolaire constitue ainsi l'« assiette » de la demande. Tandis que le stock de locaux pour la formation, par niveau d'enseignement, représente l'offre d'éducation. On inclut implicitement dans celle-ci tout ce qui fait fonctionner les écoles, c'est-à-dire les enseignants, les programmes, le matériel, etc.

Pour évaluer les effets de l'étalement urbain sur les services scolaires, une méthodologie quantitative consistant à recueillir des données observées sera privilégiée, selon une démarche déductive qui a déjà fait ses preuves depuis longtemps, pour vérifier les hypothèses avancées. Ces hypothèses suggèrent, bien entendu, des pistes de recherche qui, à terme, conduiront à des explications plausibles. Il convient donc de circonscrire d'abord la base de cette analyse, en montrant l'importance de l'école comme outil d'analyse de l'étalement urbain. Par la suite, la problématique de la planification scolaire dans un contexte de ce phénomène sera épinglée pour indiquer le lien entre celui-ci et les jeux de l'offre et la demande des services éducatifs. Un procédé de vérification des hypothèses, par une stratégie d'étude de cas, sera privilégié pour cerner la contribution de cette étude à l'avancement des connaissances.

95. Hallak, J., *La mise en place de politiques éducatives : rôle et méthodologie de la carte scolaire*, Paris, Bruxelles : Les Presses de l'Unesco, 1976, pp. 127-164.

3.1 Le choix de l'école comme outil d'analyse de l'étalement urbain

Le choix des services scolaires pour étudier les effets de l'étalement urbain est très pertinent. Pour y montrer l'impact de ce phénomène, il faut reconnaître que l'école est un service public (la réforme Parent) et un service de base, en plus d'être un équipement structurant. Un bref développement de ces points aidera à montrer la pertinence de l'école comme choix d'analyse de l'étalement urbain.

3.1.1 L'école : un service public

En recommandant la généralisation de la scolarisation des enfants, la réforme Parent est devenue incontournable lorsqu'on parle des services scolaires au Québec. Après l'accession au pouvoir du parti libéral au Québec sous la direction de M. Jean Lesage le 22 juin 1960, d'importantes réformes furent entamées par ce gouvernement. À l'image des changements sociaux et politiques que connaissaient les sociétés occidentales et le reste du monde à cette époque. Dans le domaine de l'éducation, une loi sanctionnée le 24 mars 1961 institue la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement*⁹⁶, et lui confie la mission d'étudier l'organisation et le financement du système éducatif. Le rapport résultant, en présentant des solutions audacieuses à la plupart des problèmes dans le système éducatif, est encore reconnu aujourd'hui comme une des oeuvres les plus marquantes et les plus sérieuses jamais réalisées dans le domaine de l'éducation au Québec.

Pour apprécier l'impact de la réforme Parent, il faut se rappeler qu'avant celle-ci, le système d'éducation au Québec était sous-développé, élitiste et sexiste. En plus de manquer de coordination, ce système était également sous-financé et très peu démocratique⁹⁷. Ainsi, dans son

96. La présidence de cette commission est assurée par Mgr. Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval; et la vice-présidence par Gérard Fillion, directeur du journal *Le Devoir*. La commission Parent était également constituée de Paul Larocque, secrétaire adjoint de Aluminium Itée de Montréal; David Munroe, directeur de l'Institut d'éducation de l'Université McGill; Sœur Marie Laurent de Rome, professeur de philosophie au Collège Basile-Moreau; Jeanne Lapointe, professeur à la faculté des Lettres de l'Université Laval; John McIlhone, directeur adjoint des études à la CECM; et Guy Rocher, directeur du département de sociologie de l'Université de Montréal.

97. En fait foi, la scolarité moyenne au Québec ne dépassait guère la septième année au début des années 1960, selon la réforme Parent.

analyse, la commission Parent confirme le retard qu'accuse le Québec et reconnaît les déficiences de son système scolaire en le comparant à l'Ontario et au reste de l'Occident⁹⁸.

Devant l'incohérence de l'organisation scolaire du Québec, la réforme Parent propose un système scolaire unifié, et plus démocratique. Celui-ci devait offrir des niveaux scolaires de nature et de durée connues actuellement; et garantir l'accessibilité de tous ceux qui le peuvent et le veulent aux études supérieures. Concrètement, en plus de la création du ministère de l'Éducation du Québec par la loi 60, sur recommandation n° 4 du rapport Parent (Tome 1, volume 1), en 1964, la nouvelle réforme scolaire offrait plusieurs avantages. Ils concernent essentiellement la démocratisation du cours secondaire public à la portée de tous, et sa réorganisation quant aux cycles et à la durée des études (Tome 2, volume 2)⁹⁹; la préparation plus adéquate au monde du travail et une démocratisation plus grande de l'enseignement professionnel (Tome 2, volume 3); la démarcation claire et nette entre ce qui est considéré comme l'enseignement universitaire et ce qui ne l'est pas (Tome 2, volume 3)¹⁰⁰; l'unification du système scolaire du Québec (Tome 3, volume 4); une uniformisation du fardeau fiscal des contribuables par un impôt sur les revenus et une baisse de la taxe foncière scolaire (Tome 3, volume 5).

Ainsi, l'intérêt de la réforme Parent est d'avoir façonné le système scolaire tel qu'on le connaît aujourd'hui. Par elle, l'État québécois prend en charge l'ensemble du système d'éducation, la société étant mûre pour que le gouvernement joue un rôle essentiel et dynamique dans l'orientation, la coordination et la stimulation du nouveau système scolaire. Celui-ci, plus actuel, mieux adapté et financé tant au niveau des institutions d'enseignement universitaire qu'à celui des commissions scolaires, allait se développer en un choix incontournable pour l'épanouissement social.

98. Au cours de son mandat, la commission Parent avait reçu plus de 300 mémoires, interviewé 125 personnes, tenu des audiences publiques dans 8 villes différentes, et visité plusieurs institutions scolaires au Canada, aux États-Unis (mai 1962) et dans 11 pays européens (janvier et février 1963).

99. La réforme Parent propose un cours secondaire de 5 ans suivi de 2 ans d'études pré-universitaires et professionnelles.

100. Le cours classique de l'époque requérait 8 années d'études réparties en 2 blocs, le 1er de 4 ans pour l'école secondaire et le 2e de 4 ans également pour le collège.

3.1.2 L'école : un service de base

L'éducation stimule l'activité économique, et améliore le sort des individus qui en bénéficient. Par conséquent, l'école devient le milieu de vie pour la plupart des enfants¹⁰¹. Les communautés qui ont su lui donner une place prépondérante dans leurs collectivités ont vu leur culture s'épanouir et leur développement s'accélérer. À ce sujet, l'école s'affirme comme le berceau de l'avancement des connaissances dont la société toute entière tire profit. La révolution scientifique et technologique, la transformation des conditions de vie, l'évolution des idées, etc. progressent essentiellement à partir des éléments de base acquis à l'école.

En effet, la révolution scientifique et technologique exige une préparation qui fait de l'école un passage obligé si l'on tient à une bonne qualité de vie. Depuis la révolution industrielle, le développement économique a suivi une courbe montrant que les emplois primaires (exploitation des matières premières) diminuent, les emplois secondaires (transformation des matières premières) demeurent plus ou moins stables; tandis que les emplois tertiaires (services à la population et aux entreprises) se multiplient. C'est vrai dans la société en général, et c'est vrai aussi à l'usine où la mécanisation, l'automatisation, la programmation des opérations, l'organisation du travail, les services auxiliaires à la production (achat, vente, prévisions, etc.) requièrent de fortes équipes des spécialistes et des techniciens qualifiés.

À cela s'ajoutent de nouvelles professions qui surgissent une fois comblées les premières nécessités (le logement, le vêtement, la nourriture), et qui se sont complètement dégagées des anciens métiers. Le foisonnement de ces nouveaux emplois, lié à l'élévation du niveau de vie, démontre qu'une population suffisamment riche éprouve des besoins plus raffinés et moins élémentaires. La satisfaction de ceux-ci rend l'école plus indispensable en offrant à tous la base de l'instruction.

La transformation des conditions de vie renforce également l'importance de l'école dans la société. L'homme moderne vit au rythme de la publicité et du crédit, armes à deux tranchants qui agissent, dans un sens, comme des leviers de la vie économique ; et dans un autre, comme des

101. Le titre *L'école, milieu de vie* a été celui d'une série de documents du ministère de l'Éducation depuis le début des années 1970 (voir Conseil supérieur de l'éducation dans « L'école, une communauté éducative », avril 1998, pp. 7-20.

instruments d'esclavage par l'éveil des désirs qu'ils produisent sur l'être humain. Donc, posséder l'information nécessaire afin de ne pas être le jouet de toute sorte des tentations aide à améliorer notre qualité de vie et à consolider notre liberté vis-à-vis de l'asservissement que pourraient engendrer les forces de la publicité et du crédit. À ces forces, il faut aussi ajouter l'influence considérable de la radio, la télévision, le cinéma, les journaux et l'internet sur l'homme. Connaître la nature des pressions de ces moyens de communication pour les masses, par l'élévation du degré des connaissances et de culture fournie par l'école, fait de celle-ci une institution indispensable dans la société.

Même si le propos qui vient d'être tenu insiste sur le caractère indispensable de l'éducation, c'est à l'école que celle-ci s'obtient généralement. Elle est donc devenue un service de base dont la pertinence ne se démontre plus.

3.1.3 L'école : un équipement structurant

L'école s'inscrit dans la problématique de l'étalement urbain comme un équipement structurant. L'on sait qu'avant toute autre fonction urbaine, une ville est d'abord et avant tout un lieu où vivent et sont logés ses résidents. Le principe d'aménagement urbain voulant que les services publics avoisinent les zones habitées fait que les équipements d'éducation accompagnent normalement l'établissement humain, pour la desserte des clientèles d'âge scolaire. Dans le contexte nord-américain, les écoles constituent généralement le point central du quartier, une pratique qui s'est développée et généralisée à partir de l'unité de voisinage de Clarence Perry dans les années 1920¹⁰².

Ainsi, les équipements scolaires ne font pas qu'accompagner l'établissement humain, ils revêtent aussi un caractère structurant pour les quartiers desservis, par la vitalité et l'animation du cadre de vie qu'apporte la présence des enfants. Le dynamisme et l'implication des parents et des jeunes, conjugués au sentiment d'appartenance, d'attachement et d'identification des résidents à leur

102. Du moment que les villes nord-américaines grandissent par l'annexion des terrains périphériques, l'idée de Clarence Perry était qu'au cours de cette expansion, les nouvelles communautés ainsi créées devraient être autonomes. Les principes du plan qu'il a conçu dans cette optique reposent, entre autres, sur l'existence d'une école élémentaire au centre du quartier, à distance de marche de toutes les maisons du voisinage.

milieu, engendrent toute sorte de projets multi-sectoriels visant à promouvoir la qualité de vie des communautés.

De plus, les écoles constituent un pôle d'attraction pour d'autres familles avec enfants; la présence de ces dernières permet d'établir et de maintenir l'équilibre des quartiers, en privilégiant et en nourrissant la vie communautaire. Les infrastructures scolaires sont donc une source indéniable de stabilité des voisinages et de sécurisation pour les enfants du quartier.

Enfin, les services scolaires représentent un choix dont ne peuvent se passer les quartiers, à cause du caractère obligatoire de l'éducation garanti par *Loi sur l'instruction publique*. La nécessité d'éduquer et d'instruire les enfants, dans un monde en perpétuelle évolution, fait que les écoles s'imposent comme les premières superstructures à être implantées dans de nouveaux développements résidentiels. Dans beaucoup de cas, les ménages ne sont même pas encore installés qu'ils exigent déjà une école dans leur futur quartier; un besoin souvent exploité par les municipalités pour attirer plus des contribuables dans leurs juridictions.

En raison de ses caractéristiques, tant démographique, socio-économiques, culturelles que structurelles, l'école représente un champ d'analyse pertinent pour l'étude de l'étalement urbain. Par elle, il est possible de mesurer les effets de ce phénomène urbain en tant que forme dominante d'organisation spatiale, comme les services urbains l'ont été dans d'autres études¹⁰³.

3.2 La problématique de l'étalement urbain et planification scolaire

À la suite de l'éparpillement des agents économiques loin des centres urbains, l'on constate la dégradation constante des services collectifs dans les quartiers centraux¹⁰⁴. En même temps, il s'avère nécessaire de construire de nouveaux équipements en périphérie, des équipements qui, si les tendances démographiques se poursuivaient, devraient aussi se vider à leur tour au profit d'autres dans de nouvelles banlieues encore plus lointaines que les premières.

103. Voir *The Cost Of Sprawl, Op. Cit.*

104. M'Bala, José, *Le phénomène d'étalement urbain et la fermeture d'écoles*, Université Laval : Aménagement du territoire et développement régional (ATDR), 1994. Essai personnel de maîtrise (non publié).

Les écoles font ainsi partie des équipements collectifs à fermer ou à ouvrir, en fonction de la variation des populations d'âge scolaire. Cette situation, engendrée par l'étalement urbain, est accentuée par les taux de natalité qui sont à la baisse au Québec depuis la révolution tranquille. Ainsi, pour comprendre les implications d'une urbanisation excentrée et discontinuée dans la planification des équipements scolaires, il est indispensable de mettre en évidence les enjeux de ce phénomène. Il s'agit essentiellement du déséquilibre entre l'offre et la demande des services éducatifs, de la disparité sociale grandissante entre le centre et la périphérie, du transport scolaire, et de la dualité territoriale des équipements scolaires.

3.2.1 Le déséquilibre entre l'offre et la demande des services scolaires

L'équilibre entre l'offre et la demande des services scolaires s'établit lorsque les équipements existants sur un territoire sont utilisés à suffisance par les effectifs scolaires de ce territoire. La sous-utilisation ou la fermeture des écoles dans un secteur à la suite d'une insuffisance des clientèles est une indication du déséquilibre dans la dispensation des services scolaires. Autant que l'est le besoin simultané de créer de nouvelles écoles pour répondre à une demande grandissante ailleurs. La dispersion des populations dans la région entraîne ce déséquilibre qui devient un défi pour la dispensation des services éducatifs.

Pour illustrer ce déplacement des populations, les statistiques montrent que la population de la RMM s'est accrue de 138% entre 1951 et 1996. Cette croissance s'est effectuée principalement à l'extérieur de l'Île de Montréal où la population de 1996 valait en poids démographique plus de 20 fois celui de 1951. Pendant ce temps, la ville-centre (Montréal), malgré l'annexion de Pointe-aux-Trembles et de la Rivière-des-Prairies qui l'ont aidée à conserver sa population au-dessus du million¹⁰⁵, accuse en 1996 une baisse importante par rapport à 1951. En conséquence, un déséquilibre des services scolaires devient palpable dans les territoires scolaires centraux où plusieurs écoles sont fermées et d'autres sous-utilisées depuis la fin des années 1970. Parallèlement, les territoires scolaires périphériques enregistrent une augmentation significative de leurs effectifs scolaires, une hausse qui réclame la mise en place de nouvelles immobilisations.

105. L'annexion de Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies a été complétée en 1984.

Cette redistribution des volumes inégaux d'accroissement de la population d'âge scolaire à travers l'ensemble du territoire de la RMR de Montréal, est une conséquence logique de la décroissance démographique au centre, et de la croissance des populations dans la banlieue de la région. Un enjeu associé au phénomène de l'étalement urbain, et qui affecte l'offre et la demande des services scolaires.

3.2.2 La disparité sociale entre le centre et la périphérie

Le déplacement des populations, en plus d'affecter l'offre et la demande des services scolaires, entraîne dans son sillage des disparités sociales entre le centre et la périphérie. Parce que la banlieue, proche ou lointaine, est perçue comme un lieu propice à l'éducation des enfants, elle exerce donc un fort attrait sur les ménages avec enfants. En même temps, le style de vie qu'impose l'éloignement vis-à-vis de la plupart des services publics réclame une relative aisance financière que possèdent les classes moyenne et supérieure. Des études ont montré que les choix résidentiels des ménages reflètent des préférences liées à leur profil socio-démographique¹⁰⁶.

Même si le choix de la majorité de ménages exprime une nette préférence pour la maison individuelle, les contraintes financières limitent l'accessibilité à ce type d'habitat pour les couches sociales inférieures. Alors que les cadres supérieurs, les cadres moyens et les professionnels rejettent en bloc la tour résidentielle dans les quartiers centraux et la proche banlieue, cet habitat collectif est l'apanage des locataires représentés par les artisans, des ouvriers et autres, selon Francine Dansereau¹⁰⁷. Bien qu'il existe d'autres variétés de logements intermédiaires (*walkup*, *duplex/triplex*) entre la maison individuelle en périphérie et la tour résidentielle au centre et proche banlieue, l'occupation résidentielle a tendance à refléter le pouvoir d'achat des citoyens.

La ségrégation résidentielle traduit ainsi les disparités sociales entre le centre et la périphérie. En considérant l'occupation résidentielle, la ville de Montréal, durement affectée par l'étalement urbain, compte plus de 73% des locataires, alors que la RMR en dénombre 53%. Entre 1966 et

106. Dansereau, Francine, *Montréal, une métropole au devenir incertain*, [http : www.bondy.ird.fr/cvd/MUR/atelier/DANSERB.htm](http://www.bondy.ird.fr/cvd/MUR/atelier/DANSERB.htm) , 13 p.

107. *Op. cit.*, p. 7.

1991, la proportion de propriétaires dans la ville-centre est passée de 18,1% à 26,5% principalement grâce aux municipalités annexées dans les secteurs excentrés, tandis qu'elle est de 32,9% à 46,7% dans la RMR pendant cette période.

Le déperissement des quartiers centraux par opposition à l'embourgeoisement relatif de la banlieue éloignée reflète en effet l'impact du départ en banlieue de potentiels propriétaires, et la concentration des locataires dans les quartiers centraux.

3.2.3 Le transport scolaire

Lors de la fermeture d'une école, l'acheminement des clientèles scolaires vers d'autres écoles existantes engendre l'inquiétude des parents qui devront laisser leurs jeunes parcourir de longues distances en autobus. Bien souvent, la sécurité des enfants préoccupe les parents qui, face à la fatigue et la perte de temps causées par de longues distances entre l'habitation et l'école, sont en droit de se demander s'il en coûte moins cher de déplacer les enfants en autobus que de conserver ouverte leur ancienne école.

En effet, lorsqu'il y a transfert de l'activité scolaire d'un quartier vers un autre, la question du transport scolaire devient d'actualité car, à défaut de rapprocher les logements de la nouvelle école en termes de distance, le transport scolaire rapproche l'école des résidences, en termes de temps. Mais qui paie pour ce service, désormais incontournable, s'il faut absolument assurer l'éducation des enfants des quartiers désertés? Dans un contexte de resserrement financier, les parents craignent de voir la facture leur revenir directement ou indirectement, tandis qu'ils pourraient l'éviter s'ils se localisaient près de la nouvelle école. Une situation qui, dans cette optique, continue d'alimenter le processus d'étalement urbain.

3.2.4 La dualité territoriale de l'école

C'est aux commissions scolaires que revient la gestion du réseau des services d'éducation, et par conséquent, la planification des équipements scolaires. Tandis qu'aux municipalités est reconnue la responsabilité du développement territorial local, donc de la planification urbaine. Les bâtiments scolaires sont des équipements qui possèdent une double appartenance et jouent, par

conséquent, un double rôle. D'abord, en tant qu'équipements de l'espace scolaire, ils constituent des lieux de dispensation des services éducatifs, et donc indispensables à la réalisation de la mission des commissions scolaires. Ensuite, comme équipements urbains, ils structurent l'espace municipal et favorisent la vie de quartier. Toute décision touchant leur intégrité et leur vocation affecte tout autant la communauté que l'espace urbain.

Cette dualité territoriale des écoles revêt un caractère politique incontournable dans la mesure où un territoire scolaire peut recouvrir un ou plusieurs territoires municipaux¹⁰⁸ (Figures 3.1-A et 3.1-B). Cela engendre souvent des prises de décision contradictoires et incohérentes lorsque s'impose la nécessité d'aménager l'espace urbain.

Le lien entre l'étalement urbain et la gestion des infrastructures scolaires pourrait ne pas être évident; il est important donc de le mettre en évidence. Les commissions scolaires ne sont pas les initiatrices du développement péri-urbain; leur vocation est uniquement éducative et, pour cette raison, elles sont évaluées essentiellement sur la gestion de la qualité des services scolaires qu'elles fournissent. Cependant, elles sont interpellées par le problème d'étalement urbain par le biais du maintien et du recrutement de leurs clientèles. Leurs budgets dépendant en grande partie du nombre de leurs élèves, la croissance ou la diminution de ce nombre fait de la planification scolaire un exercice sans cesse renouvelable afin d'assurer la rationalisation des ressources matérielles disponibles (bâtiments, terrains).

Dans le passé, l'immobilisation des équipements scolaires se justifiait par la croissance démographique et économique. Mais, dès le début des années 1970, il s'amorce, dans les quartiers centraux de Montréal, une nette diminution de la clientèle scolaire qui allait en s'accroissant (Tableau 3.1).

108. Le lecteur trouvera en annexe V la correspondance entre les territoires scolaires et les territoires municipaux impliqués.

**La correspondance entre les territoires scolaires
et les territoires municipaux**



Fig. 3.1-A Territoires francophones et municipalités locales

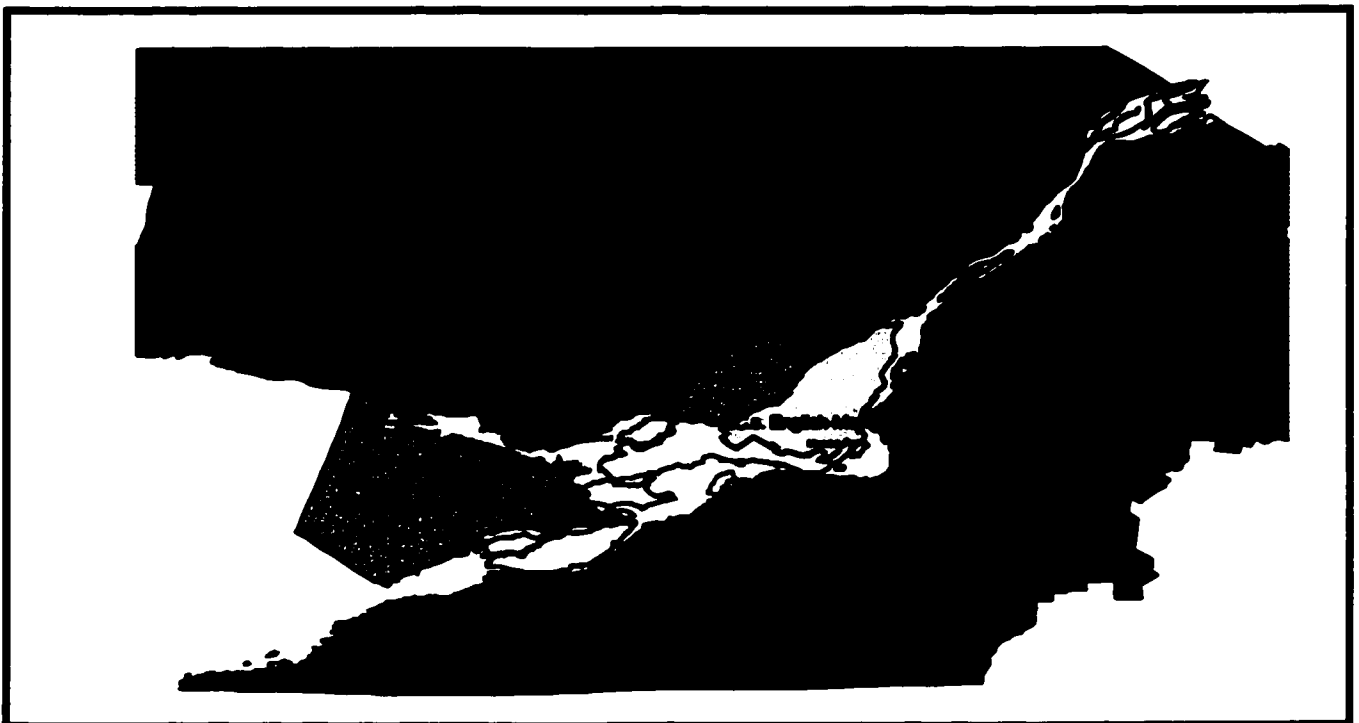


Fig. 3.1-B Territoires anglophones et municipalités locales

Tableau 3.1**Variation du nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans dans la RMM**

	1971 - 1976	1976 - 1981	1981 - 1986	1986 - 1991	1991 - 1996	Variation 1971 - 1996
Montréal, V.	+ 20,485 (+ 7 %)	- 148,330 (- 50 %)	- 2,070 (- 1 %)	+ 3,350 (+ 2 %)	+ 6,325 (+ 4 %)	- 120,240 (- 44 %)
Reste de la CUM	+ 50,850 (+ 24 %)	- 109,205 (- 42 %)	- 19,735 (- 13 %)	+ 2,230 (+ 2 %)	+ 2,805 (+ 2 %)	- 73,055 (- 35 %)
Banlieue hors CUM	+ 98,390 (+ 37 %)	- 101,685 (- 28 %)	+ 3,820 (+ 1 %)	+ 33,350 (+ 12 %)	+ 33,980 (+ 11 %)	+ 67,855 (+ 25 %)
RMM - Total	+ 169,725 (+ 23 %)	- 339,220 (- 43 %)	- 17,985 (- 3 %)	+ 38,930 (+ 7 %)	+ 43,110 (+ 7 %)	- 125,440 (- 17 %)

Source : Statistique Canada, Catalogues n° 92-631, 92-823, 93-917, 94-127, 95-186-XPB, 95-199-XPB

Ce tableau montre une variation de moins 44% pour la ville de Montréal, de 1971 à 1996, en ce qui concerne le nombre d'enfants d'âge scolaire. Ces pertes démographiques à Montréal se sont également étendues à l'ensemble de l'île de Montréal qui accuse une variation négative de 35% des effectifs scolaires; tandis que les villes hors CUM connaissent à ce sujet un gain de 25% pendant la même période. En conséquence, il s'amorce une sous-utilisation des équipements centraux qui conduit inévitablement à la fermeture de certaines installations encore viables; et une mise en place de nouvelles structures d'accueil en périphérie.

D'une manière générale, si depuis les années 1960, l'accent était placé sur la mise en place des équipements scolaires au rythme des pressions de l'urbanisation, les années récentes traduisent quant à elles une nouvelle dynamique qui, en plus des considérations socio-démographiques et fiscales engendrées par le phénomène de l'étalement urbain, prend en compte la baisse des taux de natalité, et le contexte financier difficile. L'allocation des clientèles d'âge scolaire rend délicat le problème de gestion des infrastructures d'accueil, et affecte autant les municipalités par des réajustements des équipements en fonction de la présence des élèves.

3.3 Questions et hypothèses de recherche

L'étalement urbain s'est imposé dans le paysage urbain, on est appelé à composer avec sa présence manifeste partout en Amérique du Nord. Ses effets touchent donc un grand nombre de personnes. L'intérêt général de cette étude est celui donc d'explorer les conséquences de ce

phénomène sur les services scolaires dans la région montréalaise. Plus spécifiquement, il sera intéressant par exemple de savoir comment l'étalement urbain affecte la variation des inscriptions dans les établissements scolaires et influence la prévision des inscriptions dans les écoles. Il sera également utile de connaître l'impact du changement des effectifs scolaires sur la planification des équipements tels que les bâtiments et les terrains scolaires, et évaluer finalement les coûts du développement urbain excentré et discontinu par rapport à ces équipements.

Ces interrogations s'articulent autour des trois éléments-clés de la planification scolaire, la population d'âge scolaire, les bâtiments et les terrains destinés à abriter les services éducatifs. De plus, elles permettent de considérer les effets de la relation entre les variables, suggérant par ailleurs que les conclusions subséquentes ne procéderont pas de la manipulation des données mais plutôt de l'observation de cette inter-relation. En amorçant l'étude sous ce point de vue, il est possible d'apporter des faits susceptibles de faire progresser le débat sur l'étalement urbain.

C'est pourquoi cette étude soutient qu'à la suite de l'étalement urbain, les commissions scolaires expérimentent la chute du nombre des inscriptions dans les écoles des quartiers centraux, tandis que celui des écoles de la banlieue augmente. En effet, la prévision des inscriptions dans les écoles est principalement fonction des séries historiques de statistiques scolaires, et des facteurs déterminants tels que la natalité et la migration qui conditionnent l'évolution des populations scolaires. L'étalement urbain engendre donc des prévisions à la baisse ou à la hausse, selon la position géographique centrale ou périphérique des écoles.

En conséquence, les commissions scolaires centrales sont contraintes de fermer des écoles, une décision causée par la baisse des effectifs scolaires. Tandis que les commissions scolaires de banlieue réclament la construction de nouvelles écoles, un résultat de l'augmentation de la population d'âge scolaire sur leurs territoires. En générant la fermeture d'écoles déjà amorties dans les quartiers centraux, et l'ouverture de nouvelles écoles en périphérie, l'étalement urbain engendre des *surcoûts* dans la gestion des équipements scolaires, tant au niveau de l'observation qu'à celui de la prévision de l'offre des services. Ces *surcoûts* impliquent également ceux du transport scolaire qui sont proportionnels à la distance au centre.

Ces énoncés semblent préciser la relation entre, d'un côté, l'étalement urbain, et de l'autre, la variation des effectifs scolaires, leur prévision, la planification des équipements scolaires et les coûts relatifs à la rationalisation des ressources matérielles scolaires. Donc, ces hypothèses étant plausibles, leur compréhension ne peut que résulter sur la vérification de ce qu'elles annoncent.

3.4 Procédé de vérification des hypothèses

La vérification des hypothèses nécessite la considération des niveaux d'enseignement qui sont complètement intégrés dans le fonctionnement des infrastructures scolaires. Le niveau préscolaire, quoiqu'en constante évolution quant à son intégration dans le système scolaire public, il ne constitue pas encore un ordre de scolarisation obligatoire¹⁰⁹. Ainsi, pour vérifier ces hypothèses, il va falloir se limiter aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

3.4.1 Une étude de cas

Bien qu'il soit possible d'étudier les effets de l'étalement urbain sur ces ordres d'enseignement dans tous les territoires scolaires de la région, j'ai opté pour une étude de cas de six commissions scolaires. En considérant le rapport de force entre le centre et la périphérie, l'observation de l'impact de l'étalement urbain pour ce genre d'étude suggère de le faire autant dans les territoires scolaires du centre que dans ceux de la banlieue, proche et lointaine. Mon choix s'est donc porté sur les commissions scolaires de Montréal et English-Montréal au centre, Laval et Marie-Victorin sur les rives nord et sud dans la proche banlieue, et de la Seigneurie-des-Mille-Îles et des Patriotes dans les couronnes nord et sud dans la lointaine banlieue (Tableau 3.2 et Figures 3.2-A et 3.2-B).

109. C'est seulement en septembre 1998 que le niveau préscolaire devient à temps plein pour les enfants ayant atteint 5 ans; et dans les milieux moins favorisés, la maternelle 4 ans venait aussi d'être implantée, mais à mi-temps. L'implantation du niveau préscolaire se poursuit encore.

LES TERRITOIRES SCOLAIRES ÉTUDIÉS

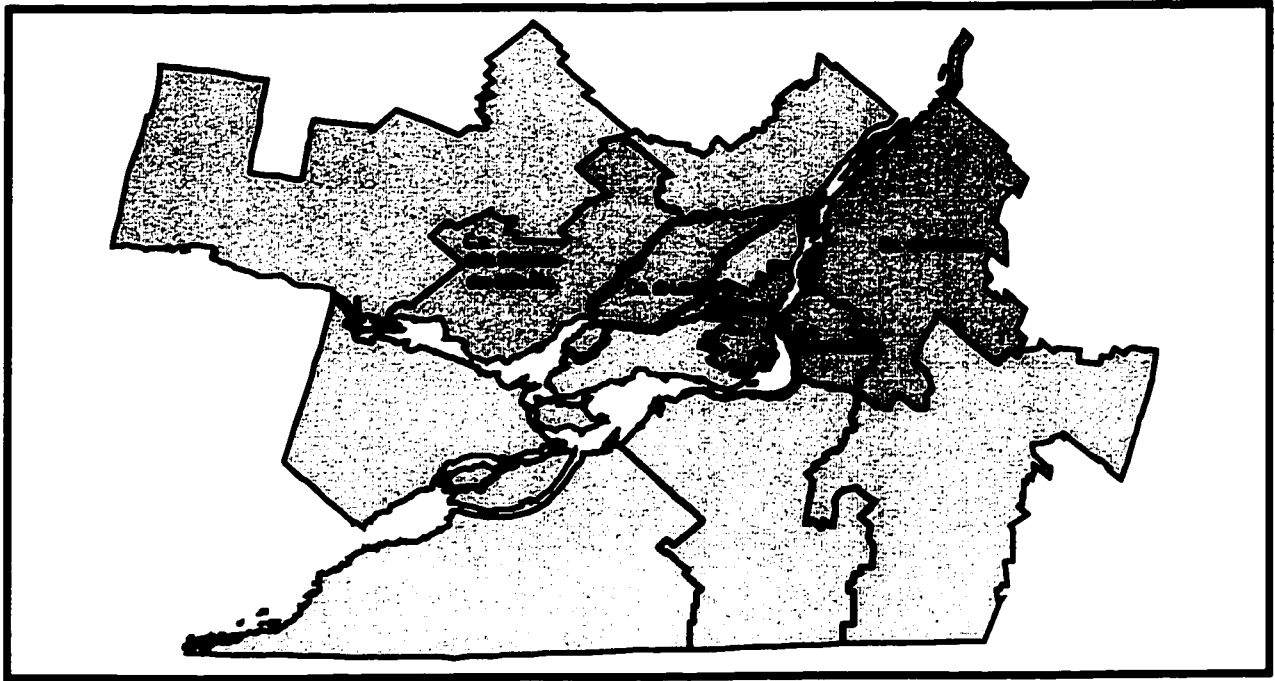


Fig. 3.2-A: Territoires francophones étudiés

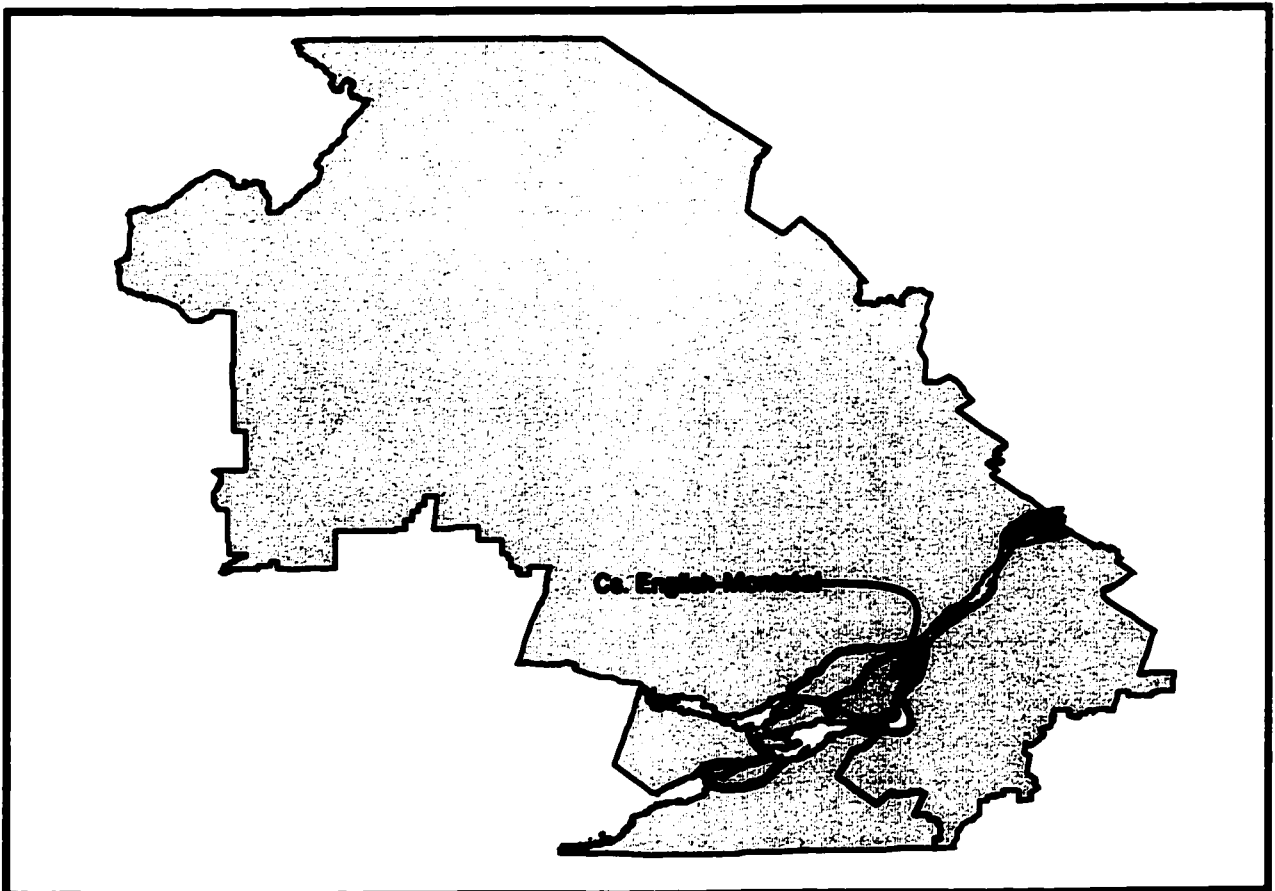


Fig. 3.2-B: Territoire anglophone étudié

Tableau 3.2

Les commissions scolaires retenues et leur position géographique dans la région

Désignation	Position
Commission scolaire de Montréal (CSDM)	Centre
Commission scolaire English-Montréal (CSEM)	
Commission scolaire de Laval (CSDL)	Proche banlieue
Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV)	
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI)	Lointaine banlieue
Commission scolaire des Patriotes (CSP)	

Source : Cartes des territoires scolaires de la région montréalaise.

En plus de la position géographique, la taille des clientèles scolaires a motivé ce choix. Comparativement aux territoires scolaires de même secteur, les commissions scolaires choisies sont les plus peuplées¹¹⁰.

3.4.2 La période d'étude

La période de temps au cours de laquelle cette recherche sera appliquée va de 1971 à 2000. Cette période est largement suffisante pour observer de façon objective les tendances de l'expression spatiale de la croissance urbaine.

Même si les compilations statistiques officielles existent depuis plusieurs décennies, le choix de l'année 1971, comme le début de cette période d'étude, a été motivé par l'observation de l'impact de l'étalement urbain sur l'évolution du poids démographique des villes de la région, d'une part; et par la restructuration dans le domaine scolaire, d'autre part. C'est en effet depuis 1971 que les statistiques révèlent une baisse, devenue constante, de la population de la ville de Montréal, ville-centre de la région, et de celle du reste de la CUM (1976); tandis que le poids démographique de la banlieue hors-CUM est demeuré sans cesse croissant. Les effets de l'étalement urbain peuvent être mesurés à partir de cette date qui coïncide avec la fin de la période de croissance

110. L'idéal dans le choix des commissions scolaires cibles aurait été de considérer autant le critère linguistique que ceux de la position géographique et la taille des clientèles. Mais étant donné que le nombre de nouveaux territoires est réduit, il s'en est suivi un agrandissement des territoires existants. Les territoires anglophones sont donc beaucoup plus vastes; en intégrer un de plus aurait conduit à sortir de l'aire d'étude.

démographique (1950-1970) parce que la variation du poids démographique dans l'univers municipal commence à se répercuter conséquemment sur la demande des services scolaires.

En exemple, la commission scolaire de Montréal, alors la commission des écoles catholiques de Montréal, et la plus importante du Québec, connaît une chute dramatique de ses effectifs à partir de 1971. Parallèlement, une restructuration importante intervient à cette date par la loi 27 pour ramener le nombre des commissions scolaires de 1,077 à 285, celles de l'île de Montréal ne sont pas concernées. Elles le seront par la loi 71 qui sanctionne le regroupement de 36 commissions scolaires en huit institutions, dont six catholiques et deux protestantes.

Dans cette période de 1971 à 2000, une attention particulière sera portée à l'effet de la réforme fiscale survenue le 1^{er} janvier 1980. Cette réforme a changé la dynamique de la prise de décision pour les commissions scolaires en ce qui concerne l'achat des terrains et la construction des écoles. À partir de cette date, les commissions scolaires dépendent plus des subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), donc de l'ensemble des contribuables, que des taxes scolaires collectées sur leurs territoires. Celles-ci ont été largement revues à la baisse alors qu'elles permettaient initialement une liberté d'action aux commissions scolaires. Le mécanisme de gestion scolaire ayant été réformé, il s'agira donc d'évaluer les coûts d'immobilisations après 1980, parce que désormais l'administration des services éducatifs engagent plus les fonds publics que les contributions des seuls résidents des territoires scolaires concernés.

3.4.3 Les variables et leurs indicateurs

La démarche de mon analyse est bâtie sur l'acception du concept d'étalement urbain d'où j'ai tiré les variables à considérer dans cette étude. Dans la définition qu'ils ont donnée du phénomène de l'étalement urbain, plusieurs auteurs ont fait référence aux concepts de déplacement des populations du centre vers la périphérie, à la dé-localisation en périphérie des institutions et des activités, et à la gestion de ces dernières. De ces concepts, plusieurs variables telles que la population, le logement, l'emploi, la qualité de l'environnement, le transport public, la valeur foncière, le patrimoine forestier et agricole, les coûts des services, etc. pourraient être retenues pour analyse. Mais à cause de leur incidence par rapport aux services éducatifs, la planification

scolaire, la variation des effectifs scolaires, la gestion des équipements scolaires (bâtiments et terrains) se prêtent très bien à cette analyse.

Ce choix est justifié par le fait que ces variables représentent les premiers éléments que l'on prend en compte lorsqu'il est question de la planification scolaire. Elles sont les meilleures dans ce contexte, car elles jouent un rôle évident sur le plan du développement urbain, d'une part, et leur inter-relation permet d'observer l'impact de ce développement sur l'offre et la demande des services scolaires, d'autre part.

Cette inter-relation entre les variables peut être perçue de la manière suivante : le financement des services éducatifs dans les commissions scolaires étant basé sur le nombre d'élèves, la présence suffisante en périphérie des effectifs scolaires justifie la construction d'une école, et la recherche simultanée d'un terrain pour celle-ci. De la même manière, la réduction du nombre d'élèves dans les quartiers centraux entraîne automatiquement la réduction du nombre des classes ou des groupes et, à terme, du nombre des écoles. Par conséquent, l'impact de l'étalement urbain sur la gestion des services scolaires réfère au caractère prohibitif des coûts des infrastructures et à ceux d'opération ou d'entretien. De plus, le déplacement des populations les mieux nanties vers la banlieue se traduit progressivement par un regroupement, dans les quartiers centraux, de personnes seules, de *chambreurs* et de familles démunies. La détérioration de la qualité du tissu social affecte inévitablement celle du milieu scolaire qui va nécessiter que des efforts soient investis pour prévenir le décrochage scolaire et garantir le maintien de la qualité des services pédagogiques.

Une fois ces variables choisies, leurs indicateurs respectifs révèlent l'ampleur de l'impact du phénomène d'étalement urbain sur l'univers scolaire, en montrant combien, où et quand les services scolaires sont affectés. Étant donné que ce phénomène met en jeu le rapport de force entre le centre urbain et sa périphérie, ces indicateurs sont sélectionnés en fonction de leur connexion avec les notions de croissance et de décroissance urbaines. Ils se présentent donc comme suit :

1. La variation de la population scolaire :

- chute des inscriptions, baisse des effectifs scolaires;
- hausse des inscriptions, augmentation des effectifs scolaires;

2. La planification des équipements scolaires (bâtiments et terrains scolaires) :

- fermeture d'écoles;
- ouverture d'écoles;
- agrandissement d'écoles;

3. La gestion des équipements scolaires :

- coûts d'entretien des équipements;
- coûts d'acquisition de terrains;
- coûts d'immobilisation des équipements.

Concrètement, la procédure est la suivante :

Au niveau du premier instrument de mesure, soit la population d'âge scolaire au primaire et au secondaire, une observation de son importance révélera ses effets sur la rationalisation des équipements scolaires. Ma démarche consistera donc à retracer l'évolution de cette clientèle (combien, où et quand) pour la période allant de 1971 à 2000. J'anticipe donc que la chute des inscriptions et, par conséquent, la baisse des clientèles dans les établissements scolaires, caractérisent les commissions scolaires du centre, comme le sont l'augmentation des inscriptions et la hausse des effectifs pour les commissions scolaires périphériques. L'outil de collecte d'information que je privilégie pour ce premier instrument de mesure est l'observation documentaire. En effet, le relevé des effectifs scolaires est établi par les commissions scolaires sur une base annuelle au 30 septembre. Un transcrit annuel de la population des commissions scolaires par école est transmis au ministère de l'Éducation qui en facilite la publication dans le *Répertoire des organismes publics d'éducation*. Auprès de la direction de l'Organisation scolaire dans les commissions scolaires, ou auprès du ministère de l'Éducation, le relevé des inscriptions est accessible au public.

Pour le deuxième instrument de mesure, soit les bâtiments scolaires, j'enrichirai l'observation des statistiques scolaires dans les rapports annuels des commissions scolaires, par des entrevues semi-dirigées auprès de la direction des Ressources matérielles des commissions scolaires au sujet

notamment de la fermeture et de l'ouverture d'écoles. Il s'agira donc de chercher à savoir combien de ces équipements sont fermés ou ouverts, où et quand. Le statut des bâtiments scolaires (permanents ou temporaires) n'étant pas évident dans les *Répertoires des organismes publics d'éducation*, la visite sur terrain et la consultation des fiches d'identification des bâtiments scolaires permettront d'évaluer l'ampleur des locaux non permanents dans les territoires scolaires, surtout en banlieue lointaine¹¹¹.

Au niveau de l'acquisition des terrains pour la construction de nouvelles écoles, son coût s'ajoute aux effets de l'étalement urbain sur la planification scolaire. Le coût du m² de terrain est calculé par le Service de l'évaluation foncière dans les municipalités, connaissant la localisation (adresse) des terrains, l'évaluation de ceux-ci peut être obtenue sur demande auprès des administrations municipales. Mais étant donné que dans le financement de nouvelles immobilisations, le ministère de l'Éducation inclut le coût calculé du terrain scolaire à acheter, seules les valeurs ainsi fournies seront prises en considération.

Dans le cas de fermeture d'écoles, quels sont les coûts qui s'y rapportent (frais d'opération et d'entretien). Il sera donc intéressant de savoir ce que les commissions scolaires font de ces écoles fermées : s'il y a location ou vente des équipements scolaires, quelles sont les sommes impliquées dans ces transactions¹¹²? Quant aux coûts de construction de nouvelles écoles, il existe des normes de financement à la Direction de l'Immobilier scolaire, au ministère de l'Éducation. Ces normes sont accessibles; le coût du mètre carré bâti étant connu, il sera aisé de connaître la somme globale de nouvelles immobilisations, en multipliant la surface totale bâtie par celui-ci. J'apporterai un exemple d'immobilisation d'une école, au primaire et au secondaire, pour donner une idée sur les coûts de construction d'une école. C'est avec ces trois instruments de mesure, à travers les indicateurs qui s'y rattachent, qu'une nouvelle évaluation de l'impact de l'étalement urbain sur les milieux urbains sera envisagée dans cette recherche.

En conclusion de cette approche méthodologique, la relation entre les instruments de mesure sera schématisée de la manière suivante (Tableau 3.3) :

111. Les locaux temporaires sont utilisés en attente de l'augmentation des effectifs scolaires dont la croissance démontrée justifie le financement des locaux permanents. Ils ont donc un lien avec l'étalement urbain.

112. L'exemple du protocole d'entrevue pour cette collecte d'information est fourni en annexe VI.

Tableau 3.3
Schéma de l'approche méthodologique

Concepts		
Étalement urbain → Planification scolaire → demande des services scolaires → offre des services scolaires		
Variables		
Indépendantes	Intermédiaires	Dépendantes
Variation de la demande des services	Variation de l'offre des services	Coûts des services scolaires
Indicateurs		
Chute des inscriptions : Où ? quand ? combien ? Baisse des effectifs : Où ? quand ? combien ? Hausse des inscriptions : Où ? quand ? combien ? Augmentation des effectifs : Où ? quand ? combien ?	Équipements excédentaires Où ? quand ? combien ? Fermeture d'école : Où ? quand ? combien ? Ouverture d'école : Où ? quand ? combien ?	Coûts d'entretien : Combien ? Coûts d'acquisition des terrains Combien ? Coûts d'immobilisation : Combien ?

3.5 Conclusion

Ayant choisi de mesurer les effets de l'étalement urbain sur les équipements scolaires, je me suis inscrit dans la lignée des études très peu nombreuses, amorcées dans les années 1970, sur les coûts de l'expansion urbaine excentrée et discontinue. En optant pour une étude de cas, une stratégie de vérification très utilisée en sciences sociales, j'ai voulu orienter ma recherche dans un sens plus empirique qu'idéologique. Les frontières entre l'étalement urbain et la rationalisation des équipements scolaires n'étant pas toujours évidentes, le recours à plus d'une source d'information et d'évidence (observation documentaire, entrevues et visites sur terrain) s'imposait afin d'aboutir à une bonne analyse de cette forme de croissance urbaine.

Même si, par une telle stratégie (étude de cas), les résultats ne peuvent prétendre à des généralisations théoriques, ils vont néanmoins contribuer à l'avancement des connaissances en servant de comparaison et de référence aux études ultérieures dans des situations comparables. Ils permettront ainsi de formuler des questions plus précises et utiles autant aux gestionnaires des

services éducatifs qu'aux chercheurs qui s'intéressent à la ville et sa configuration. La suite de l'étude va donc concrétiser la démarche qui vient d'être envisagée.

Comme on vient de le voir, les commissions scolaires ne disposent pas d'autonomie réelle de fonctionnement à cause de leurs liens de tutelle à l'égard du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Cependant, malgré les nombreux contrôles administratifs et les directives émanant de celui-ci, la planification et l'allocation des effectifs scolaires en fonction des équipements scolaires existants ou à venir demeurent un pouvoir résiduel qui leur est reconnu. Étant donné que les subventions gouvernementales ne sont justifiées qu'en raison de la présence suffisante de la population d'âge scolaire, l'exercice de la planification des effectifs reste d'une importance vitale, même s'il est largement soumis à des velléités d'ordre socio-démographique. Car, en plus du vieillissement de la population et de la réduction significative de la natalité, l'étalement urbain s'ajoute aux causes des préoccupations associées à l'allocation des effectifs scolaires.

Parce que la prévision de la population d'âge scolaire se trouve en amont des services éducatifs, et compte tenu de l'effet de la variation des inscriptions des élèves sur les ressources matérielles scolaires, il est donc primordial de considérer certains aspects démographiques qui sont à la base de la planification scolaire. L'objectif poursuivi dans ce chapitre est de montrer l'impact de l'étalement urbain sur la demande des services éducatifs, une demande qui se traduit ici par la variation des inscriptions dans les écoles. Pour y arriver, il faudra procéder à l'établissement des séries historiques des inscriptions des élèves pour en sortir l'évolution dans les commissions scolaires étudiées. Une comparaison de différentes évolutions de ces dernières soulignera le rapport de force entre le centre et la périphérie, en indiquant les commissions scolaires qui sont en perte de vitesse, celles qui se maintiennent, et celles qui croissent.

4.1 Évolution des effectifs

Retracer l'évolution des effectifs dans les commissions scolaires devrait en principe être relativement facile étant donné que le service de l'organisation scolaire dans chacune de ces institutions a, entre autres, le mandat d'inventorier les inscriptions dans les écoles. En plus des cycles primaire et secondaire, cet inventaire annuel au 30 septembre inclut les clientèles du préscolaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. Mais lors de la dernière réforme scolaire du 1^{er} juillet 1998 au Québec, le nombre des commissions scolaires a été réduit

de moitié, passant de 158 commissions scolaires confessionnelles à 72 linguistiques, dont 3 à statut particulier pour les communautés autochtones¹¹³.

Le décompte de la population scolaire avant cette date n'est pas évident dans la mesure où la majorité de ces nouvelles commissions ne disposent simplement pas de toutes les données d'inscription antérieures à la récente réforme. La tâche de compilation des effectifs demeure gigantesque encore pour un grand nombre des commissions scolaires qui manquent de personnel à y consacrer. Par ailleurs, cet exercice n'étant pas prioritaire pour elles, le besoin de déployer des ressources à cet effet n'est pas justifié.

En effet, sauf pour quelques exceptions, les nouveaux territoires scolaires ont été établis pour inclure en totalité ceux des municipalités qu'ils chevauchent. Ce qui veut dire qu'il fallait diviser certains anciens territoires scolaires en deux ou trois parties et annexer celles-ci à d'autres portions de territoires dans le but d'épouser les contours des territoires municipaux à inclure dans leurs limites. Toutes les données démographiques relatives aux anciennes subdivisions territoriales ne semblaient pas encore être acheminées aux bons endroits. Et quand bien même elles le seraient, la constitution des séries chronologiques des effectifs scolaires antérieures à 1998 pour les nouveaux territoires scolaires ne pourrait être que théorique étant donné que ceux-ci n'existaient pas.

Alors, pour les besoins de mon étude, j'ai dû procéder de la manière suivante afin d'établir les séries historiques des inscriptions dans les nouvelles commissions scolaires :

- Inventorier les écoles actuelles dans les commissions scolaires selon le nouveau découpage territorial, et par niveau d'enseignement;
- En établir une liste pour chaque commission scolaire, avec les adresses respectives des écoles; celles-ci permettent de retracer les bâtiments scolaires au cas où les écoles existantes avant 1998 auraient changé de nom. Ce fut le cas de quelques-unes, particulièrement dans les vieux secteurs urbains de l'île de Montréal;
- Consulter les documents officiels pour en ressortir les inscriptions des élèves,

113. Entre 1971 et 1991, le nombre des commissions scolaires confessionnelles était passé de 1800 à 199. En 1992, il est réduit à 158 dont 137 commissions scolaires catholiques, 18 protestantes et 3 à statut particulier.

relativement aux adresses correspondantes des écoles, peu importe à quelle commission scolaire chacune de ces écoles appartenait avant 1998;

- Reporter les inscriptions aux commissions scolaires par allusion aux écoles qui leur appartiennent aujourd'hui, et en faire des tableaux sommaires.

Avec cette démarche, à part les données de 1999-00 qui sont réelles, celles qui sont antérieures à 1998 sont estimées. Cette façon de faire, déjà utilisée à la division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ) au MEQ, est logique pour raison d'analyse. Elle indique théoriquement les proportions d'effectifs qu'auraient eu les commissions scolaires actuelles si elles avaient existé avec les mêmes écoles depuis les années 1970.

Pour montrer l'évolution des effectifs dans chaque commission scolaire, j'ai choisi de relever les inscriptions des élèves à sept moments dans le temps. J'ai retenu les années scolaires 1971-72, 1975-76, 1980-81, 1984-85, 1989-90, 1994-95 et 1999-2000 pour ce relevé. Deux raisons justifient ce choix. D'une part, la disponibilité des données m'y a obligé; et d'autre part, un tel cheminement allège la présentation des statistiques, tout en conservant le recul historique qui favorise la saisie des perspectives déterminantes.

À cet effet, avec différentes éditions du document *Répertoire des organismes publics d'éducation* produit par le MEQ¹¹⁴, j'ai retracé des données des années 1975-76, 1980-81 et 1984-85 pour les écoles des commissions scolaires cibles. Tandis qu'avec les fichiers informatisés de la Direction de l'Informatique au MEQ sur *les déclarations des clientèles scolaires*, j'ai eu accès aux renseignements pour les années 1989-90 et 1994-95 de ces mêmes écoles. Les relevés des inscriptions auprès des services de l'organisation scolaire de nouvelles commissions scolaires ont, quant à eux, fourni les données réelles de l'année 1999-2000.

Pour l'année scolaire 1971-72, il m'a été impossible de retracer les données désagrégées des inscriptions au primaire et au secondaire. Les données existantes dans le *Répertoire des organismes publics d'éducation* de cette année-là ne sont que des chiffres bruts représentant le

114. Le *Répertoire des organismes publics d'éducation* est une publication officielle éditée annuellement par le ministère de l'Éducation, et qui indique le nombre des inscriptions dans chaque école et l'adresse de celle-ci. N'étant pas réédités l'année d'après, les répertoires antérieurs demeurent rares.

total des inscriptions à la maternelle, au primaire et au secondaire. J'ai dû consulter les archives du Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM), un organisme qui regroupe l'ensemble des commissions scolaires de l'Île de Montréal, pour y retracer les inscriptions de 1971-72 dans les commissions scolaires de Montréal (CSDM) et English-Montréal (CSEM), les deux plus anciennes et plus importantes commissions scolaires de l'île. Par conséquent, les autres commissions scolaires étudiées n'auront pas de données pour cette année scolaire.

C'est en procédant de la sorte que j'ai établi une évolution des effectifs scolaires pour chacune des 6 commissions scolaires retenues. Ainsi, les séries historiques des inscriptions qui en résultent viennent des contingents déclarés annuellement au ministère de l'Éducation par ces commissions scolaires au 30 septembre.

Établies de façon consécutive, ces données statistiques constituent la base de l'établissement des prévisions scolaires que nous verrons au chapitre suivant. Le lecteur percevra dans ces séries chronologiques les effets du phénomène d'étalement urbain, un phénomène qui, combiné à la dénatalité, a entraîné la baisse des inscriptions dans les territoires scolaires centraux, et leur augmentation dans ceux de la périphérie. J'ai associé à ces séries historiques trois graphiques représentant l'évolution des inscriptions au primaire, au secondaire et au total de ces deux niveaux d'enseignement pour chaque commission scolaire, afin d'en faciliter la visualisation des tendances. Une brève présentation des commissions scolaires accompagnera les données statistiques.

4.1.1 La commission scolaire de Montréal

La commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus importante des institutions scolaires du Québec, en termes de population scolaire. Elle possède aujourd'hui 148 écoles primaires, et 53 écoles secondaires. Son territoire, divisé en 21 quartiers avec chacun un commissaire élu¹¹⁵, comprend ceux de l'ancienne ville de Montréal, sauf les secteurs de Pointe-aux-Trembles et de

115. Comme dans toutes les commissions scolaires, les commissaires sont des décideurs qui représentent la population des territoires scolaires. Ils déterminent en effet les orientations permettant de réaliser la mission éducative des commissions scolaires. Dans ce sens, ils établissent les priorités quant à l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières, et travaillent en étroite relation avec les structures administratives des commissions scolaires.

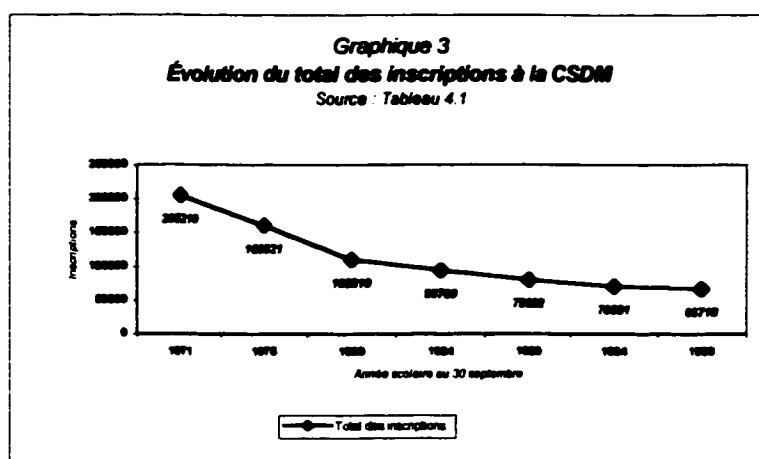
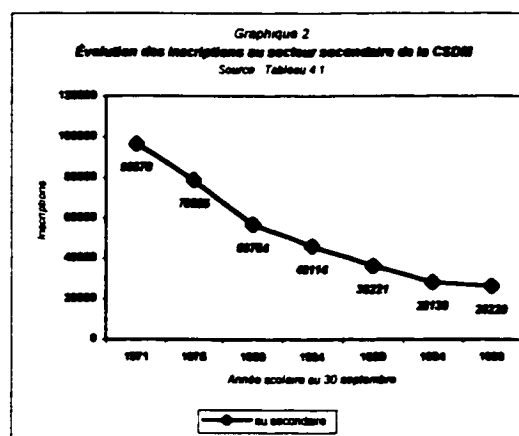
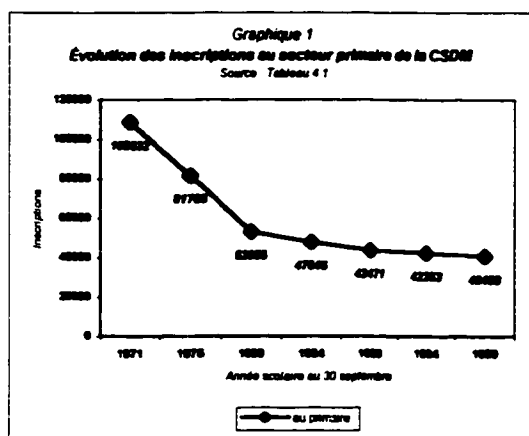
Rivière-des-Prairies, et de la municipalité de Westmount. Ce territoire scolaire occupe donc un espace central dans la stratification de la région de Montréal selon les couronnes d'urbanisation (Figure 3.2-A).

Dès le début des années 1970, la profonde mutation mise en place à la suite de la Révolution tranquille dans la société québécoise devint particulièrement perceptible dans la région montréalaise. Sur le plan scolaire, on peut voir à la lumière du tableau 4.1 et des graphiques 1, 2 et 3 l'effet que l'exode vers la banlieue et la dénatalité ont eu comme conséquence sur le fléchissement de la courbe des inscriptions d'élèves à la commission scolaire de Montréal. Un fléchissement qui souligne que la CSDM gère depuis longtemps une décroissance continue du nombre de ses élèves. Celle-ci est l'un des faits marquants de l'histoire récente de la CSDM. Tant à l'ordre d'enseignement primaire qu'au secondaire, le nombre d'élèves est en chute libre depuis 1971.

Tableau 4.1 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSDM au 30 septembre, entre 1971 et 1999

Inscriptions	1971	1975	1980	1984	1989	1994	1999
Primaire	108,632	81,766	53,056	47,646	43,471	42,253	40,498
Secondaire	96,578	78,555	56,754	46,114	36,221	28,138	26,220
Total	205210	160321	109810	93760	79692	70391	66718

Source : CSIM, 1993, Inscriptions dans les écoles du secteur public depuis 1970 ..., Équipement-démogr. MEQ, Déclarations des clientèles scolaires 1994-95, Direction de l'Informatique CSDM, Inscriptions au 30 septembre 1994 et 1999, Organisation scolaire et Transport



Au secteur primaire, cette institution a perdu plus de 68,000 élèves, une baisse de 63%. Le nombre d'élèves inscrits était de 108,632 en 1971 contre 40,498 seulement en 1999. Entre les différentes phases de la période 1971-99, cette chute au primaire se traduit de la manière suivante : 25% pour 1971-75, 35% pour 1975-80, 10% pour 1980-84, 9% pour 1984-89, 17% pour 1989-94 et 4% pour 1994-1999.

Au niveau secondaire, de 96,568 élèves inscrits en 1971, la CSDM enregistre 26,220 en 1999, une diminution de 73%, soit moins de 70,358 élèves. Pour les mêmes périodes de temps qu'au niveau primaire, les inscriptions avaient chuté de 19% entre 1971 et 1975, 28% entre 1975 et 1980, 19% entre 1980 et 1984, 21% entre 1984 et 1989, 22% entre 1989 et 1994 et 7% entre 1994 et 1999.

Pour le total des inscriptions au primaire et au secondaire, la plus importante commission scolaire du Québec a accusé une perte de 67% en près de 30 ans. L'ensemble de ses inscrits s'élevait à 205,210 élèves en 1971; ce nombre n'était plus que de 66,718 élèves au 30 septembre 1999. De façon partielle, les pertes ont été de 22% pour 1971-75, 32% pour 1975-80, 15% pour 1980-84, 15% encore pour 1984-89, 19% pour 1989-94 et 12% pour 1994-99.

Alors que le phénomène du *baby boom* de l'après-guerre et son corollaire de la construction d'écoles se sont achevés à la fin des années 1960, la décroissance des inscriptions d'élèves frappe la CSDM de plein fouet. L'étalement urbain, la baisse du taux de natalité et le départ d'une partie de la population anglophone vers Toronto ont contribué à la décroissance des clientèles scolaires à la CSDM.

croissance démographique qui pèsera certainement sur le développement futur de cette institution (Figure 3.2-B).

Ce territoire scolaire est subdivisé en 19 quartiers, chacun sous la supervision d'un commissaire élu. Comme indiqué au tableau 4.2, la CSEM comptait au 30 septembre 1999, 23,041 élèves dont 13,711 élèves au secteur primaire (43 écoles) et 9,330 élèves au niveau secondaire (20 écoles). Ainsi que le soulignent les graphiques 4, 5 et 6, ces effectifs scolaires de 1999 à la CSEM ne représentent que 48.5% et 36.0% de ceux de 1971, respectivement au primaire et au secondaire. La position centrale du territoire de la CSEM, une position généralement délaissée par la classe moyenne et les ménages familiaux avec enfants au profit de la banlieue, explique ces fortes baisses d'inscriptions qui frappent également cette institution de plein fouet, comme l'était la CSDM.

Au niveau du primaire, le nombre d'inscriptions était constamment en chute depuis 1971. Il décroît de 12% durant la phase 1971-75, de 35% en 1975-80, de 14% en 1980-84, de 6% entre 1989 et 1994 et de 6% encore entre 1994 et 1999. Comme on peut le remarquer, les baisses étaient plus dramatiques entre 1971 et 1984, une période où l'hémorragie démographique du centre vers la périphérie de la région était la plus forte selon Statistique Canada. Ensuite, le nombre des inscriptions connaît une légère hausse de 11% entre 1984 et 1989, pour recommencer encore à chuter jusqu'en 1999.

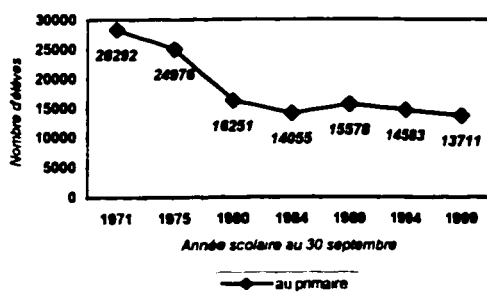
Au secondaire, l'allure de la courbe du graphique 5 indique plutôt une tendance de décroissance régulière, tout en étant quand même particulièrement remarquable entre 1975 et 1980 (-26%), entre 1980 et 1984 (-15%), entre 1984 et 1989 (-17%) et entre 1989 et 1994 (-23%).

Tableau 4.2 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSEM au 30 septembre, entre 1971 et 1999

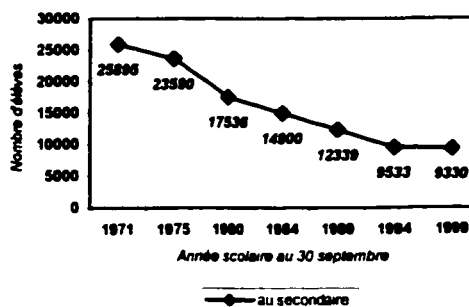
Inscriptions	1971	1975	1980	1984	1989	1994	1999
Primaire	28292	24976	16251	14055	15578	14583	13711
Secondaire	25895	23590	17536	14900	12339	9533	9330
Total	54187	48566	33787	28955	27917	24116	23041

Source : CSIM, 1993, Inscriptions dans les écoles du secteur public depuis 1970...,
 MEQ, Déclarations des clientèles scolaires 1994-95, Direction de l'Informatique
 CSEM, Inscriptions au 30 septembre 1994 et 1999, Organisation scolaire et Transport

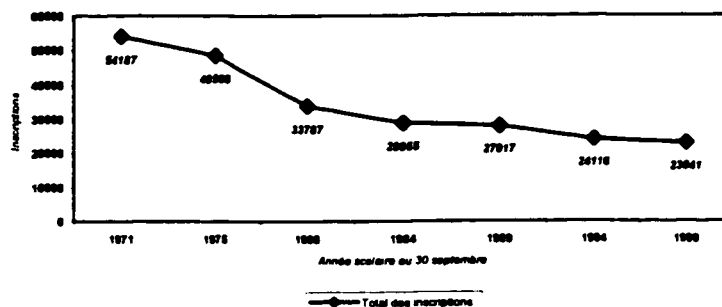
Graphique 4
Évolution des inscriptions au secteur primaire de la CSEM
 Source : Tableau 4.2



Graphique 5
Évolution des inscriptions au secteur secondaire de la CSEM
 Source : Tableau 4.2



Graphique 6
Évolution du total des inscriptions à la CSEM
 Source Tableau 4.2



L'évolution du total des inscriptions affiche par conséquent la décroissance constatée aux deux niveaux précédents. Cette chute est plus accentuée entre 1971 et 1980, jusqu'à -30% entre 1975 et 1980, selon le graphique 6. Elle devient ensuite régulière, en pente douce, jusqu'en 1999. Pour l'ensemble de la période d'étude, les inscriptions à la CSEM passent de 54,187 élèves en 1971 à 23,041 élèves 30 septembre 1999. Une diminution de 57%.

4.1.3 La commission scolaire de Laval

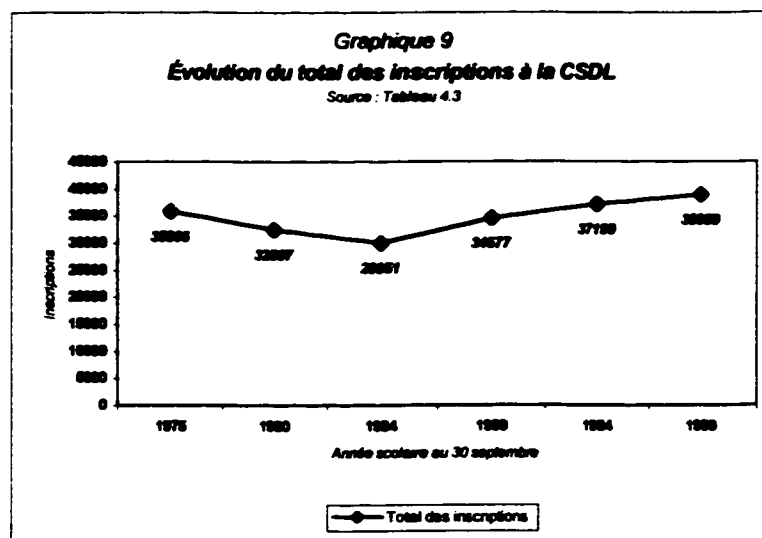
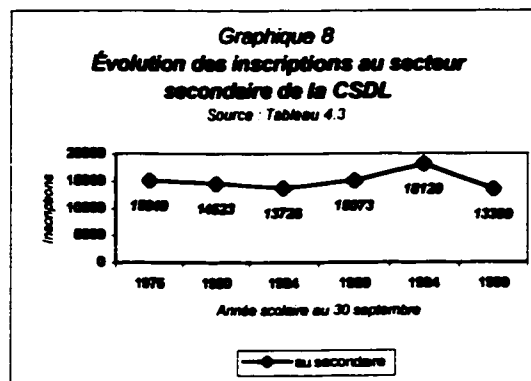
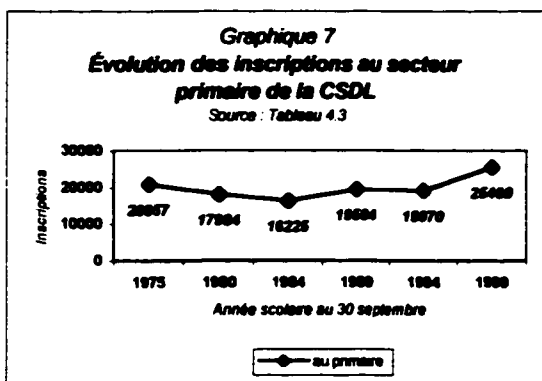
Le territoire de la commission scolaire de Laval (CSDL) épouse celui de la ville de Laval. Cette commission scolaire offre des services éducatifs à quelques 25,460 élèves du secteur primaire (70 écoles primaires), et à 13,399 au niveau secondaire (20 écoles secondaires). Elle regroupe 21 quartiers scolaires ayant chacun un commissaire élu. La localisation du territoire de la CSDL, entre le centre de la région et sa banlieue lointaine de la couronne nord, la situe en position intermédiaire dans la stratification des vagues d'urbanisation dans la région montréalaise (Figure 3.2-A).

Tableau 4.3 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSDL au 30 septembre, entre 1975 et 1999

Inscriptions	1975	1980	1984	1989	1994	1999
Primaire	20857	17984	16225	19504	19070	25460
Secondaire	15049	14523	13726	15073	18129	13399
Total	35906	32507	29951	34577	37199	38859

Source : MEQ, Répertoire des organismes d'éducation (1975, 1980, 1984, 1989, 1994)

MEQ, Déclarations des clientèles scolaires 1989-90, 1994-95, Direction de l'informatique CSDL, Inscriptions au 30 septembre 1999, Organisation scolaire et Transport



Concrètement, le tableau 4.3 détaille les chiffres relatifs à l'évolution des inscriptions à la CSDL. À l'ordre d'enseignement primaire, avec 20,857 élèves inscrits en 1975, ce chiffre monte à 25,460 élèves en septembre 1999. Une augmentation de 22%. De façon encore plus détaillée, les années 1975-80 et 1980-84 ont été les plus déstabilisantes avec une diminution des inscriptions de 14% et 10% respectivement. À partir de 1984-89, malgré une légère baisse en 1989-1994, les inscriptions à la CSDL commencent à augmenter, avec dans l'ordre un gain de 20%, une perte de 2% pour ces deux sous-périodes, et une augmentation de 34% en 1994-99 par rapport à 1989-1994.

L'évolution de l'inscription des clientèles scolaires, entre 1975 et 1999, au 30 septembre, suit une courbe plus ou moins horizontale, comme on peut le remarquer aux graphiques 7, 8 et 9. Tandis que la courbe des inscriptions au niveau primaire finit avec une note significativement ascendante au 30 septembre 1999, elle est légèrement descendante au secteur secondaire. Ce qui confère une différence positive au total des inscriptions pour la période considérée.

Au niveau secondaire, les statistiques présentent un cas de figure moins différent. La balance globale est négative entre 1975 et 1999. Les inscriptions de 15,049 élèves en 1975 sont descendues à 13,399 élèves en 1999. Une diminution de 11%. Donc, à part les années 1984-89 et 1989-94 qui ont accusé des gains remarquables de 10% et 20% respectivement, les autres phases de la période 1975-99 ont vu leurs inscriptions chuter. Soit 4% pour 1975-1980, 5% pour 1980-84 et 26% pour 1994-99.

Au total des inscriptions, au primaire et au secondaire, le résultat est sensiblement positif entre 1975 (35,906 élèves) et 1999 (38,859), soit un gain de 11%. À part les années 1975-80 et 1980-84 où les inscriptions étaient descendantes de 9% et 8% respectivement, celles-ci sont devenues plutôt ascendantes avec 15% en 1984-89, 8% en 1989-94 et 4% en 1994-99.

4.1.4 La commission scolaire Marie-Victorin

La commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) dessert la clientèle francophone des six anciennes municipalités de la MRC de Champlain¹¹⁷ (Figure 3.2-A). À l'année scolaire 1999-

117. Le territoire de la MRC de Champlain intégrait les anciennes municipalités de Brossard, Longueuil, Saint-

2000, 25,460 élèves étaient inscrits au niveau primaire (68 écoles), tandis que 13,399 l'étaient au secteur secondaire (17 écoles). Se trouvant sur la rive sud du St-Laurent, et quoique regroupant en son sein certains des plus anciens noyaux urbanisés de la région (Longueuil, St-Lambert, etc.), le territoire de la CSMV occupe une position intermédiaire entre le centre de la région auquel il est rattaché et sa périphérie. L'évolution des inscriptions dans ses écoles affiche une tendance à la décroissance, comme c'est le cas à la commission scolaire de Montréal (CSDM). Les graphiques 10, 11 et 12 illustrent bien cette tendance.

La décroissance des inscriptions au niveau primaire est de 2,957 élèves entre 1975 (23,157 élèves) et 1999 (20,200 élèves), une diminution de 13%, au tableau 4.4. Malgré un gain de 1% à la sous-période 1980-84 et de 6% entre 1984 et 1989, les pertes enregistrées ailleurs sont de 10% entre 1975 et 1980, 8% entre 1989 et 1994, et 1% entre 1994 et 1999.

À l'ordre d'enseignement secondaire, avec un nombre d'inscrits de 14,737 élèves en 1975, ce chiffre était descendu à 11,925 élèves en 1999, une perte de 15%. À côté d'une augmentation de 0.3% entre 1975 et 1980, la diminution des inscriptions a été de 5% pour la sous-période 1980-84, 0.3% pour 1984-89, 1% pour 1989-94 et 14% pour 1994-99.

Hubert, LeMoine, Greenfield et Saint-Lambert. La commission scolaire Marie-Victorin a été baptisée ainsi en l'honneur de l'éducateur, homme des sciences et fondateur des plusieurs sociétés dont l'ACFAS.

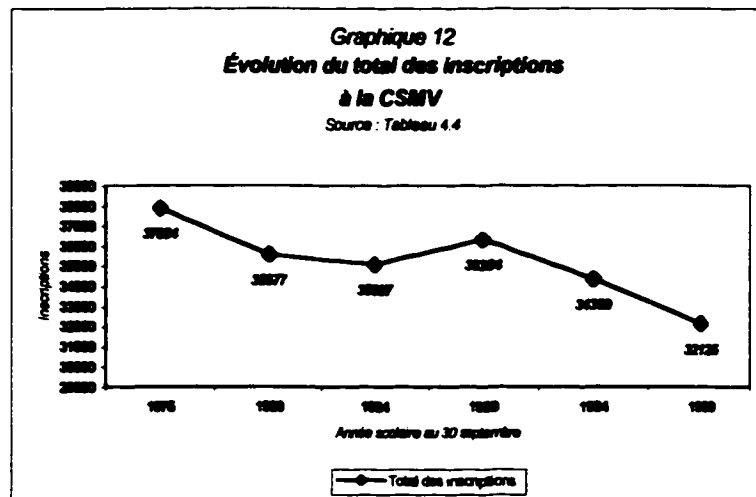
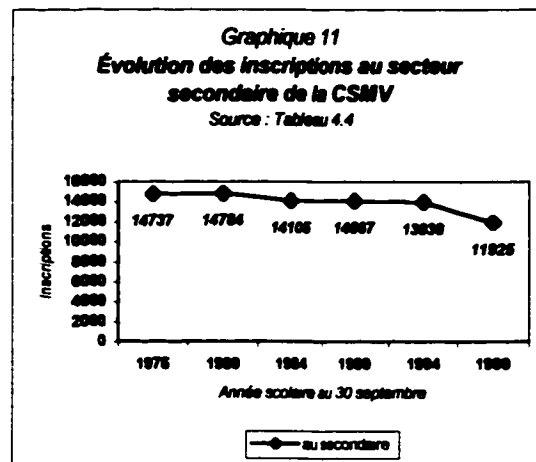
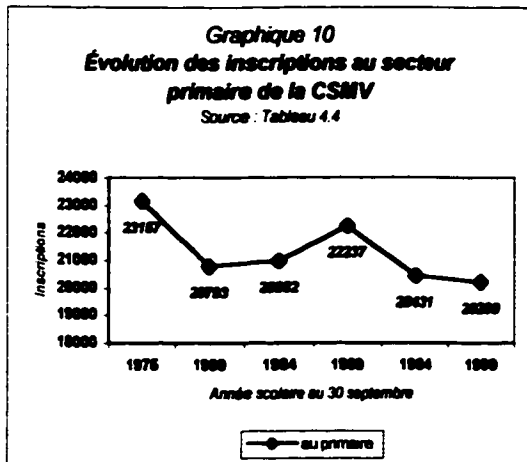
Tableau 4.4 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSMV au 30 septembre, entre 1975 et 1999

Inscriptions	1975	1980	1984	1989	1994	1999
Primaire	23157	20793	20982	22237	20431	20200
Secondaire	14737	14784	14105	14067	13938	11925
Total	37894	35577	35087	36304	34369	32125

Source : MEQ, Répertoire des organismes d'éducation, (1975, 1980, 1984, 1989, 1994)

MEQ, Déclarations des clientèles scolaires, 1989-90, 1994-95, Dir. de l'informatique

CSMV, Inscriptions au 30 septembre 1999, Organisation scolaire et Transport



Pour l'ensemble du primaire et secondaire, les pertes d'inscriptions se chiffrent à 15% entre 1975 (37,894 élèves) et 1999 (32,125 élèves). Après une décroissance de 6% pour la phase 1975-80, 1% pour 1980-84, les inscriptions totales à la CSMV enregistrent un gain de 4% entre 1984 et 1989, pour amorcer une autre dégringolade de 5% en 1989-94 et 7% en 1994-99.

4.1.5 La commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

La commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) s'étend dans la couronne nord sur les territoires des MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville, une partie de la MRC de Mirabel, et sur une partie de la municipalité de Terrebonne. L'ensemble de ce territoire couvre donc en totalité 17 municipalités et en partie une seule¹¹⁸ (Figure 3.2-A). Plus de 21,180 élèves fréquentaient le secteur primaire de la CSSMI en 1999-2000 (57 écoles primaires), tandis que 12,513 élèves l'étaient au cycle secondaire (12 écoles secondaires).

118. Ce territoire couvre en totalité, pour la MRC de Deux-Montagnes, les municipalités de Oka (village), Oka (paroisse), Pointe-Calumet, Sainte-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide et Sainte-Marc-sur-le-Lac; pour la MRC de Thérèse-De Blainville, les municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse. La partie de la MRC de Mirabel est celle qui regroupe les municipalités de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Augustin. Tandis que pour la municipalité de Terrebonne (MRC Les Moulins), seulement les lots cadastraux de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne n^{os} 31 à 81, 216 à 496 et les îles numéros 617 à 619, sont inclus dans le territoire de la CSSMI.

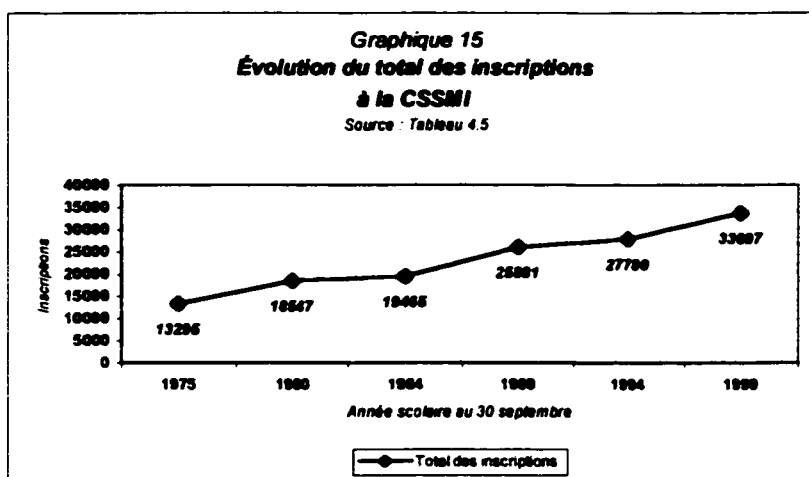
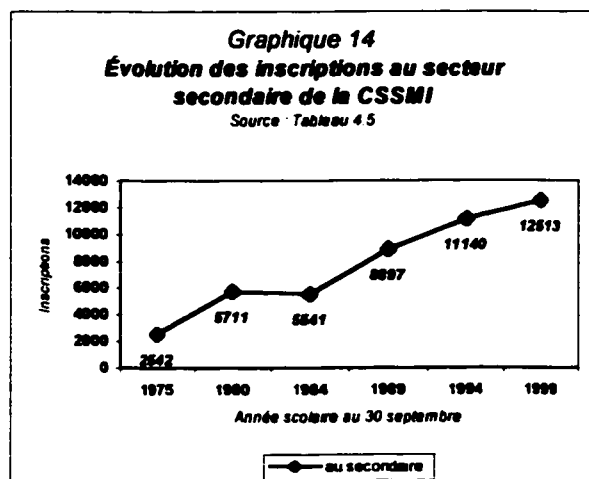
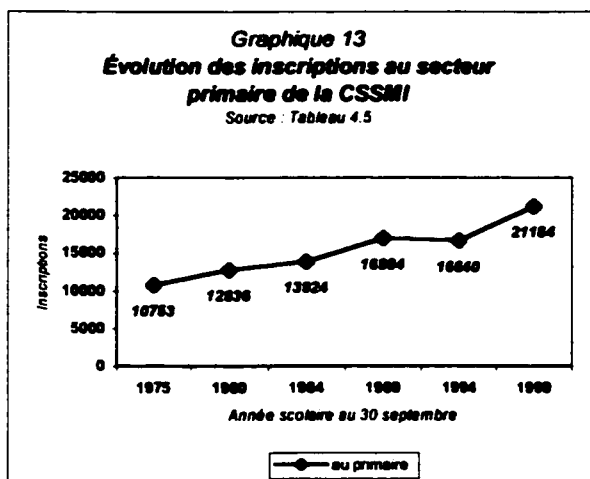
**Tableau 4.5 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSSMI
au 30 septembre, entre 1975 et 1999**

Inscriptions	1975	1980	1984	1989	1994	1999
Primaire	10753	12836	13924	16984	16640	21184
Secondaire	2542	5711	5541	8897	11140	12513
Total	13295	18547	19465	25881	27780	33697

Source : MEQ, Répertoire des organismes d'éducation, (1975, 1980, 1984)

MEQ, Déclarations des clientèles scolaires 1989-90, 1995-95, Dir. de l'informatique

CSSMI, Inscriptions au 30 septembre 1999, Org. scolaire et Transport



Cette commission scolaire périphérique dans la couronne nord de la région montréalaise affiche les gains les plus spectaculaires parmi toutes celles étudiées dans cette recherche. Le tableau 4.6 et les graphiques 16, 17 et 18 révèlent les chiffres et les tendances de ces gains. Au niveau primaire, avec 10,753 inscriptions en 1975, la CSSMI enregistre 97% de plus, soit 21,184 élèves en septembre 1999. Entre 1975 et 1980, la croissance est de 19%, elle est de 8% en 1980-84, 22% en 1984-89. La série de 1989-94 accuse un manque de 2%, tandis que celle de 1994-99 bondit de 27%.

Au secondaire, la croissance est encore phénoménale : 2,542 élèves en 1975 contre 12,513 élèves en 1999, une augmentation de 392%. Après un déficit de 3% en 1980-84, les gains sont de 125% entre 1975 et 1980, 61% entre 1984 et 1989, 25% entre 1989 et 1994, et 12% entre 1994 et 1999.

Au total, les écoles primaires et secondaires enregistrent un solde positif de 153%, c'est-à-dire 13,295 élèves en 1975 tandis qu'il y avait 33,697 élèves inscrits en septembre 1999. La montée des inscriptions est demeurée remarquable tout au long de cette période. Les séries statistiques en témoignent à chaque tranche de temps : 40% pour 1975-80, 5% pour 1980-84, 33% pour 1984-89, 7% pour 1989-94 et 21% pour 1994-99.

4.1.6 La commission scolaire des Patriotes

Le territoire de la commission scolaire des Patriotes (CSP), avec ses 21 quartiers électoraux, s'étend sur ceux des MRC de Lajemmerais et La Vallée-du-Richelieu qui, réunies, regroupent 21 municipalités¹¹⁹ (Figure 3.2-A). En 1999-2000, la CSP comptait 54 écoles primaires (18,718 élèves) et 11 écoles secondaires (11,036 élèves).

La CSP est donc une commission scolaire située sur la rive sud du St-Laurent, en périphérie de la région montréalaise. La majorité des 21 municipalités qu'elle chevauche sont jeunes et dynamiques, conférant à l'évolution de l'inscription des clientèles scolaires une allure résolument

119. Ce sont les municipalités de Beloeil, Boucherville, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-St-Hilaire, Otterburn Park, St-Amable, St-Antoine-sur-Richelieu, St-Basile-le-Grand, St-Bruno-de-Montarville, St-Charles-sur-Richelieu, St-Denis-sur-Richelieu, St-Jean-Baptiste, St-Marc-sur-Richelieu, Ste-Julie, Varennes, Verchères.

ascendante, surtout pour les enfants de 12 ans et moins. Le tableau 4.5 et les graphiques 13, 14 et 15 confirment le caractère dynamique de cette commission scolaire périphérique.

En effet, au secteur primaire, le nombre d'inscriptions passe de 13,756 élèves en 1975 à 18,718 élèves en septembre 1999, une augmentation de 36%. Graduellement en croissance, sauf pour la sous-période 1989-94 où on constate une diminution de 4%, les autres phases de la période d'étude ont une balance positive. Soit 4% pour 1975-80, 4% encore pour 1980-84, 9% pour 1984-89 et 21% pour 1994-99.

Au secondaire, les inscriptions sont déficientes entre 1975 (12,154 élèves) et 1999 (11,036 élèves). Après un gain de 4% entre 1975 et 1980, la portion 1980-84 connaît une chute de 5% suivie d'une remontée de 1% entre 1984 et 1989, et de 17% entre 1989 et 1994. En affichant une baisse de 22%, la tranche 1994-99 est la plus dramatique dans les séries statistiques de la CSP au niveau secondaire.

Pour l'ensemble des inscriptions au primaire et au secondaire, la croissance est constamment remarquable avec 25,910 élèves en 1975 et 29,754 élèves en septembre 1999. Un gain de 15%. Il faut dire qu'à chaque tranche de temps pendant toute la période 1975-99, la CSP a vu les inscriptions d'élèves aller en augmentant : 4% en 1975-80, 0.1% en 1980-84, 5% en 1984-89, 5% encore en 1989-94 et 0.2% en 1994-99.

**Tableau 4.6 : Évolution de l'inscription des clientèles scolaires à la CSP
au 30 septembre, entre 1975 et 1989**

Inscriptions	1975	1980	1984	1989	1984	1989
Primaire	13756	14300	14895	16241	15517	18718
Secondaire	12154	12588	12013	12116	14172	11036
Total	25910	26888	26908	28357	29689	29754

Source : MEQ, Répertoire des organismes d'éducation, (1975, 1980, 1984)

MEQ, Déclaration des clientèles scolaires 1989-90 et 1984-85, Direction de l'informatique

CSP, inscriptions au 30 septembre 1989, Organisation scolaire et Transport

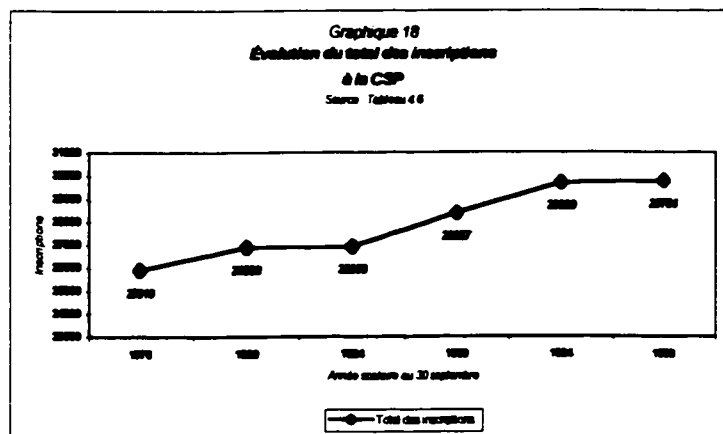
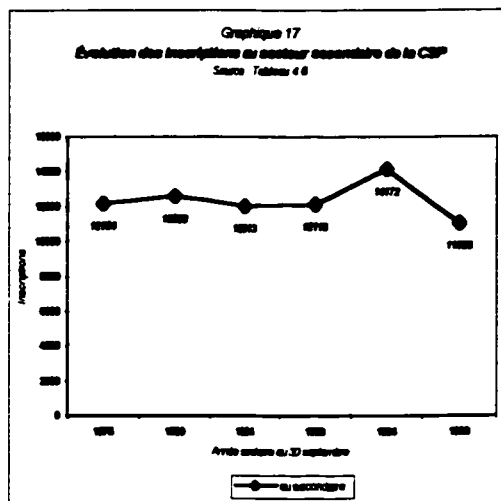
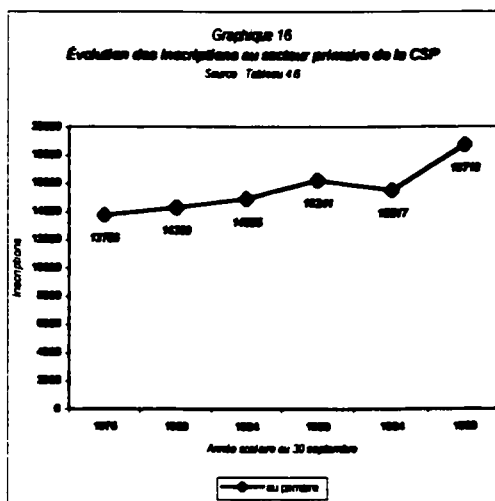


Tableau 4.7
Ensemble d'écoles concernées, 1999 - 2000

	Écoles primaires	Écoles secondaires	Total
CSDM	148	53	201
CSEM	43	20	63
CSDL	70	20	90
CSMV	68	17	85
CSSMI	57	12	69
CSP	54	11	65
Total	440	133	573

Source: Service de l'organisation scolaire CSDM, CSEM, CSDL, CSMV, CSSMI et CSP.

Après ces différents portraits des institutions scolaires, une comparaison des unes par rapport aux autres, en termes, non des chiffres absolus du tableau 4.7, mais des variations relatives, permettra de faire ressortir le rapport de force entre le centre et la périphérie de la région.

4.2 Comparaison des variations des inscriptions

La dynamique centre-périphérie est une dimension principale dans une étude qui se situe à une échelle régionale. En géographie humaine et en économie, le rapport de force entre le centre et la périphérie est une question qui a été reprise bien souvent par les chercheurs. Dans ce sens, l'abondante littérature sur le phénomène d'étalement urbain traduit précisément cette dynamique en termes de gradient par exemple, en révélant dans le temps et l'espace la répartition de poids démographiques à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement. Dans le domaine des services scolaires, la comparaison de la dynamique concernant les inscriptions dans les écoles primaires et secondaires du centre et celles de la périphérie s'inscrit dans ce rapport de force.

Il s'agit dans cette recherche de montrer l'effet du phénomène d'étalement urbain sur la capacité d'enrôlement des effectifs scolaires dans les institutions du centre et de la périphérie. Dans ce sens, le tableau 4.8 est conçu de façon à permettre, tant pour les niveaux primaire et secondaire que pour le total des inscriptions dans chaque commission scolaire, une visualisation aisée des variations des inscriptions pour une période de temps donnée.

Tableau 4.8

Comparaison de l'évolution des inscriptions entre les commissions scolaires

CS		Secteur primaire						
		1971-75	1975-80	1980-84	1984-89	1989-94	1994-99	1975-99
Centre	CSDM	-26866 (-25%)	-28710 (-35%)	-5410 (-10%)	-4175 (-9%)	-7343 (-17%)	-1755 (-4%)	-41268 (-50%)
	CSEM	-3316 (-12%)	-8725 (-35%)	-2196 (-14%)	1523 (+11%)	-995 (-6%)	-872 (-6%)	-11265 (-53%)
Proche banlieue	CSDL (nord)		-2873 (-14%)	-1759 (-10%)	3279 (+20%)	-434 (-2%)	6390 (+34%)	4603 (+22%)
	CSMV (sud)		-2364 (-10%)	189 (+1%)	1255 (+6%)	-1806 (-8%)	-231 (-1%)	-2957 (-13%)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)		2083 (+19%)	1088 (+8%)	3060 (+22%)	-344 (-2%)	4544 (+27%)	10431 (+97%)
	CSP (sud)		544 (+4%)	595 (+4%)	1346 (+9%)	-724 (-4%)	3201 (+21%)	4962 (+36%)
CS		Secteur secondaire						
		1971-75	1975-80	1980-84	1984-89	1989-94	1994-99	1975-99
Centre	CSDM	-18023 (-19%)	-21801 (-28%)	-10640 (-19%)	-9893 (-21%)	-8083 (-22%)	-1918 (-7%)	-52335 (-67%)
	CSEM	-2305 (-9%)	-6054 (-26%)	-2636 (-15%)	-2561 (-17%)	-2806 (-23%)	-203 (-2%)	-14260 (-60%)
Proche banlieue	CSDL (nord)		-526 (-4%)	-797 (-5%)	1347 (10%)	3056 (+20%)	-4730 (-26%)	-1650 (-11%)
	CSMV (sud)		47 (+0.3%)	-679 (-5%)	-38 (-0.3%)	-129 (-1%)	-2013 (-14%)	-2812 (-19%)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)		3169 (+125%)	-170 (-3%)	3356 (+61%)	2243 (+25%)	1373 (+12%)	9971 (+392%)
	CSP (sud)		434 (+4%)	-575 (-5%)	103 (+1%)	2056 (+17%)	-3136 (-22%)	-1118 (-9%)
CS		Total des inscriptions						
		1971-75	1975-80	1980-84	1984-89	1989-94	1994-99	1975-99
Centre	CSDM	-44889 (-22%)	-50511 (-32%)	-16050 (-15%)	-14068 (-15%)	-15426 (-19%)	-9301 (-12%)	-93603 (-58%)
	CSEM	-5621 (-10%)	-14779 (-30%)	-4832 (-14%)	-1038 (-4%)	-3801 (-14%)	-1075 (-4%)	-25525 (-53%)
Proche banlieue	CSDL (nord)		-3399 (-9%)	-2556 (-8%)	4626 (+15%)	2622 (+8%)	1660 (+4%)	2953 (+8%)
	CSMV (sud)		-2317 (-6%)	-490 (-1%)	1217 (+4%)	-1935 (-5%)	-2244 (-7%)	-5769 (-15%)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)		5252 (+40%)	918 (+5%)	6416 (+33%)	1899 (+7%)	5917 (+21%)	20402 (+153%)
	CSP (sud)		978 (+4%)	20 (+0.1%)	1449 (+5%)	1332 (+5%)	65 (+0.2%)	3844 (+15%)

Source : Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), Déclarations des clientèles scolaires 1989-90, 1994-95.
 Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), 1993, Inscriptions dans les écoles du secteur public depuis 1970:
 CSDM, CSEM, CSDL, CSMV, CSP et CSSMI, Inscriptions annuelles au 30 septembre.

4.2.1 Variations au cycle primaire

En considérant la période de temps 1971-75 où la CSDM et la CSEM sont les seules institutions scolaires à présenter des données des inscriptions au primaire, la variation de ces dernières est respectivement négative de 25% et 12%. Pour cette période de temps, les variations déficitaires sont plus importantes à la CSDM qu'à la CSEM. Cet écart indique une évidente corrélation entre la chute du poids démographique de la ville-centre et celle de sa population scolaire.

En 1975-80, comparativement à toutes les autres commissions scolaires, la CSDM et la CSEM enregistrent chacune 35% de perte d'inscriptions. C'est là une baisse plus importante qu'à la CSDL et à la CSMV qui voient aussi leurs inscriptions chuter de 14% et 10% respectivement. Entre-temps, la CSSMI et la CSP, en périphérie nord et sud, voient le nombre de leurs clientèles scolaires grossir de 19% et 4% respectivement. Le centre est en perte de vitesse, la proche banlieue l'est également mais avec une chute moins importante, tandis que la banlieue lointaine est gagnante, surtout au nord de la région.

La période subséquente 1980-84 indique que la situation continue d'être difficile pour les institutions du centre. La CSDM et la CSEM perdent 10% et 14% de leurs clients respectifs; comme à la CSDL où la chute est de 10% également. La CSMV enregistre un faible gain de 1%, alors que ceux de la CSP et la CSSMI sont substantiels et de l'ordre de 4% à 8%. Ici, les secteurs de la proche banlieue sont plus perdants que stagnants alors que la lointaine banlieue continue de faire des gains.

Par la suite, la tranche 1984-89 apporte des variations positives à toutes les commissions scolaires, sauf pour la CSDM au centre de la région. Ses chiffres d'inscriptions varient de moins 9% pendant qu'ailleurs les gains sont de 11% à la CSEM, 20% à la CSDL, 6% à la CSMV, 9% à la CSP et 22% à la CSSMI.

Entre 1989 et 1994, aucune de mes commissions scolaires ne sourit quant à l'attrait qu'elles exercent sur la population d'âge scolaire. La CSDM perd encore 17% de ses effectifs à cet ordre

d'enseignement. C'est beaucoup plus que les autres qui, elles, perdent respectivement 6% (CSEM), 2% (CSDL), 8% (CSMV), 4% (CSP) et 2% (CSSMI).

Enfin, entre 1994 et 1999, seules la CSDM, la CSEM et la CSMV continuent d'enregistrer des variations déficitaires : 4% à la première, 6% à la seconde et 1% à la troisième. Les gains pendant cette période sont spectaculaires et les plus élevés par rapport aux autres tranches de temps : 34% à la CSDL, 21% à la CSP et 27% à la CSSMI.

En considérant toute la période de 1975 à 1999, les variations totales au niveau du cycle primaire sont négatives à la CSDM, à la CSEM et à la CSMV. Elles sont positives dans le reste des commissions scolaires. Il convient de relever la très grande différence parmi les institutions perdantes d'un côté et les gagnantes de l'autre. En d'autres termes, entre celles qui sont localisées au centre et celles de la banlieue. La CSDM et la CSEM (centre) perdent plus de 50% de leurs effectifs en 1999 par rapport à 1975, et la CSMV enregistre un déficit de 13% pendant ce temps. Bien qu'occupant une position intermédiaire entre le centre et la périphérie, le territoire de la CSMV chevauche entre autres ceux de Longueuil et St-Lambert, deux des plus vieux noyaux urbanisés les plus peuplés de la rive sud du St-Laurent. Ces noyaux sont associés au centre de la région, ce qui pourrait expliquer cette décroissance. Les gains réalisés en périphérie sont de l'ordre de 97% à la CSSMI et 36% à la CSP. L'une et l'autre, situées respectivement dans les couronnes nord et sud, illustrent la capacité d'attrait des jeunes ménages familiaux avec enfants de 12 ans et moins en périphérie. Le plus grand attrait de ces ménages vers le nord est également profitable à la CSDL dont le territoire occupe une position intermédiaire entre le centre de la région et sa lointaine banlieue dans la direction nord.

L'étalement urbain affecte donc les services éducatifs en causant la diminution des inscriptions au cycle primaire dans les secteurs centraux, et en assurant leur augmentation en périphérie. Dans cette étude, la chute des inscriptions des clientèles scolaires de 12 ans et moins est donc permanente à la CSDM et à la CSEM au centre; tandis que l'augmentation de ces effectifs est beaucoup plus spectaculaire dans la direction nord que vers le sud qui connaît néanmoins des gains très significatifs.

Tableau 4.9**Tendances de la population scolaire au primaire, 1975 - 1999**

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Décroissance (-50%)
CSEM		Décroissance (-53%)
CSDL	Proche banlieue	Croissance (+22%)
CSMV		Décroissance (-13%)
CSP	Lointaine banlieue	Croissance (+36%)
CSSMI		Croissance (+97%)

Source: Tableau 4.8

4.2.2 Variations au cycle secondaire

Le même exercice qu'au cycle primaire indique qu'entre 1975 et 1980, le taux de diminution des effectifs scolaires au cycle secondaire était resté très élevé à la CSDM (-28%) et à la CSEM (-26). La CSDL est aussi en perte de vitesse mais de 4% seulement. À la CSMV, la situation est stagnante, avec 0.3% ; tandis qu'elle est positive dans la couronne sud à la CSP qui affiche 4%, et phénoménale à la CSSMI dans la couronne nord, avec 125% d'augmentation.

En 1980-84, la variation est négative pour tout le monde, de profonde à la CSDM (-19%) et à la CSEM (-15%) au centre, elle est remarquable dans les positions géographiques intermédiaires vers le nord à la CSDL, et vers le sud à la CSMV (-5% chacune). Dans la périphérie sud, les pertes sont de 5% également, alors qu'elles sont seulement de 3% dans la couronne nord, à la CSSMI.

Les cinq années subséquentes révèlent que la CSDM et la CSEM continuent de s'enfoncer avec -21% et -17% respectivement, tandis que la CSDL observe un gain de 10% et la CSMV perd 3%.

Dans la couronne sud, la CSP gagne 1% pendant que la CSSMI dans la périphérie nord réalise 61% d'augmentation des inscriptions des élèves. Les mêmes tendances, qu'au niveau primaire, continuent de s'afficher à ce niveau également.

Entre 1989 et 1994, les pertes au centre vont en s'approfondissant (-22% et -23%) contre un gain considérable à Laval (20%) et une légère diminution à la CSMV (-1%). Dans les couronnes, la CSSMI au nord (25%) a encore une longueur d'avance sur la CSP au sud (17%).

Enfin, avec la portion 1994-99, les diminutions des inscriptions sont plus légères (-7% et -2%) au centre comparativement à celles des périodes antérieures. Laval enregistre les plus fortes pertes de cette portion de temps (-26%), alors que celles-ci demeurent importantes à la CSMV (-14%). Même la CSP dans la couronne sud connaît ici la plus forte des ses variations négatives (-22%). Seule la CSSMI au nord affiche une balance significativement positive (12%) pendant ces cinq années.

En considérant la période 1975-99, la variation des inscriptions à la CSDM et à La CSEM au centre affiche une note négative de 67% et 60% respectivement. Des pourcentages très élevés qui indiquent les ravages attribués notamment à l'exode soutenu vers la périphérie. À part le constat positif dans la couronne nord, aucune autre commission scolaire n'enregistre de gain en septembre 1999 par rapport à 1975. À la CSDL et à la CSMV, deux territoires intermédiaires, les pertes sont respectivement de 11% et 19%. Même dans la couronne sud, le manque à gagner est de 9% à la CSP qui au cycle primaire avait affiché l'un des meilleurs résultats. Seule la CSSMI en périphérie nord réalise des gains qui, encore une fois, sont phénoménaux. Ils sont de l'ordre de 392%. Ce qui préfigure une importante présence des enfants de 12 ans et plus dans la couronne nord que dans celle du sud.

Avec ces variations des inscriptions scolaires des populations de 12 à 18 ans, l'impact de l'étalement urbain sur les services d'éducation se traduit par la chute des inscriptions au centre de la région, et leur croissance en périphérie, surtout au nord. L'émigration des ménages avec de jeunes enfants vers la périphérie laisse des vides qui demeurent difficiles, voire impossibles à combler au centre. Comme pour les enfants de 12 ans et moins au cycle primaire, les effectifs du

niveau secondaire sont profondément à la baisse au centre de la région de Montréal. Ils sont substantiellement déficitaires dans des positions géographiques intermédiaires; et légèrement manquants dans la couronne sud. Ces effectifs augmentent extraordinairement dans la couronne nord qui en enregistrent en 1999 jusqu'à plus de 4 fois les effectifs de 1975.

Tableau 4.10

Tendances de la population scolaire au secondaire, 1975 - 1999

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Décroissance (-67%)
CSEM		Décroissance (-60%)
CSDL	Proche banlieue	Décroissance (-11%)
CSMV		Décroissance (-19%)
CSP	Lointaine banlieue	Décroissance (-9%)
CSSMI		Croissance (+392%)

Source : Tableau 4.8

L'explication fournie pour les tendances observées au cycle primaire tient également pour le niveau secondaire. Avec une différence notable qu'à ce cycle d'enseignement, il n'est pas évident que l'étalement soit la cause de la décroissance au centre, car celle-ci est autant visible sur les rives nord et sud que dans la couronne sud. Ce fait ne peut être expliqué que par les facteurs démographiques, dont la faiblesse des taux de natalité. En périphérie sud, la décroissance au secondaire peut signifier qu'une proportion importante des ménages n'avaient pas encore ou plus de jeunes enfants (moins de 12 ans) pendant la période considérée. Dans l'une ou l'autre possibilité, l'essoufflement de nouvelles naissances y est pour beaucoup dans ces décroissances d'effectifs scolaires.

4.2.3 Variations du total des inscriptions aux deux cycles

En considérant le total des inscriptions aux deux cycles d'enseignement pour chacune des commissions scolaires, les résultats globaux reflètent définitivement les tendances imposées aux services éducatifs par l'exode vers la périphérie.

Entre 1975 et 1980, les pertes sont enregistrées au centre de la région et dans les voisinages immédiats de l'Île de Montréal. Celles de la CSDM et de la CSEM, toujours les plus fortes de toutes, se chiffrent à -32% et -30% respectivement. À la CSDL et la CSMV, les variations sont négatives de 9% et 6% pour l'une et pour l'autre. C'est dans la périphérie, au nord et au sud, que les inscriptions sont en augmentation. Encore là, la CSSMI dans la couronne nord se distingue par ses 40% de croissance d'inscriptions qui contrastent avec les 4% de la CSP dans la couronne sud. Comme le lecteur le constate, les pertes sont importantes au centre, et plus l'on s'en éloigne, plus le nombre des inscriptions dans les commissions scolaires est en augmentation.

La période de temps suivante, 1980-84, offre les mêmes tendances que la première, mais avec des chiffres moins élevés. La CSDM et la CSEM perdent chacune 15% et 14% de leurs inscriptions respectives pendant cette sous-période, la CSDL enregistre 8% de moins, tandis que la CSMV perd 1%. Même là où il y a des variations positives, les croissances vont de presque nul, c'est-à-dire 0.1% à la CSP dans la couronne sud, à modéré à la CSSMI dans la couronne nord, c'est-à-dire 5%. Les constats ici sont donc les mêmes que précédemment.

Pour 1984-89, la situation reste la même pour le centre de la région, mais s'améliore beaucoup plus dans les autres territoires scolaires. La CSDM perd 15% de plus; tandis que la CSEM diminue de 4% cette fois-ci. La CSDL en direction nord réussira désormais à présenter des variations positives qui sont cette fois de 15%. À la CSMV, les résultats sont modestes mais tout de même positifs, c'est-à-dire 4%. Dans les couronnes, la CSP au sud affiche 5% de gains additionnels, alors que la CSSMI au nord en enregistre 33%.

Entre 1989 et 1994, seules la CSDM, la CSEM et la CSMV perdent leurs clientèles. La première connaît 19% de moins en 1994 par rapport à 1989, la deuxième enregistre 14% de moins, alors que la troisième, en direction sud de la région, perd 5%. La CSP en périphérie sud gagne 5% additionnels. Par contre, dans la direction nord, la CSDL marque de nouveaux points de l'ordre de 8%, plus que les 7% de gains que connaît la CSSMI qui, habituellement, fournit plus d'inscriptions que dans les autres territoires scolaires.

Finalement, les tendances en 1994-99 présentent les mêmes allures qu'en 1989-94. Les pertes enregistrées sont celles de la CSDM, la CSEM et la CSMV, avec -12%, 4% et -7% respectivement. À la CSP, dans la couronne sud, la situation est stagnante, avec seulement 0.2% d'augmentation. Les seules variations positives sont celles affichées dans les territoires scolaires vers le nord de l'agglomération, elles sont de 4% à la CSDL, et de 21% à la CSSMI dans la lointaine périphérie de la couronne nord.

Comme on vient de le voir, les résultats globaux entre 1975 et 1999 reflètent en bloc les allures observées jusqu'à présent entre les périodes successives de temps. En près de 25 ans, la CSDM au centre a perdu 93,603 élèves, soit 58% de ses effectifs de 1975. La CSEM en a perdu 25,525, une chute de 53%. L'autre commission scolaire perdante pendant cette période est la CSMV dans la direction sud de la région; elle affiche 5,769 élèves de moins qu'en 1975, une décroissance de 15%. Comme je l'ai dit déjà, ces trois commissions scolaires sont rattachées aux plus vieux quartiers de l'agglomération de Montréal. Les pertes d'effectifs scolaires qu'elles connaissent étaient peut-être prévisibles dans la mesure où les secteurs desservis par leurs territoires sont ceux qui sont généralement délaissés par la classe moyenne et les ménages familiaux avec enfants, au profit de la périphérie. Les résultats étant ce qu'ils sont, il devient clair que l'étalement urbain affecte les services éducatifs au centre en y infligeant des inscriptions constamment à la baisse. Une chute associée principalement à l'exode continu de ces ménages vers les secteurs limitrophes de la région.

Là où les inscriptions sont en croissance entre 1975 et 1999, la localisation géographique de ces territoires et l'évolution significative et remarquable du nombre de leurs clientèles scolaires reflètent les tendances habituellement observés dans le phénomène d'étalement urbain. En effet,

la CSDL dont le territoire est dans la couronne d'urbanisation intermédiaire vers le nord enregistre 8% d'augmentation des inscriptions d'élèves. Moins que la croissance que connaissent les territoires périphériques de la CSSMI au nord et celle de la CSP au sud où on constate respectivement 153% et 15% de croissance pendant cette période. Une différence d'augmentation des effectifs scolaires qui favorise de façon plus spectaculaire la périphérie nord que celle du sud de la région. Donc, l'étalement urbain affecte les services éducatifs des secteurs périphériques en y générant l'augmentation des clientèles scolaires. Une croissance expliquée par la préférence de jeunes ménages avec enfants dans les secteurs verdoyants et spacieux de la périphérie.

Tableau 4.11

Tendances de la population scolaire totale (Pr. + Sec), 1975 - 1999

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Décroissance (-58%)
CSEM		Décroissance (-53%)
CSDL	Proche banlieue	Croissance (+8%)
CSMV		Décroissance (-15%)
CSP	Lointaine banlieue	Croissance (+15%)
CSSMI		Croissance (+153%)

Source: Tableau 4.8

Un regard sur les changements démographiques et les considérations sociales permet de tenter une explication des tendances observées aux différents niveaux d'enseignement. Les changements démographiques que le monde occidental connaît depuis quelques décennies ont induit partout une chute des taux de fécondité, une baisse située en deçà de 2,1 enfants par

femme, soit le taux reconnu de renouvellement des générations¹²⁰. Au Québec, l'indice de fécondité ayant suivi le *baby-boom* était de près de 4 enfants par femme dans les années 1960, il est passé de 2,1 enfants par femme en 1970 à 1,5 enfants par femme à la fin des années 1990¹²¹. Par conséquent, ces indices demeurent faibles dans les régions administratives de l'agglomération montréalaise (Tableau 4.12).

Tableau 4.12
Indice de fécondité par région administrative

Région administrative	Indice de fécondité	
	1981	1997
06 (Île de Montréal)	1,343	1,493
13 (Laval)	1,531	1,505
15 (Laurentides)	1,752	1,718
16 (Montréal)	1,695	1,583

Source : Institut de la statistique du Québec. La situation démographique au Québec, 2000.

Sur le plan régional, en effet, l'indice de fécondité sur l'Île de Montréal a toujours été inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Il était descendu à 1,245 enfants par femme en 1986 (1,343 enfants par femme en 1981) pour remonter graduellement à 1,495 enfants (contre 1,632 enfants au Québec) en 1990. Cette remontée est attribuable notamment à la fécondité constatée plus grande des néo-québécoises venues s'établir en milieu montréalais où, dans certains quartiers, 40% de la population sont des résidents nés à l'étranger¹²². L'augmentation s'est poursuivie pour atteindre un seuil de 1,591 enfants par femme en 1994, et chuter ensuite à 1,493 enfants en 1997. À Laval (région administrative 13), le taux de fécondité était de 1,531 en 1981; il était de 1,752 dans les Laurentides (région 15); et de 1,695 en Montréal. Tandis qu'en 1997, Laval voit son

120. Voir Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec, rétrospective du 20^e siècle*, p. 77. Au Canada, l'indice synthétique de fécondité (le nombre moyen d'enfants par femme) a varié de 2.33 en 1970 à 1.55 en 1997. En Ontario, il était de 2.40 en 1970; et de 1.53 en 1997. À la fin des années 1990, ces baisses sont en bas de 1.4 dans les pays comme l'Italie, l'Allemagne, le Japon et la Russie.

121. Selon l'Institut de la statistique du Québec, *op. cit.*, p. 29, les 7,3 millions de Québécois de la fin du siècle ont « produit » à peu près le même nombre de naissances que les 2,0 millions du début des années 1910.

122. Dumas, Marie-Claire, « Montréal, une ville à l'image du monde » Dans *Plan Canada*, Vol. 40, n° 4, juillet-

taux chuter à 1,505; ceux des Laurentides et de la Montérégie baissent également à 1,718 et 1,583 respectivement.

L'impact de la faiblesse du taux de fécondité est indéniable; s'il n'y a pas une forte croissance de ce taux, le nombre de naissances continuera de décroître. Et par conséquent, celui des inscriptions au préscolaire cinq années plus tard; une situation qui influera sur les prévisions des cohortes d'admission à l'école primaire, et par la suite à l'école secondaire.

En se conjuguant à l'étalement urbain, ces facteurs démographiques renforcent la décroissance au centre, et font craindre pour la hausse des effectifs dans la banlieue, proche ou lointaine. Ce constat vérifie partiellement l'hypothèse de diminution des effectifs scolaires au centre, et leur augmentation en banlieue lointaine.

Ce cliché des centres urbains désertés et de la banlieue convoitée et envahie suggère, à la lumière de ce qui vient d'être vu, que dans le contexte nord-américain, plus un secteur habité est vieux, plus le nombre d'élèves au primaire et au secondaire y décroît. Et plus il est jeune, plus ce nombre y sera en croissance. Ce constat est l'effet de la corrélation entre les variations du poids démographique des municipalités et celles des populations d'âge scolaire. Nous venons donc de voir qu'aux unes et aux autres est rattaché le concept du rapport de force entre le centre et la périphérie, une dynamique urbaine de l'occupation de l'espace qui défavorise généralement le centre et privilégie les secteurs périphériques, du moins dans le contexte montréalais.

4.3 Conclusion

À la suite du phénomène d'étalement urbain considéré depuis 1971, les déplacements de population forcent les institutions éducatives pour les jeunes à un réaménagement et une redistribution de leurs clientèles scolaires. Les territoires scolaires centraux, la CS de Montréal et la CS English-Montréal ainsi celui de la CS Marie-Victorin sur la rive sud, ont perdu respectivement 58%, 53% et 15% de l'ensemble de leurs élèves. Tandis que les territoires périphériques, la CS de Laval sur la rive nord, la CS de-la-Seigneurie-des-Mille-Îles dans la

couronne nord ainsi que la CS des Patriotes dans la couronne sud ont vu des croissances remarquables du nombre de leurs élèves, de l'ordre de 8%, 153% et 15% respectivement.

Ainsi, en ce qui concerne les effectifs observés, dans la mesure où un coût est associé à une privation de quelque chose, les coûts sociaux engendrés par l'étalement urbain sur les services éducatifs se mesurent plus en termes de perte que de gain des populations d'âge scolaire. Donc, la planification des effectifs scolaires dans la région montréalaise révèle que l'étalement urbain a imposé une gestion des services éducatifs à deux tendances.

La première, celle de la décroissance, caractérise les vieux quartiers résidentiels, par une réduction du nombre de jeunes élèves qui y résident, même dans la proche banlieue. Tandis que la deuxième, celle de la croissance, reste l'apanage des secteurs relativement récents qui doivent répondre aux besoins éducatifs de leurs jeunes en nombre sans cesse croissant, surtout au cycle primaire. Cela vérifie la première hypothèse de cette étude de façon mitigée. Face à la baisse constante des taux de fécondité et de natalité, les deux tendances déjà confrontées à des problèmes différents de fonctionnement, imposent la rationalisation des ressources matérielles, même si cela s'effectue à des degrés divers.

En prenant les chiffres de 450 élèves par école au cycle primaire et 1000 élèves par école au niveau secondaire comme des effectifs scolaires moyens¹²³, la variation des inscriptions entre 1975 et 1999 (Tableau 4.8) permet d'estimer le nombre d'écoles qui seraient soustraites ou ajoutées à la mission éducative selon la décroissance ou la croissance de la démographie scolaire. Le tableau 4.13 en fournit ainsi l'équivalence entre les gains/pertes d'effectifs scolaires et l'estimation correspondante d'écoles.

123. À la direction générale du financement et des équipements (MEQ, les coûts publics consentis par élève pour les fonds de bibliothèque), on estime qu'une école primaire peut avoir jusqu'à 900 élèves ou plus. Une école secondaire peut, quant à elle, recevoir plus ou moins 1500 élèves.

Tableau 4.13

Équivalence gains/pertes d'effectifs scolaires observés et nombre estimé d'écoles, 1975-1999

CS		Secteur primaire		
		Décroissance	Croissance	Nombre estimé d'écoles
Centre	CSDM	-41268 (-50%)		92 écoles de moins
	CSEM	-11265 (-53%)		25 écoles de moins
Proche banlieue	CSDL (nord)		4603 (+22%)	12 écoles de plus
	CSMV (sud)	-2957 (-13%)		7 écoles de moins
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)		10431 (+97%)	23 écoles de plus
	CSP (sud)		4962 (+36%)	11 écoles de plus
CS		Secteur secondaire		
		Décroissance	Croissance	Nombre estimé d'écoles
Centre	CSDM	- 52335 (-67%)		70 écoles de moins
	CSEM	- 14260 (-60%)		19 écoles de moins
Proche banlieue	CSDL (nord)	- 1650 (-11%)		2 écoles de moins
	CSMV (sud)	-2812 (-19%)		4 écoles de moins
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)		9971 (+392%)	13 écoles de plus
	CSP (sud)	-1118 (-9%)		1 école de moins

Source : Tableau 4.8 et Fonds de bibliothèque : écoles primaire et secondaire, DGFÉ, MEQ.

En considérant les gains et les pertes d'effectifs dans les commissions scolaires étudiées par rapport à la taille moyenne d'une école primaire ou secondaire, on peut se faire une idée du rapport de force sur la demande des services éducatifs entre le centre (tendance générale décroissante) et la banlieue (tendance générale croissance) à la suite du phénomène de l'étalement urbain. La chute des effectifs scolaires au cycle primaire équivaut au centre à une perte de 115 écoles, alors que la croissance en banlieue lointaine signifie l'ajout de sept fois plus d'écoles que dans la proche banlieue. Au niveau secondaire, les pertes équivalentes au centre sont de 89

écoles, soit 15 fois plus importantes par rapport aux pertes dans la proche banlieue, tandis que la croissance en périphérie équivaut à l'implantation de 12 nouvelles écoles. Ce rapport de force serait-il le même s'il s'agissait de la prévision des effectifs scolaires ? C'est ce que le chapitre suivant tentera de montrer.

5 PLANIFICATION DE LA DEMANDE DES SERVICES SCOLAIRES

La prévision des effectifs scolaires permet de justifier le besoin d'acquisition de nouveaux espaces ou celui d'aliéner les espaces excédentaires. C'est pour cela que le ministère de l'Éducation établit des prévisions des clientèles scolaires pour aider les commissions scolaires à mieux planifier l'offre des services en fonction de la demande. Ce chapitre est essentiellement basé sur les prévisions ministérielles des effectifs; elles n'ont pas pour but de répartir les futurs élèves par école, mais plutôt de donner un aperçu sur le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter une commission scolaire.

Il faut garder en mémoire que la prévision envisagée dans la suite de cette étude est principalement fondée sur des statistiques d'enfants déjà nés. Par conséquent, même si la fécondité future et la dénatalité anticipée ne sont pas prises en compte dans le calcul, un coup d'œil sur d'autres facteurs socio-démographiques au Québec donnera une idée en ce qui concerne leur impact sur les services éducatifs. Ces facteurs sont donc déterminants dans la mesure où ils permettent d'anticiper les futures cohortes des inscriptions scolaires, par l'évaluation du nombre prévisible des enfants dans un proche avenir.

5.1 Les facteurs déterminants

En plus des séries chronologiques d'inscriptions dans les écoles¹²⁴, la nuptialité et la divorcialité¹²⁵, la natalité et la mortalité, la fécondité et d'autres considérations socio-démographiques telles que les migrations affectent directement la variation des inscriptions dans les écoles. Ces phénomènes étant réputés ne pas être susceptibles de subir de trop grandes variations à court ou moyen terme, il est justifié de ne pas en tenir compte dans la prévision des

124. Le lecteur se référera au chapitre précédent qui a livré en détail l'essentiel des statistiques historiques de l'inscription scolaire des commissions scolaires cibles. Mais pour que ces séries donnent un ton plus clair à la prévision des clientèles scolaires, il faut les établir de façon consécutive, au moins sur 5 ou dix années de suite.

125. La nuptialité est le nombre relatif ou statistique des mariages; et la divorcialité est le nombre relatif ou statistique des divorces.

clientèles scolaires pour l'horizon 2005 considéré dans cette étude. Mais leur impact reste significatif à long terme.

Le marché du travail, comme son corollaire le développement domiciliaire que l'on mesure à partir des mises en chantier annuelles, est un des facteurs déterminants de la prévision démographique scolaire. Il engendre un solde migratoire positif ou négatif qui implique le déplacement des populations d'âge scolaire. Tandis que le nombre annuel des mises en chantier donne une idée sur l'attrait des certains secteurs géographiques sur les ménages familiaux avec enfants, et le développement subséquent des services éducatifs.

Un relevé de certains faits marquants mérite de retenir l'attention. Eu égard à la disponibilité des données, celles qui sont rattachées aux régions administratives présentent l'intérêt d'englober l'entièreté des territoires scolaires étudiés. Les territoires de la CSDM et de la CSEM constituent une partie de la région 06 (île de Montréal) et celui de la CSDL correspond exactement à celui de la région 13 (Laval). Dans la couronne nord, le territoire de la CSSMI est inclus dans celui de la région 15 (les Laurentides), alors que ceux de la CSMV et la CSP font partie du vaste territoire de la région 16 (la Montérégie).

Le mouvement naturel étant constitué des naissances et des décès, le mouvement migratoire l'est des entrées (internationales, inter-provinciales et régionales) et des sorties, accompagnées de changement d'adresse. Cette mobilité de la population est intimement tributaire de l'activité économique locale, régionale et mondiale. Le solde migratoire total, positif ou négatif, est donc la différence entre les arrivées et les départs des résidents.

Le marché de l'emploi et les préoccupations en ce qui concerne l'amélioration du niveau de vie figurent parmi les principales raisons qui occasionnent le déplacement vers un autre pays, une autre province ou une autre région d'une même province. Le phénomène de la venue des réfugiés vient aussi s'ajouter aux migrations volontaires régionales et/ou sélectives internationales. Les enfants impliqués dans cette mobilité viennent gonfler les cohortes locales des populations d'âge scolaire, s'il s'agit des secteurs en croissance; ou compenser, du moins en partie, les pertes démographiques subies à la suite de la dénatalité ou de l'exode sous d'autres cieux. Cela a pour

résultat, dans un cas comme dans un autre, de faire varier les inscriptions dans les institutions d'éducation.

Tableau 5.1
Solde migratoire total, 1988-1998
(en nombre)

RA	'88-89	'89-90	'90-91	'91-92	'92-93	'93-94	'94-95	'95-96	'96-97	'97-98
Montréal (06)	-19.848	-24.497	-13.244	-9.210	-1.935	-3.365	-4.784	-3.054	-7.942	-5.739
Laval (13)	3.910	3.801	3.920	4.448	2.295	2.491	1.437	1.386	1.902	1.972
Laurentides (15)	11.178	12.331	9.816	8.765	8.408	7.917	6.819	6.033	4.936	5.088
Montérégie (16)	15.518	17.662	12.008	10.580	12.541	7.331	4.445	3.168	2.222	2.521
Prov.ince	19.504	28.095	29.253	35.432	36.991	24.087	14.265	13.237	1.010	-514

Source : Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec*. Québec : ISQ, 2000. Tableau 612

Le tableau 5.1 nous donne le reflet du solde migratoire total dans les régions administratives qui touchent à l'agglomération de Montréal. Pour la période allant de 1988 à 1998, le solde migratoire est négatif annuellement pour l'île de Montréal, une indication qui signifie que Montréal perd plus des résidents qu'elle n'en attire, un manque à gagner qui se répercute sur les services éducatifs par la diminution du nombre des inscriptions scolaires. C'est l'inverse pour les autres régions qui, elles, affichent des gains persistants et consécutifs de nouveaux résidents sur leurs territoires. Comme on l'a vu dans les séries chronologiques de l'inscription scolaire, l'effet de ces arrivées, conjugué aux taux locaux de natalité, est bien ressenti dans les territoires scolaires inclus dans les régions administratives à soldes migratoires positifs. C'est le cas des commissions scolaires dans la couronne nord, CSSMI au nord (région 15), CSDL (région 13) et celle de la couronne sud, la CSP (région 16).

Tableau 5.2
Mises en chantier résidentielles, 1989 - 2000

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Île de Montréal	7,352	6,226	5,517	3,774	3,899	4,037	2,235	1,978	3,215	3,601	4,809	4,600
Laval & Rive-Nord	8,180	8,756	7,800	6,204	5,837	5,320	3,088	3,320	4,131	4,231	4,579	5,625
Rive-Sud	6,072	5,754	4,896	4,542	3,993	3,800	2,145	2,258	3,162	2,460	2,977	2,775
RMM	21,604	20,736	18,213	14,520	13,729	13,157	7,468	7,556	10,508	10,292	12,365	13,000

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Prévisions du marché de l'habitation dans la région de Montréal*. Printemps 1994 – Printemps-Été 2000

L'évolution du développement domiciliaire, basée sur le nombre annuel de mises en chantier, est une autre donnée de base qui sert à la préparation des prévisions des populations d'âge scolaire sur un territoire donné. Un regard au tableau 5.2 indique une répartition des mises en chantiers selon trois zones au sein de la RMR de Montréal. La couronne nord et Laval domine sur les autres secteurs de la RMM pour les années considérées. En effet, la banlieue nord est restée presque constamment bien positionnée pour attirer plus de nouveaux ménages que la banlieue sud et l'ensemble de toute l'île de Montréal. Selon la SCHL, la sous-région de Laval et de la couronne nord a toujours été recherchée par les accédants à la propriété qui, aujourd'hui, sont prêts à changer de logement tout en demeurant dans la même sous-région. Et puisque les propriétaires dans cette banlieue nord sont plutôt sédentaires, le marché des logements moyen et haut de gamme continuera d'être dynamique¹²⁶. Bien que la banlieue sud bénéficie des mêmes tendances, le nombre des mises en chantiers annuelles y est modeste en comparaison avec la couronne nord qui a enregistré en 2000 plus du double de nouvelles constructions reportées dans la couronne sud.

Pour l'ensemble de la RMM depuis 1989, le développement domiciliaire avait connu un sommet en 1990, pour commencer à chuter et atteindre ses plus mauvais jours en 1995, un creux historique selon la SCHL. La reprise progressive amorcée dès 1996, du moins pour la couronne

126. SCHL, *Prévisions du marché de l'habitation de la région de Montréal*, printemps 1999.

nord particulièrement, est toutefois encore modérée par rapport au pic affiché en 1990. Le développement domiciliaire de l'ensemble de deux couronnes représente quand même presque le double de celui de l'île de Montréal à chaque année¹²⁷.

5.2 Les prévisions des inscriptions

La planification des inscriptions au sein des commissions scolaires est une opération stratégique de haute importance car elle sous-tend la raison d'être des institutions d'éducation. Elle concrétise et soutient du même coup les besoins en ce qui concerne les immobilisations. Selon les tendances observées dans les prévisions, les décideurs dans le domaine des services éducatifs sont mieux outillés pour justifier la construction de nouvelles écoles, l'agrandissement de bâtiments scolaires existants, la fermeture des écoles moins fréquentées ou l'aliénation des bâtiments fermés. Même si selon les secteurs géographiques, il est possible d'identifier les besoins futurs pour chaque école, il sera plutôt question dans cette section des prévisions sur chacun des territoires scolaires ciblés.

Au ministère de l'Éducation du Québec, les prévisions sont faites par la méthode du *taux de passage*¹²⁸. Une technique qui a permis l'établissement des prévisions des effectifs scolaires aux cycles primaire et secondaire sur tous les territoires scolaires du Québec. Je reproduis ici celles qui se rattachent aux commissions scolaires étudiées, en y ajoutant des graphiques pour faciliter la visualisation des tendances à l'horizon 2005¹²⁹.

127. Il faut souligner ici que le développement domiciliaire sur le territoire de la CUM est particulièrement remarquable dans les secteurs de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, deux secteurs excentrés de l'ancienne ville-centre (Montréal) dans l'est de l'île, et qui sont sur le territoire scolaire de la CSEM.

128. C'est une technique qui est basée sur des observations de la population d'enfants âgés de zéro à 4 ans. Ces observations précises et complètes sont fournies au MEQ par le Fichier d'Inscription des Bénéficiaires (FIB) de la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier répertorie fidèlement les adresses des bénéficiaires par code postal, et rend possible l'évaluation des données de chaque âge, et donc celles des enfants pouvant fréquenter la maternelle 4 ans et/ou 5 ans. La méthode du taux de passage consiste à :

- Calculer des indices basés sur les observations d'un certain nombre d'années antérieures (cinq dernières années consécutives, par exemple);
- Projeter ces indices dans le futur (5 ou 10 ans) pour générer une estimation de l'effectif scolaire.

129. Le lecteur trouvera en annexe VII le détail du calcul des prévisions de l'effectif scolaire, tel qu'effectué à la Division de la statistique et des études quantitatives (DSEQ) au MEQ.

Tableau 5.3

Prévision des effectifs scolaires de la CSDM (762)

	Observations					Prévisions				
	1996-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	2,814	2,929	2,839	2,836	2,946	2,894	2,770	2,891	2,512	2,512
Mat. Sans	6,946	6,971	7,138	7,175	7,123	7,249	7,064	6,780	6,482	6,178
Maternelle	9,760	9,900	9,977	10,011	10,069	10,143	9,834	9,671	8,994	8,690
Prim. 1	7,296	7,697	7,549	7,471	7,519	7,622	7,756	7,558	7,255	6,936
Prim. 2	6,739	6,840	7,165	7,205	7,180	7,143	7,241	7,368	7,180	6,892
Prim. 3	6,117	6,520	6,734	7,010	6,956	6,965	6,929	7,024	7,147	6,965
Prim. 4	5,997	6,107	6,334	6,425	6,782	6,747	6,756	6,721	6,813	6,933
Prim. 5	6,063	5,938	5,880	6,063	6,237	6,559	6,545	6,553	6,519	6,609
Prim. 6	5,211	5,602	5,478	5,484	5,648	5,800	6,100	6,087	6,094	6,063
Primaire	37,423	38,784	39,117	39,678	40,382	40,836	41,327	41,311	41,008	40,388
Sec. 1	8,116	7,782	6,606	6,739	6,666	7,229	7,424	7,808	7,791	7,800
Sec. 2	5,229	5,564	5,980	5,427	5,372	5,133	5,566	5,716	6,012	5,999
Sec. 3	4,777	4,729	4,886	4,978	4,783	4,674	4,466	4,842	4,973	5,230
Sec. 4	3,946	4,408	4,431	4,566	4,439	4,400	4,300	4,109	4,455	4,575
Sec. 5	3,798	3,503	3,760	3,730	3,909	3,818	3,784	3,698	3,534	3,831
Sec. 6	217	32	35	31	31	0	0	0	0	0
Secondaire	26,983	26,018	25,688	25,471	25,299	25,254	25,540	26,173	26,765	27,435
Tt (P+S)	63,586	64,722	64,815	65,149	65,582	66,090	66,867	67,484	67,773	67,833

Source: Calculé à partir des données de la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ), MEQ

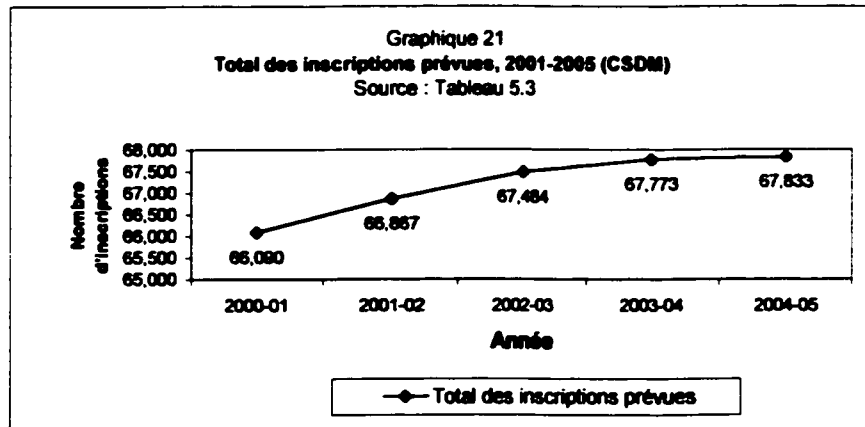
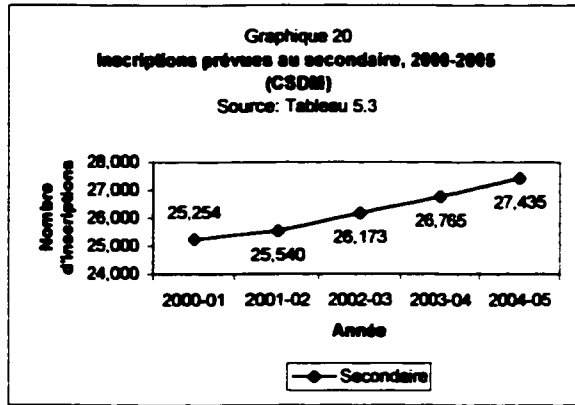
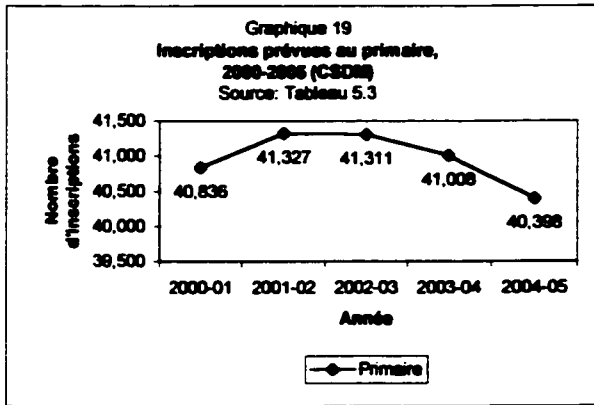


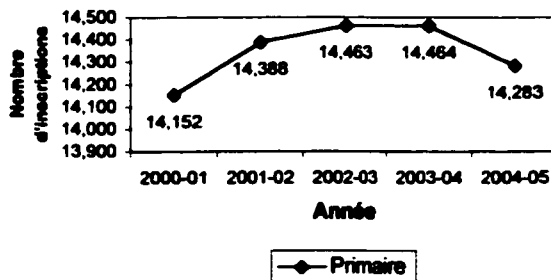
Tableau 5.4

Prévision des effectifs scolaires de la CSEM (887)

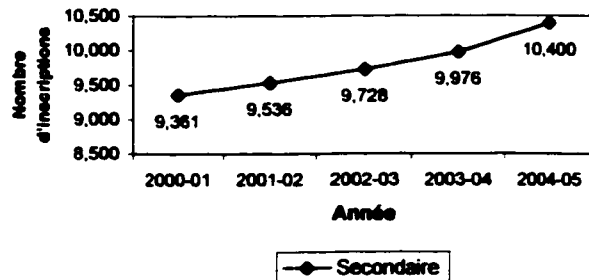
	Observations					Prévisions				
	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	420	456	454	471	422	428	416	400	388	388
Mat. 5ans	2,250	2,165	2,312	2,270	2,318	2,351	2,305	2,239	2,156	2,091
Maternelle	2,670	2,621	2,766	2,741	2,740	2,779	2,721	2,639	2,544	2,479
Prim. 1	2,216	2,398	2,284	2,416	2,328	2,434	2,469	2,420	2,351	2,264
Prim. 2	2,130	2,230	2,395	2,418	2,493	2,375	2,483	2,518	2,468	2,398
Prim. 3	2,060	2,117	2,217	2,394	2,371	2,468	2,351	2,458	2,493	2,443
Prim. 4	2,019	2,014	2,074	2,219	2,365	2,347	2,443	2,347	2,433	2,468
Prim. 5	2,007	1,956	1,993	2,068	2,209	2,341	2,324	2,419	2,324	2,409
Prim. 6	1,984	1,966	1,935	1,973	2,069	2,187	2,318	2,301	2,395	2,301
Primaire	12,416	12,681	12,898	13,488	13,836	14,152	14,388	14,463	14,464	14,283
Sec. 1	1,872	1,895	1,897	1,874	1,836	1,966	2,078	2,202	2,186	2,275
Sec. 2	1,880	1,780	1,791	1,884	1,878	1,781	1,907	2,016	2,136	2,120
Sec. 3	1,876	1,853	1,792	1,867	1,984	1,916	1,817	1,945	2,056	2,179
Sec. 4	1,768	1,838	1,730	1,808	1,836	1,954	1,878	1,781	1,906	2,015
Sec. 5	1,821	1,724	1,699	1,759	1,732	1,744	1,856	1,784	1,692	1,811
Sec. 6	42	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Secondaire	9,289	9,090	8,909	9,192	9,278	9,361	9,536	9,728	9,976	10,400
Tt (P+S)	21,678	21,771	21,807	22,680	23,113	23,513	23,924	24,191	24,440	24,683

Source: Calculé à partir des données de la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ), MEQ

Graphique 22
Inscriptions prévues au primaire, 2000-2005 (CSEM)
Source: Tableau 5.4



Graphique 23
Inscriptions prévues au secondaire, 2000-2005 (CSEM)
Source: Tableau 5.4



Graphique 24
Total des inscriptions prévues, 2000-2005 (CSEM)
Source: Tableau 5.4

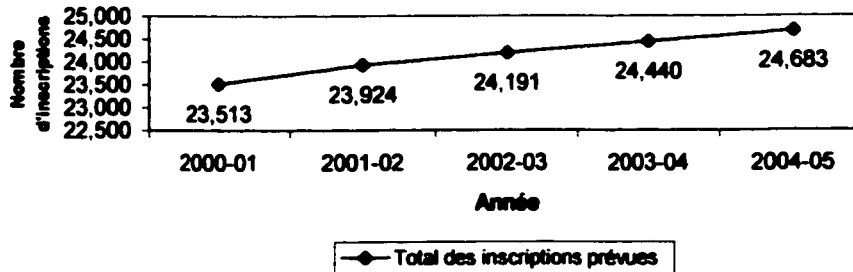


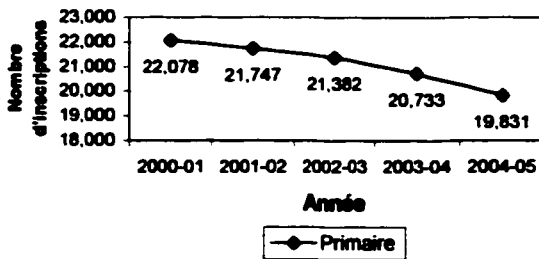
Tableau 5.5

Prévision des effectifs scolaires de la CSDL (831)

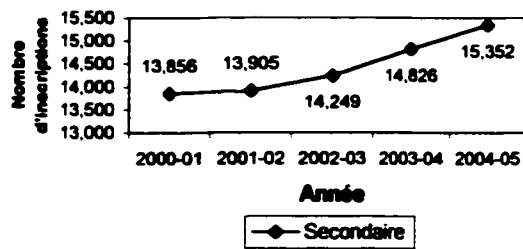
	Observations					Prévisions				
	1996-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	9	10	9	22	19	17	17	16	16	16
Mat. 5ans	3,503	3,500	3,544	3,514	3,489	3,066	3,157	3,010	2,793	2,790
Maternelle	3,612	3,610	3,663	3,641	3,608	3,083	3,174	3,026	2,809	2,806
Prim. 1	3,672	3,770	3,793	3,811	3,736	3,733	3,281	3,378	3,221	2,989
Prim. 2	3,329	3,541	3,672	3,721	3,825	3,661	3,658	3,215	3,310	3,157
Prim. 3	3,205	3,307	3,493	3,703	3,802	3,825	3,661	3,658	3,215	3,310
Prim. 4	3,346	3,232	3,380	3,565	3,740	3,878	3,902	3,734	3,731	3,279
Prim. 5	3,196	3,202	3,145	3,290	3,493	3,628	3,762	3,785	3,622	3,619
Prim. 6	3,333	3,122	3,116	2,988	3,140	3,353	3,483	3,612	3,634	3,477
Primaire	20,081	20,174	20,699	21,078	21,736	22,078	21,747	21,382	20,733	19,831
Sec. 1	3,653	3,700	3,391	3,351	3,306	3,454	3,688	3,831	3,973	3,997
Sec. 2	3,122	3,101	3,135	3,048	2,822	2,843	2,970	3,172	3,295	3,417
Sec. 3	3,017	2,855	2,941	2,925	2,799	2,624	2,644	2,762	2,950	3,064
Sec. 4	2,686	2,734	2,600	2,705	2,776	2,575	2,414	2,432	2,541	2,714
Sec. 5	2,494	2,387	2,408	2,181	2,145	2,360	2,189	2,052	2,067	2,160
Sec. 6	5	6	2	15	77	0	0	0	0	0
Secondaire	14,977	14,783	14,477	14,226	13,926	13,856	13,905	14,249	14,826	15,352
Tt (P+S)	35,058	34,957	35,076	35,303	35,661	35,934	35,652	35,631	35,559	35,183

Source: Calculé à partir des données de la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ), MEQ

Graphique 25
Inscriptions prévues au secondaire, 2000-2005 (CSDL)
Source: Tableau 5.5



Graphique 26
Inscriptions prévues au secondaire, 2000-2005 (CSDL)
Source: Tableau 5.5



Graphique 27
Total d'inscriptions prévues, 2000-2005 (CSDL)
Source: Tableau 5.5

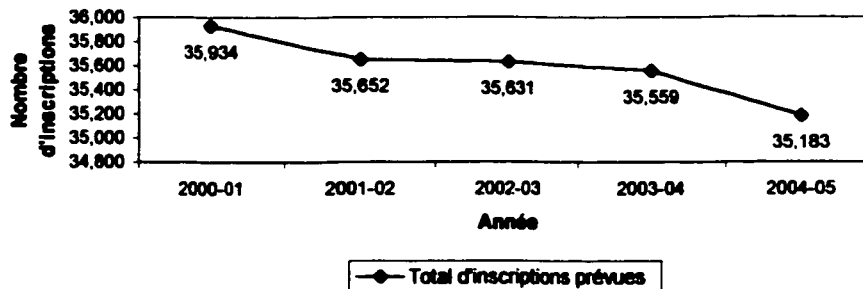


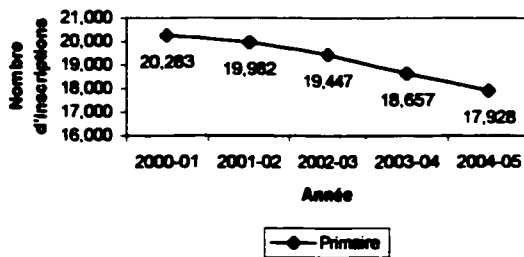
Tableau 5.6

Prévision des effectifs scolaires de la CSMV (864)

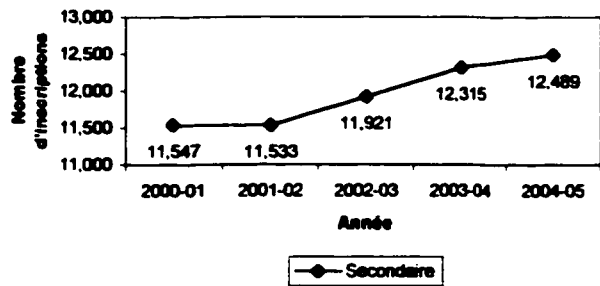
	Observations					Prévisions				
	1996-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	27	18	9	0	19	18	17	17	17	17
Mat. 5ans	3,409	3,449	3,358	3,185	3,156	2,942	2,925	2,720	2,635	2,487
Maternelle	3,436	3,467	3,367	3,185	3,175	2,960	2,942	2,737	2,652	2,504
Prim. 1	3,423	3,663	3,647	3,550	3,383	3,345	3,119	3,101	2,883	2,793
Prim. 2	3,112	3,314	3,533	3,604	3,445	3,282	3,245	3,025	3,008	2,797
Prim. 3	3,145	3,095	3,270	3,533	3,555	3,411	3,249	3,213	2,995	2,978
Prim. 4	3,100	3,144	3,112	3,271	3,508	3,555	3,411	3,249	3,213	2,995
Prim. 5	3,267	3,096	3,126	3,128	3,280	3,508	3,555	3,411	3,249	3,213
Prim. 6	3,190	3,150	3,052	3,024	3,005	3,182	3,403	3,448	3,309	3,152
Primaire	19,237	19,462	19,749	20,110	20,176	20,283	19,982	19,447	18,657	17,928
Sec. 1	3,187	3,150	2,907	2,824	2,866	2,855	3,023	3,233	3,272	3,144
Sec. 2	3,002	2,834	2,784	2,558	2,456	2,540	2,512	2,660	2,845	2,879
Sec. 3	2,710	2,711	2,651	2,462	2,227	2,210	2,286	2,261	2,394	2,561
Sec. 4	2,480	2,459	2,527	2,190	2,254	2,004	1,989	2,057	2,035	2,155
Sec. 5	2,138	2,137	2,158	2,113	1,849	1,938	1,723	1,710	1,769	1,750
Sec. 6	40	5	2	9	2	0	0	0	0	0
Secondaire	13,667	13,296	13,029	12,166	11,674	11,647	11,633	11,921	12,316	12,489
Tt (P+S)	32,794	32,768	32,789	32,266	31,860	31,830	31,616	31,368	30,972	30,417

Source: Calculé à partir des données de la division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ), MEQ

Graphique 28
Inscriptions prévues au primaire, 2000-2005
(CSMV)
Source: Tableau 5.6



Graphique 29
Inscriptions prévues au secondaire, 2000-2005 (CSMV)
Source: Tableau 5.6



Graphique 30
Total des inscriptions prévues, 2000-2005 (CSMV)
Source: Tableau 5.6

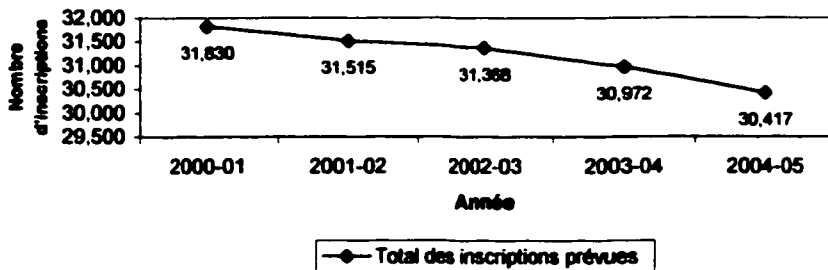


Tableau 6.7

Prévision des effectifs scolaires de la CSSMI (861)

	Observations					Prévisions				
	1996-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	76	78	80	75	75	65	69	57	62	62
Mat. 5ans	3,598	3,593	3,555	3,488	3,334	3,135	3,110	3,001	2,778	2,810
Maternelle	3,674	3,671	3,636	3,663	3,469	3,200	3,179	3,068	2,840	2,872
Prim. 1	3,329	3,690	3,771	3,773	3,660	3,501	3,292	3,266	3,151	2,917
Prim. 2	2,988	3,258	3,634	3,743	3,726	3,643	3,466	3,259	3,233	3,119
Prim. 3	2,906	3,031	3,326	3,637	3,752	3,763	3,679	3,501	3,292	3,265
Prim. 4	2,861	2,920	3,015	3,287	3,642	3,752	3,763	3,679	3,501	3,292
Prim. 5	2,783	2,861	2,914	3,011	3,275	3,642	3,752	3,763	3,679	3,501
Prim. 6	2,992	2,870	2,963	3,017	3,100	3,373	3,751	3,665	3,676	3,789
Primaire	17,869	18,639	19,623	20,468	21,176	21,674	21,703	21,333	20,732	19,883
Sec. 1	2,786	2,872	2,750	2,751	2,884	2,945	3,204	3,563	3,672	3,682
Sec. 2	2,680	2,664	2,678	2,569	2,605	2,711	2,768	3,012	3,349	3,452
Sec. 3	2,660	2,481	2,473	2,555	2,381	2,423	2,521	2,574	2,801	3,115
Sec. 4	2,351	2,479	2,327	2,320	2,347	2,214	2,253	2,345	2,394	2,605
Sec. 5	1,811	1,823	2,011	1,980	1,846	1,901	1,793	1,825	1,899	1,939
Sec. 6	16	0	2	3	2	0	0	0	0	0
Secondaire	12,204	12,319	12,241	12,178	12,066	12,194	12,639	13,319	14,115	14,793
Tt (P+S)	30,063	30,949	31,864	32,646	33,240	33,868	34,242	34,662	34,847	34,676

Source: Calculé à partir des données de la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEC), MEQ

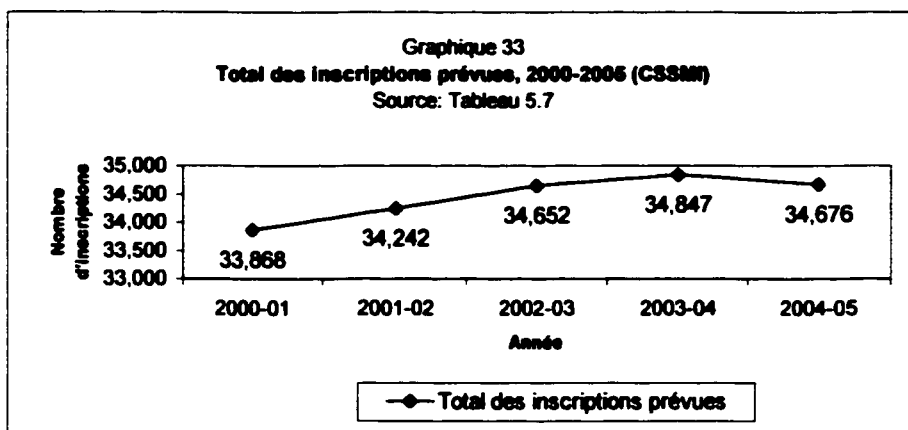
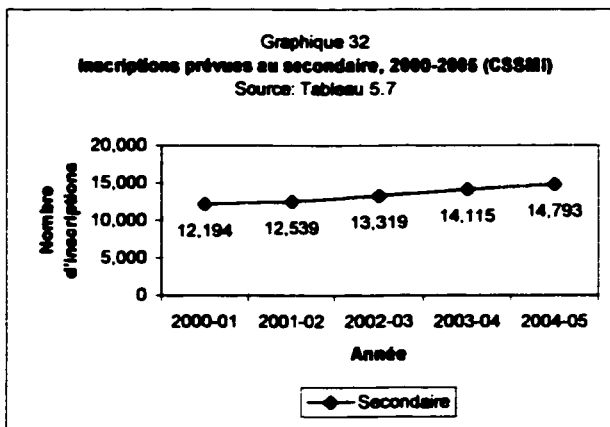
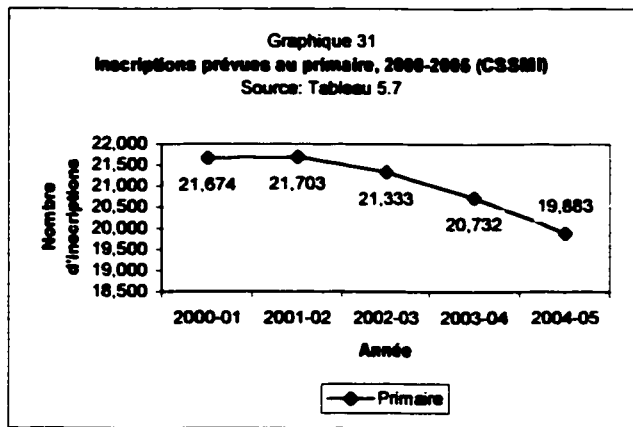
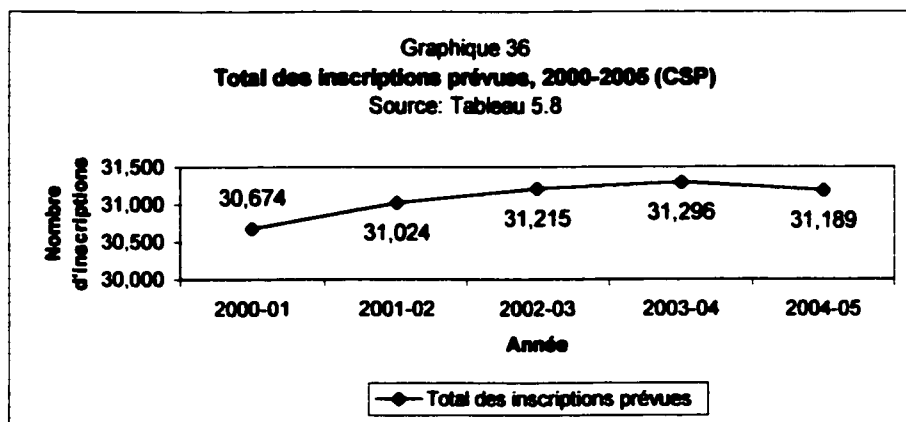
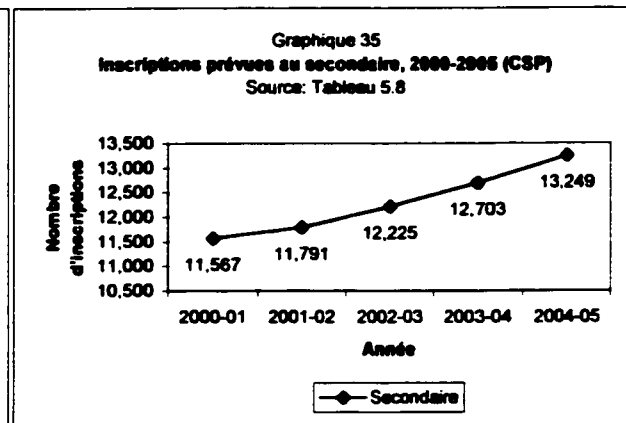
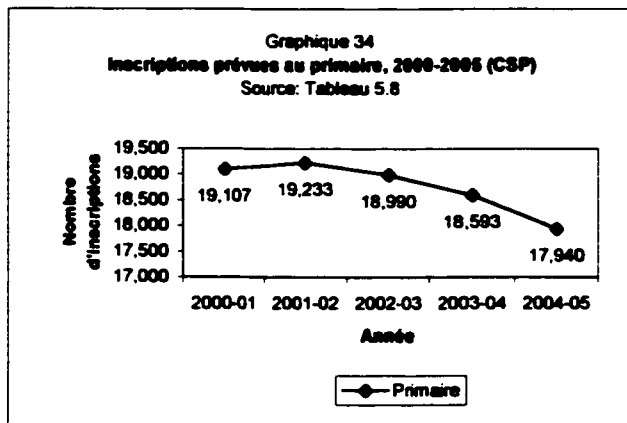


Tableau 5.8

Prévision des effectifs scolaires à la CSP (885)

	Observations					Prévisions				
	1996-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Mat. 4ans	55	51	39	36	46	32	43	38	40	40
Mat. 5ans	2,997	3,145	3,164	3,047	2,970	2,914	2,790	2,738	2,593	2,436
Maternelle	3,052	3,196	3,203	3,083	3,016	2,946	2,833	2,776	2,633	2,476
Prim. 1	2,908	3,173	3,319	3,348	3,171	3,119	3,080	2,930	2,875	2,721
Prim. 2	2,774	2,894	3,123	3,240	3,335	3,139	3,088	3,029	2,901	2,848
Prim. 3	2,661	2,798	2,933	3,171	3,276	3,368	3,170	3,119	3,059	2,930
Prim. 4	2,762	2,686	2,765	2,943	3,176	3,276	3,368	3,170	3,119	3,059
Prim. 5	2,724	2,747	2,700	2,747	2,941	3,176	3,276	3,368	3,170	3,119
Prim. 6	2,822	2,782	2,793	2,801	2,838	3,029	3,271	3,374	3,469	3,265
Primaire	16,651	17,078	17,633	18,260	18,737	19,107	19,233	18,990	18,683	17,940
Sec. 1	2,657	2,485	2,324	2,487	2,457	2,469	2,635	2,846	2,935	3,018
Sec. 2	2,474	2,500	2,367	2,504	2,452	2,456	2,472	2,639	2,849	2,939
Sec. 3	2,463	2,393	2,417	2,390	2,336	2,378	2,382	2,398	2,559	2,764
Sec. 4	2,346	2,347	2,311	2,414	2,246	2,243	2,283	2,287	2,302	2,457
Sec. 5	2,254	2,110	2,143	2,181	2,071	2,021	2,019	2,055	2,058	2,071
Sec. 6	23	4	4	1	0	0	0	0	0	0
Secondaire	12,217	11,839	11,686	11,977	11,662	11,567	11,791	12,225	12,703	13,249
Tt (P+S)	28,868	28,917	29,199	30,227	30,299	30,674	31,024	31,216	31,296	31,189

Source: Calculé à partir des données de la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ), MEQ



Afin de mieux passer à travers ces tableaux et leurs graphiques, une comparaison des effectifs prévus permet de cerner l'ordre de leur grandeur dans les territoires étudiés.

5.3 Comparaison des effectifs prévus

Une fois les prévisions d'effectifs présentées pour chacune des six commissions scolaires, il importe d'en faire une comparaison afin de ressortir les diverses tendances qu'exprime la dynamique centre-périphérie. Il s'agit de voir comment les prévisions des effectifs scolaires, calculées sur base de l'observation des données de cinq dernières années, varient selon que l'on se positionne au centre de la région métropolitaine ou en sa périphérie.

Dans le but de faire ressortir ces variations, je les ai observées séparément au niveau de deux cycles d'enseignement, ainsi qu'à celui des totaux. À part les effectifs du niveau préscolaire, ce total n'inclut pas ceux de la formation professionnelle et de l'éducation aux adultes. Le tableau 5.9 me servira de base pour cet exercice.

Tableau 5.9

Comparaison des prévisions des inscriptions entre les commissions scolaires

CS		Secteur primaire				
		2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Variation 2001-05
Centre	CSDM	41,059	41,066 (7)	40,790 (-276)	40,115 (-675)	-944 -2,3%
	CSEM	14,353	14,347 (-6)	14,289 (-58)	14,046 (-242)	-307 -2,1%
Proche banlieue	CSDL (nord)	22,017	21,739 (-278)	21,237 (-502)	20,458 (-779)	-1559 -7,1%
	CSMV (sud)	19,982	19,483 (-499)	18,724 (-759)	18,020 (-704)	-1962 -9,8%
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	21,951	21,746 (-205)	21,231 (-515)	20,445 (-786)	-1506 -6,9%
	CSP (sud)	19,057	18,672 (-385)	18,146 (-526)	17,443 (-703)	-1614 -8,5%
CS		Secteur secondaire				
		2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Variation 2001-05
Centre	CSDM	25,184	25,564 (+380)	25,992 (+428)	26,351 (+359)	+1167 +4,6%
	CSEM	9,802	10,162 (+360)	10,546 (+384)	10,965 (+419)	+1163 +11,9%
Proche banlieue	CSDL (nord)	13,878	14,291 (+413)	14,808 (+517)	15,341 (+533)	+1463 +10,5%
	CSMV (sud)	11,483	11,783 (+300)	12,129 (+346)	12,323 (+194)	+840 +7,3%
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	12,365	13,223 (+858)	14,136 (+913)	14,830 (+694)	+2465 +19,9%
	CSP (sud)	10,707	11,064 (+357)	11,458 (+394)	11,884 (+426)	+1177 +11,0%
CS		Total des inscriptions (incluant la maternelle)				
		2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Variation 2001-05
Centre	CSDM	76,092	76,201 (+109)	75,867 (-334)	75,506 (-361)	-586 -0,8%
	CSEM	26,809	27,090 (+281)	27,312 (+222)	27,445 (+133)	+636 +2,4%
Proche banlieue	CSDL (nord)	39,167	39,130 (-37)	38,923 (-207)	38,684 (-239)	-483 -1,2%
	CSMV (sud)	34,409	34,023 (-386)	33,562 (-461)	32,944 (-618)	-1465 -4,3%
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	37,593	38,100 (+507)	38,243 (+143)	38,215 (-28)	+622 +1,7%
	CSP (sud)	32,517	32,424 (-93)	32,158 (-266)	31,773 (-385)	-744 -2,3%

Source : Calculé à partir des tableaux 5.3; 5.4; 5.5; 5.6; 5.7; et 5.8.

5.3.1 Variations des prévisions au cycle primaire

Les prévisions établies par le ministère sont négatives à ce niveau d'étude sur tous les territoires étudiés. La CSDM affiche une variation négative des prévisions scolaires du primaire, une différence qui ira de 41,059 élèves en 2001-02 à 40,115 en 2004-05. De façon détaillée, après un gain de 7 élèves entre 2001-02 et 2002-03, la tendance sera à la baisse en 2003-04 (276 élèves) et en 2004-05 (675 élèves). Soit une baisse totale de 944 élèves équivalant à une variation de -2,3% entre 2001-02 et 2004-05. La CSEM n'excellera pas non plus à ce niveau d'enseignement. Avec 307 élèves de moins entre 2001-02 (14,353 élèves) et 2004-05 (14,046 élèves), elle connaîtra une baisse de 2,1%. Les diminutions prévues seront de 6 élèves en 2002-03, 58 élèves l'année suivante, et 242 élèves l'année d'après.

Les variations affichées dans les secteurs intermédiaires entre le centre et la périphérie sont non seulement négatives mais elles sont les plus fortes en termes de décroissance par rapport aux autres secteurs géographiques. La CSDL perdra 1,559 élèves du niveau primaire entre 2001-02 et 2004-05, une chute de 7,1% exprimée par un passage de 22,017 élèves en 2001-02 à 20,458 élèves en 2004-05. Cette chute se manifestera progressivement en termes de 278 élèves en 2002-03, 502 élèves en 2003-04, et 779 élèves en 2004-05. La CSMV est celle qui perdra le plus d'élèves entre 2001-02 et 2004-05. Avec 19,982 élèves en 2001-02, elle n'en aura plus que 18,020 en 2004-05, une baisse de près de 10% de ses effectifs du niveau primaire. Cette baisse de 1,962 élèves se répartira de la manière suivante : 499 élèves en 2002-03; 759 élèves en 2003-04 et 704 élèves en 2004-05.

En périphérie de la région, toutes proportions gardées, les baisses sont moins importantes que celles affichées dans les secteurs intermédiaires; mais elles demeurent considérables par rapport aux variations affichées dans les territoires scolaires du centre. À la CSSMI, la baisse des effectifs scolaires au primaire sera de près de 7%, c'est-à-dire 21,951 élèves en 2001-02 contre 20,445 en 2004-05. Les diminutions annuelles des clientèles scolaires seront de : 205 élèves en 2002-03; 515 élèves en 2003-04; et 786 élèves en 2004-05. La CSP dans la couronne sud perdra 8,5% de ses clientèles scolaires du niveau primaire d'ici 2004-05. De 19,057 élèves en 2001-02, ce chiffre ne sera plus que de 17,443 élèves à l'horizon 2004-05. Annuellement, les baisses

successives seront de 385 élèves en 2002-03; 526 élèves en 2003-04; et 703 élèves en 2004-05. Une baisse de 1,614 élèves.

Tableau 5.10

Tendances des prévisions des effectifs scolaires au primaire, 2001-02 à 2004-05

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Décroissance (-2,3%)
CSEM		Décroissance (-2,1%)
CSDL	Proche banlieue	Décroissance (-7,1%)
CSMV		Décroissance (-9,8%)
CSSMI	Lointaine banlieue	Décroissance (-6,9%)
CSP		Décroissance (-8,5%)

Source : Tableau 5.9

Le constat de telles prévisions pousse évidemment qu'on les interroge, non seulement par rapport à la formulation des outils qui ont conduit à ces résultats, mais également par rapport à la signification de ce qu'elles prédisent. Les limites de cette étude n'autorisent pas d'envisager une nouvelle formulation d'une méthode de prévision des effectifs scolaires, mais elles permettent de considérer le sens donné par toutes les prédictions.

Si la décroissance des effectifs scolaires du cycle est prévisible, à court terme, tant dans les quartiers centraux que dans la lointaine banlieue, serait-elle en train d'annoncer la fin de l'étalement urbain dans la région montréalaise ? On serait tenté de l'imaginer, mais la décroissance des clientèles scolaires au primaire peut aussi signifier que la dénatalité s'accroît, alors que, contrairement au consensus social sur les territoires de banlieue (lointaine) identifiés comme un environnement idéal pour l'éducation des enfants, ces territoires seraient aussi convoités par les ménages qui n'ont pas ou ne veulent pas d'enfants. Il est, en effet, connu que le

poids démographique des territoires hors de l'Île de Montréal est sans cesse en croissance¹³⁰. En supposant correcte la méthode de prévision des effectifs scolaires, comment concilier le dynamisme démographique des villes de banlieue et la décroissance généralisée dans les prévisions de la démographie scolaire.

Si la croissance des villes de banlieue n'est plus tributaire de l'apport migratoire de la ville centrale¹³¹, il faudra alors considérer essentiellement d'autres éléments de nature démographique, comme la dénatalité et la nuptialité, pour expliquer le sens des prévisions du ministère de l'Éducation. Mais avant, voyons ce que montrent les variations des prévisions au cycle secondaire.

5.3.2 Variations des prévisions au cycle secondaire

Autant les tendances générales des prévisions des effectifs scolaires seront à la baisse au niveau primaire, autant elles seront à la hausse au niveau du secondaire. Toutes les commissions scolaires étudiées connaîtront des hausses du nombre de leurs élèves à ce niveau d'étude. Pour les années considérées, la CSDM verra sa population du secondaire augmenter de plus de mille élèves; c'est-à-dire de 25,184 élèves en 2001-02 à 26,351 élèves en 2004-05. Une hausse de près de 5% qui sera réalisée au moyen d'un gain annuel de 380 élèves en 2002-03, 428 élèves en 2003-04, et 359 élèves en 2004-05. À la CSEM, la hausse sera de plus d'un millier d'élèves, l'effectif ira de 9,802 élèves en 2001-02 à 10,965 élèves en 2004-05. Annuellement, cette hausse se traduit successivement par 360 élèves en 2002-03, 384 élèves en 2003-04, et 419 élèves en 2004-05. Une augmentation totale de 12%.

Dans la proche banlieue, l'ensemble des hausses à la CSDL et à la CSMV équivalent presque à celles des territoires centraux de la CSDM et la CSEM. La CSDL connaîtra une hausse de 1,463

130. Marois, Claude. « La population montréalaise » Dans *Montréal 2001, visages et défis d'une métropole*. (sous la direction de C. Manzagol et Chris. Bryant), Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 83-85.

131. La littérature montre qu'une proportion croissante des banlieusards nés en banlieue après les années 1950 ne transitent plus par les quartiers centraux (*Ibid.* p. 85).

élèves, une augmentation de plus de 10% de ses effectifs au secondaire, c'est-à-dire de 13,878 élèves en 2001-02, elle en enregistrera 15,341 élèves en 2004-05. Cette augmentation sera réalisée par une augmentation annuelle de 413 élèves en 2002-03, 517 élèves en 2003-04, et 533 élèves en 2004-05. À la CSMV, l'augmentation de ses clientèles se chiffrera à 7,3%, soit 840 élèves de plus en 2004-05 qu'en 2001-02, avec des augmentations annuelles de 300 élèves en 2002-03; 346 élèves en 2003-04; et 194 élèves en 2004-05.

En banlieue lointaine, au nord ou au sud, les augmentations des clientèles scolaires du secondaires seront les plus importantes comparativement celles des autres commissions scolaires, toutes proportions gardées. La CSSMI dans la couronne nord connaîtra la plus importante hausse des effectifs du niveau secondaire, soit 20% équivalant à une augmentation de 2465 élèves de plus en 2004-05 par rapport à 2001-02. Cette augmentation se répartira de la manière suivante : 858 élèves en 2002-03; 913 élèves en 2003-04; et 694 élèves en 2004-05. La CSP dans la couronne sud réalisera 11% d'augmentation en 2004-05 par rapport en 2001-02, soit 1,177 élèves de plus qui répartiront annuellement en termes de 357 élèves en 2002-03; 394 élèves en 2003-04; et 426 élèves en 2004-05.

Tableau 5.11

Tendances des prévisions des effectifs scolaires au secondaire, 2001-02 à 2004-05

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Croissance (+4,6%)
CSEM		Croissance (+11,9%)
CSDL	Proche banlieue	Croissance (+10,5%)
CSMV		Croissance (+7,3%)
CSSMI	Lointaine banlieue	Croissance (+19,9%)
CSP		Croissance (+11,0%)

Source: Tableau 5.9

Autant les cohortes des enfants à la maternelle sont déterminantes sur l'évolution des effectifs du primaire, autant les taux de passage au cycle primaire donne le ton sur l'évolution estimée des effectifs au secondaire. Cependant, les croissances générales prévues au secondaire contrastent avec les prévisions décroissantes au primaire.

L'explication de ces constats aurait pu être donnée par la distribution de la population sur le territoire régional. Les municipalités centrales ayant constamment perdu leur poids démographique au profit des juridictions de banlieue, surtout lointaine, on se serait attendu à des décroissances d'effectifs scolaires dans les secteurs centraux, et à la croissance en périphérie. Les prévisions démentent cette hypothèse, car elles sont décroissantes partout au cycle primaire, et croissantes partout au niveau secondaire, tant au centre qu'en banlieue.

La décroissance générale des inscriptions des clientèles scolaires au primaire, tant au centre qu'en périphérie, infirme en effet l'hypothèse selon laquelle l'étalement urbain engendre des prévisions des clientèles scolaires à la baisse au centre, et leur augmentation en banlieue. Cette décroissance, qui indique une tendance de diminution relative du nombre d'enfants de moins de 12 ans dans tous les territoires scolaires étudiés, est un signe évident des baisses des taux de natalité. Dans ce cas, on ne peut attribuer au seul phénomène d'étalement urbain cette tendance à la décroissance des effectifs dans les écoles primaires et secondaires. Les facteurs démographiques précédemment présentés fournissent des éléments de réponse satisfaisants pour essayer de comprendre cet état de chose.

En effet, la nuptialité et la natalité et d'autres considérations socio-démographiques sont à considérer dans cette baisse généralisée des effectifs scolaires prévus au niveau primaire (Tableau 5.12).

Tableau 5.12
Taux de nuptialité et natalité par région administrative, 1986-98.
%

Région administrative	Nuptialité					Natalité				
	'86	'91	'96	'97	'98	'86	'91	'96	'97	'98
Montréal (06)	5,7	5,5	4,3	4,5	4,4	11,6	13,2	12,6	11,8	11,4
Laval (13)	4,6	4,2	3,3	3,1	2,9	12,4	14,4	11,9	10,9	10,2
Laurentides (15)	4,8	3,8	3,4	3,1	2,9	13,1	15,6	12,5	11,8	10,7
Montérégie (16)	4,3	3,4	3,0	3,1	3,1	13,0	14,6	11,8	10,9	10,3
Province	4,9	4,1	3,3	3,3	3,1	12,6	13,8	11,7	10,9	10,3

Source : Institut de la statistique du Québec. *La situation démographique au Québec*, 2000, Tableaux 205 et 315

La nuptialité continue de régresser au Québec, avec un recul visible entre 1986 et 1998. Cette régression est perceptible dans les zones géographiques qui touchent à l'aire d'étude dans cette recherche. À travers le tableau 5.12, il est remarquable que tant dans les couronnes nord (région 15) et sud (région 16) que sur l'Île de Montréal (région 06) et à Laval (région 13), les mariages sont en diminution. Les baisses les plus élevées de nuptialités sont enregistrées dans la direction nord de la RMM, à Laval et dans les Laurentides, avec des taux de -39% environ. Dans la Montérégie, sur la rive sud du St-Laurent, les baisses sont de l'ordre de -28%; tandis qu'à Montréal, elles sont de -23%.

Cette décroissance constatée de nuptialité traduit bien sûr les changements sociaux amorcés depuis la révolution tranquille au Québec. Avant 1960, le mariage traditionnel était le rite d'accès à la vie adulte et à la fondation d'une nouvelle famille. Cette institution n'étant plus la mode pour la majorité des personnes, le développement de l'union libre fait que depuis 1972, l'année où le Québec a connu le record de la nuptialité avec 54,000 mariages, le nombre des unions traditionnelles a diminué de moitié jusqu'à environ 23,000 en 1998¹³². De plus, le taux des divorces ayant été négligeable jusqu'à la fin des années 1960, il équivaut aujourd'hui à celui

132. Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec*, Québec : ISQ, 2000, p. 32.

de mariages, avec un rapport de 48,7% (1997)¹³³. La raison particulière pour laquelle ces deux facteurs démographiques, la nuptialité et le divorce, sont évoqués ici est qu'ils affectent directement la natalité. L'appréhension d'un divorce ou d'une séparation possible se traduit souvent, en effet, par le refus d'avoir des enfants. Ce refus, s'il persiste, entraîne plus tard la variation des inscriptions dans les écoles.

Avec les chiffres qu'affiche le tableau 5.12 sur la natalité, le Québec en général, et les régions administratives qui touchent à la RMM en particulier, sont loin d'assurer le renouvellement naturel de leurs populations, un renouvellement qui exige un taux reconnu de 2,1 enfants par femme au moins. Les taux de natalité enregistrés en 1998 sont tous inférieurs à ceux de 1986 qui étaient eux-mêmes en dessous de la limite requise. En 1998, en effet, l'Île de Montréal prend la tête de file avec 11,4‰, une position qui est principalement le fait de la fécondité plus grande constatée chez la plupart des néo-québécoises qui s'établissent en proportions très élevées à Montréal qu'ailleurs au Québec¹³⁴. L'Île de Montréal est ensuite suivie par la région des Laurentides qui affiche 10,7‰. Enfin viennent la région de la Montérégie et celle de Laval, avec 10,3‰ et 10,2‰ respectivement. En moyenne, le taux de natalité était de 10,3‰ au Québec, en 1998.

L'apport de l'immigration aurait pu être important pour compenser la faiblesse de natalité dans les secteurs d'étude, mais il reste limité parce qu'il devient diffus dans l'espace régional. Marois et d'autres chercheurs ont montré que les zones d'accueil des immigrants ne sont plus confinées à l'ancienne ville-centre, la banlieue proche (sur les rives nord et sud) sont autant préférées par les communautés ethniques qui participent ainsi au processus d'urbanisation et de suburbanisation de la région métropolitaine¹³⁵.

133. *Op. cit.*, Tableau 6.4.

134. Ley, David, "Immigration and the changing social geography of large canadian cities" In *Plan Canada*, Vol. 40, n° 4, july-august-september 2000, pp. 29-32. En effet, il est connu que neuf immigrants sur 10 au Québec s'établissent dans la région de Montréal comme lieu de résidence. Et la ville de Montréal, ainsi que plusieurs villes de l'île en hébergent une grande majorité. Mais, comparativement aux régions de Toronto et Vancouver, la proportion de nouveaux immigrants est inférieure à Montréal où elle est de 18%, alors que Toronto et Vancouver ont 42% et 35% respectivement.

135. Marois, C., « La population montréalaise » Dans *Montréal 2001, visages et défis d'une métropole*, pp. 94-95.

5.3.3 Variations du total des effectifs prévus

Les baisses générales prévues des effectifs scolaires au niveau primaire seront moins importantes que les hausses caractéristiques escomptées au secondaire. Ces dernières accentuent par conséquent les tendances des totaux des prévisions au sein des commissions scolaires étudiées. Parce que les effectifs prévus ont été calculés sur la base des projections anticipées par le ministère de l'Éducation au niveau du préscolaire, j'ai préféré inclure celles-ci dans le total des effectifs de chaque commission scolaire, malgré les limites que je me suis assigné dans cette étude dont le but est la mesure de l'étalement urbain par les écoles primaires et secondaires.

À la CSDM, la variation totale sera de près de -1%, c'est-à-dire 76,092 élèves en 2001-02 contre 75,506 élèves en 2004-05; une baisse de 586 élèves pendant cette période. Cette baisse sera répartie entre 109 élèves en 2002-03; 334 élèves en 2003-04; et 361 élèves en 2004-05. La CSEM est celle qui réalisera la variation démographique scolaire la plus forte avec une augmentation de 2,4%. De 26,809 élèves en 2001-02, elle passera à 27,445 élèves à l'horizon 2004-05, une hausse de 636 élèves qui se répartira en termes de 281 élèves en 2002-03; 222 élèves en 2003-04; et 133 élèves en 2004-05.

Les secteurs intermédiaires connaîtront des variations négatives des prévisions d'effectifs scolaires d'ici 2004-05. La CSDL perdra plus de 1% de ses effectifs scolaires, c'est-à-dire 39,167 élèves en 2001-02 contre 38,684 élèves en 2004-05, soit 483 élèves de moins. Cette baisse sera échelonnée de la manière suivante : 386 élèves en 2002-03; 461 élèves en 2003-04; et 618 élèves en 2004-05. La CSMV est celle qui connaîtra la variation la plus négative avec plus 4% de moins de ses effectifs de l'horizon 2001-02, soit 34,409 élèves contre 30,417 élèves en 2004-05. Cette baisse de 1465 élèves sera répartie entre 386 élèves en 2002-03; 461 élèves en 2003-04; et 618 élèves en 2004-05.

Les variations enregistrées dans les couronnes seront positives au nord et négatives au sud. À la CSSMI dans la couronne nord, la variation du total des prévisions sera de près de 2%, avec une augmentation de 622 élèves d'ici l'horizon 2004-05. Cette commission scolaire verra ses

effectifs passer de 37,593 élèves en 2001-02 à 38,215 élèves à cet horizon. Une hausse qui se répartie entre 507 élèves en 2002-03; 143 élèves l'année suivante. À ces gains s'ajoutera en 2004-05 une baisse de 28 élèves. La CSP dans la couronne sud affichera une baisse de plus de 2% de ses effectifs, c'est-à-dire moins de 744 élèves en 2004-05 par rapport à 2000-01. Cette baisse sera répartie entre 93 élèves en 2002-03; 266 élèves l'année suivante; et 385 élèves l'année d'après.

Tableau 5.13

Tendances du total des prévisions des effectifs scolaires, 2001-02 à 2004-05

Désignation	Localisation dans la région	Tendances
CSDM	Centre	Décroissance (-0,8%)
CSEM		Croissance (+2,4%)
CSDL	Proche banlieue	Décroissance (-1,2%)
CSMV		Décroissance (-4,3%)
CSSMI	Lointaine banlieue	Croissance (+1,7%)
CSP		Décroissance (-2,3%)

Source : Tableau 5.9

Quelques-uns des résultats affichés ici vont à l'encontre des attentes de cette étude. L'étalement urbain étant encore présent dans le paysage régional, la décroissance anticipée au niveau des prévisions des effectifs dans les territoires scolaires centraux n'est pas totalement confirmée. Avec une légère baisse des effectifs, la CSDM sera plus ou moins stagnante que perdante, une situation qui est probablement due à la fécondité constatée des néo-québécoises majoritairement installées dans la ville-centre, le territoire de la CSDM. À la CSEM, étant donné que son territoire couvre le centre et toute la pointe est de l'Île de Montréal ainsi que l'Île des Sœurs du Verdun, les prévisions à la hausse des effectifs sont à l'image du développement et de la vitalité de ces secteurs excentriques de l'est de l'île (Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles) qui ont vu le nombre des naissances s'accroître substantiellement depuis quelques décennies.

En présence des faibles taux de natalité, les décroissances des effectifs scolaires sur les rives nord (CSDL) et sud (CSMV) suggèrent que ces territoires de proche banlieue à l'extérieur de l'île de Montréal alimentent ceux de la banlieue lointaine. Mais cette provision n'est pas assez substantielle pour produire des prévisions à la hausse dans la couronne sud qui est entourée des secteurs agricoles. Dans la couronne nord, les prévisions à la hausse des effectifs sur le territoire de la CSSMI sont essentiellement le fait du développement résidentiel stimulé par la proximité des sites touristiques dans les Laurentides. Ces sites exercent un attrait sur les ménages avec enfants. De plus, bien qu'inférieur au taux de renouvellement d'une génération, le taux de natalité dans la région des Laurentides est le plus élevé comparé à ceux des autres secteurs de banlieue en dehors de l'île de Montréal. Tous ces faits auront le mérite de maintenir la croissance du total des effectifs scolaires sur le territoire de la CSSMI jusqu'à l'horizon 2004-05.

5.4 Conclusion

La planification des effectifs scolaires, telle qu'elle vient d'être présentée, est un exercice de prévision et d'organisation de la mission éducative des jeunes dévolue aux commissions scolaires. Cette mission est donc justifiée par l'existence d'un nombre suffisant de la population d'âge scolaire dont la scolarisation est depuis quelques décennies une obligation du droit public. Les prévisions du nombre d'élèves pour l'horizon 2004-05 restent généralement pessimistes au niveau primaire. Ce portrait est en fait le reflet des taux de natalité et de fécondité en constante baisse depuis le début des années 1970. En s'associant au phénomène d'étalement urbain, ces taux renforcent les coûts socio-démographiques de celui-ci par la réduction estimée des effectifs scolaires. Au niveau secondaire par contre, les prévisions indiquent des augmentations significatives qui sont l'effet des cohortes montantes d'élèves du primaire.

Ainsi, contrairement aux données observées au chapitre précédent, les prévisions des effectifs scolaires offrent des résultats particuliers qui infirment l'hypothèse avancée à ce sujet. La décroissance généralisée des effectifs prévus au cycle primaire et la croissance caractéristique des prévisions au niveau secondaire montrent que le phénomène de l'étalement urbain n'en est pas la cause. Ces prévisions font évidemment réfléchir, parce qu'elles seraient en train d'annoncer la

fin de l'étalement urbain dans la région montréalaise. Mais comment considérer sérieusement cette optique alors que l'espace urbain régional est toujours en expansion. C'est dans ce sens qu'une remise en question de la méthode de leur calcul pourrait être envisagée dans la mesure où elles supposent l'essoufflement général de la demande des services éducatifs au cycle primaire, et réclament l'augmentation de l'offre de ces services au niveau secondaire (Tableau 5.14).

Tableau 5.14

Équivalence pertes/gains d'effectifs scolaires prévus et nombre estimé d'écoles, 2000-2005

CS		Secteur primaire	
		Pertes	Équivalence écoles
Centre	CSDM	-944 (-2,3%)	2 écoles de moins
	CSEM	-307 (-2,1%)	1 école de moins
Proche banlieue	CSDL (nord)	-1559 (-7,1%)	3 écoles de moins
	CSMV (sud)	-1962 (-9,8%)	4 écoles de moins
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	-1506 (-6,9%)	3 écoles de moins
	CSP (sud)	-1614 (-8,5%)	4 écoles de moins
Total		- 7892	17 écoles de moins
CS		Secteur secondaire	
		Gains	Équivalence écoles
Centre	CSDM	+1167 (+4,6%)	1 écoles de plus
	CSEM	+1163 (+11,9%)	1 écoles de plus
Proche banlieue	CSDL (nord)	+1463 (+10,5%)	2 écoles de plus
	CSMV (sud)	+840 (+7,3%)	1 école de plus
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	+2465 (+19,9%)	3 écoles de plus
	CSP (sud)	+1177 (+11,0%)	1 écoles de plus
Total		+ 8275	9 écoles de plus

Source : Tableau 5.9 et Fonds de bibliothèque : écoles primaires et secondaires, DGFÉ (MEQ).

Les prévisions des effectifs scolaires offrent, en effet, des résultats inhabituels. Les pertes généralisées au cycle primaire supposent qu'à l'horizon 2004-05, la décroissance des inscriptions dans les écoles équivaldra à une perte totale de 17 écoles dont trois au centre, c'est-à-dire une

proportion cinq fois moins importante que les pertes prévues en banlieue, proche et lointaine de la région. Au secondaire, la croissance prévue nécessitera une création de 9 nouvelles écoles réparties entre le centre et la périphérie en termes de deux, trois et quatre respectivement.

Avec ces résultats qui sont de toute évidence sourds au phénomène de l'étalement urbain, le recours aux facteurs démographiques ou pédagogiques devrait aider à expliquer les tendances des prévisions. Ainsi, comme je l'ai dit plus haut, les faibles taux de natalité et de nuptialité seraient essentiellement en cause dans la décroissance des effectifs scolaires prévus, alors que des bons résultats scolaires confirmés par des taux élevés de passage d'un degré à un autre expliqueraient des prévisions de croissance au niveau secondaire. Dans les deux chapitres qui suivent, l'offre des services éducatifs sera considérée tant au niveau de l'observation qu'à celui des prévisions, comme on vient de le voir pour la demande de ces services. Le lecteur aura alors l'occasion de voir comment celle-ci influe sur l'utilisation des équipements scolaires.

Selon la logique fonctionnaliste et la pratique administrative, la population urbaine, en plus d'être un corps social en perpétuel devenir, est essentiellement une juxtaposition de catégories sociales définies chacune par un type de besoins à satisfaire¹³⁶. En matière d'équipements publics, il faut prévoir et implanter différentes installations correspondant aux nécessités de différentes couches de population. En effet, au fil des pressions d'urbanisation, la question des installations publiques requiert un inventaire des tranches d'âge, une définition des normes relatives aux besoins à satisfaire, et une programmation des réalisations des installations. Pour les équipements scolaires, à partir du moment où une loi impose de scolariser tous les enfants âgés de six à 16 ans, la planification et l'implantation des bâtiments voués à des fins éducatives s'imposent, une fois les prévisions démographiques établies. Quand on sait que l'école est un symbole de dynamisme pour un quartier¹³⁷, sa présence affermit aussi le sentiment d'appartenance à l'environnement urbain. Dans ce sens, le déménagement massif de la population d'un secteur urbain vers un autre équivaut à un transfert de vitalité et un changement de dynamisme d'un quartier vers un autre.

Dans ce 6^e chapitre, il sera question de voir comment le phénomène d'étalement urbain affecte l'offre des services scolaires qui est représentée ici par les bâtiments. Parce que le fonctionnement et le financement des écoles ne sont justifiés qu'en raison de la demande des services éducatifs, l'impact de l'étalement urbain sur l'offre de ces services sera perçu par la variation de la demande. Cette variation, en cas de la baisse des effectifs scolaires, entraîne la sous-utilisation et la fermeture d'écoles amorties. Dans le cas de l'augmentation du nombre d'élèves, on assiste à la mise en place de nouvelles immobilisations là où cela est justifié.

136. Lacaze, J.-P., *Introduction à la planification urbaine*. Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995, pp.197-207. L'auteur s'exprime ainsi dans le contexte des réalités françaises qui, bien que communes dans leurs généralités au monde occidental, diffèrent quelque peu du cadre montréalais qui occupe les limites de cette recherche.

137. Wood, P.W. & W.L. Boyd, "Declining enrollments and suburban school closings: The problems of neighborhoods and neighborhood schools". In *Educational Administrative Quarterly*, v. 17, n° 4, 1981, 98-119. Les auteurs ont constaté que plus un quartier est âgé, autant que son école, plus les relations sociales sont serrées et étendues.

6.1 Les effets de la baisse de la demande des services scolaires

L'application de la *Loi sur l'instruction* requiert le regroupement des enfants, dans des bâtiments appropriés appelés « écoles », où le gouvernement finance leur formation en fonction d'un nombre minimal d'élèves par enseignant. La diminution du nombre d'élèves, et par conséquent la sous-utilisation des bâtiments scolaires, entraîne éventuellement la fermeture d'une école. L'on procède ainsi au transfert d'écoliers vers une autre école de la même commission scolaire afin de minimiser les coûts d'exploitation des ressources matérielles.

6.1.1 Fermetures d'écoles

Une école est un équipement qui nécessite d'importants investissements pour sa construction. Elle implique également des moyens financiers considérables pour son entretien, une fois érigée. Théoriquement, elle a une durée de vie suffisamment longue pour servir d'abri des services scolaires dans la communauté sur plus d'une génération. Les figures 6.1-A à 6.1-D représentent les écoles primaires et secondaires actuelles à la CSDM et à la CSEM, dans les secteurs centraux.

LES ÉCOLES DES QUARTIERS CENTRAUX

Fig. 6.1-A: Écoles primaires (CSDM)



Fig. 6.1-B: Écoles secondaires (CSDM)

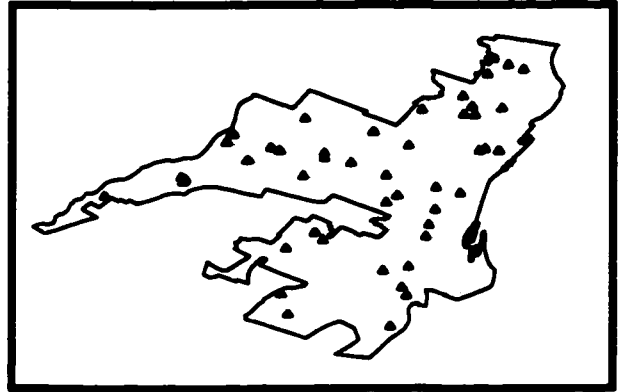
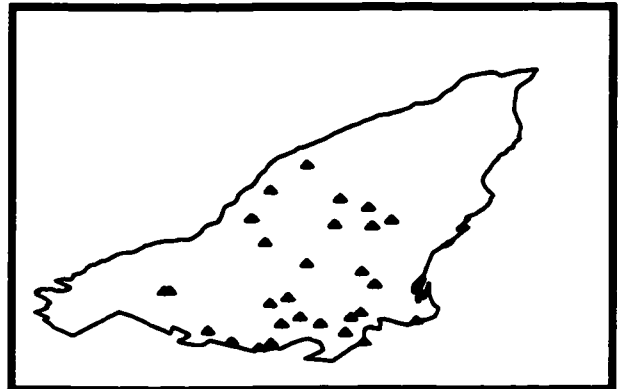


Fig. 6.1-C: Écoles primaires (CSEM)



Fig. 6.1-D: Écoles secondaires (CSEM)



Au cours de l'année scolaire 1971-1972, l'optimisme était encore intact à cette commission scolaire qui, dans la foulée du *baby boom*, prévoyait la construction de cinq polyvalentes, quatre écoles élémentaires, et le réaménagement de sept écoles secondaires à l'horizon 1975-1976¹³⁸. À cette échéance, les projets d'immobilisation sont gelés, alors que la perte de près de 50,000 élèves par rapport à 1971 fait prendre conscience du défi désormais permanent de pouvoir maintenir la qualité des services éducatifs. Évidemment, la diminution sensible de la clientèle scolaire entraîne, à son tour, une baisse correspondante du budget d'opération.

En effet, bien que le nombre d'élèves diminue d'année en année, le coût de l'entretien des écoles va en augmentant car le nombre de mètres carrés à entretenir reste inchangé. De plus, la crise du pétrole à l'époque avait occasionné la montée vertigineuse du prix de l'huile à chauffage. Aux coûts d'entretien et de chauffage, il faut de plus ajouter ceux de la remise en état des écoles endommagées par le feu ou le vandalisme, et le remplacement de l'équipement détruit ou volé. Pour cette seule année scolaire 1975-76, l'ensemble des coûts de vandalisme, d'incendie et de remplacement d'équipement détruit ou volé, s'était élevé à environ \$2,300,000.00, soit l'équivalent du coût de construction d'une école élémentaire à cette époque¹³⁹.

Les phénomènes de la dénatalité et de l'étalement urbain, ainsi que l'essor de l'école privée, étaient perçus comme les raisons de la chute vertigineuse des inscriptions et des subventions gouvernementales à cette commission scolaire¹⁴⁰. Cela impliquait une rationalisation dans l'utilisation des écoles sur tout son territoire. À la fin de l'année 1975-1976, 80 écoles y étaient sous-utilisées, avec un taux d'occupation frôlant le 50% du nombre de places-élèves. Malgré son désir de garder ouvertes le plus grand nombre d'écoles possible, et en dépit de sa politique sur la

138. Commission des écoles catholiques de Montréal (actuelle CSDM), *Rapport annuel 1971-1972*, p. 43.

139. Commission des écoles catholiques de Montréal, *Rapport annuel 1975-1976*, p. 11.

140. *Ibid.* p. 24.

conservation de la dernière école de quartier¹⁴¹, la commission scolaire envisage désormais la fermeture des locaux non utilisés, et des écoles lourdement sous-utilisées¹⁴².

Ce type des décisions touche vivement la population et le personnel, et crée généralement une levée des boucliers¹⁴³. La question de fermeture-ouverture d'école et celle conséquente de déplacement d'élèves soulève généralement un conflit urbain à deux niveaux. D'une part, étant donné que les territoires scolaires chevauchent en général plus d'une municipalité, le transfert de la fonction scolaire d'un quartier d'une municipalité vers un autre d'une autre municipalité situées toutes les deux sur une même juridiction scolaire, crée une dissension municipale-scolaire¹⁴⁴. La question de revitalisation des quartiers (centraux) est en fait une préoccupation municipale majeure, mais elle n'est pas nécessairement celle des commissions scolaires qui, elles, sont préoccupées par la mission éducative des jeunes. D'autre part, les comités des parents sont nombreux à s'opposer aux fermetures d'écoles en constatant que les enfants seront contraints de parcourir des distances appréciables pour se rendre à l'école, ou devront être déplacés en autobus¹⁴⁵.

141. Suite aux demandes exprimées par divers groupes des parents, le Conseil des commissaires avait adopté en 1977 une politique visant à maintenir ouvertes les dernières écoles de quartier.

142. Décision ultime, la *Loi sur l'instruction publique* n'oblige les commissions scolaires à recourir à la fermeture d'une école qu'après avoir adopté un plan triennal d'utilisation des bâtisses suivi d'une politique relative aux fermetures, et de la consultation du conseil d'orientation et du comité d'école qui regroupent les parents d'élèves.

143. M'Bala, José (1994), *ibid.* pp. 26-32.

Plusieurs enjeux sont en effet liés à la fermeture d'une école. Les forces en présence (le MEQ, la commission scolaire, les parents, la municipalité et les citoyens), lorsqu'elles s'affrontent, donnent lieu à une véritable lutte urbaine. À l'époque, les cas de la lutte urbaine entraînée par la fermeture des écoles Carrefour et Antonio-Houde à Québec avaient fait la manchette des journaux (*Journal de Québec*, 27 mai 1994).

144. Bordeleau, J. « Concertation scolaire-municipale » In *Colloque sur la concertation scolaire-municipale*, 14 novembre 1992.

145. Il est en effet rare que la fermeture d'une école fasse l'unanimité. Dans une monographie intitulée *Gestion et décroissance en éducation*, Manuel Crespo et Jean B. Haché (1983) de l'Université de Montréal ont présenté un cas d'exception survenu à l'ancienne commission scolaire des écoles catholiques de Verdun (CECV), pp. 80-83). À la CSDM, l'adoption de la politique favorisant la dernière école de quartier est en réalité une réponse aux vives oppositions des citoyens sur les fermetures des écoles dans les quartiers centraux (Voir Gagnon, R., *op. cit.* pp.292-298).

Cependant, devant l'évidence des statistiques démographiques à la baisse et le resserrement du contexte financier, la rationalisation de l'utilisation des équipements traduit les préoccupations des gestionnaires. Ils devront examiner quelles écoles conserver, quelle nouvelle vocation attribuer aux bâtiments délaissés, et quelles écoles fermer.

À la CSDM, la période allant de 1977 à 1993 fut caractérisée par l'abandon de plusieurs édifices scolaires dont 19 écoles fermées en 1976-1977; 41 écoles en 1977-1978; 31 en 1978-1979; 8 autres en juin 1980; 16 en 1981; et 11 autres en 1982¹⁴⁶. Après cette escalade de fermeture d'écoles, un moratoire à ce sujet fut décrété par le Conseil de la commission scolaire à compter de l'année 1983-1984 pour les écoles primaires du secteur français seulement. Ce qui valut la fermeture de la polyvalente Émile-Nelligan du secteur anglais en juin 1983. Deux autres écoles furent fermées après, une en 1985 (école St-Victor) et une autre en 1992 (école secondaire Thomas d'Arcy McGee). Soixante-quatorze de ces écoles fermées ont été vendues entre 1979 et 1998 pour un montant total de près de \$30,000,000.00¹⁴⁷. L'ancienne ville de Montréal s'était illustrée comme le plus grand acquéreur des édifices scolaires de la CSDM, elle en avait acquis pour plus de \$20,000,000.00 soit 69% des ventes réalisées par cette institution scolaire depuis 1979. La liste des écoles et centres fermés et vendus est affichée à l'annexe VIII.

Parce que les édifices fermés ne servent plus à des fins d'enseignement, la location et la vente de ces bâtiments sont consacrées à des fins communautaires, sociales et culturelles, ou à la construction d'habitation à loyer modique ou pour personnes âgées¹⁴⁸. Au 1^{er} mai 2000, quelque 162 organismes louaient plus de 182,000 m² de superficie dans des locaux des édifices désaffectés de la CSDM, sur une superficie locative totale de 335,000 m². La commission scolaire perçoit pour cette location un montant annuel de \$6,824,957.17. La liste des écoles et centres fermés et en location se trouve à l'annexe IX¹⁴⁹.

146. Voir CSIM, *Répertoire des biens à statuts particuliers 1977-1978*, et Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), *Rapport annuel 1976-1977; 1978-1979; 1979-1980; 1980-1981 et 1981-1982*.

147. Voir Annexe VIII sur les ventes d'écoles fermées à la CSDM.

148. Ayant une localisation recherchée et la cour d'école qui servira de stationnement, une école se prête bien à des réaménagements aux fins d'habitation.

149. Gestion et Entretien des immeubles (CSDM), *Superficie immeubles/locataires*, Rapport, Mai 2000.

Les conséquences de la diminution des clientèles scolaires sont multiples. Non seulement les bâtiments sont sous-utilisés et fermés, mais les répercussions de la décroissance sont également ressenties au niveau du personnel. L'on sait en effet que le nombre de professeurs, tout comme celui des employés non enseignants, est déterminé en fonction de celui des élèves inscrits étant donné que le rapport maître-élèves contenu dans les conventions collectives fixe le nombre d'enseignants que la commission scolaire peut embaucher.

Donc, la diminution constante des inscriptions d'élèves influe obligatoirement sur celui du personnel enseignant et non-enseignant qui, selon les clauses de sécurité d'emploi pour ceux qui en bénéficient, sont réaffectés ou recyclés selon les conventions collectives qui les régissent. Durant la seule période de 1972 à 1982, l'ancienne commission des écoles catholiques de Montréal a vu son personnel enseignant diminuer de 27%, soit de 2,750 personnes. Le tiers de son personnel de direction des écoles a disparu, tout comme 15% à 20% du personnel administratif et technique, ouvrier, cadre et professionnel¹⁵⁰.

Il est donc clair que la variation des inscriptions dans les écoles, dans ce cas-ci leur décroissance, a un effet *boule-de-neige* dans la planification des services éducatifs. Et parce que cette variation des clientèles scolaires est une conséquence des mouvements de population du centre vers la périphérie tels qu'engendrés par le phénomène d'étalement urbain, celui-ci a un impact certain sur la planification scolaire. La sous-utilisation des équipements scolaires, la fermeture d'écoles dans les quartiers centraux suite aux restrictions budgétaires, et les re-affectations, les mises en disponibilité et les mises à pieds des ressources humaines scolaires, ont un lien étroit avec l'urbanisation discontinue et excentrée¹⁵¹.

150. Gagnon, R., *op. cit.*, pp. 294-295.

151. Manuel Crespo et J. B. Haché (1983) étaient arrivés à ce constat dans le cas de la commission scolaire des écoles catholiques de Verdun (CECV), aujourd'hui disparue. Ils rapportent des cas du même genre survenus dans le contexte américain et canadien.

Même si les couronnes nord et sud n'ont pas encore connu des fermetures d'écoles grâce à la croissance incontestée des populations d'âge scolaire sur leurs territoires¹⁵², quelques édifices d'enseignement aux jeunes ont été fermés sur les rives nord et sud de l'Île de Montréal. À la CSMV, trois écoles ont été totalement fermées, deux autres l'ont été partiellement. Les superficies fermées de ces écoles, près de 10000,00 m², étaient en location au 26 octobre 1999 pour un montant global de plus de \$425,000.00¹⁵³. À Laval, 11 écoles sont fermées et une école (Le Tremplin) d'une superficie de 2285,00 m², construite en 1992, est en location. Les écoles fermées sont presque toutes de l'ancienne commission scolaire Chomedey de Laval, un territoire scolaire du sud-ouest de l'Île Jésus qui regroupait quelques-uns des vieux secteurs urbains (Pont Viau, Chomedey centre, etc.). Six de ces écoles fermées viennent seulement de l'être en septembre 2000¹⁵⁴.

En résumé, la fermeture d'une école est une suite logique de la diminution remarquable des inscriptions sur un territoire scolaire. Étant donné que celle-ci marque davantage les territoires centraux et les vieux secteurs urbains, on se trouve donc en présence d'un *pattern* caractéristique du phénomène d'étalement urbain qui, en engendrant les déplacements de population vers la périphérie, impose l'abandon des édifices scolaires de plus en plus sous-utilisés.

6.2 Les effets de l'augmentation de la demande des services scolaires

Autant la réduction constante des effectifs scolaires conduit inéluctablement à la fermeture des places-élèves excédentaires, autant l'augmentation de la population d'âge scolaire induit la création ou l'ajout d'espaces nécessaires. C'est une conséquence de la règle fondamentale des jeux de l'offre et de la demande. Si le stock d'enfants scolarisables constitue l'« assiette » de la demande sociale, la répartition de locaux scolaires analysée par nature et niveau d'éducation illustre la structure d'offre à un moment donné.

152. Dans la couronne nord, un bâtiment scolaire (école Dublain) fut démolie en décembre 1997, alors qu'un édifice désuet (Ste-Marguerite-sur-le Lac) fut fermé en 1995-96 et vendu; et un autre du même genre a été donné à la ville de Deux-Montagnes le 30 juin 1998.

153. Voir Annexe X sur les écoles fermées et louées à la CSMV.

154. Voir Annexe XI sur les écoles fermées à la CSDL.

Si les prévisions démographiques indiquent à court et moyen termes une croissance remarquable de la population d'âge scolaire, la demande de places-élèves additionnelles se trouve techniquement justifiée¹⁵⁵. L'ajout d'espaces se traduit concrètement par l'agrandissement d'une ou plusieurs écoles existantes, selon les cas, et/ou la construction de nouvelles écoles. Afin de percevoir l'effet de l'étalement urbain en comparant la situation du centre à celle de la périphérie, j'ai retenu la période allant de 1977 à 1995. Parce que cette période a été cruciale pour les quartiers centraux en termes des fermetures d'écoles elle devra servir de référence pour les immobilisations scolaires (ouverture et agrandissement d'écoles) dans les couronnes.

6.2.1 Agrandissement des bâtiments scolaires

Il existe des cas d'augmentation modérée des effectifs scolaires dans un secteur donné; la construction d'une école nouvelle dans ces cas se traduirait par un surplus des places-élèves. L'agrandissement d'un bâtiment scolaire est une formule compensatoire qui permet d'éviter des locaux excédentaires, tout en palliant convenablement à l'insuffisance des capacités d'accueil existantes.

Cependant, la satisfaction gouvernementale à une demande d'agrandissement d'une école suit la « notion du 20 km »¹⁵⁶. Considérant que la situation nécessitant l'agrandissement d'école ne reflète pas les cas des territoires scolaires centraux, c'est vers les juridictions scolaires de banlieue qu'il faut se tourner suite à l'augmentation observée de leurs clientèles scolaires. Les immobilisations autorisées par le MEQ, entre 1977 et 1995, confirment d'ailleurs cette augmentation du nombre d'élèves¹⁵⁷.

155. Les critères en vigueur au ministère de l'Éducation en vue d'un ajout d'espace sont les suivants :
- Démontrer une hausse importante de l'ensemble de l'effectif scolaire au cours des cinq années à venir;
- Démontrer un déficit de places pour combler des besoins d'un secteur en forte expansion;
- Démontrer que le secteur connaît une croissance de plus de 125 élèves même s'il existe des places sur le territoire et qu'il est impossible d'accueillir des élèves dans des écoles situées dans un rayon de 20 km.

156. L'idée qui sous-tend cette notion est celle qui stipule que pour financer un tel agrandissement avec des fonds publics, il faut démontrer que, dans un rayon de 20 km, il n'y a pas d'autres écoles de la commission scolaire pouvant assumer le surplus de clientèles d'une école donnée.

157. Pour la période allant de 1977 à 1995, il n'existe aucune immobilisation scolaire autorisée dans les territoires

Sur la rive nord, à la CSDL, une seule école primaire a été agrandie sur 1405,00 m² en 1990-91, une immobilisation de \$1,700,000.00 de fonds publics (Tableau 6.1).

Tableau 6.1
Agrandissement autorisé à la CSDL (proche banlieue nord), 1977 - 1995.

Agrandissement au primaire						
Code B.	École	Municipalité	Superficie m²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
4090029	Le Sentier	Laval	1405,00	1,836	1,700	1990-91
Total			1405,00	1,836	1,700	

Source : MEQ. Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. Direction générale du financement et des équipements.

Dans la couronne nord, à la CSSMI, l'augmentation des effectifs scolaires a entraîné l'agrandissement de 7 écoles primaires, un ajout d'espace de plus de 11000,00 m²; et de 3 écoles secondaires, agrandies de 1724,00 m²; pour un montant total de \$10,566,000.00 (Tableau 6.2).

scolaires centraux, tant à la CSDM qu'à la CSEM.

Tableau 6.2
Agrandissements autorisés à la CSSMI (lointaine banlieue nord), 1977 - 1995

Agrandissement au primaire						
Code B.	École	Municipalité	Superficie m²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
303053	St-François	Ste-A.-des-P.	1956,00	1,512	1,512	1980-81
303073	Du Bois-Joli	Ste-A.-des-P.	Plans+Devis	0,070	0,070	1990-91
303073	Du Bois-Joli	Ste-A.-des-P.	695,00	0,795	0,724	1991-92
309010	Rose-des-V.	St-Joseph-du-	2060,00	2,257	2,158	1985-86
309016	Coeur-à-Coeu.	ST-Eustache	2303,00	1,560	1,560	1980-81
309022	Près-Fleuris	Mirabel	1208,00	1,396	1,396	1987-88
309025	Ste-Scholast.	Mirabel	1831,00	1,685	1,475	1989-90
309074	Des Pins	Oka	949,00	0,938	0,794	1991-92
Sous-total			11002,00	10,213	9,689	
Agrandissement au secondaire						
303037	St-Gabriel	Ste-Thérèse	1514,00	1,760	0,000	1988-89
303096	G.Desjardins	Boisbriand	210,00	0,143	0,143	1985-86
309055	Pol. St-Eust.	St-Eustache	-	0,734	0,734	1989-90
Sous-total			1724,00	2,637	0,877	
Total			12726,00	12,850	10,566	

Source : MEQ. Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. Direction générale du financement et des équipements.

En plus de répertorier les écoles agrandies selon leurs municipalités et leurs territoires scolaires, les autorisations ministérielles sont groupées selon les régions administratives. Une comparaison des investissements dans les territoires scolaires par rapport au total de la région administrative correspondante aidera à évaluer l'importance des fonds publics dans les commissions scolaires étudiées.

Tableau 6.3**Parts de la CSDL et de la CSSMI dans les immobilisations autorisées (écoles agrandies) dans les régions administratives de Laval-Laurentides-Lanaudière (L-L-L), 1977 - 1995**

	R.A de L.-L.-L.	CSDL proche banlieue nord	Proportion dans L.-L.-L.	CSSMI lointaine banlieue nord	Proportion dans L.-L.-L.
Superficies au primaire	52470,00 m ²	1405,00 m ²	2,7%	11002,00 m ²	21,0%
Superficies au secondaire	20172,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	1724,00 m ²	8,5%
Total	72642,00 m²	1405,00 m²	1,9%	12726,00 m²	17,5%
Fonds publics au primaire	\$49,050,000.00	\$1,700,000.00	3,5%	\$9,689,000.00	19,8%
Fonds publics au secondaire	\$18,551,000.00	\$0.00	0,0%	\$877,000.00	4,7%
Total	\$67,601,000.00	\$1,700,000.00	2,5%	\$10,566,000.00	15,6%

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ. (MEQ).

L'ensemble des agrandissements, évalué à 72642,00 m², a nécessité \$67,601,000.00 dans les régions administratives de Laval-Laurentides-Lanaudière (Tableau 6.3). Au niveau du primaire, 52470,00 m² sont ajoutés aux écoles pour un investissement public de \$49,050,000.00, entre 1977 et 1995. Au cycle secondaire, les ajouts d'espaces de 20172,00 m² avaient coûté \$18,551,000.00 de fonds publics pendant cette période.

De ces sommes, la CSSMI dans la couronne nord a bénéficié de 21,0% d'espaces ajoutés au primaire, représentant 19,8% des sommes correspondantes investies; et de 8,5% d'espaces au secondaire, pour 4,7% des fonds publics alloués à ce sujet. Ce qui fait 17,5% du total des ajouts d'espaces au nord de l'île de Montréal, équivalant à 15,6% du total des fonds publics investis dans ces territoires administratifs.

À la CSDL sur la rive sud, les proportions sont bien moins importantes que celles consenties à la CSSMI. Elle reçoit seulement des ajouts d'espaces au primaire, soit 2,7% de la superficie totale agrandie à ce niveau, équivalant de 3,5% des sommes qui y sont allouées. Ce qui, par rapport à l'ensemble, lui vaut 1,9% de tous les espaces ajoutés dans les régions administratives au nord de l'île de Montréal, correspondant à 2,5% des fonds publics autorisés.

Sur la rive sud, à la CSMV, deux écoles primaires, trois bâtiments abritant les niveaux primaire et secondaire, et une autre école secondaire ont été agrandis respectivement sur 1970,00 m²; 2952,00² et 7604,00 m². Les fonds publics alloués à ces agrandissements s'élevaient à \$11,244,000.00 (Tableau 6.4).

Tableau 6.4
Agrandissements autorisés à la CSMV (proche banlieue sud), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m ²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Agrandissement au primaire						
294064	Gaetan-Bou.	St-Hubert	1203,00	1,863	1,645	1983-84
296103	St-Edmond	Greenfield P.	767,00	0,503	0,486	1990-91
Sous-total			1970,00	2,366	2,131	
Agrandissement au primaire et au secondaire						
290047	Jacq.-Ouell.	Longueuil	-	2,237	2,237	1989-90
290047	Jacq.-Ouell.	Longueuil	1754,00	2,395	2,248	1991-92
296103	St-Edmond	Greenfield P.	540,00	0,477	0,278	1991-92
296103	St-Edmond	Greenfield P.	658,00	0,937	0,450	1994-95
Sous-total			2952,00	6,046	5,213	
Agrandissement au secondaire						
292122	Jacques-Rouss	Longueuil	2682,00	3,900	3,900	1977-78
Sous-total			2682,00	3,900	3,900	
Total						
			7604,00	12,312	11,244	

Source : MEQ, Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ. (MEQ).

Dans la couronne sud, à la CSP, seules trois écoles primaires connaissent un agrandissement total de 2121,00 m² ayant nécessité l'investissement public de l'ordre de \$2,458,000.00 entre 1980 et 1994 (Tableau 6.5).

Agrandissements autorisés à la CSP (lointaine banlieue sud), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m ²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Agrandissement au primaire						
290168	Le Sablier	Saint-Amable	1015,00	1,250	1,183	1993-94
441007	Farandole	McMasterville	247,00	0,296	0,279	1985-86
442044	St-Denis	St-Denis	859,00	0,996	0,996	1980-81
Total			2121,00	2,542	2,458	

Source : MEQ. Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ, (MEQ).

La mise en relief des quantités à la CSMV et à la CSP par rapport à celles de la région administrative fournit les mêmes genres de comparaison que dans les territoires au nord de l'Île de Montréal. Les superficies et les sommes allouées à la région de Montérégie sont indiquées ci-après (Tableau 6.6).

Tableau 6.6

Parts de la CSMV et de la CSP dans les agrandissements d'écoles dans la région administrative de Montérégie, 1977 - 1995

	R.A de Montérégie	CSMV Proche banlieue sud	Proportion en Montérégie	CSP Lointaine Banlieue sud	Proportion en Montérégie
Superficies au primaire	64480,00 m ²	1970,00 m ²	3,1%	2121,00 m ²	3,3 %
Superficie au primaire+secondaire	2652,00 m ²	2652,00 m ²	100,0%	0,00 m ²	0,0%
Superficies au secondaire	8164,00 m ²	2682,00 m ²	32,9%	0,00 m ²	0,0%
Total	75296,00 m²	7604,00 m²	10,1%	2121,00 m²	2,8%
Fonds publics au primaire	\$65,516,000.00	\$2,131,000.00	3,3%	\$2,458,000	3,8%
Fonds publics au primaire+secondaire	\$5,213,000.00	\$5,213,000.00	100,0%	\$0.00	0,0%
Fonds publics au secondaire	\$14,667,000.00	\$3,900,000.00	26,6%	\$0.00	0,0%
Total	\$85,396,000.00	\$11,244,000.00	13,2%	\$2,458,000.00	2,9%

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ, (MEQ).

L'ensemble de 75296,00 m² d'espaces ajoutés dans la région administrative de la Montérégie a coûté au Trésor public un montant de \$85,396,000.00. Au cycle primaire, les 64480,00 m² correspondent à un investissement de \$65,516,000.00. Les travaux d'agrandissement des bâtiments abritant simultanément les cycles primaire et secondaire, sur 2652,00 m², ont coûté \$5,213,000.00; tandis qu'au secondaire, les 8164,00 m² d'ajout d'espaces ont coûté \$14,667,000.00 (Tableau 6.6).

La part consentie à la CSP dans la couronne sud ne se situe qu'au niveau d'enseignement primaire où elle représente 3,3% de la superficie correspondante totale, soit 3,8% des fonds publics investis à ce niveau d'étude. Ce qui, sur l'ensemble des agrandissements autorisés dans la région, ne représente que 2,8% d'espaces ajoutés; équivalant à 2,9% du total des investissements alloués dans la région.

À la CSMV (proche banlieue sud), seulement 3,1% du total régional au primaire sont autorisés, représentant 3,3% des fonds publics correspondants. Les bâtiments à deux niveaux d'enseignement y reçoivent les 100% d'agrandissements autorisés, pour le total d'investissements alloués. Au secondaire, la part de la CSMV est de 32,9% d'espaces correspondants ajoutés, soit 26,6% de fonds publics à ce niveau. Ce qui, dans l'ensemble d'écoles agrandies dans la région, ne représente que 10,1% de superficies ajoutées, pour 13,2% du total régional d'allocation publique.

En résumé, on peut retenir qu'entre 1977 et 1995, l'ensemble des agrandissements autorisés est évalué à 147938,00 m² dans 149 écoles au nord et au sud de la CUM, pour un coût total de \$152,997,000.00. Les agrandissements autorisés au cycle primaire (121 écoles) représentent un total de 116950,00 m² pour une allocation gouvernementale de \$114,566,000.00. Ils sont de 2652,00 m² pour les bâtiments du primaire+secondaire (quatre écoles), évaluées à \$5,213,000.00 sur la rive sud seulement; tandis qu'ils représentent 28336,00 m² au cycle secondaire (24 écoles), pour un montant de \$33,218,000.00.

Au primaire, les régions administratives de Laval, Laurentides et Lanaudière, totalisent 44,9% d'espaces ajoutés (49 écoles), équivalant à 42,8% des fonds publics investis pendant cette

période. Au sud, la région de la Montérégie, prend le reste des immobilisations autorisées des agrandissements des bâtiments (72 écoles), avec 45,1% d'espaces ajoutés qui symbolisent 47,2% des fonds publics.

Au secondaire, ces territoires administratifs au nord de la CUM s'accaparent de 71,2% des ajouts autorisés (12 écoles) équivalant à 55,8% des fonds gouvernementaux. La région de la Montérégie au sud, pour le même nombre de bâtiments agrandis (12 écoles), n'a que 28,8% des espaces ajoutés au secondaire, comptant pour 44,2% d'investissements publics alloués à ce sujet.

D'une manière générale, lorsque l'on considère la banlieue proche et lointaine; on s'aperçoit que dans la direction nord, les immobilisations autorisées sont proportionnelles à la distance au centre. Elles sont conséquentes à l'ampleur du développement domiciliaire dans cette direction de l'agglomération. Tandis que dans la direction sud, elles y sont inversement proportionnelles, du moins avec les cas de deux territoires scolaires examinés. Mais qu'en est-il de la construction de nouvelles écoles?

Tableau 6.7
Récapitulatif des écoles agrandies (CS étudiées), 1977 -1995

Position	CS	Nombre écoles agrandies	Superficie totale (m²)	Coût total (\$)
Centre (quartiers centraux)	CSDM	-	-	-
	CSEM	-	-	-
Proche banlieue	CSDL (nord)	1	1405.00	1.700.000.00
	CSMV (sud)	5	7604.00	11.244.000.00
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	10	12726.00	10.566.000.00
	CSP (sud)	3	2121.00	2.458.000.00

Source : Tableaux 6.1 à 6.6

6.2.2 Construction de nouvelles écoles

Dès que le ratio élèves-enseignant augmente de façon remarquable, la qualité de la formation tend à diminuer en fonction de la baisse du temps consacré à chaque enfant. Il s'impose dès lors l'ajout des places-élèves avec l'embauche du personnel additionnel, selon les exigences des conventions collectives. Comme pour les agrandissements d'écoles, afin d'apprécier le rapport centre-périphérie en ce qui concerne les fermetures-ouvertures d'écoles, je vais considérer la même période 1977-1995 qui correspond à la phase critique d'abandon de plus de 135 écoles dans les quartiers centraux du seul territoire de la CSDM.

Parce qu'une école est un équipement durable, les normes de son implantation tiennent compte de plusieurs facteurs. Ainsi, la taille d'un établissement scolaire se fixe en raison de l'ordre d'enseignement, des contraintes pédagogiques, etc. Le sommaire des locaux et leurs superficies sont présentés aux annexes XII et XIII. Avant de s'atteler à l'évaluation des coûts d'immobilisations en ce qui concerne la construction d'écoles entre 1977 et 1995, il importe de considérer les coûts estimés d'un projet de construction d'une école. Ils sont détaillés à l'annexe XIV qui en donne un exemple pour une école primaire et une école secondaire.

Les détails de cet annexe permettent d'avoir une idée des coûts estimatifs d'un projet de construction d'école. Ils aident à apprécier les immobilisations réelles autorisées à ce sujet par le ministère dans les secteurs au nord et au sud de l'Île de Montréal.

Sur la rive nord, à la CSDL, deux nouvelles écoles d'une superficie totale de près de 8000,00 m² ont vu le jour entre 1992 et 1995; une immobilisation autorisée de près de \$8,000,000.00. Aucune école secondaire n'y a été construite (Tableau 6.8).

Tableau 6.8
Constructions autorisées à la CSDL (proche banlieue nord), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m ²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Construction au primaire						
409059	Charles-Bru.	Laval	Plans+Devis	0,564	0,564	1991-92
409059	Charles-Bru.	Laval	3795,00	3,428	3,103	1992-93
409060	L'Envolée	Laval	3896,00	4,438	4,198	1994-95
Total d'immobilisations			7691,00	8,430	7,865	

Source : Tiré de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. Direction générale du financement et des équipements. MEQ.

Plus loin dans la couronne nord, la croissance démographique et résidentielle exceptionnelle dans les Laurentides est confirmée à la CSSMI par la construction de 18 écoles primaires entre 1978 et 1995. Les nouveaux espaces scolaires aménagés au cycle primaire totalisaient une superficie de près de 62500,00 m². Un investissement public qui avoisine \$53,000,000.00. Au secondaire, trois écoles sont construites entre 1990 et 1994, comptant une superficie totale de plus de 27000,00 m² construits au coût de \$26,000,000.00 de fonds publics (Tableau 6.9).

Tableau 6.9

Constructions autorisées à la CSSMI (lointaine banlieue nord), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m ²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Construction au primaire						
303066	Chante-Bois	Blainville	3779.00	2.424	2.424	1980-81
303073	Du Bois-Joli	Ste-A.-des-P.	3325.00	2.807	2.807	1984-85
303077	La Seigneurie	Blainville	Plans+Devis	0.362	0.362	1988-89
303077	La Seigneurie	Blainville	2762.00	3.233	2.896	1989-90
303086	Du Mai	Boisbriand	3826.00	4.108	3.583	1989-90
303088	Renaissance	Blainville	Plans+Devis	0.550	0.550	1991-92
303088	Renaissance	Blainville	4063.00	3.427	2.833	1991-92
303089	Blainville-N.	Blainville	4270.00	4.465	3.856	1993-94
303091	Gabrielle-Roy	Boisbriand	3856.00	3.930	3.604	1991-92
303094	Harmonie-Jeu.	Ste-A.-des-P.	1984.00	2.484	2.350	1993-94
309064	Horizon-Sol.	St-Eustache	4611.00	2.880	2.592	1979-80
309070	Clair-Matin	St-Eustache	4567.00	3.492	3.125	1982-83
309071	Arc-en-ciel	St-Eustache	3779.00	3.652	3.106	1983-84
309072	De l'Amitié	St-Placide	1659.00	1.459	1.430	1984-85
309074	Des Pins	Oka	2035.00	1.965	1.860	1984-85
309075	Emmanuel-Ch	Deux-Montag.	3982.00	3.838	3.570	1986-87
309080	Des Lucioles	Ste-M-sur-le-	2942.00	2.697	2.417	1992-93
309087	École primaire	St-Joseph-du-	4085.00	4.418	4.181	1994-95
409058	Jeunes-du-M.	Terrebonne	Plans+Devis	0.517	0.517	1989-90
409058	Jeunes-du-M.	Terrebonne	3498.00	3.808	2.967	1990-91
409055	Tournesol	Lorraine	3455.00	2.320	1.863	1978-79
Sous total			62478,00	58,836	52,893	
Construction au secondaire						
303082	Jean-Jac.-Rou.	Boisbriand	-	1.200	1.200	1988-89
303082	Jean-Jac.-Rou.	Boisbriand	9988.00	8.370	7.737	1990-91
303093	Du Harfang	Ste-A.-des-P.	8153.00	9.302	8.163	1993-94
409057	Sec. Rive-N.	Bois-de-Filion	9780.00	10,055	9,214	1992-94
Sous-total			27921,00	28,927	26,314	
Total d'immobilisations			90399,00	87,763	79,207	

Source : MEQ. Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFE, (MEQ).

Comme cela a été fait pour les agrandissements d'écoles précédemment, alors que les écoles construites sont connues, en superficies et en coûts financiers, il ne reste plus qu'à circonscrire ces immobilisations à l'intérieur de l'ensemble des investissements autorisés par le pouvoir public dans les régions administratives.

Tableau 6.10

Parts de la CSDL et de la CSSMI dans les constructions autorisées dans les régions administratives de Laval-Laurentides-Lanaudière (L-L-L), 1977 - 1995

	R.A de L.-L.-L.	CSDL Proche banlieue nord	Proportion dans L.-L.-L.	CSSMI Lointaine banlieue nord	Proportion dans L.-L.-L.
Superficies au primaire	169372,00 m ²	7691,00 m ²	4,5%	62478,00 m ²	36,9%
Superficie au primaire+secondaire	3062,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	0,00 m ²	0,0%
Superficies au secondaire	76801,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	27921,00 m ²	36,4%
Total	249235,00 m²	7691,00 m²	3,1%	90399,00 m²	36,3%
Fonds publics au primaire	\$150,022,000.00	\$7,865,000.00	5,2%	\$52,893,000.00	35,3%
Fonds publics au primaire+secondaire	\$3,662,000.00	\$0.00	0,0%	\$0.00	0,0%
Fonds publics au secondaire	\$66,805,000.00	\$0.00	0,0%	\$26,314,000.00	39,4%
Total	\$220,489,000.00	\$7,865,000.00	3,6%	\$79,207,000.00	35,9%

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ. (MEQ).

À la lumière de ce tableau, les autorisations publiques de 249235,00 m² correspondent à la construction de 70 écoles dans les régions administrations de Laval, Lanaudière et Laurentides, dont les coûts s'élèvent à près de \$220,500,000.00. Au cycle primaire, les nouvelles constructions représentent \$150,022,000.00 pour 169372,00 m² bâtis (56 écoles); les cycles primaire et secondaire ont vu l'investissement de \$3,662,000.00 pour la seule école de 3062,00 m²; et le niveau secondaire a obtenu \$66,805,000.00 équivalant à 76801,00 m² bâtis (13 écoles).

La CSDL n'a bénéficié que 3,1% de l'ensemble des superficies bâties, équivalant à 3,6% du total des fonds publics investis. Sans aucune école secondaire construite entre 1977 et 1995, la proportion de la CSDL ne concerne que l'implantation de ces écoles primaire pendant cette période.

Le territoire de la CSSMI reçoit 36,3% des surfaces scolaires totales construites autorisées. Cette part correspond à 35,9% des investissements publics au nord de l'Île de Montréal. La proportion des coûts de construction au cycle primaire est de 35,3%, pour 36,9% de la superficie correspondante bâtie. Au secondaire, elle est de 39,4% pour 36,4% de la superficie correspondante. La part remarquable accordée à la CSSMI est justifiée par la croissance démographique et résidentielle soutenue depuis 1971 dans la région administrative des Laurentides. Les figures 6.2-A à 6.2-D représentent l'ensemble des écoles primaires et secondaires actuelles dans les banlieues proche et lointaine au nord de l'Île de Montréal, dans les territoires étudiés.

**LES ÉCOLES DE LA PROCHE ET LOINTAINE BANLIEUE
(au nord de l'Île de Montréal)**

Fig. 6.2-A: Écoles primaires (CSDL)



Fig. 6.2-B: Écoles secondaires (CSDL)

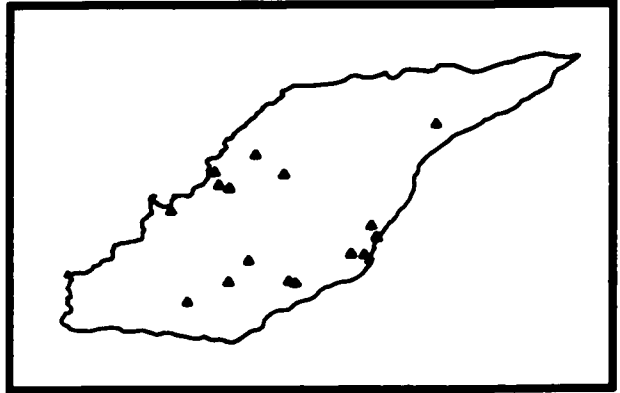


Fig. 6.2-C: Écoles primaires (CSSMI)

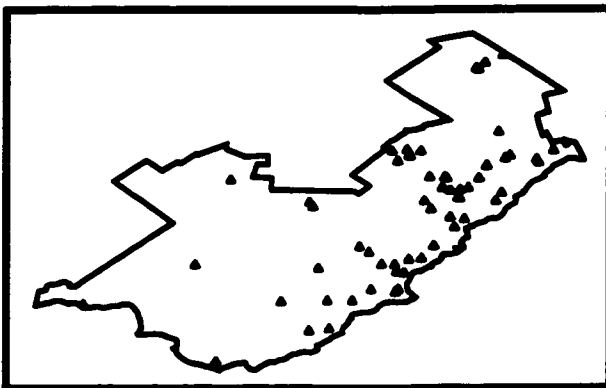


Fig. 6.2-D: Écoles secondaires (CSSMI)

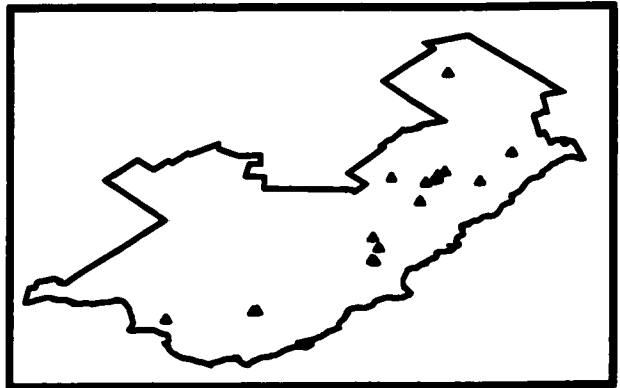


Tableau 6.11
Constructions autorisées à la CSMV (proche banlieue sud), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Construction au primaire						
294155	Mille-Fleurs	St-Hubert	5216,00	2.754	2.754	1981-82
294159	Le-Jardin-Bi.	St-Hubert	3487,00	2.562	2.306	1980-81
Total d'immobilisations			8703,00	5,316	5,060	

Source : MEQ, Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ. (MEQ).

Sur la rive sud, plus de 8700,00 m² sont créés sur le territoire actuel de la CSMV, au cycle primaire seulement, à travers deux écoles en 1980-1981. L'investissement public associé à la construction de ces écoles s'élevait à plus de \$5,000,000.00 (Tableau 6.11).

Tableau 6.12
Constructions autorisées à la CSP (lointaine banlieue sud), 1977 - 1995

Code B.	École	Municipalité	Superficie m ²	Projet En millions \$	Allocation En millions \$	Année scolaire
Construction au primaire						
290149	Les Margueri.	Varenes	3614,00	2,092	2,092	1979-80
290150	Les Jeunes D.	Boucherville	4441,00	2,441	2,441	1981-82
290161	La Roseraie	Varenes	2825,00	2,688	2,343	1983-84
290168	Le Sablier	Saint-Amable	Plans+Devis	0,295	0,295	1989-90
290168	Le Sablier	Saint-Amable	1907,00	2,333	1,963	1990-91
290169	De la Source	Varenes	Plans+Devis	0,276	0,276	1991-92
290169	De la Source	Varenes	3367,00	3,648	3,281	1992-93
293153	La Chanterelle	St-Basile-le-G	3539,00	2,607	2,607	1981-82
293158	Du Moulin	Sainte-Julie	3566,00	2,678	2,678	1982-83
293160	Du-Gd-Chêne	Sainte-Julie	2728,00	3,061	2,560	1983-84
441084	Le Tournesol	Beloeil	4503,00	2,942	2,647	1978-79
441085	De la Pomm.	Mt-St-Hilaire	3380,00	2,148	2,148	1979-80
441089	De l'Aquerell	Mt-St-Hilaire	2456,00	2,744	2,744	1986-87
Sous-total			36326,00	29,953	28,075	
Construction au secondaire						
293164	Du-Gd-Cot.	Sainte-Julie	9018,00	9,697	6,622	1993-94
293165	Sec. De Ch.	Chambly	8972,00	9,386	7,365	1993-94
Sous-total			17990,00	19,083	13,987	
Total d'immobilisations			56437,00	51,578	44,520	

Source : MEQ, Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ. (MEQ).

Dans la couronne sud, sur le territoire actuel de la CSP, plus de 36000,00 m² sont créés au cycle primaire par la construction de 11 écoles entre 1978 et 1993, au coût de plus de \$28,000,000.00. Au secondaire, deux écoles d'une superficie totale de près de 18000,00 m² ont coûté près de 14,000,000.00 pendant l'année scolaire 1993-1994. L'ensemble d'un peu moins de 56500,00 m² a entraîné une mobilisation de plus \$44,500,000.00 (Tableau 6.12).

Tableau 6.13**Parts de la CSP et de la CSMV dans les constructions autorisées dans la région administrative de Montérégie, 1977 - 1995**

	R.A de Montérégie	CSMV Proche banlieue sud	Proportion en Montérégie	CSP Lointaine banlieue sud	Proportion en Montérégie
Superficies au primaire	81136,00 m ²	8703,00 m ²	10,7%	36326,00 m ²	44,8 %
Superficie au primaire+secondaire	14167,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	0,00 m ²	0,0%
Superficies au secondaire	34677,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	17990,00 m ²	51,9%
Total	129980,00 m²	8703,00 m²	6,7%	56437,00 m²	43,4%
Fonds publics					
Fonds publics au primaire	\$63,079,000.00	\$5,060,000.00	8,0%	\$28,075,000	44,5%
Fonds publics au primaire+secondaire	\$15,517,000.00	\$0.00	0,0%	\$0.00	0,0%
Fonds publics au secondaire	\$28,209,000.00	\$0.00	0,0%	\$13,987,000.00	49,6%
Total	\$106,805,000.00	\$5,060,000.00	4,7%	\$44,520,000.00	41,7%

Source : Calculé de Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ, (MEQ).

Au regard du tableau 6.13, les immobilisations autorisées entre 1977 et 1995 atteignent un plafond d'un peu moins de \$107,000,000.00, soit une superficie totale de près de 130000,00 m² pour la construction de 39 écoles. De ces sommes, un peu plus de \$63,000,000.00 est allé à la construction de 81136,00 m² des écoles primaires (28 écoles); \$15,517,000.00 aux bâtiments du primaire+secondaire (quatre écoles); tandis que \$28,209,000.00 étaient consacrés aux édifices du cycle secondaire (7 écoles).

Le territoire de la CSMV sur la rive sud a reçu 4,7% du total des fonds publics investis dans la Montérégie. Sans aucune école secondaire construite, la proportion de la CSMV équivaut seulement à 6,7% de la superficie bâtie au cycle primaire.

À la CSP dans la couronne sud, les proportions sont remarquablement élevées, tant au primaire qu'au secondaire. De l'ensemble des fonds publics investis en Montérégie, la CSP a bénéficié de 41,7% qui correspondent à 43,4% des superficies totales bâties. Ces proportions se répartissent

en termes de 44,5% des investissements consacrés au cycle primaire, pour une superficie évaluée à 44,8% du total correspondant. Tandis que les constructions au secondaire ont reçu 49,6% des fonds qui y étaient alloués, pour 51,9% de la superficie totale correspondante.

En résumé, on peut retenir qu'entre 1977 et 1995, la construction de 109 nouvelles écoles construites au sud de l'Île de Montréal représente une superficie totale de 379215,00 m². Ces immobilisations ont coûté \$327,294,000.00. Au cycle primaire, elles représentent un total de 250508,00 m² (84 écoles) correspondant à une allocation de \$213,101,000.00. Elles sont de 17229,00 m² pour les bâtiments du primaire+secondaire (cinq écoles), évaluées à \$19,179,000.00; tandis qu'elles représentent 111478,00 m² au cycle secondaire (20 écoles), symbolisant \$95,014,000.00. Les figures 6.3-A à 6.3-D représentent l'ensemble des écoles primaires et secondaires actuelles dans les banlieues proche et lointaine au sud de l'Île de Montréal, dans les territoires étudiés.

**LES ÉCOLES DE LA PROCHE ET LOINTAINE BANLIEUE
(au sud de l'Île de Montréal)**

Fig. 6.3-A: Écoles primaires (CSMV)

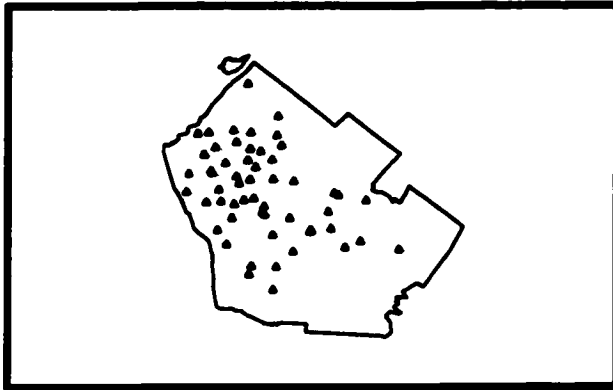


Fig. 6.3-B: Écoles secondaires (CSMV)

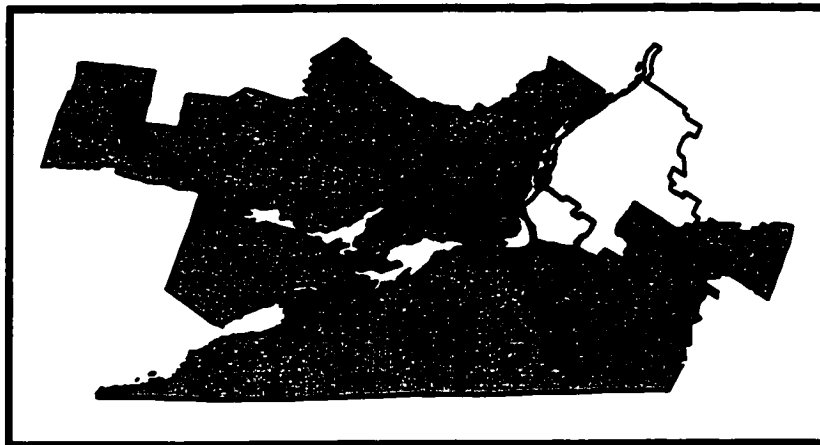
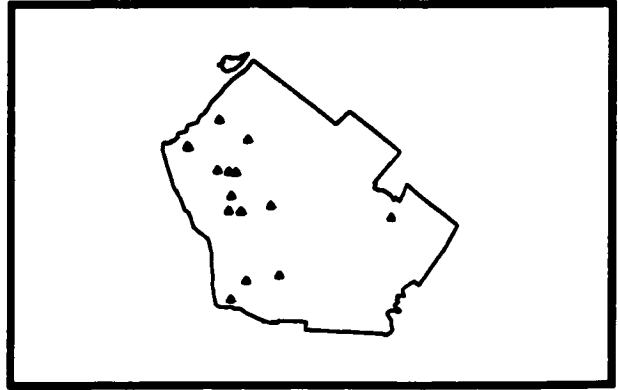


Fig. 6.3-C: Écoles primaires (CSP)

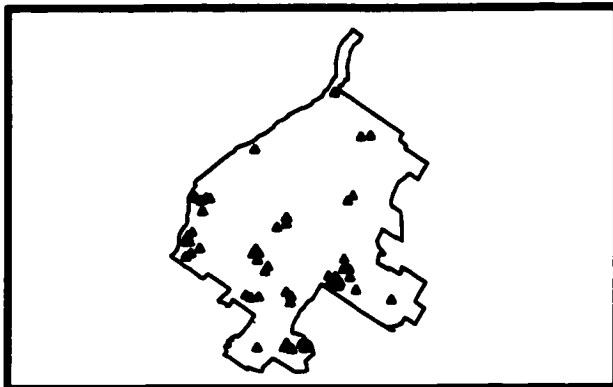
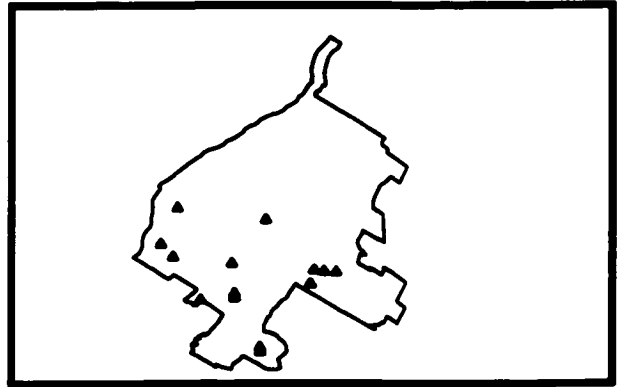


Fig. 6.3-D: Écoles secondaires (CSP)



En comparant les territoires au nord et au sud de l'Île de Montréal au niveau du primaire, les secteurs au nord de la CUM représentent 67,6% d'espaces ajoutés, équivalant à 70,4% des fonds publics investis. Au sud, les immobilisations autorisées pour la construction d'écoles correspondent à 32,4% d'espaces ajoutés. Elles symbolisent 29,6% des fonds publics alloués.

Au niveau des bâtiments abritant le primaire et le secondaire, les superficies bâties constituent 17,8% au nord de la CUM, et 82,2% au sud. Correspondant respectivement à 19,1% et 80,9% du total des fonds investis.

Au secondaire, les territoires au nord de l'Île de Montréal ont reçu 68,9% des ajouts autorisés équivalant à 70,3% des sommes publiques consenties. La région de la Montérégie, beaucoup trop vaste comparativement à celles du nord de la CUM, reçoit 31,1% des espaces ajoutés correspondants, soit 29,7% d'investissements publics alloués à ce sujet.

En conclusion, l'ensemble des immobilisations autorisées par le pouvoir public, entre 1977 et 1995, totalise une superficie bâtie de 527452,00 m² pour 149 écoles agrandies et 109 nouveaux bâtiments. Ces immobilisations ont coûté \$480,291,000.00, dont \$152,997,000.00 pour les agrandissements d'écoles et \$327,294,000.00 pour l'érection de nouveaux édifices. De cet investissement public, les territoires de la CSDL sur la rive nord et de la CSMV sur la rive sud ont bénéficié de 2,0% et 3,4% respectivement; tandis que ceux de la CSSMI dans la couronne nord et la CSP dans la couronne sud ont obtenu dans l'ordre 18,7% et 9,8% (Tableau 6.14).

Tableau 6.14
Immobilisations autorisées hors de l'Île de Montréal, 1977-1995

	RA(13+14+15+16)	CSDL Proche banlieue nord	CSMV Proche banlieue sud	CSSMI Lointaine banlieue nord	CSP Lointaine banlieue sud
Superficie Agrandissements	147938,00	1405,00 (0,9%)	7604,00 (5,1%)	12726,00 (8,6%)	2121,00 (1,4%)
Superficie Constructions	379215,00	7691,00 (2,0%)	8703,00 (2,3%)	90399,00 (23,8%)	56437,00 (18,9%)
Total	527153,00	9096,00 (1,7%)	16307,00 (3,1%)	103125,00 (19,6%)	58558,00 (11,1%)
Financement Agrandissements	\$152,997,000.00	\$1,700,000.00 (1,1)	\$11,244,000.00 (7,3%)	\$10,566,000.00 (6,9%)	\$2,458,000.00 (1,6%)
Financement Constructions	\$327,294,000.00	\$7,865,000.00 (2,4%)	\$5,060,000.00 (1,5%)	\$79,209,000.00 (24,2%)	\$44,520,000.00 (13,6%)
Total	\$480,291,000.00	\$9,565,000.00 (2,0%)	\$16,304,000.00 (3,4%)	\$89,775,000.00 (18,7%)	\$46,958,000.00 (9,8%)

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. DGFÉ. (MEQ).

À cette somme de près d'un demi-milliard de dollars, il faut ajouter \$211,637,422.00 de nouvelles immobilisations autorisées entre 1996 et 1998¹⁵⁸. Ce nouvel investissement hors de la CUM a bénéficié aux territoires scolaires étudiés dans cette recherche de la manière suivante : 3,8% à la CSDL (rive nord), pour la construction de deux écoles primaires (1997-1998); 0,8% à la CSMV (rive sud), pour l'agrandissement d'une école primaire (1998); 14,5% à la CSSMI (couronne nord) pour la construction de cinq nouvelles écoles primaires et d'une école secondaire (1997-1998); et 6,2% à la CSP (couronne sud) pour la construction de trois autres écoles (1996-1998).

Une fois constaté le rapport de force centre-périphérie en matière de fermeture et d'ajout d'espaces scolaires, quels sera l'offre à venir, du moment que le contexte de dénatalité généralisée rend les nouveaux espaces précocement précaires, et que par conséquent l'agrandissement ou encore la construction d'école ne garantit pas sa fréquentation et son fonctionnement à plus ou moins long terme ?

158. MEQ, *Ajouts d'espace pour la formation générale des jeunes dans la RMR de Montréal*, Direction générale du financement et de l'équipement, 1996-1999.

6.3 Les locaux temporaires

Avant de tenter de répondre à cette question au chapitre qui va suivre, il faut remarquer que l'utilisation des locaux temporaires était perçue comme une solution alternative qui s'ajuste à la variation de la demande des services scolaires. Dans le contexte de l'étalement urbain et de la dénatalité justement, les locaux temporaires ont en effet l'avantage théorique de s'adapter à l'évolution de la démographie scolaire, en plus de présenter un moyen cyclique qui pourrait diminuer l'ampleur du transport scolaire dans certaines localités.

Cependant, étant donné que l'offre des services scolaires est une acception qui inclut plus d'éléments que les seuls bâtiments et terrains scolaires, la dispersion de petites unités scolaires sur un territoire scolaire pour des effectifs d'élèves plus que réduits s'avère moins pratique pour l'administration de la mission éducative des jeunes. C'est pour cela que dans la majorité des cas où l'on rencontre ce type des locaux, ils sont juxtaposés aux édifices permanents, au lieu d'être disséminés ici et là. Cette façon de faire rend donc indispensable l'existence d'un bâtiment scolaire auquel, en cas de besoin, l'ajout d'espaces temporaires sera adjoint en attendant l'augmentation significative de la démographie scolaire qui justifiera une nouvelle immobilisation permanente.

Tableau 6.15
Locaux temporaires

Localisation dans la région		Niveau	Superficie en m ²
Proche banlieue	CSDL (nord)	Maternelle	261,00
	CSMV (Sud)	Primaire	62,00
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	Primaire	1,791,00
	CSP (sud)	Primaire	504,00 + 3,543,00 (une école consolidée)

Source : Banques d'immeubles des commissions scolaires, et Entrevues avec les Services des ressources matérielles.

En effet, les commissions scolaires recourent aux locaux temporaires lorsqu'elles s'attendent à des prévisions démographiques conséquentes sur leurs territoires. Pratiquement, dans le cas des

territoires de banlieue considérés dans cette étude (Tableau 6.15), la CSDL sur la rive nord déclare 261,00 m² en préfabriqué à la maternelle Les Trois-soleils, une situation qui sort du cadre de cette analyse. Dans la couronne nord, la CSSMI utilise actuellement 1,791 m² de locaux temporaires répartis entre 6 écoles du secteur primaire, soit 94,00 m² à l'école Village des Jeunes, 478 m² à l'école Le Rucher, 357 m² à Du Mai, 259 m² à Jeunes du Monde, 299 m² au pavillon Saint-Gabriel et 284 m² à Gustave-Desjardins.

Sur la rive sud, la CSMV enregistre un local temporaire de 62,00 m² à l'école Georges-P.-Vanier. Tandis que dans la couronne sud, la CSP en utilise deux pour une superficie totale de 504,00 m² à l'école Jacques Rocheleau, et une école primaire, Aux-Quatre-Vents, d'une superficie de 3,543,00 m². Le cas de cette école située Sainte-Julie est particulière car, bien qu'initialement implantée en 1977 comme un équipement temporaire, elle a été consolidée et stabilisée par un recouvrement des briques tout autour des parois extérieures. Ainsi améliorée, elle sert d'équipement permanent pour l'enseignement de plus de 525 élèves (2001-02) au préscolaire, au primaire et en adaptation scolaire.

Face à l'incertitude d'assurer l'utilisation satisfaisante des immeubles scolaires à long terme, des solutions alternatives, comme l'utilisation des locaux temporaires, étaient envisagées. Ces locaux modulaires en préfabriqués pouvaient être annexés aux édifices scolaires en fonction de la variation de la demande des services éducatifs. Mais, cet ajustement au changement démographique scolaire s'effectuait surtout en raison de l'attente pressentie de nouvelles cohortes d'effectifs susceptibles de justifier l'ajout de nouveaux espaces-élèves permanents. Cependant, cette solution temporaire n'est appréciée, ni par les enseignants, ni par les élèves et les parents de ces derniers à cause de l'humidité, de la moisissure, et des problèmes de santé identifiés chez beaucoup d'enfants exposés à ces locaux. D'ailleurs, à la CSP, plusieurs locaux temporaires ont été démolis à l'été 2000 pour cause de contamination. Un consensus demeure donc quant aux frais de conservation des locaux temporaires, ils sont plus élevés que pour les locaux ordinaires¹⁵⁹. Ce consensus fait que la tendance générale est à l'abandon de ce type des locaux sur la majorité des territoires scolaires.

159. Si l'on s'en tient au cas de l'école Aux-Quatre-Vents, l'indice de consommation d'énergie (chauffage de l'eau, ventilation, humidification, éclairage) est de 10% supérieur à l'indice ordinaire, soit 0,77 GJ/m²/année

6.4 Conclusion

La gestion locale des équipements constitue un réel pouvoir conféré aux commissions scolaires. C'est ainsi que pour assurer leur mission sociale, elles sont tributaires de l'évolution de la demande des services qui varie selon la croissance ou la décroissance démographique dans leurs juridictions.

À cette variation de la demande est liée l'utilisation des bâtiments voués à la formation des jeunes. Moins il y a d'élèves, plus les bâtiments sont sous-utilisés; et plus il y a d'élèves, plus il y a nécessité d'ajout d'espaces. La sous-utilisation marquée d'équipements en bon état de fonctionnement, se traduit par la fermeture d'école. Une situation que connaissent généralement les territoires scolaires centraux. La croissance d'effectifs scolaires entraîne pour sa part l'agrandissement ou la construction de nouvelles écoles. Un portrait caractéristique des territoires scolaires de banlieue, surtout la banlieue lointaine.

Tant pour la période allant de 1977 à 1995 que pour celle de 1996 à 1999, les immobilisations autorisées pour les ajouts d'espaces sont généralement proportionnelles à la distance au centre de la région. Plus on s'éloigne, plus elles sont élevées, justifiées par la demande sociale que constitue le stock et la croissance numérique d'enfants en âge scolaire (Tableau 6.16). Une réalité sociale qui a échappé à l'univers des quartiers centraux où, comme il a été montré plus haut, le seul territoire de la CSDM a fermé plus de 135 écoles.

au lieu de 0,69 GJ/m²/année. Depuis 1977, l'entretien de cette école a coûté au-delà de \$1,500,000.00.

Tableau 6.16

Récapitulatif d'espaces-élèves perdus ou ajoutés (CS étudiées), 1977 - 1995

ESPACES-ÉLÈVES PERDUS				
CS		Nombre d'écoles	Écoles fermées et louées	Écoles fermées et vendues
Centre	CSDM	136	74	62
	CSEM	Données non disponibles		
Proche banlieue	CSDL (nord)	11	-	-
	CSMV (sud)	5	5	-
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	-	-	-
	CSP (sud)	-	-	-
Total		152	79	62
ESPACES-ÉLÈVES AJOUTÉS				
CS		Cycle primaire		
		Agrandissement, m²	Nouvelles constructions, m²	Coûts, \$
Centre	CSDM	-	-	-
	CSEM	-	-	-
Proche banlieue	CSDL (nord)	1405.00	7691.00	9.565.000.00
	CSMV (sud)	1970.00 + 2652.00 (pr + sec)	8703.00	7.191.000.00 + 5.213.000.00 (pr + sec)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	11002.00	62478.00	62.582.000.00
	CSP (sud)	2121.00	36326.00	30.533.000.00
Total		19150.00	115198.00	115.084.000.00
CS		Cycle secondaire		
		Agrandissement, m²	Nouvelles constructions, m²	Coûts, \$
Centre	CSDM	-	-	-
	CSEM	-	-	-
Proche banlieue	CSDL (nord)	-	-	-
	CSMV (sud)	2682.00	-	3.900.000.00
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	1724.00	27921.00	27.191.000.00
	CSP (sud)	-	17990.00	13.987.000.00
Total		4406.00	45911.00	45.078.000.00

Source : Tableaux 6.10 et 6.13, et Annexes VIII, XIX, X et XI

Alors qu'il n'y a pas d'espaces-élèves ajoutés dans les quartiers centraux, les superficies (agrandissements et nouvelles constructions) ajoutées au niveau primaire dans la lointaine banlieue représentent six fois celles de la proche banlieue. Avec des coûts d'immobilisation qui

suivent logiquement les mêmes proportions. Au secondaire, les besoins de la lointaine banlieue sont encore beaucoup plus importants que dans la proche banlieue. Les espaces ajoutés sont d'un ordre de grandeur de un à 18 au profit de la périphérie, avec des coûts d'investissement qui représentent onze fois plus ceux de la proche banlieue. Donc, plus l'on s'éloigne du centre, plus les espaces-élèves ajoutés et les coûts d'immobilisation sont plus importants.

Les résultats de l'observation des coûts de l'offre des services scolaires dans les commissions scolaires étudiées, entre 1977 et 1995, confirment l'hypothèse avancée préalablement à ce sujet. Il est clair donc que l'étalement urbain engendre des *surcoûts* dans la mesure où la dispersion de nouvelles localités nécessite de nouvelles immobilisations scolaires, pendant que d'autres équipements en bon état et amortis sont abandonnés dans les quartiers centraux. Qu'en sera-t-il des prévisions de l'offre des services éducatifs ? Le chapitre qui suit se penche sur la question.

Dès que l'impact de la réduction des effectifs scolaires, ainsi que les effets de leur augmentation sont connus, on peut se tourner vers l'avenir pour voir ce que seront les nouveaux besoins à l'horizon 2004-2005. Je vais d'abord présenter, dans un premier temps, le bilan actuel offre-demande dans les territoires scolaires étudiés; et dans un deuxième temps, y indiquer en quelques lignes la prévision de l'utilisation des bâtiments scolaires.

7.1 Les bilans de l'offre des services scolaires

Les bilans sur l'offre (le stock des locaux scolaires disponibles) dans les territoires scolaires à l'étude permettent de saisir la situation présente de l'utilisation des écoles, ainsi que leur état général. Même si dans cette offre, il faut voir aussi tout ce qui fait fonctionner les écoles comme je l'ai dit déjà, c'est seulement les bâtiments scolaires qui seront considérés dans cette section. Bien entendu, cette offre inclut les locaux temporaires qui, même en proportion moins importante, sont parfois en annexe des édifices scolaires, comme on vient de le voir.

Au chapitre précédent, en effet, il a été montré que plusieurs bâtiments scolaires ont été soustraits de la vocation éducative dans les secteurs centraux, tandis que de nouveaux édifices devenaient nécessaires pour scolariser les enfants de plus en plus nombreux dans la banlieue lointaine. Les bilans de l'offre des services scolaires étant influencés par ceux de leur demande, la baisse de celle-ci crée une dynamique complexe qu'il convient d'examiner de plus près. Il s'agit de voir comment on en arrive à une telle baisse, et retracer les mécanismes qui sous-tendent la réduction des inscriptions dans les écoles.

7.1.1 La dynamique de la baisse de la demande des services scolaires

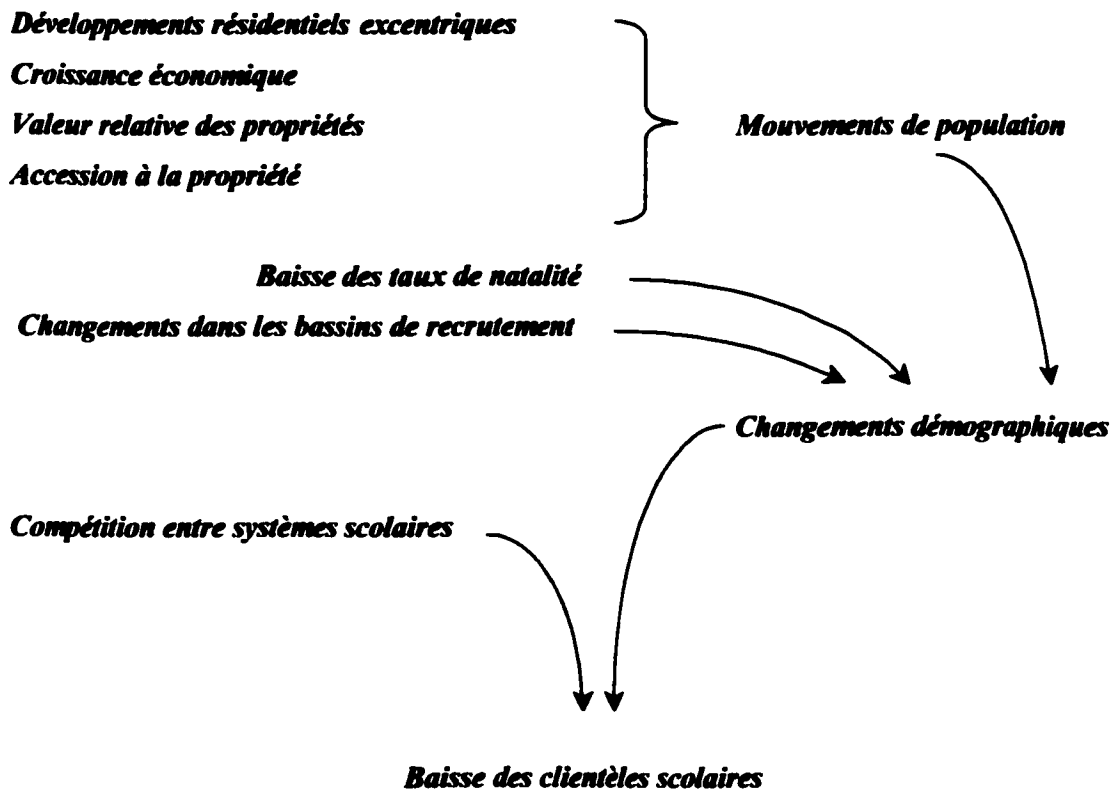
La baisse des effectifs scolaires suppose obligatoirement le passage d'une administration de surpopulation à celle de la « classe vide », et donc du surplus de services et d'équipements¹⁶⁰.

160. Bishop, L.. "Dealing with Declining School Enrollments", In *Education and Urban Society*, Vol. 11, n° 3, may 1979, pp. 285-295.

C'est ce que vivent habituellement les vieux secteurs urbains. Une combinaison des facteurs socio-démographiques peut expliquer les mécanismes qui conduisent à la chute de la clientèle scolaire (Graphique 37).

Graphique 37

Dynamique de baisse de la demande des services scolaires



Source : Urbanex, 1991

Les mouvements de population infligent la chute d'inscriptions dans les écoles des quartiers centraux. Et comme l'étalement urbain engendre ces déplacements du centre vers la périphérie, les chutes des effectifs scolaires dans les quartiers centraux lui sont grandement attribuables. En fait, ces mouvements de population sont le résultat des développements domiciliaires excentriques, d'un contexte économique favorable, des changements dans la valeur relative des propriétés, et des programmes d'accession à la propriété.

La construction domiciliaire étant plus développée en banlieue, particulièrement dans la direction de Laval et la couronne nord, que sur l'Île de Montréal, l'abondance d'espace en périphérie et le coût moins élevé du m² du sol y favorisent plus de nouveaux développements domiciliaires que dans les quartiers centraux¹⁶¹. Selon le processus connu du *filtering*, la croissance des revenus pousse généralement au changement de logement en incitant la consommation de plus d'espace¹⁶². Évidemment, avec l'élévation du niveau de vie, le nouveau style de vie des citoyens conduit à une recherche de plus d'espace à consommer.

Les modèles sociaux relatifs à la propriété individuelle dans des milieux à faible densité démographique constituent encore la règle cautionnée par le consensus populaire¹⁶³. La forme urbaine étalée, subséquente à ce choix, consacre le déclin démographique des quartiers centraux et assure la vitalité de ceux de la périphérie. Ainsi, la valeur relative des propriétés, qui favorise la maison uni-familiale détachée, s'inscrit autant dans les mouvements de population pour imposer la baisse des effectifs scolaires dans les quartiers centraux. En plus du choix pour un

161. Voir Divay, G. et al., *Les promoteurs résidentiels dans les agglomérations de Montréal et de Québec*, Montréal : INRS-Urbanisation, Études et documents 41, 1984, 160 p.

162. La question de *filtering* dans l'occupation des stocks des logements disponibles fait généralement référence à l'impact de la croissance de revenu dans la possession et/ou la location résidentielle. Parce qu'un logement connaît toujours une succession d'occupants, la croissance du nombre des ménages fait que le parc existant des logements ne satisfera pas nécessairement tout le monde. Le niveau de revenu dictera alors théoriquement l'occupation résidentielle en réservant le meilleur habitat aux plus nantis, et le moins bon aux plus démunis. Pour plus de détails, voir notamment Matthews, George, *L'évolution de l'occupation du parc résidentiel plus ancien de Montréal de 1951 à 1979*, Montréal : INRS-Urbanisation, Études et documents 46, 1986, 232 p.

163. Voir SCHL, *Le repeuplement des villes, initiatives canadiennes de densification résidentielle*, rapport principal, chapitre 3, p.15 où la maison uni-familiale détachée, dans un environnement naturel qu'offre généralement les zones péri-urbaines, est perçu comme le meilleur cadre urbain de vie et de l'éducation des enfants par la majorité des nord-américains.

habitat ouvert et discontinu, les déplacements de population sont catalysés par des programmes gouvernementaux d'accèsion à la propriété¹⁶⁴, ainsi que par la facilité économique de l'accessibilité à la banlieue¹⁶⁵.

L'ensemble de ces facteurs se traduit par la migration (intérieure et/ou extérieure) dans l'agglomération montréalaise. Le solde total étant négatif pour l'Île de Montréal, il est donc clair que les mouvements de population sont défavorables au maintien des effectifs dans les écoles de vieux secteurs urbains.

Cependant, les déplacements de population ne sont pas les seules causes de la chute des effectifs scolaires au centre; la baisse des taux de natalité et de fécondité, et les changements dans les bassins de recrutement s'ajoutent à la compétition entre systèmes scolaires pour renforcer la baisse des inscriptions dans les écoles. Cette baisse généralisée des taux de fécondité et de natalité pousse à des changements dans le bassin de recrutement des écoles, une aire déterminée par la distance maximum qu'un enfant peut parcourir entre son domicile et l'école¹⁶⁶. Ainsi, les écoles ont traditionnellement puisé leurs inscriptions dans leurs environs immédiats à l'intérieur des quartiers. Dans la nouvelle organisation territoriale scolaire, les bassins de recrutement sont appelés *secteurs*, des territoires définis par un ou plusieurs codes postaux situés sur les territoires scolaires¹⁶⁷. Face aux changements démographiques, le *secteur* devient le bassin d'alimentation

164. Il existe une documentation relativement abondante traitant de l'impact des programmes gouvernementaux d'accèsion à la propriété. Caroline Andrew et autres en ont parlé dans *La métropole canadienne en mutation, questions de politique urbaine* (sous la direction de Frances Frisken), Toronto : Institut urbain du Canada, Toronto : Institut urbain du Canada, 2 volumes, 1994, pp. 465-498.

165. Le lecteur pourra se référer au chapitre 1, section 1.4 sur les causes de l'étalement urbain. Pour plus de détails à ce sujet, voir Charbonneau et al., 1994, *op. cit.*

166. Hallak, J., *op. cit.*, p. 198. Plusieurs cas de figure de recrutement d'élèves peuvent se présenter selon la spécificité d'une école, par exemple la situation d'une institution spécialisée ou une école unique. Mais pour la majorité d'écoles urbaines supposées remplir les mêmes fonctions, l'idée d'estimation des effectifs scolarisables part de la formule : $E = \pi r^2 d$, où d est la densité de la population d'âge scolaire, et r le rayon du cercle (distance maximum du parcours des élèves).

167. Voir Direction de la statistique et des études quantitatives (DSÉQ), *Guide de demande de prévision de l'effectif scolaire*, version de novembre 2000, pp. 4-8. Le concept de secteur est au cœur des prévisions des clientèles scolaires. Il sert à comprendre et à évaluer les différents comportements démographiques existant à l'intérieur d'une même commission scolaire. Dans le calcul de ces prévisions, le code postal est une unité de base fondamentale et théoriquement indivisible.

pour une ou plusieurs écoles d'une commission scolaire. Il permet donc d'estimer le nombre d'élèves qui, tout en résidant dans un secteur déterminé, sont susceptibles de fréquenter l'une ou l'autre des écoles de la commission scolaire.

Avec ce changement dans le découpage géographique par secteurs, une école donnée peut enregistrer des effectifs scolaires à la baisse, surtout dans le contexte généralisé de chute des taux de fécondité et de natalité. Il faut donc aller au-delà des limites des quartiers traditionnels pour recruter dans les écoles les populations d'âge scolaire. Cela fait intervenir la question du transport scolaire qui répond à la préoccupation de distance entre l'école et la résidence des élèves. Une préoccupation qui se trouve amplifiée dans le cas de zones géographiques en décroissance démographique.

En plus des changements dans les bassins de recrutement d'élèves, la baisse d'effectifs scolaires est aussi causée par la compétition entre les systèmes scolaires. Il faut entendre ici les systèmes publics francophone et anglophone qui se distinguent des systèmes privés en français ou en anglais.

En effet, les territoires scolaires francophones étant superposés sur ceux du système anglophone, le fait d'habiter un quartier offre un choix aux parents pour inscrire leurs enfants dans un système scolaire de leur choix. Un choix qui peut se porter théoriquement en faveur d'une école francophone ou anglophone du système public¹⁶⁸. Habituellement, il s'agit de l'école située dans le voisinage immédiat. Comme tous les systèmes scolaires publics dépendent des subventions gouvernementales, l'accès à celles-ci est justifié par la présence suffisante des clientèles scolaires qui, comme on vient de le voir, n'est pas assurée dans tous les quartiers.

168. Pour plus de détails, le lecteur pourra consulter Després-Poirier, M., *Le système d'éducation du Québec*, Montréal : Gaëtan Morin, 1999, 3^e édition, pp. 95-124. En effet, l'inscription des enfants dans les écoles a été l'objet de plusieurs interventions publiques. Dès la fin des années 1960 (*Loi 63*) et le début de la décennie 1970 (*Lois 22 et 101*), le gouvernement avait cherché à donner la primauté au français. Il exigeait la connaissance de l'anglais comme critère d'admissibilité à l'école anglaise (test d'anglais obligatoire); ce qui fut monter aux barricades les communautés ethniques non assimilées aux communautés de langue maternelle anglaise (les italiens, les juifs, etc.). Ainsi, tout en respectant les droits acquis, la politique québécoise visait à restreindre l'accès à l'enseignement en anglais, majoritairement souhaité par les néo-québécois.

En plus de la compétition entre les écoles publiques francophones et anglophones, on peut également voir dans le système scolaire de l'enseignement privé une cause de diminution des clientèles scolaires dans le réseau public ¹⁶⁹. Le désir d'offrir à leurs enfants un enseignement et une éducation de qualité pousse les parents qui le peuvent à inscrire ceux-ci dans des écoles privées. De la même façon qu'une école d'un quartier peut perdre des élèves au profit d'une autre de la même commission scolaire¹⁷⁰, une école publique peut autant perdre des élèves au profit d'une école privée. En conséquence, la division du nombre potentiel de la population d'âge scolaire dans un secteur déterminé, entre les systèmes éducatifs, se traduit inévitablement par la baisse des effectifs scolaires à inscrire dans une école.

Le phénomène d'étalement urbain, qui se présente comme une toile de fond de la plupart des changements socio-démographiques qui viennent d'être passés en revue, est étroitement lié à la baisse des clientèles scolaires à la CSDM, la CSEM et la CSMV¹⁷¹. Les territoires de ces institutions scolaires correspondent à ceux des municipalités qui souffrent des effets des mouvements de population qui se sont soldés par une perte de poids démographiques entre 1971 et 1996. Une perte qui, au plan scolaire, a un impact sur l'offre des services scolaires.

7.1.2 L'impact de la réduction de la demande des services scolaires

Si la baisse des effectifs scolaires implique le passage obligé d'une administration de surpopulation à celle de « classe vide », la réduction des clientèles entraîne forcément le surplus dans les effectifs du corps enseignant; la sous-utilisation des ressources et des services; et des pressions quant au maintien des équipements dans leur milieu.

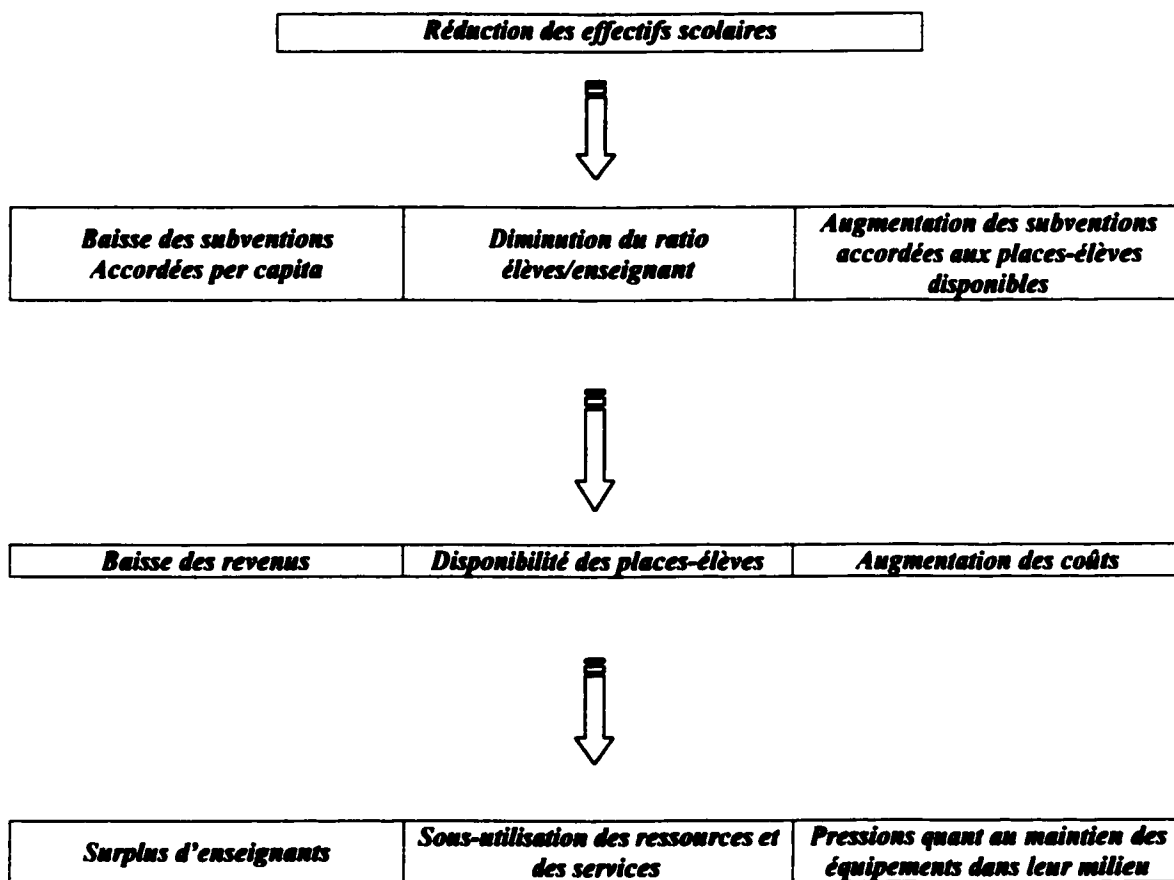
169. La coexistence des réseaux d'établissements d'enseignement public et privé est une réalité franco-catholique. Les anglo-protestants n'ont pas vraiment développé le réseau d'enseignement privé. Même si le réseau privé peut recevoir de l'aide publique moyennant certaines conditions, les priorités du gouvernement n'incluent pas le dossier de l'enseignement privé.

170. Par exemple dans le cas où cette autre école offrirait un programme peu commun tel que celui des études internationales apprécié par certains parents.

171. Autant l'étalement urbain est rattaché à la baisse des effectifs scolaires au centre de la région, autant il l'est en ce qui concerne leur croissance en périphérie, comme on va le voir plus tard.

Il est clair, en effet, que la baisse des effectifs conduit de façon ultime à la rationalisation dans l'exploitation des équipements scolaires, du moins en ce qui concerne les quartiers centraux. Un ensemble des faits successifs conduit à ce constat. Cette baisse engendre celle des subventions accordées per capita; la diminution du ratio élèves/enseignant; et l'augmentation des subventions accordées aux places-élèves disponibles (Graphique 38).

Graphique 38
Impact de la réduction de la demande des services scolaires



Source : Urbanex, 1991

L'allocation de base pour les activités éducatives des jeunes telles qu'elle est accordée aux commissions scolaires par le pouvoir public, est déterminée par plusieurs facteurs¹⁷². Elle dépend des montants de base communs à toutes les commissions scolaires¹⁷³, et propres à chaque ordre d'enseignement selon les catégories d'élèves considérées (voir annexes III et IV).

Ces montants de base sont multipliés par un facteur d'ajustement¹⁷⁴, et par le total des effectifs scolaires déclarés au 30 septembre de chaque année. Une allocation additionnelle est prévue pour l'élève en accueil¹⁷⁵, en plus des subventions pour des dépenses éducatives autres que celles concernant les enseignants et la gestion des écoles. L'importance de l'effectif scolaire est telle qu'il intervient dans le calcul à chaque poste de l'allocation de base. La variation des effectifs affecte donc inévitablement l'allocation totale, en l'augmentant ou en la réduisant selon la croissance ou la décroissance des inscriptions d'élèves.

En plus du coût social de l'étalement urbain vécu par les commissions scolaires centrales, la baisse des subventions accordées per capita est une perte financière qui se conjugue aux autres facteurs pour finalement conduire à la difficulté de maintenir des équipements scolaires amortis dans leurs milieux.

Un autre effet de la réduction des effectifs scolaires est la diminution du ratio élèves/enseignant. Le rapport élèves-enseignant est obtenu en divisant le nombre d'élèves (équivalence au temps plein) par le nombre d'enseignants d'une commission scolaire¹⁷⁶. Quand une réduction des

172. En plus de l'allocation de base pour les activités éducatives des jeunes, les commissions scolaires sont également subventionnées pour l'éducation aux adultes, la formation professionnelle, les activités administratives, les équipements, etc.

173. Les montants de base sont établis à partir du salaire moyen d'un enseignant, dont la classification est de 17 ans de scolarité, échelon 1 (32,465 \$, 1999-2000).

174. Le facteur d'ajustement des montants par élève permet de tenir compte des particularités de chaque commission scolaire quant aux coûts reliés à la rémunération de ses enseignants. En 1999-2000, ce facteur était de 1,5607 à la CS de Montréal; 1,5941 à la CS English-Montréal; 1,5374 à la CS de Laval; 1,5116 à la CS de Seigneurie-des-Mille-Îles; 1,5852 à la CS Marie-Victorin; et 1,5850 à la CS des Patriotes.

175. Il s'agit d'un élève qui est inscrit pour la 1^{re} fois à l'enseignement en français.

176. Selon l'*Entente intervenue entre le comité patronal de négociation pour les commissions scolaires et les syndicats d'enseignants du Québec, 2000-2002*, des règles de formation des groupes d'élèves par enseignant régissent les maxima à ne pas dépasser, sous réserve des conditions particulières. Les maxima en vigueur

effectifs scolaires n'est pas suivie par une baisse proportionnelle du nombre d'enseignants, il s'en suit une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant. À l'image des tableaux 4.1; 4.2; 4.3; 4.4; 4.5; et 4.6 déjà présentés; la diminution des effectifs scolaires dans les juridictions scolaires centrales, et leur augmentation en périphérie depuis les années 1970, suggèrent inévitablement la variation des ratios élèves/enseignant dans chacun des territoires considérés.

En 1998-1999, la 1^{re} année scolaire de nouveaux territoires scolaires, le rapport élèves-enseignant observé au Québec était de 16,0 élèves par enseignant, contre 17,1 élèves par enseignant au milieu des années 1970¹⁷⁷. Dans la région montréalaise, les derniers ratios élèves/enseignant (1998-1999) sont représentés dans le tableau 7.1.

Tableau 7.1
Nombre d'élèves par enseignant, 1998-1999

Rapports élèves - enseignants		
Ratio par commission scolaire	Ratio dans la région administrative	Ratio dans le réseau
15.6 (CSDM)	16.0	16.4
15.8 (CSEM)	16.0	16.4
16.6 (CSDL)	16.5	16.4
16.3 (CSMV)	16.8	16.4
17.5 (CSP)	16.8	16.4
17.7 (CSSMI)	17.0	16.4

Source: MEQ, Indicateurs de gestion, 1998-1999.

Étant donné le caractère récent de nouveaux territoires scolaires, et compte tenu de la non disponibilité des ratios de l'année scolaire 1999-2000, on peut se contenter des chiffres de ce tableau pour le moment. Ils indiquent que plus l'on s'éloigne du centre, plus les rapports élèves-enseignant sont élevés. Ainsi, seules les commissions scolaires les plus au centre (CSDM et CSEM) de la région métropolitaine ont des ratios élèves-enseignant au-dessous de la moyenne

actuellement, tout en étant inférieurs pour le cas des élèves en difficulté et autres, vont jusqu'à 29 élèves réguliers par enseignant au niveau primaire, et à 32 élèves par enseignant au niveau secondaire. pp. 116-120.

177. Voir *Indicateurs de gestion*, édition 1998-1999, pp. 140-427.

provinciale. Ceux des secteurs proches du centre (CSDL et CSMV) sont plus ou moins équivalents à la moyenne du réseau public de l'enseignement des jeunes. Tandis que les territoires scolaires périphériques (CSSMI et CSP) enregistrent des ratios supérieurs même à ce qu'était la moyenne provinciale de 17,1 élèves par enseignant au milieu des années 1970¹⁷⁸.

La faiblesse des rapports élèves-enseignant dans les secteurs centraux de la région de Montréal par rapport à la moyenne provinciale signifie un nombre relativement plus élevé d'enseignants qu'ailleurs dans les couronnes. Ce surplus d'enseignants met en lumière une disponibilité des places-élèves, une expression socio-pédagogique qui touche les activités éducatives. Elle se traduit par la sous-utilisation des équipements dès qu'il est question de planification et de gestion des ressources matérielles. La sous-utilisation des équipements, une conséquence logique de la baisse des effectifs scolaires, est démontrée par l'excès du nombre d'immeubles à caractère éducatif tel que présenté dans le tableau 7.2.

Tableau 7.2
Immeubles excédentaires des commissions scolaires, 2000

	Désignation	Enseignement aux jeunes	Non utilisé	À aliéner	Totalement loué	Partiellement Loué	Total
Centre	CSDM	10	11	19	83	9	122
	CSEM	3	2	10	11	2	28
Proche banlieue	CSDL (nord)	3	5	7	1	5	21
	CSMV (sud)	0	3	0	3	2	8
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	1	0	1	0	1	3
	CSP (sud)	1	3	1	1	1	7
Total		18	24	38	99	20	189

Source: MEQ. Direction générale de financement de l'équipement (DGFE).

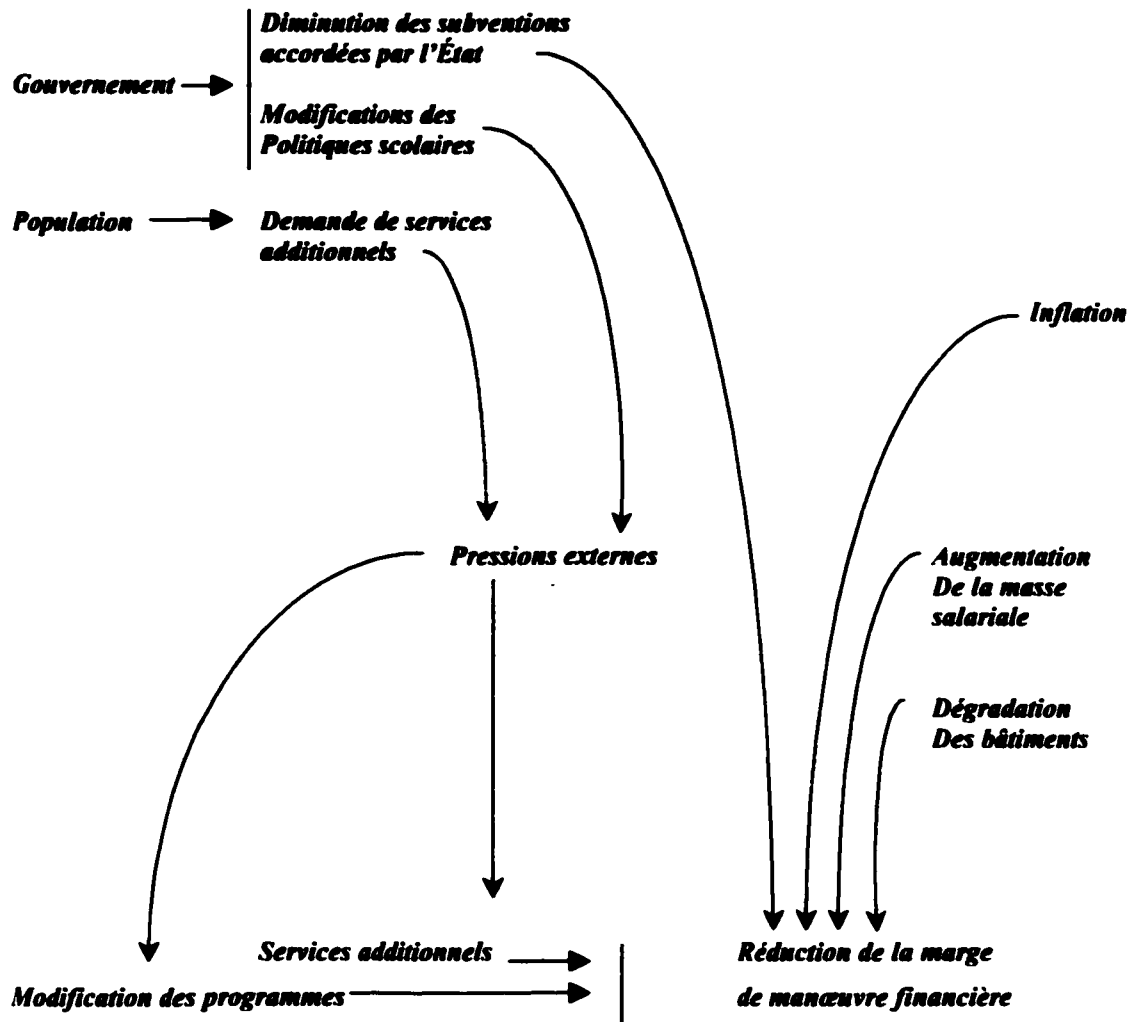
178. La moyenne des ratios élèves-enseignant observés au Québec demeure inférieure à ceux de l'Ontario où un enseignant se voyait confier un groupe de 18,4 élèves (21,8 élèves au milieu des années 1970); et des Etats-Unis où ce rapport était de 16,7 élèves (19,8 élèves dans les années 1970), selon la direction générale des services à la gestion au ministère de l'Éducation. Voir *Indicateurs de l'éducation*, édition 1999, pp.28-29.

À la lumière de ces données, les quartiers centraux de la région montréalaise affichaient en l'an 2000 un total de 150 immeubles scolaires excédentaires, dont 13 établissements pour l'enseignement aux jeunes du primaire et du secondaire (10 écoles à la CSDM et 3 à la CSEM). Sur les rives nord et sud, à la CSDL et à la CSMV, 26 immeubles sont excédentaires dont seulement 3 écoles à Laval. Dix immeubles dont 2 écoles le sont en périphérie, une à la CSSMI dans la couronne nord, et une autre à la CSP dans la couronne sud¹⁷⁹.

Parce que la sous-utilisation des équipements est une réalité peu réjouissante qui implique l'augmentation des coûts, en se conjuguant aux pressions externes et à des facteurs économiques, elle compromet le maintien des équipements dans leur milieu. De la part du gouvernement et de la population, les pressions sur les commissions scolaires se présentent sous la forme de diminution des subventions accordées par l'État; de modification des politiques scolaires; et de demande de services additionnels. Ces pressions s'amplifient avec l'inflation, l'augmentation de la masse salariale, la dégradation des bâtiments, etc. pour finalement réduire la marge de manœuvre financière des commissions scolaires (Graphique 39).

179. En plus de bâtiments pour l'éducation des jeunes, les autres immeubles excédentaires sont ceux qui avaient servi de résidence, de logis, de sous-centres administratifs, de pavillons d'éducation communautaire et des adultes, de formation professionnelle, etc.

Graphique 39
Pressions sur les commissions scolaires



Source : Urbanex. 1991

En effet, parallèlement à la baisse des effectifs scolaires et des subventions subséquentes per capita, le coût des services éducatifs, lui, ne diminue pas. Au contraire, il s'élève même avec l'inflation. On a remarqué une augmentation annuelle moyenne de 10,6% des dépenses de fonctionnement contre une baisse de 17% de la clientèle scolaire au Québec, de 1976 à 1981¹⁸⁰. Estimée à 5,472\$ (2,133\$ constants) en 1998-1999 (20,8% du PIB) au Québec, la dépense de fonctionnement par élève était de 1,808\$ en 1976-1977; tandis que celle des commissions scolaires était évaluée en millions en 1998-1999 à 6,088.00\$ (2,372.90\$ constants) contre 2,335.30\$ en 1976-1977.

Cela veut dire que la dépense de fonctionnement des commissions scolaires est restée presque la même en dollars constants en 22 ans (une augmentation de 161% en dollars courants). Celle qui a été consacrée à l'éducation d'un élève a connu un bond de 18% en dollars constants pendant ce temps (203% en dollars courants). Parce qu'il n'y a pas de seuil minimal du nombre d'élèves pour assurer le fonctionnement d'une école, et parce que chaque commission scolaire doit voir à sa santé financière, le maintien des équipements scolaires sous-utilisés dans leur milieu devient problématique.

Avant de passer à l'état de l'utilisation des édifices scolaires ainsi que leur nombre, il serait utile de présenter leur état physique. La disponibilité des données oblige à ne considérer que la situation générale dans les territoires des régions administratives. Le groupe de travail sur la conservation des équipements scolaires (GTCÉS) s'était déjà penché sur la question. Aucune autre étude n'ayant été faite depuis près d'une dizaine d'années, les résultats des travaux faits par ce groupe, en 1988 et en 1993 sont repris ci-après (Tableau 7.3).

180. MEQ, *Indicateurs de l'Éducation*, édition 1999, pp. 22-25.

Tableau 7.3**Côtes générales de l'évaluation de l'état des immeubles des commissions par région administrative**

	Structure		Architecture		Mécanique		Électricité		Aménagement extérieur		Total	
	'88	'93	'88	'93	'88	'93	'88	'93	'88	'93	'88	'93
R.A 06	75	76	71	71	73	73	73	74	71	71	72	73
R.A 13	86	81	78	69	68	68	70	68	76	69	76	71
R.A 15	78	76	71	72	73	72	74	74	70	68	73	73
R.A 16	76	76	69	71	72	72	74	74	70	69	71	73
<i>Moyenne provinciale</i>	<i>75,8</i>	<i>76,1</i>	<i>70,2</i>	<i>71,5</i>	<i>72,0</i>	<i>72,9</i>	<i>73,7</i>	<i>74,6</i>	<i>70,3</i>	<i>70,6</i>	<i>72</i>	<i>73</i>

Source : MEQ, Évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires, DGFÉ, 1995.

Dans une étude qui incluait l'ensemble de la province, ce groupe de travail a noté le bon état des bâtiments à vocation éducative dans la région montréalaise¹⁸¹. Les résultats du tableau 7.3 signifient que l'ensemble des composantes des bâtiments de formation aux jeunes dans les régions administratives 06 (île de Montréal), 13 (Laval), 15 (Laurentides) et 16 (Montérégie), remplissaient correctement les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues. Elles ne nécessitaient, pour certaines, que des interventions ponctuelles pour qu'elles puissent atteindre ou dépasser leur durée de vie normale.

Comment ces édifices scolaires en bon état de fonctionnement sont-ils utilisés ? Compte-tenu de la longueur de certains tableaux que je ne peux inclure dans le développement même du texte pour des raisons pratiques, le lecteur devra donc se référer aux annexes correspondants pour circonscrire le propos égayé sur ces bilans. Pour les établir, j'ai considéré quelques éléments estimés de première importance pour chaque commission scolaire. Il s'agit du nom de l'école; de l'année de sa construction, ainsi que de son agrandissement s'il y a lieu; de sa capacité

181. Composé des représentants du MEQ et de ceux des commissions scolaires, ce groupe de travail avait statué sur les principales composantes des immeubles d'enseignement : la structure, l'architecture, la mécanique, l'électricité, et l'aménagement extérieur. Les côtes à attribuer étaient : excellent (92% à 100%), très bon (75% à 92%), bon (58% à 75%), mauvais (42% à 58%), très mauvais (25% à 42%), ou critique (moins de 25%).

d'accueil¹⁸²; du nombre d'élèves inscrits en 1999-2000; du pourcentage d'utilisation de l'édifice à cette année; et de l'adresse de l'école. Par la comparaison des données sur les inscriptions et les capacités d'accueil, on peut se faire une idée sur l'utilisation des équipements scolaires, à l'année scolaire 1999-2000.

En procédant du centre vers la périphérie, je vais, dans un premier temps, présenter la situation sur les territoires centraux à la CSDM et la CSEM; ensuite celle des territoires proches du centre, à la CSDL sur la rive nord et la CSMV sur la rive sud; et enfin examiner les bilans offre-demande des territoires périphériques, à la CSSMI dans la couronne nord et la CSP dans la couronne sud.

La CSDM possède aujourd'hui plus de 140 écoles primaires dont 30% fonctionnent à moins de 50% de leur capacité optimale (annexe XV). De ce nombre d'édifices fortement sous-utilisés, deux écoles le sont à moins de 80% de leur capacité. Quatre écoles ont cependant connu des inscriptions au-dessus de leur capacité optimale (Fernand-Séguin; N-D-de-Grâce; Saint-André-Apôtre; et Sainte-Catherine-de-Sienne). À la CSEM, sur les 45 édifices du niveau primaire, 33% d'écoles sont utilisées à la moitié de la capacité offerte (annexe XVI). De ce nombre, quatre édifices présentent un surplus d'espaces disponibles de 80%; tandis que deux écoles ont un nombre d'inscriptions plus élevé que la capacité idéale (Dante et Dunrae Gardens).

À la CSDL, sur la rive nord, 7% seulement des 71 écoles primaires sont sous-utilisés à moins de la moitié de leur capacité; avec 33 écoles dépassant le nombre des places théoriquement disponibles (annexe XVII). À la CSMV, une seule école (Félix-Leclerc) sur 61 est utilisée à 41%, alors que 10 autres dépassent les 100% de leur capacité (annexe XVIII).

182. La notion de *capacité d'accueil* d'une école semble être relativement complexe selon les différentes personnes consultées. C'est une notion qui n'est pas pointue, parce qu'elle peut changer à chaque fois qu'un nouveau besoin est créé; par exemple la construction d'un gymnase en utilisant un autre local de la même école. Aux yeux de plusieurs services de l'organisation scolaire dans les commissions scolaires, les données qui se réfèrent aux capacités d'accueil devraient être prises avec précaution. Au conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) où la capacité d'accueil des écoles était calculée à deux niveaux, optimale et théorique, les informations qui s'y rattachent sont désormais supprimées suite à un avis des directeurs du service des ressources matérielles des commissions scolaires.

En périphérie, l'école la moins utilisée à la CSSMI (Trait-d'Union, pav. Adolphe-Chapleau), dans la couronne nord, l'est à 81%; tandis que 30 autres sont au-dessus de leur capacité optimale (annexe XIX). Dans la couronne sud, sur 56 écoles à la CSP, le bâtiment le moins utilisé est celui de l'école Cedar Street à Beloeil qui est occupé à 75% de sa capacité (annexe XX).

Au cycle secondaire, un tiers des 39 écoles répertoriées à la CSDM fonctionnent à moins de la moitié de leur capacité, avec quatre écoles sous-utilisées à 80%; alors qu'une école présente l'équilibre (Eulalie-Durocher), l'offre étant égale à la demande (annexe XXI). À la CSEM, 16 écoles sur les 30 inventoriées sont sous-utilisées à moins de 50% des places disponibles, avec neuf écoles offrant un surplus des places de 80% de leur capacité (annexe XXII).

Alors qu'à la CSDL, il n'est pas possible de prévoir l'utilisation de la vingtaine d'écoles secondaires (annexe XXIII) par suite de l'indisponibilité de leurs capacités. À la CSMV sur la rive sud, une seule école (école Participative) sur les 16 que compte cette institution au secondaire est utilisée à moins de la moitié de sa capacité (annexe XXIV).

Dans la couronne nord, sur les 11 écoles secondaires identifiées à la CSSMI, une seule école utilise 67% de sa capacité, contre au moins 72% pour les autres. Deux écoles fonctionnent même à pleine capacité ou plus (annexe XXV). En périphérie sud, une seule école sur 9 est utilisée à 83% à la CSP, alors que les autres ont des proportions qui frôlent la totalité de leur capacité d'accueil (annexe XXVI).

Tous les bâtiments scolaires, utilisés à pleine capacité ou sous-utilisés, doivent être entretenus et gardés en bon état de fonctionnement. Une opération qui engage l'investissement annuel des sommes considérables (Tableau 7.4), et qui est justifiée surtout si la demande des services scolaires était conséquente. Elle l'est généralement dans les territoires scolaires de banlieue, mais elle reste déficiente dans plusieurs quartiers du centre.

Tableau 7.4**Superficies et coûts d'entretien des bâtiments par commission scolaire, 1998 - 1999**

	Désignation	Âge moyen des bâtiments	Superficie totale en m ² *	Superficie par élève en m ²	Coût d'entretien** \$/par m ²	Coût total d'entretien
Centre	CSDM	45	1501147,00	17,10	29,65	\$44,509,008.55
	CSEM	43	492525,00	16,10	29,58	\$14,568,889.50
Proche banlieue	CSDL (nord)	38	551438,00	12,50	33,24	\$18,329,799.12
	CSMV (sud)	37	468436,00	12,00	34,17	\$16,006,458.12
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	29	352166,00	9,00	35,38	\$12,459,633.08
	CSP (sud)	29	367501,00	11,10	31,12	\$11,436,631.12

* Y compris la superficie des bâtiments à vocation éducative et non éducative.

** Conservation des immeubles, entretien ménager et consommation énergétique.

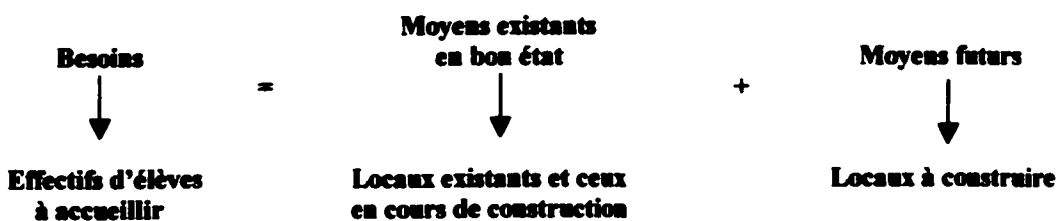
Source : MEQ, Indicateurs de gestion, 1998-1999.

En regardant ce tableau, plus on s'éloigne du centre, plus la superficie par élève diminue; et plus naturellement l'âge moyen des bâtiments scolaires décroît. Une indication qui atteste du surplus des places-élèves dans les équipements scolaires centraux, amortis et toujours en bon état; et le besoin manifeste d'ajout des locaux dans les territoires éloignés. Les coûts d'entretien sont évidemment proportionnels au nombre des bâtiments possédés par chaque commission scolaire, et n'augmentent pas beaucoup en fonction de l'achalandage.

Une fois brossée la situation globale de l'offre et de la demande en éducation en 1999-2000 dans les commissions scolaires étudiées, peut-on anticiper l'utilisation des bâtiments scolaires à l'horizon 2004-2005 ? Quels seront les besoins des commissions scolaires en ce qui concerne les édifices d'enseignement à cet horizon ?

7.2 Planification de l'offre des services scolaires

Comme il a été dit précédemment, la mission éducative d'une commission scolaire est justifiée par la présence de la population d'âge scolaire. Parce que la *Loi sur l'instruction publique* oblige la scolarisation de cette couche sociale, les équipements nécessaires à leur éducation sont planifiés en fonction des variations des inscriptions, et leur tendance sur un certain horizon. Ce qui permet de traduire le rapport entre les inscriptions et les nécessités d'équipements par la formule¹⁸³ :



En confrontant la capacité d'accueil des édifices scolaires existants, et la prévision des inscriptions dans les écoles, telle que présentée précédemment, on peut avoir un aperçu global des besoins d'équipements sur le territoire de chaque commission scolaire. En effet, l'affectation des inscriptions de l'année scolaire 1999-2000 par les taux de variation des prévisions des effectifs présentés au tableau 5.9, permet d'appréhender théoriquement l'utilisation des bâtiments scolaires, à l'horizon 2004-2005. Il est donc possible d'établir de nouveaux bilans offre-demande, qui indiquent les besoins à venir à ce sujet. Afin d'aller dans ce sens, j'ai inclus dans les tableaux correspondants deux colonnes dont une sur les inscriptions prévues et l'autre sur les taux d'utilisation proprement dits (Voir les annexes XV à XXVI).

Basée sur des prévisions démographiques scolaires, la prospective de nouveaux bilans à l'horizon indiqué permet de décider quels édifices il convient de fermer ou de maintenir. Il est envisageable même de voir dans quels territoires scolaires il sera utile d'ajouter de nouveaux espaces par l'agrandissement des équipements existants ou par la construction de nouvelles écoles.

183. Hallak, Jacques, *op.cit.*, p. 292.

Les prévisions étant généralement à la baisse lorsqu'on examine la projection des inscriptions au cycle primaire (Tableau 5.9), l'utilisation des bâtiments scolaires à l'horizon 2004-05 va, par conséquent, refléter les tendances de cette projection. Ce qui fait qu'à ce niveau d'enseignement, les écoles utilisées à moins de 80% de leur capacité en 1999-2000 le seront davantage à l'horizon 2004-05. Cette situation les place potentiellement dans la catégorie des écoles à statut précaire.

En consultant les annexes XV à XXVI, les écoles correspondant à ce portrait sont situées au centre de la région métropolitaine. Au moins deux écoles primaires à la CSDM (Gadbois et N-D-de Grâce, annexe) et quatre de la CSEM (Face I et II; John XXIII; St. Patrick's; et St. Raphael) seront susceptibles d'être fermées d'ici 2005; tandis que celles qui sont utilisées à moins de la moitié de leur capacité pourront connaître un sursis d'ici-là.

À Laval, sur la rive nord, même si cinq écoles (Beau-Séjour, d'Argenteuil, Latour, Le Sorbier et Saint-Gilles) seront utilisées à moins de la moitié de leur capacité optimale, aucune ne le sera à moins de 80%; alors que vingt autres connaîtront un dépassement de leur capacité actuelle. À la CSMV, sur la rive sud, une seule école (Félix-Leclerc) sera utilisée à moins de la moitié de sa capacité; tandis qu'une autre dépassera la totalité de sa capacité. Alors que les dépassements des capacités d'accueil se multiplieront sur la rive nord, l'utilisation des bâtiments scolaires sur la rive sud variera entre 53% et 99%. Une situation qui ne présage aucune fermeture d'école à l'horizon 2005.

En banlieue lointaine, l'école la moins utilisée dans la couronne nord à la CSSMI (Trait-d'Union, pav. Adolphe-Chapleau) le sera à 74%, alors que d'autres auront pour la plupart une affluence située au-dessus de 90% de leur capacité. Dans la couronne sud, deux écoles (Cedar Street et Jolivent, pav. Tilleuls) seront utilisées à moins de 70%, pendant que 17 autres connaîtront un dépassement de leur capacité. On peut donc constater qu'à l'horizon 2004-05, il n'existe aucune menace de fermeture d'école dans les couronnes, alors que les dépassements des capacités existantes y suggère de considérer l'ajout d'espaces.

Au niveau du secondaire, au centre de la région et dans la proche banlieue, quelques cas déplorables doivent être signalés, tant à la CSDM, à la CSEM qu'à la CSMV. Dix écoles sur les 38 de la CSDM, 16 écoles sur les 29 de la CSEM, et une école sur les 16 de CSMV fonctionneront encore sous le seuil de 50% de leur capacité¹⁸⁴. Ces 26 écoles offrent, par leur sous-utilisation, une certaine précarité qui leur fera perdre leur vocation tant que les tendances démographiques ne seront pas favorablement ajustées.

Ailleurs, les prévisions d'inscriptions à l'horizon 2004-05 étant toutes à la hausse, une plus grande utilisation des ressources matérielles disponibles, et l'acquisition des nouvelles immobilisations seront de mise. Étant donné l'horizon de planification beaucoup plus rapproché, l'inscription dans les écoles, tant dans la proche banlieue que dans la lointaine, s'accommodera généralement des espaces-élèves disponibles. Tandis que certaines écoles, utilisées à plus de 100% de leur capacité, devront être agrandies pour mieux satisfaire à la demande grandissante¹⁸⁵.

7.3 Conclusion

L'intérêt de la présentation qui vient d'être faite est de montrer que l'étalement urbain, appuyé par la dénatalité, entraîne des effets pervers et des *surcoûts* dans la dispensation des services éducatifs. Dès lors, il est essentiel de se demander s'il suffit d'ouvrir des établissements d'enseignement, sur base des prévisions démographiques à cours terme, pour en garantir le fonctionnement et la fréquentation, à long terme. Dans tous les cas, la faiblesse des taux de natalité, bien inférieurs au taux reconnu de renouvellement d'une génération, impose la prudence dans la tentative de nouvelles immobilisations scolaires. Le cas de certains bâtiments scolaires, trop récents pour être fermés rapidement, est l'exemple même d'un effet pervers du modèle d'étalement urbain en matière d'équipements scolaires. La fermeture de la Polyvalente Émile

184. Il s'agit de Accès Est, Accès Nord, Espace-Jeunesse, Face III et IV, Henri-Julien, Laurier, Louis-Joseph-Papineau, Marie-Anne (soir), Pierre-Dupuy et Saint-Louis, pour la CSDM; et de James Lyng, John F. Kennedy, Laurenhill Academy, Lester B. Pearson, Marymount Academy, Options I et II, Paul IV, Rosemount, Royal Vale, Sir Wilfrid Laurier, St. Pius X, St. Raphael, Vezina, et Wagar, pour la CSEM.

185. C'est le cas de Saint-Jean-Baptiste (CSMV), de Deux-Montagnes, d'Oka, des Patriotes, du Harfang, Jean-Jacques-Rousseau, Sainte-Thérèse (CSSMI), du Grand-Côteau, du Mont-Bruno et Ozias-Leduc (CSP).

Nélligan qui a été abandonnée en 1983 après seulement 13 années d'utilisation comme équipement public de formation aux jeunes, est plus éloquente à ce sujet¹⁸⁶.

Tableau 7.5
Utilisation des édifices d'enseignement aux jeunes en 1999-00 et 2004-05
(CS étudiées)

Utilisation au cycle primaire (capacité d'accueil par école)							
CS		moins de 50%		Entre 50% et 99%		100% et plus	
		1999-00	2004-05	1999-00	2004-05	1999-00	2004-05
Centre	CSDM	42	43	86	85	4	4
	CSEM	15	15	26	26	2	2
Proche banlieue	CSDL (nord)	5	5	17	31	36	23
	CSMV (sud)	1	1	43	53	11	1
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	-	-	24	57	33	-
	CSP (sud)	-	-	23	35	33	20
Total		63	64	219	287	119	50
Utilisation au cycle secondaire (capacité d'accueil par école)							
CS		moins de 50%		Entre 50% et 99%		100% et plus	
		1999-00	2004-05	1999-00	2004-05	1999-00	2004-05
Centre	CSDM	13	10	20	18	1	6
	CSEM	16	16	6	5	-	1
Proche banlieue	CSDL (nord)	Les capacités d'accueil des écoles secondaires à la CSDL ne sont pas disponibles					
	CSMV (sud)	1	1	7	6	1	2
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	-	-	9	5	2	6
	CSP (sud)	-	-	9	2	-	7
Total (partiel)		30	27	51	36	4	22

Source : Annexes XV à XXV.

186. Voir la section 6.1.1 au chapitre 6.

En comparant l'utilisation des bâtiments voués à l'enseignement à l'horizon 2004-05 avec l'année scolaire 1999-00, la décroissance généralisée au niveau des classes du primaire et la croissance au secondaire sont très remarquables pour la disponibilité des espaces-élèves dans le premier cas, et le besoin de nouveaux espaces dans le second. L'un et l'autre sont particulièrement assez visibles dans la banlieue où les nombres d'écoles utilisées à 50%-99% ou 100% et plus, entre les deux périodes, affichent des écarts conséquents.

Les agrandissements et les constructions d'écoles au cycle primaire ne seront pas justifiés à cause des tendances décroissantes des prévisions à très court terme. Au secondaire, bien que les ajouts d'espaces seraient justifiables en raison de l'augmentation des populations de 12 ans et plus, les commissions scolaires devraient plutôt maximiser l'utilisation des équipements existants au lieu de rechercher de nouvelles immobilisations. En présence de la dénatalité, tout nouvel ajout d'espace-élève ne sera que l'effet de la dispersion des secteurs habités qui ne peut permettre facilement le regroupement d'élèves. Autant la discontinuité spatiale pousse de plus en plus des gens vers la banlieue toujours lointaine, et nécessite des coûts additionnels par le prolongement des services urbains¹⁸⁷, autant la création de nouvelles places en éducation vont représenter un *surcoût* qui serait amoindri si le territoire métropolitain était consolidé. On peut supposer qu'une telle forme urbaine aurait pu éviter, si pas toutes les fermetures connues d'écoles au centre, mais du moins en préserver quelques-unes.

Ainsi, pour une décision individuelle de re-localisation en périphérie, l'ensemble des citoyens sera mis à contribution, au nom de la scolarisation légale des enfants de six à 16 ans, pour assurer le financement de nouveaux équipements de superstructure que sont les bâtiments scolaires, pendant que d'autres installations scolaires, encore fonctionnelles, seront sous-utilisées ou abandonnées au centre.

187. Voir *The Cost of Sprawl*, 1974; et *Greater Toronto Area Urban Structure Concepts Study*, 1990.

Depuis l'avènement des Lois-cadres à la fin des années 1970 au Québec¹⁸⁸, la planification de l'utilisation du sol s'est codifiée, en s'inscrivant à l'ordre du jour dans toutes les municipalités locales et régionales comme un processus global de société. Ainsi, l'utilisation du sol pour une activité déterminée doit désormais répondre au principe de conformité au plan établi qui, lui-même, s'insère dans un schéma défini au niveau régional¹⁸⁹. L'école étant un équipement structurant pour une municipalité, la planification des terrains nécessaires à l'implantation des bâtiments scolaires n'échappe pas à cette contrainte voulue par le législateur. En rendant l'usage des terrains scolaires compatible avec d'autres utilisations du sol environnantes, la présence de l'école, tout en étant conforme au plan d'urbanisme, répond à l'adéquation entre les besoins des citoyens dans ce domaine et l'aménagement rationnel du territoire.

Sans justifier la raison d'être de l'urbanisme, il serait intéressant de présenter quelques éléments sur les instruments de cette discipline, et voir quels sont les mécanismes qui conduisent à l'acquisition des terrains scolaires. C'est dans ce sens que l'on peut voir comment le phénomène de l'étalement urbain influe sur l'offre des services éducatifs, dans le cas des terrains scolaires. Seuls les éléments touchant la planification de l'utilisation du sol, le marché foncier et le processus d'acquisition des terrains scolaires, ainsi que leurs coûts relatifs, seront considérés dans ce chapitre.

8.1 L'espace et la planification de l'utilisation du sol

L'espace bâti, un résultat des forces sociales qui s'affrontent ou s'associent selon leurs intérêts ou la conjoncture, est un cadre de vie susceptible de changement. Les populations sont constamment préoccupées de la qualité du milieu qu'elles habitent et de leur environnement immédiat. Afin de répondre à ces préoccupations et garantir des environnements viables, toutes les municipalités

188. Comme il a été dit déjà, il s'agit principalement de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA, 1978), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, 1979) et la *Loi sur la fiscalité municipale* (1979).

189. Selon l'esprit de la LAU (L.R.Q., chapitre A 19.1), la notion de conformité ne réfère pas au caractère identique des usages du sol entre le plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement, mais plutôt à leur compatibilité.

régionales et locales planifient l'occupation du sol dans leurs juridictions, dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés par le législateur. Les procédés de mise en marché utilisés et la forte demande existante de terrains à bâtir incitent à la réglementation dans l'utilisation du sol. Cette section du chapitre rappelle brièvement les moyens utilisés par les gouvernements locaux pour garantir la viabilité de leurs territoires et prévenir la nuisance¹⁹⁰.

Les instruments d'urbanisme (le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et les règlements) sont les moyens dont disposent les autorités et la collectivité pour mettre en œuvre l'occupation de leur territoire.

Le schéma d'aménagement et le plan ne diffèrent que par l'échelle territoriale et le degré de précision des orientations. Le schéma d'aménagement contient des enjeux globaux qui intéressent plusieurs collectivités locales d'une région, tels que l'implantation d'un parc industriel et la préservation de sites patrimoniaux. Des projets ayant une portée nationale (les infrastructures routières ou de transport d'énergie, etc.) peuvent également y figurer. Le plan d'urbanisme regroupe des enjeux particuliers qui ne concernent qu'une collectivité locale, comme les petits centres commerciaux, les parcs de voisinage, etc. Étant donné que le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme sont des énoncés d'intentions et des propositions présentant une vision théorique de l'utilisation du sol, seuls les règlements (de zonage, de lotissement et de construction) sont des moyens techniques et juridiques de mise en œuvre des plans directeurs d'urbanisme. Ce sont eux qui consacrent l'occupation du sol d'une collectivité locale. Ils demeurent, par conséquent, opposables aux citoyens.

Conçu pour des besoins de portée locale, le contenu du plan d'urbanisme demeure, d'une part, plus précis que celui d'un schéma d'aménagement; et d'autre part, plus général par rapport aux dispositions des règlements d'urbanisme. Prévus dans les schémas d'aménagement et dans les plans d'urbanisme, les équipements publics sont le reflet du niveau de la croissance urbaine. Pour planifier leur implantation, plusieurs approches sont possibles dont celle qui gravite autour

190. La notion de nuisance est à la base de la ségrégation spatiale dans l'utilisation du sol. Elle révèle qu'une activité urbaine non compatible à une première engendre une nuisance dans le développement de celle-ci. Elle permet donc de différencier et de séparer les activités urbaines qui ne sont pas de même nature.

de la variable « population », celle qui privilégie l'utilisation des modèles d'expérimentation¹⁹¹, et celle qui essaie de cerner les problèmes complexes du développement urbain.

C'est dans cette dernière approche que s'inscrit l'étude de types d'équipements publics et leur portée. On a ainsi des équipements urbains de portée locale (l'adduction d'eau, les systèmes égouts, le logement, etc.), des équipements de nature économique (l'infrastructure industrielle et de services), ceux à caractère socio-administratif (les installations culturelles, artistiques, sanitaires et scolaires). Pour répondre à la demande des services éducatifs, la planification de l'offre de ces services requiert la considération des éléments démographiques (tels que vus aux chapitres 4 et 5), des facteurs géographiques et des caractéristiques physiques des établissements scolaires (chapitre 6 et 7). Parmi les caractéristiques physiques des équipements scolaires, la superficie du terrain scolaire joue un rôle d'importance car elle est implicitement comprise dans l'implantation des équipements scolaires comme le support naturel des activités éducatives.

Ainsi, en matière des équipements publics tels que les écoles, la LAU exige qu'au schéma d'aménagement soit précisé l'identification et la localisation approximative des équipements et des infrastructures à être mis en place par le gouvernement, ses ministères, ainsi que par un organisme public ou par une commission scolaire¹⁹². Tandis qu'au plan d'urbanisme, il est demandé notamment de donner une expression territoriale de ces équipements, par la définition des grandes affectations du sol et les densités de son occupation¹⁹³. C'est dans ce sens qu'on en arrive à l'indication et la localisation d'une école, primaire ou secondaire, conformément aux changements observés et prévus des variables démographiques, tant à l'échelon local que régional.

Dans la réglementation d'urbanisme, la fonction résidentielle est une activité d'importance qui donne à une localité l'animation et la vie dont elle a besoin pour son développement. Les revenus

191. Cette approche, basée sur la vérification des grandes hypothèses des plans alternatifs et le développement d'une théorie, s'intéressent aux questions que l'on se pose sur ce que doit être la forme urbaine (*Journal of the American Institute of Planners*, Special issue : Urban Development Models, XXXI, 1965).

192. L.A.U., art. 5, par. 8.

193. L.A.U. art. 83, par. 2.

municipaux étant de source foncière, l'attrait d'une population résidante de plus en plus élevée est le mobile qui sous-tend les efforts de toutes les municipalités¹⁹⁴. Cet attrait peut prendre plusieurs formes. La présence d'une école dans le voisinage des quartiers résidentiels est une des stratégies de développement souvent mise de l'avant par les autorités locales. Le nombre des terrains pour les services scolaires va donc dépendre de la densité des habitants dans les secteurs résidentiels.

Théoriquement, la première qualité d'un milieu résidentiel adéquat consisterait à offrir des types d'habitations variées pour satisfaire tous les groupes d'âge et tous les types de revenus. Dans ce décor idéal, une densité résidentielle de 250 logements/ha (25,000 logements/km²) est considérée comme très élevée; tandis qu'une autre de 10 logements/ha (1,000 logements/km²) est perçue comme très basse¹⁹⁵. Cette dernière, la densité de l'« anti-ville », équivaut généralement à celle des villes de banlieue où la maison uni-familiale détachée constitue la norme de l'usage résidentiel. Le déferlement de cette forme urbaine dans le paysage nord-américain, loin d'assurer la consolidation du tissu urbain, crée plutôt des îlots de collectivités privilégiant l'automobile comme moyen de déplacement intra et extra-muros.

Quelle que soit la forme (concentrée ou éclatée) imprimée au développement urbain, le caractère avoisinant des écoles par rapport aux habitations exige, pour des raisons pratiques, que chaque localité en soit dotée. Par conséquent, les terrains nécessaires à l'implantation des équipements scolaires s'insèrent dans les périmètres résidentiels avec lesquels ils sont compatibles. Selon les normes d'urbanisme, une école primaire, essentielle pour une population de 1,000 à 4,000 personnes, se situerait à une distance de 400 à 800 m des habitations, alors qu'une école secondaire, nécessaire pour une localité de 10,000 habitants, se localiserait à environ 1,5 km des habitations. Soumis à la contrainte d'accessibilité aux clientèles correspondantes, il va donc de soi que, face au développement urbain, les équipements scolaires soient l'objet d'une

194. Avec l'avènement de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les recettes des municipalités proviennent de la taxation foncière plutôt que de l'imposition sur les revenus des résidents.

195. Guay, P.-Y., *Introduction à l'urbanisme : Approches théories, instruments et critères*, Mont-Royal : Modulo-Éditeur, pp. 143-170. Il est évident que l'auteur s'est basé sur les normes envisagées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), lesquelles vont dans le même sens que celles prônées en France notamment (voir Lacaze, 1995).

planification conséquente. La prévision de leur dissémination dans le tissu urbain permet ainsi de limiter les trajets des enfants, alors que la recherche d'une bonne localisation de ces espaces répond notamment aux contraintes sanitaires d'ensoleillement et de direction des vents. Bien situés dans l'espace urbain, l'acquisition d'un terrain scolaire représente un coût qui s'ajoute à celui de l'implantation proprement dite de l'édifice de l'enseignement aux jeunes.

8.2 Le marché foncier et le processus d'acquisition des terrains scolaires

Une fois établie la nécessité d'assurer les équipements scolaires à proximité des habitations, la demande des terrains destinés à cet usage est confrontée à la compétition caractéristique des espaces bien localisés. À cause d'autres types de demande pour ces espaces, il est essentiel de souligner les mécanismes qui sous-tendent le marché foncier et qui conduisent à la planification des terrains scolaires.

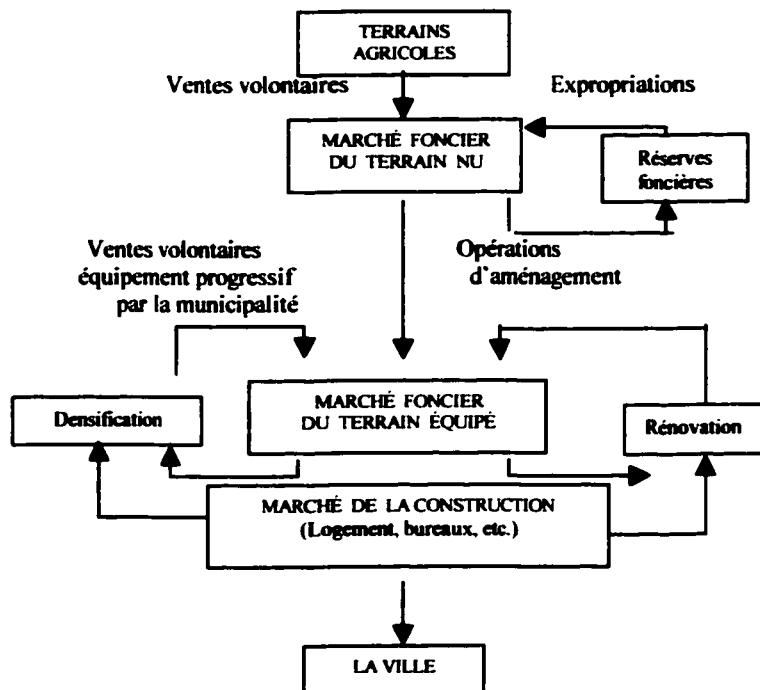
En effet, à partir du sol non affecté ou utilisé à des activités agricoles, les mécanismes relevant de la planification urbaine tentent de réguler l'élan du marché foncier, pour mettre en place les équipements et les établissements humains. Par le jeu de la spéculation foncière et des expropriations, le terrain à bâtir est réformé par la pratique sociale qui lui attribue une valeur foncière. Bien entendu, cette valeur change selon la localisation des terrains et la proximité de ces derniers par rapport aux réseaux urbains¹⁹⁶. Un résumé des pratiques courantes s'impose ici pour circonscrire la croissance urbaine qui, en s'intensifiant, entraîne inévitablement la demande en équipements scolaires¹⁹⁷.

196. Dans le jargon des économistes, la valeur immobilière dépend des externalités, positives ou négatives, constituées par les activités environnantes. Un facteur externe positif tel que la présence d'une voie d'accès à l'autoroute augmentera la valeur d'un immeuble; tandis qu'un facteur externe négatif comme une usine nauséabonde affectera négativement la valeur des immeubles avoisinants (Voir Achour, Dominique. *Investissement et financement immobilier*, Québec :Les Presses de l'Université Laval, 1987, pp. 1.3-1.11).

197. Pour plus des détails sur l'urbanisation et le marché foncier, voir Pilette, D., *L'urbanisme au Québec*, Ottawa : Agence d'Arc Inc. 1986; Andrew, C. et al., *Urbanisation, une affaire*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1981; Hulbert, F., *Essai de géopolitique urbaine et régionale, comédie urbaine de Québec*, Montréal : Méridien, 1994.

Parce que le sol est un support physique des activités humaines, il tient sa valeur de l'usage définitif que l'on peut en faire. Les activités agricoles étant perçues comme dépréciatives, il se crée des friches, aux abords des villes, attendant l'approche de l'urbanisation et une utilisation beaucoup plus lucrative pour le propriétaire. Le graphique 40 montre que, par des ventes volontaires ou par des expropriations, les terres agricoles sont acquises comme réserves foncières qui devront servir plus tard aux activités urbaines. Parallèlement, les opérations d'aménagement assumées par le pouvoir local, en collaboration avec l'initiative privée, équipent progressivement les anciens terrains agricoles qui sont désormais apprêtés pour le marché de la construction¹⁹⁸. Celui-ci opère par la rénovation ou la densification (mises en chantiers) pour ériger des complexes à bureaux et des unités de voisinage qui impriment un nouveau dynamisme à la ville ainsi développée.

Graphique 40
Processus d'urbanisation



Source : Lacaze. 1995

198. À cause de leur bon drainage, de la pente du terrain et du climat, qui font qu'ils sont de bons terrains agricoles, ces sites sont autant meilleurs pour la construction domiciliaire et le développement urbain suite à ces caractéristiques.

Ainsi, le processus d'urbanisation assure la transformation progressive du terrain nu en quartiers de ville. Les prestations du pouvoir public et le flux des initiatives privées interagissent dans le marché foncier, alimenté par les ventes volontaires ou les expropriations, pour lancer des opérations d'urbanisme qui charpentent l'ensemble du développement urbain. Dans ce développement, le respect des normes urbanistiques des distances à parcourir entre les habitations et l'école requiert que les terrains scolaires soient intégrés à l'environnement de secteurs domiciliaires. La logique fonctionnaliste, en catégorisant les besoins d'équipements pour les différentes couches sociales, souligne en conséquence l'importance d'une prévision de l'espace nécessaire aux installations de formation des enfants. Ainsi, l'application des articles de la LAU au sujet de l'indication et de la localisation des équipements scolaires s'inscrit dans la pratique qui a consacré autrefois les écoles comme le point central du quartier dans les collectivités suburbaines. Cette pratique s'est développée à partir de l'unité de voisinage de Clarence Perry dans les années 1920¹⁹⁹.

Depuis, la présence d'une école à proximité des habitations est reconnue comme un critère d'aménagement, une expression urbaine qui se juxtapose aux autres commodités de la vie de quartier. L'annexe XXIX présente par ailleurs une grille de programmation des équipements éducatifs en relation avec le poids démographique de l'établissement humain. Selon cette grille, les classes de la maternelle et celles du niveau primaire s'imposent dans une unité de voisinage de 1,000 à 4,000 habitants (800 à 1,200 logements); tandis que l'implantation d'une école secondaire requiert un établissement humain d'environ 10,000 habitants (plus de 2,500 logements)²⁰⁰. L'urbanisation remarquable des villes de banlieue depuis les trente dernières années, tant dans la couronne nord que dans la périphérie sud de l'agglomération montréalaise, a justifié les nombreuses immobilisations financées par les fonds publics tels que soulignés aux chapitres précédents. Ces ajouts des places-élèves ont évidemment nécessité l'achat des terrains pour leur

199. SCHL, *La collectivité intégrée, une étude de nouvelles normes d'aménagement foncier*, Ottawa : Centre canadien sur l'habitation, 1996, pp. 21-68.

200. Ces normes institutionnelles reconnues par la SCHL en milieu urbain peuvent légèrement différer d'un pays à l'autre, mais elles représentent une tendance générale dans le monde occidental.

aménagement. La provision de ces derniers engendre des coûts qui, comme ceux des immobilisations, relèvent de la dispersion de la population dans l'espace.

8.3 Un bref historique sur l'acquisition des terrains scolaires

Depuis le début des années 1970, deux faits ont apporté des changements majeurs de nature fiscale dans l'acquisition des terrains pour les services scolaires : la législation de 1979 et la prise en charge, en 1995, de la fourniture des terrains scolaires par les municipalités. Conséquemment à ces deux dates, trois périodes significatives se sont dessinées dans l'histoire de l'acquisition des terrains scolaires. Il s'agit de la période d'avant 1980, de l'intervalle entre 1980 et 1995, et de la période allant de 1995 à aujourd'hui. Même si ces périodes et les changements fiscaux qu'elles ont apportés n'influent aucunement sur les prix des terrains, elles demeurent significatives dans la mesure où les coûts, publics ou locaux rapportés à chacune d'elles, peuvent être associés ou non aux conséquences de l'étalement urbain. Il faut se rappeler que, dans la perspective de cette recherche, les coûts attribués à l'étalement urbain sont seulement ceux qui sont assumés par l'ensemble des contribuables.

À partir du 1^{er} janvier 1980, les commissions scolaires ont vu leur autonomie s'amoindrir lorsque leur pouvoir de taxation a été revu à la baisse. En effet, avant la réforme subséquente à la fiscalité municipale (Loi-cadre de 1979), la *Loi sur l'instruction publique* permettait aux commissions scolaires de percevoir un impôt foncier substantiel sur leurs territoires. La taxe foncière scolaire était normalisée à \$1.31 du \$100.00 d'évaluation pour les propriétaires particuliers, et à \$2.35 du \$100.00 d'évaluation pour les corporations et les particuliers possédant les biens immobiliers d'une valeur supérieure à \$100,000.00. De plus, il n'y avait aucune limite à la taxation de la part des commissions scolaires lorsqu'il s'agissait de faire face à des besoins particuliers à combler. Donc, avant la réforme, vu les recettes conséquentes dont elles disposaient, les commissions scolaires pouvaient notamment se servir de leur pouvoir d'expropriation pour se constituer une réserve foncière en vue des immobilisations futures. On comprend que le financement de telles opérations était assuré par les seuls résidents des territoires scolaires concernés. Dans ce cas, quand un ménage se déplaçait du centre vers la banlieue sur un autre territoire scolaire, dans le contexte de l'étalement urbain, il participait aux coûts

d'acquisition de terrains scolaires en cas de besoin. Pendant cette période, ces coûts n'étant pas assumés par l'ensemble des contribuables, ils ne seront pas associés au phénomène étudié.

Après la réforme, la taxe normalisée est abolie alors qu'un plafonnement à la taxation est fixé à 6% de la dépense nette²⁰¹; ce qui a amené la taxe scolaire à une uniformisation de \$0.25 du \$100.00 d'évaluation (elle a été augmentée à \$0.35 du \$100.00 d'évaluation en 1990). Évidemment, cette situation réduit la marge de manœuvre des institutions scolaires qui sont désormais dépendantes des subventions publiques du ministère de l'Éducation. En d'autres termes, les recettes directes des institutions scolaires étant considérablement revues à la baisse, les opérations de réserve foncière pour ces institutions sont dès lors assumées par l'ensemble des contribuables, contrairement à la situation d'avant la réforme. Le ménage qui décide alors de déménager hors des secteurs desservis en équipements scolaires reçoit ainsi l'aide publique pour l'implantation de ceux-ci en cas de besoin. Les coûts des terrains scolaires sont désormais inclus dans les immobilisations autorisées et fournis par le pouvoir public. Ces coûts seront associés au phénomène de l'étalement urbain.

La notoriété du caractère structurant d'une école joue largement dans les municipalités de banlieue. Un des attraits rattachés à ces milieux géographiques étant l'idée d'un bon endroit pour élever les enfants, la présence d'une école est un argument très fort pour augmenter la population locale. D'ailleurs, les ménages avec enfants se renseignent habituellement sur l'existence d'école dans le quartier de leur choix avant d'y aménager, étant donné qu'il est difficile pour beaucoup de parents d'accepter, pour leurs enfants, de longues distances en automobile ou en autobus entre l'école et le domicile. L'école a donc acquis une place particulière dans les stratégies de développement des autorités locales en banlieue, proche ou lointaine.

Le resserrement financier consécutif à la récession du début des années 1990 avait conduit le gouvernement provincial à se dessaisir de certaines dépenses, dont celle relative à l'acquisition des terrains scolaires. Vu que les municipalités bénéficiaient de l'attrait que représente une école dans un des leurs quartiers, il leur revenait donc de disposer d'un espace pour l'implantation de

201. Le législateur a tout simplement décidé d'alléger le fardeau fiscal des résidents en revoyant à la baisse la taxation scolaire.

celle-ci. Depuis 1995, le terrain pour les écoles primaires et secondaires est fourni par les municipalités. Dès lors, un ménage qui s'installe dans une municipalité moins desservie devra payer pour l'acquisition de nouveaux terrains scolaires sur le territoire de sa nouvelle ville.

Étant donné que les coûts relatifs aux terrains scolaires avant 1980 et après 1995 n'étaient pas, et ne sont plus, assumés par le ministère de l'Éducation, il serait inapproprié de les inclure dans les coûts associés dans cette étude à l'étalement urbain parce qu'ils ne sont pas assumés par l'ensemble des contribuables. Étant donné que l'abandon d'écoles et des terrains scolaires dans les quartiers centraux a commencé peu avant 1980 pour s'atténuer après 1995, la seule considération des coûts intervenus à l'intérieur de ces deux dates permet de faire une bonne comparaison de la dynamique entre le centre et la périphérie de la région.

8.4 Les superficies requises pour les terrains scolaires

Quelle que soit l'époque d'acquisition d'un terrain pour l'implantation d'une école, il y a des frais qui s'y rattachent. Mais avant de se pencher sur ces coûts, il y a lieu de considérer la question de la superficie requise pour implanter une école, primaire ou secondaire. Le ministère de l'Éducation suggère un ordre de grandeur calculé en fonction de l'occupation du bâtiment au sol, de l'aménagement d'aires de jeux, des surfaces de stationnement et de l'aménagement paysager du terrain. Le tableau 8.1 présente quelques exemples des superficies requises.

Tableau 8.1
Exemples des superficies requises pour les terrains scolaires

Superficie au sol du bâtiment à construire en m ² (soit 60% de la superficie du bâtiment)	Superficie requise en m ²		Rapport plancher/terrain	
	Minimale	Maximale	Minimal	Maximal
École primaire				
1.695.00	4.238.00	8.475.00	0,4 (soit un ordre multiplicateur de 2,5)	0,2 (soit un ordre multiplicateur de 5,0)
École secondaire				
4.747.00	11.868.00	18.988.00	0,4 (soit un ordre multiplicateur de 2,5)	0,25 (soit un ordre multiplicateur de 4,0)
École primaire-secondaire				
<p align="center">Pour une école primaire-secondaire de moins de 150 élèves au secondaire, le calcul permettant de déterminer la superficie requise pour le terrain est celui du primaire.</p> <p align="center">Pour une école primaire-secondaire de plus de 150 élèves au secondaire, le calcul permettant de déterminer la superficie requise pour le terrain est celui du secondaire.</p>				

Source : Direction générale du financement et de l'équipement, MEQ.

De ces exemples, le ministère de l'Éducation suggère des superficies qui, exprimées en termes de rapport plancher/terrain, représentent des valeurs minimales et maximales des terrains scolaires²⁰². Le cas de figure au cycle primaire correspond, selon le ministère, à une école de plus de 13 classes. Pour une école primaire de 13 classes ou moins, la superficie maximale peut être bonifiée jusqu'à 9,000 m² afin de permettre éventuellement l'ajout de quelques locaux dès que le besoin se ferait sentir. Au secondaire, le cas de figure présenté ci-haut correspond à une capacité de plus de 1,000 élèves. Pour une école secondaire de 1,000 élèves et moins, le besoin des locaux additionnels plus tard exige que la superficie du terrain soit réformée à 24,000 m²²⁰³.

202. Le rapport plancher/terrain est un quotient qui représente la somme totale utile des planchers d'un bâtiment sur la superficie totale du terrain. Son calcul, simple dans certains cas, peut devenir complexe dans d'autres, surtout là où le prix du m² du sol est élevé.

203. Voir les notes sur les terrains et les frais connexes à la DGFÉ (MEQ).

Le rapport plancher/terrain est donc une règle d'urbanisme qui détermine la densité de construction autorisée, une densité qui n'est cependant pas uniforme parce qu'un même secteur urbain peut comporter des rapports plancher/terrain différents²⁰⁴. L'indication qu'offre cette règle d'urbanisme demeure donc insuffisante pour caractériser une morphologie architecturale d'un édifice scolaire. Sur un terrain de 4,238 m² de superficie, comme dans le tableau précédent par exemple, un rapport plancher/terrain de 0,4 peut impliquer un bâtiment scolaire de cycle primaire de trois étages dont l'emprise au sol est de 565 m², ou un pavillon de 1,695 m² de superficie utile au sol. Les photos 1 et 2 en sont respectivement quelques-uns des exemples de morphologie architecturale. Cette remarque montre donc que le choix d'un rapport plancher/terrain suggère inévitablement une forme urbaine à assigner à un habitat.

204. Merlin, P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 1996, p. 171.



Photo 1 : Édifice scolaire de plus d'un étage

École primaire Garneau (CSDM)
1808, av. Papineau
Montréal H2K 4J1

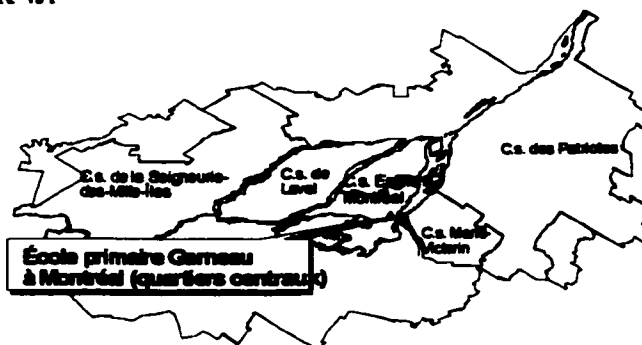


Fig. 8.1 Localisation de l'école primaire Garneau

Cette école primaire de la CSDM fut construite au début du siècle (1916), pour une capacité de plus de 650 élèves. Avec 214 élèves inscrits en 1999-00, elle était utilisée à moins de la moitié de sa capacité, soit 33%. Bien qu'il existe aussi des écoles à un étage (école Fernand-Séguin, construite en 1953), la morphologie architecturale de l'école Garneau représente généralement la norme d'implantation des bâtiments dans les quartiers centraux. Avec un rapport plancher/terrain qui pourrait s'exprimer différemment, les deux étages et plus de la majorité des édifices scolaires au centre répondent à la préoccupation d'intégration au paysage urbain de vieux secteurs habités.



Photo 2 : Exemple d'un édifice scolaire pavillonnaire

Ecole primaire Le Carrefour
59, boul. Vignory
Lorraine J6Z 3L5

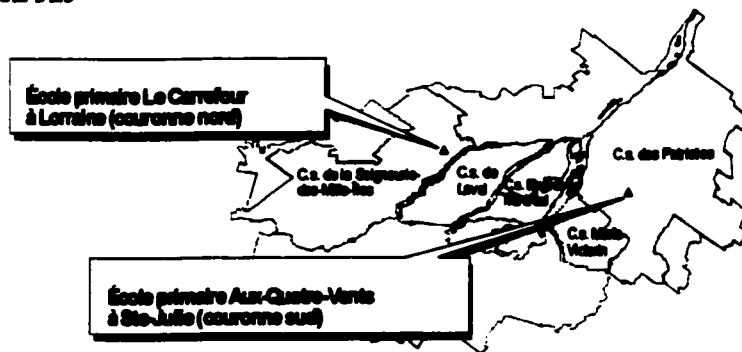


Fig. 8.2 Localisation des écoles Le Carrefour et Aux-Quatre-Vents

Cette école primaire de la CSSMI dans la lointaine banlieue fut construite en 1973, comme une nouvelle offre à la demande grandissante des espaces scolaires en banlieue lointaine, avec une capacité de 400 élèves. Avec 396 élèves inscrits en 1999-00, elle était utilisée à 99% de sa capacité. Bien qu'il existe aussi des bâtiments scolaires construits sur deux étages dans les secteurs excentriques, la forme architecturale pavillonnaire de la plupart de ces édifices traduit un rapport plancher/terrain qui s'intègre à l'environnement étalé préconisé par l'urbanisme naturaliste selon la théorie du *Broadacre* de Frank Lloyd Wright (1939). C'est aussi le cas à la CSP dans la couronne sud où le style pavillonnaire de l'école primaire Aux-Quatre-Vents (1920, rue Borduas à Ste-Julie, J3E 1A4) est caractéristique.

Ces deux exemples indiquent que le rapport plancher/terrain pèse lourdement sur les valeurs foncières; son effet économique peut, par conséquent, servir de comparaison entre le centre et la périphérie dans une étude sur les coûts de l'étalement urbain. Dans le cas présent, cependant, une telle comparaison ne se justifie pas dans la mesure où, pour la période d'étude considérée, les quartiers centraux de la région montréalaise n'offre aucune immobilisation, alors que les banlieues proche et lointaine ont vu plusieurs bâtiments scolaires agrandis et d'autres nouvellement implantés.

8.5 Les qualités requises et les coûts des terrains scolaires

La qualité essentielle du terrain pour les équipements scolaires, quelle que soit sa localisation, est celle qui présente une bonne mécanique du sol, c'est-à-dire une capacité portante plausible. La présence évidente de roc; une profondeur suffisante de la nappe phréatique; et une perméabilité remarquable du sol sont les caractéristiques recherchées pour les terrains scolaires. Point n'est donc besoin de dire qu'en plus de leur proximité par rapport aux habitations, les espaces ayant de telles caractéristiques constituent un bien commercialisable particulièrement estimé et prisé.

Le coût du m² de ces terrains varie en fonction de leur accessibilité et de la distance au centre, conformément aux règles économiques de la théorie de localisation. La valeur d'acquisition d'un terrain est donc établie en fonction de la superficie à acquérir et du coût moyen du prix des terrains de nature semblable dans le secteur où se réalisera le projet. Actuellement, ce coût est de plus de \$25.00/m² en moyenne dans les quartiers centraux, alors qu'il est de \$2.00/m² à \$4.00/m² dans les couronnes nord et sud, selon les services d'évaluation foncière à Montréal (centre), Blainville (lointaine banlieue nord) et Saint-Bruno (lointaine banlieue sud). Aux coûts des terrains, il faut ajouter les frais connexes représentés par les dépenses pour le relevé topographique, l'arpentage, et celles des honoraires du notaire, du géomètre et de l'évaluateur agréé.

Lors de la budgétisation des immobilisations au ministère de l'Éducation, le coût d'acquisition du terrain est évalué à l'équivalent de 10% de la valeur du projet de construction d'une école primaire et d'une école mixte (primaire-secondaire) avec moins de 150 élèves au cycle

secondaire. Cette valeur est de 9,5% du montant du projet d'une école secondaire et d'une école mixte (primaire-secondaire) avec plus de 150 élèves au niveau secondaire. Ces valeurs incluent les frais connexes identifiés ci-dessus²⁰⁵.

Comme toutes les corporations scolaires, les institutions étudiées disposent d'un service des ressources matérielles dont la mission est, entre autres, de planifier et de gérer les avoirs matériels de l'institution. En cas de variation à la hausse des effectifs scolaires, la tâche revient à ce service de pourvoir aux besoins de lieux d'apprentissage et de travail adéquats. Le terrain étant le support des équipements et des activités, il est intégré aux ressources matérielles pour des raisons évidentes. Par conséquent, l'effet de l'étalement urbain sur les terrains scolaires dans les commissions scolaires étudiées se situe logiquement dans la suite de l'impact de ce phénomène sur les bâtiments scolaires.

Cependant, les immobilisations, telles qu'elles ont été cernées au chapitre précédent, sont de deux natures : les agrandissements d'écoles et les nouvelles constructions. Dans le premier cas, les ajouts d'espaces-élèves s'effectuent sur les terrains existants, là où les superficies étaient suffisamment bonifiées en vue d'agrandissement futur. C'est donc le cas de nouvelles écoles qui doit retenir l'attention ici, parce qu'elles requiert généralement l'acquisition de nouveaux terrains.

L'inclusion de l'achat des terrains scolaires dans les immobilisations autorisées par le ministère de l'Éducation entre 1980 et 1995 avait fait de l'acquisition de ces espaces une responsabilité publique. Ce qui, dans la perspective de cette étude, entraîne à considérer les coûts qui y sont associés dans les conséquences de l'étalement urbain sur la planification scolaire. Cette façon de voir est étayée par l'abandon de plusieurs terrains scolaires dans les secteurs centraux, causé par la diminution dramatique des effectifs et le manque de projets de construction subséquent à cette diminution.

En effet, de 1980 à 1995, la CSDM, au centre de la région métropolitaine, a vendu une trentaine de ses terrains scolaires pour plus de \$4,000,000.00. Cette somme s'élève à environ

205. Les frais relatifs au relevé de terrain, son évaluation et son enregistrement peuvent s'élever à plus de \$15,000.00 aujourd'hui (commentaire fourni par la DGFÉ, MEQ).

\$8,000,000.00 si on considère la période allant de 1979 à 1998 (annexe XXVII)²⁰⁶. En plus de cette vente, 19 autres terrains, d'une superficie totale de près de 50000,00 m², étaient en location sur ce territoire scolaire central, au 1^{er} mai 2000 (annexe XXVIII)²⁰⁷. Par conséquent, l'absence de nouvelles immobilisations dans les quartiers centraux pendant cette période suggère qu'il faut se tourner vers les territoires scolaires de banlieue pour cerner les coûts des terrains scolaires, entre 1980 et 1995.

Afin d'isoler les coûts à partir de 1980, j'ai dû soustraire de la liste des immobilisations autorisées par le ministère de l'Éducation les coûts et les superficies des équipements implantés avant cette date. Au nord de l'Île de Montréal, aucune école n'étant concernée à Laval, les terrains de six écoles primaires construites sur le territoire de la CSSMI avant 1980 seront écartés des coûts envisagés, soit une superficie maximale d'ensemble de près de 77000,00 m² acquise au coût de plus de \$145,000.00²⁰⁸. Sur la rive sud, les coûts de deux écoles de la CSP construites avant 1980 seront également déconsidérés, soit \$48,000.00 pour une superficie de près de 24000,00 m²²⁰⁹.

Tableau 8.2
Les coûts d'acquisition des terrains à la CSDL, entre 1980 et 1995
(frais connexes inclus)

École	Municipalité	Superficie bâtiment m ²	Allocation publique \$	Superficie théorique max. terrain m ²	Coût terrain calculé	Année scolaire
Construction au primaire						
Charles-Bruneau	Laval	3795,00	3,103,000,00	11385,00	310,300,00	1992-93
L'Envolée	Laval	3896,00	4,198,000,00	11688,00	419,800,00	1994-95
Total		7691,00	7,301,000,00	23073,00	730,100,00	

Source : Calculé à partir de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ, (MEQ).

206. Gestion et Entretien des immeubles (CSDM), Rapport BAU10 : *liste des ventes d'immeubles/terrains*, 2000.

207. Gestion et Entretien des immeubles (CSDM), Rapport BAU14 : *superficies immeubles/locataires*, mai 2000.

208. Voir les tableaux 6.8 et 6.9.

Tableau 8.3

**Les coûts d'acquisition des terrains à la CSSMI, entre 1980 et 1995
(frais connexes inclus)**

École	Municipalité	Superficie bâtiment m ²	Allocation publique \$	Superficie théorique max. terrain m ²	Coût terrain calculé	Année scolaire
Construction au primaire						
Chante-Bois	Blainville	3779.00	2,424,000.00	11337.00	242,400.00	1980-81
Du Bois-Joli	Ste-A.-des-P.	3325.00	2,807,000.00	9975.00	280,700.00	1984-85
La Seigneurie	Blainville	2762.00	2,896,000.00	8286.00	289,600.00	1989-90
Du Mai	Boisbriand	3826.00	3,583,000.00	11478.00	358,300.00	1989-90
Renaissance	Blainville	4063.00	2,833,000.00	12189.00	283,300.00	1991-92
Blainville-N.	Blainville	4270.00	3,856,000.00	12810.00	385,600.00	1993-94
Gabrielle-Roy	Boisbriand	3856.00	3,604,000.00	11568.00	360,400.00	1991-92
Harmonie-Jeu.	Ste-A.-des-P.	1984.00	2,350,000.00	5952.00	235,000.00	1993-94
Horizon-Sol.	St-Eustache	4611.00	2,592,000.00	13833.00	259,200.00	1979-80
Clair-Matin	St-Eustache	4567.00	3,125,000.00	13701.00	312,500.00	1982-83
Arc-en-ciel	St-Eustache	3779.00	3,106,000.00	11337.00	310,600.00	1983-84
De l'Amitié	St-Placide	1659.00	1,430,000.00	4977.00	143,000.00	1984-85
Des Pins	Oka	2035.00	1,860,000.00	6105.00	186,000.00	1984-85
Emmanuel-Ch	Deux-Mont.	3982.00	3,570,000.00	11946.00	357,000.00	1986-87
Des Lucioles	Ste-M-sur-le-	2942.00	2,417,000.00	8826.00	241,700.00	1992-93
École primaire	St-Joseph-du-	4085.00	4,181,000.00	12255.00	418,100.00	1994-95
Jeunes-du-M.	Terrebonne	3498.00	2,967,000.00	10494.00	296,700.00	1990-91
Sous total		59023,00	49,601,000.00	177069,00	4,960,100.00	
Construction au secondaire						
Jean-Jac.-Rou.	Boisbriand	-	1,200,000.00	-	114,000.00	1988-89
Jean-Jac.-Rou.	Boisbriand	9988.00	7,737,000.00	23971.20	735,015.00	1990-91
Du Harfang	Ste-A.-des-P.	8153.00	8,163,000.00	19567.20	775,485.00	1993-94
Sec. Rive-N.	Bois-de-F.	9780.00	9,214,000.00	23472.00	875,330.00	1992-94
Sous-total		27921,00	26,314,000.00	67010,40	2,499,830.00	
Total						
Total		86944,00	75,915,000.00	244079,40	7,459,930.00	

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. DGFE. (MEQ).

209. Voir les tableaux 6.11 et 6.12.

À la CSDL sur la rive nord de Montréal, les deux écoles construites entre 1980 et 1995 ont nécessité des terrains d'une superficie respective de 11385,00 m² et 11688 m² pour un investissement public de plus de \$730,000.00 (Tableau 8.2). La prolifération des constructions d'écoles dans la couronne nord a impliqué l'achat de nombreux terrains évalués à un total de 177000,00 m² environ pour huit écoles primaires et de plus de 67000 m² pour quatre écoles secondaires pendant cette période. L'ensemble de ces superficies à la CSSMI est évalué à \$7,500,000.00 dont \$5,000,000.00 environ pour le cycle primaire, et \$2,500,000.00 pour le niveau secondaire (Tableau 8.3).

Tableau 8.4

Parts de la CSDL et la CSSMI dans l'acquisition des terrains scolaires dans les régions administratives de Laval-Laurentides-Lanaudière (L.-L.-L.), entre 1980 et 1995

	R.A de L.-L.-L.	CSDL	Proportion dans L.-L.-L.	CSSMI	Proportion dans L.-L.-L.
Superficies terrains au primaire	431124.00 m ²	23073.00 m ²	5.4%	177069.00 m ²	41.1%
Superficies terrains primaire+secondaire	9186.00 m ²	0.00 m ²	0.0%	0.00 m ²	0.0%
Superficies terrains au secondaire	184322.40 m ²	0,00 m ²	0,0%	67019.40 m ²	36.4%
Total	624632.40 m ²	23073,00 m ²	3,7%	244079.40 m ²	39.1%
<hr/>					
Fonds publics au primaire	\$13,535,600.00	\$730,100.00	5.3%	\$4,960,100.00	36.6%
Fonds publics au primaire+secondaire	\$366,200.00	\$0.00	0.0%	\$0.00	0.0%
Fonds publics au secondaire	\$6,346,475.00	\$0.00	0.0%	\$2,499,830.00	39.4%
Total	\$20,248,275.00	\$730,100.00	3.6%	\$7,459,930.00	36.8%

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires, DGFÉ, (MEQ).

Pour donner une idée de l'importance relative des terrains dans les territoires scolaires étudiés au nord de la CUM, il fallait comparer les sommes allouées sur chacun d'eux à l'ensemble d'investissements autorisés par le gouvernement dans ces territoires. Pendant la période considérée, les trois régions administratives de Laval, Laurentides et Lanaudière ont reçu ensemble plus de \$20,000,000.00 pour l'acquisition de près de 625000 m² de terrains scolaires.

Au cycle primaire, plus de \$13,000,000.00 ont servi à l'achat de 430000,00 m², alors qu'un peu plus de \$6,000,000.00 sont dépensés pour plus de 184000 m² de terrains au cycle secondaire. Le reste d'allocations concerne les immobilisations au cycle primaire+secondaire, un cycle qui n'est pas repris dans les deux commissions scolaires étudiés au nord de l'Île de Montréal (Tableau 8.4).

Avec 5,4% de l'ensemble des terrains acquis au primaire, la CSDL bénéficie de 3,6% des allocations publiques à ce niveau d'enseignement. Le territoire de la CSSMI dans la couronne nord regroupe plus du tiers des coûts des terrains scolaires au nord de la CUM, soit 36,6% des sommes consenties équivalant à 41,1% de l'ensemble des terrains scolaires à ce cycle. Au cycle secondaire, près de 40% des sommes correspondantes ont été consacrés à l'achat de 39% du total des terrains scolaires à ce niveau (Tableau 8.4).

Tableau 8.5
Les coûts d'acquisition des terrains à la CSMV, entre 1980 et 1995
(frais connexes inclus)

École	Municipalité	Superficie bâtiment m ²	Allocation publique \$	Superficie théorique max. terrain m ²	Coût calculé.	Année scolaire
Construction au primaire						
Mille-Flours	St-Hubert	5216,00	2.754.000,00	15648,00	275.400,00	1981-82
Le-Jardin-Bi.	St-Hubert	3487,00	2.306.000,00	10461,00	230.600,00	1980-81
Total		8703,00	5.060.000,00	26109,00	506.000,00	

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. DGFÉ. (MEQ).

Tableau 8.6
Les coûts d'acquisition des terrains à la CSP, entre 1980 et 1995
(frais connexes inclus)

École	Municipalité	Superficie bâtiment m ²	Allocation publique \$	Superficie théorique max. terrain m ²	Coût calculé	Année scolaire
Construction au primaire						
Les Jeunes D.	Boucherville	4441.00	2,441,000.00	13323,00	244,100.00	1981-82
La Roseraie	Varennes	2825.00	2,343,000.00	8475.00	234,300.00	1983-84
Le Sablier	Saint-Amable	1907.00	1,963,000.00	5721,00	196,300.00	1990-91
De la Source	Varennes	3367.00	3,281,000.00	10101,00	328,100.00	1992-93
La Chanterelle	St-Basile-le-G	3539.00	2,607,000.00	10617,00	260,700.00	1981-82
Du Moulin	Sainte-Julie	3566.00	2,678,000.00	10698,00	267,800.00	1982-83
Du-Gd-Chêne	Sainte-Julie	2728.00	2,560,000.00	8184,00	256,000.00	1983-84
De l'Aquerell	Mt-St-Hilaire	2456.00	2,744,000.00	7368,00	274,400.00	1986-87
Sous-total		24829,00	20,617,000.00	74487,00	2,060,980.00	
Construction au secondaire						
Du-Gd-Cot.	Sainte-Julie	9018.00	6,622,000.00	21643,20	629,090.00	1993-94
Sec. De Ch.	Chambly	8972.00	7,365,000.00	21532,80	699,675.00	1993-94
Sous-total		17990,00	13,987,000.00	43176,00	1,328,765.00	
Total						
Total		42819,00	34,604,000.00	117663,00	3,389,745.00	

Source : MEQ, Liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. DGFE. (MEQ).

Sur la rive sud de l'île de Montréal, plus de 26000,00 m² de terrains ont nécessité la construction de deux écoles à la CSMV entre 1980 et 1995. L'acquisition de ces terrains est évaluée à plus de \$500,000.00 (Tableau 8.5). Dans la couronne sud, les huit écoles primaires et les deux écoles secondaires construites pendant cette période ont requis un peu moins de \$3,500,000.00 pour l'acquisition de plus de 117000,00 m² de terrains. Plus de \$2,000,000.00 ont servi à acheter 75000,00 m² de terrains pour implanter les établissements primaires, et le reste pour l'acquisition des terrains de deux écoles secondaires (Tableau 8.6).

Tableau 8.7**Parts de la CSP et de la CSMV dans l'acquisition des terrains scolaires dans la région administrative de Montérégie, entre 1980 et 1995**

	R.A de Montérégie	CSMV	Proportion	CSP	Proportion
Superficies terrains au primaire	219759,00 m ²	26109,00 m ²	11,9%	74487,00 m ²	33,9 %
Superficie terrains primaire+secondaire	42501,00 m ²	0,00 m ²	0,0%	0,00 m ²	0,0%
Superficies terrains au secondaire	83224,80 m ²	0,00 m ²	0,0%	43176,00 m ²	51,9%
Total	345484,80 m²	26109,00 m²	7,6%	117663,00 m²	34,1%
<hr/>					
Fonds publics au primaire	\$5,828,400.00	\$506,000.00	8,7%	\$2,060,980.00	35,4%
Fonds publics au primaire+secondaire	\$1,551,700.00	\$0.00	0,0%	\$0.00	0,0%
Fonds publics au secondaire	\$2,820,900.00	\$0.00	0,0%	\$1,328,765.00	47,1%
Total	\$10,201,000.00	\$506,000.00	5,0%	\$3,389,745.00	33,2%

Source : Calculé de la liste des projets d'immobilisations autorisées aux commissions scolaires. DGFE. (MEQ).

L'ensemble des écoles construites dans la région administrative de Montérégie a nécessité un peu moins de 350000,00 m² de terrains, pour un coût total de plus de \$10,000,000.00. Le cycle primaire a requis 220000,00 m² et le cycle secondaire moins de 85000,00 m². Les coûts respectifs sont de près de \$6,000,000.00 au primaire et de moins de \$3,000,000.00 au secondaire (Tableau 8.7).

La CSMV, avec plus de 26000 m² des terrains scolaires au cycle primaire, symbolise à peine 12% du total des superficies à ce niveau, représentant seulement 8,7% des sommes correspondantes. Étant donné qu'aucun établissement secondaire n'a été construit entre 1980 et 1995 sur l'actuel territoire de cette institution scolaire, les coûts investis au cycle primaire représente 5% du total d'investissements publics dans cette région administrative. L'urbanisation conséquente dans la couronne sud vaut sur le territoire de la CSP des investissements beaucoup plus importants. Le cycle primaire y a requis plus de 35% des fonds publics consentis dans la région, une proportion qui correspond à 34% du total des superficies. Au secondaire, les investissements publics représentent 47% des allocations correspondantes, équivalant à 52% de l'ensemble des superficies à ce niveau. En somme, l'ensemble des immobilisations autorisées à la CSP sont de

l'ordre de 33% du total d'investissements aux deux cycles d'éducation. Elles correspondent à 34% du total des superficies des terrains acquis dans la région administrative.

8.6 Conclusion

L'acquisition des terrains pour l'implantation des écoles est une opération indispensable d'immobilisation dont les coûts, bien que séparés de ceux de la construction proprement dite, s'inscrivent inévitablement dans la logique de l'urbanisation. Étant donné que celle-ci, sous forme d'étalement urbain, entraîne une surconsommation d'espace en banlieue proche et lointaine, l'achat des terrains scolaires devient un coût qui lui est imputable du moment que, sous son impulsion, plusieurs autres espaces scolaires sont délaissés, vendus ou loués à des activités non scolaires dans les secteurs centraux.

Mais afin de considérer seulement les coûts des terrains scolaires en rapport avec les fonds publics, une coupure dans le temps s'avérait nécessaire pour identifier les coûts assumés par l'ensemble des contribuables du Québec. Il fallait donc éliminer les coûts des terrains achetés avant 1980, et ceux fournis après 1995. Les premiers étaient endossés par les résidents des territoires scolaires concernés, alors que les seconds le sont encore par les seuls résidents de la municipalité qui doit bénéficier du caractère structurant et revitalisant de l'école à construire. La période de 1980 à 1995, caractérisée par l'aide publique à l'achat des espaces scolaires, est celle qui offre les coûts qui rentrent dans la perspective de cette étude.

Tableau 8.8

Récapitulatif de terrains scolaires soustraits ou ajoutés (CS étudiées), 1980 - 1995

TERRAINS SCOLAIRES SOUSTRATS								
		Nombre de terrains	Terrains loués			Terrains vendus		
			Nombre	Superficie, m ²	Coûts \$	Nombre	Superf. m ²	Coûts, \$
Centre	CSDM	47	16	47000	-	31	90000	7.750.000
	CSEM	Données non disponibles						
Proche banlieue	CSDL (nord)	-	-	-	-	-	-	-
	CSMV (sud)	-	-	-	-	-	-	-
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	-	-	-	-	-	-	-
	CSP (sud)	-	-	-	-	-	-	-
TERRAINS SCOLAIRES AJOUTÉS								
CS		Cycle primaire						
		Nombre de terrains	Superficie acquise, m ²		Coûts totaux, \$			
Centre	CSDM	-	-		-			
	CSEM	Données non disponibles						
Proche banlieue	CSDL (nord)	2	23073.00		730.100.00			
	CSMV (sud)	2	26109.00		506.000.00			
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	17	177069.00		4.960.100.00			
	CSP (sud)	8	74487.00		2.060.980.00			
Total (partiel)		29	300738.00		8.257.180.00			
CS		Cycle secondaire						
		Nombre de terrains	Superficie acquise, m ²		Coûts totaux, \$			
Centre	CSDM	-	-		-			
	CSEM	Données non disponibles						
Proche banlieue	CSDL (nord)	-	-		-			
	CSMV (sud)	-	-		-			
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	3	67010.00		2.499.830.00			
	CSP (sud)	2	43176.00		1.328.765.00			
Total (partiel)		5	110186.00		3.828.595.00			

Source : Tableaux 8.2 à 8.7 et Annexes X, XI, XXVII et XXVIII.

Pendant cette période (Tableau 8.8), la perte de terrains scolaires dans les quartiers centraux, évaluée à 137000,00 m² à la seule CSDM²¹⁰, s'oppose aux nombreuses acquisitions de terrains scolaires en dehors de l'Île de Montréal. Quatre nouveaux terrains acquis dans la proche banlieue (nord et sud) et 30 autres dans la lointaine banlieue (nord et sud) pour les deux cycles d'enseignement s'étendent sur une superficie totale de 411000,00 m². Avec un nombre moins important de terrains scolaires par rapport à celui de la lointaine banlieue, les territoires scolaires de la proche banlieue accusent un certain essoufflement dans l'attrait de nouveaux effectifs scolaires. On peut se rappeler que c'est à la variation positive du nombre de ces derniers que les projets immobiliers sont justifiés.

Bien que modestes dans la proche banlieue (plus de \$1,200,000.00), les coûts importants des terrains scolaires dans les secteurs éloignés (près de \$11,000,000.00) reflètent tout de même l'élan des déplacements populaires du centre vers la périphérie. La discontinuité spatiale qui accompagne l'occupation du territoire sous forme de l'étalement urbain impose des grandes distances entre les localités résidentielles, et entraîne des coûts publics proportionnels en vue d'assurer la scolarisation obligatoire des jeunes. On peut présumer que la consolidation du territoire métropolitain, en rapprochant les nouveaux quartiers des secteurs déjà équipés en services scolaires, aurait permis une révision à la baisse des investissements publics, sans les éliminer complètement.

Compte tenu que le prix du sol en périphérie (\$2.00 à \$4.00 le m²) est de huit à 12 fois inférieur au coût moyen du sol dans les secteurs centraux, il est évident qu'il coûte moins cher de construire une école en banlieue qu'au centre de l'agglomération. Vu sous cet angle, l'étalement urbain implique moins d'investissements dans le cas des terrains scolaires. Mais lorsqu'on considère l'abandon des édifices scolaires amortis dans les quartiers centraux, et la nécessité d'en implanter d'autres en banlieue, plusieurs nouvelles immobilisations constituent des coûts supplémentaires qui n'auraient pas été nécessaires si le territoire urbain avait été consolidé.

210. Comme il a été dit précédemment, la CSDM disposait de plus de 335000,00 m² de superficie locative dont plus de 180000,00 m² (édifices et terrains) étaient loués en mai 2000. Cette location d'immeubles était évaluée à près de \$7,000,000.00 par année.

Le transport scolaire n'est pas un investissement visible comme le sont les bâtiments et les terrains scolaires, mais un service parascolaire dont la dispensation sert à faciliter l'obligation de scolariser les enfants. C'est donc un service qui touche de près les parents d'élèves. L'importance de ce service se perçoit tant par le nombre d'enfants transportés chaque jour que par les proportions financières qui lui sont attribuées dans les budgets des institutions scolaires. Lorsqu'on s'intéresse à la relation entre le phénomène de l'étalement urbain et les services éducatifs aux cycles primaire et secondaire, on ne peut ignorer ce service qui s'impose comme un dispositif de facilitation de la mission éducative. En effet, compte tenu de grandes distances qui caractérisent le paysage urbain québécois, et devant l'impossibilité de fournir des services éducatifs dans le voisinage immédiat de certains quartiers suite à la dispersion des zones habitées, le transport scolaire rapproche les élèves de leurs écoles, en minimisant la contrainte de distance, qui est très présente dans le phénomène d'étalement urbain.

En plus du caractère pratique de ce service par rapport à la scolarisation des enfants, le transport scolaire rentre dans la perspective de cette étude par les coûts publics qui y sont consentis. La configuration des territoires scolaires ayant été modifiée depuis juillet 1998, la prise en compte des anciennes données relatives à ce service n'est pas justifiée parce qu'elle ne correspondent pas aux distances parcourues par les véhicules de transport scolaire dans les nouveaux territoires. Il faudra donc considérer les deux premières années scolaires pour les nouveaux territoires, soit 1998-99 et 1999-00. Ces deux années sont indicatives, et une présentation des données pour chacune d'elle sera faite pour illustrer la tendance des coûts du transport des élèves.

Financé par ailleurs en quasi-totalité par le gouvernement provincial, le transport scolaire fait l'objet des textes de Lois et de règlements qui en régissent certains aspects, assurent la sécurité, et établissent des formules de financement. Ce aspect général occupera la première partie de ce chapitre. Ensuite, les coûts qui se rattachent à ce service parascolaire seront considérés, avant l'identification des problèmes qui y sont reliés.

9.1 La réglementation du transport scolaire

L'organisation du transport scolaire est régie par des dispositions légales dans la *Loi sur l'instruction publique*, et par différents règlements portant sur la sécurité routière dans la *Loi sur les Transports*. Ce service relève du ministère des Transports qui verse des subventions aux commissions scolaires, gère son organisation et voit à la sécurité des élèves²¹¹. Parallèlement, le législateur offre aux commissions scolaires, soit d'acheter des autobus et de pourvoir elles-mêmes au transport d'élèves, soit d'accorder des contrats pour ce service parascolaire gratuit, par la demande de soumissions publiques ou par des négociations de gré à gré²¹². La plupart des institutions ont choisi cette dernière option pour des raisons d'ordre pratique. Dans l'une ou l'autre de ces options, les commissions scolaires sont tenues par la loi de former un comité consultatif de transport qui donne son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves²¹³.

La réglementation du transport scolaire a donc le mérite d'offrir des lignes de conduite que les commissions scolaires doivent observer lorsqu'elles procèdent au transport de leurs élèves. Ces balises encadrent et inspirent notamment les critères de répartition des allocations reçues et ceux de l'admissibilité des élèves à ce service.

En conséquence, chaque commission scolaire adopte une politique du transport scolaire, et décide des principes, des modalités et des normes d'organisation de ce service sur son territoire. Deux préoccupations majeures entourent ces politiques : la sécurité du service offert et son financement. La préoccupation de sécurité dans ces politiques tourne principalement autour de l'ordre et la discipline à bord des autobus, ainsi qu'à l'accès et la descente des élèves. Elle est

211. C. I-13.3 *Loi sur l'instruction publique*, a. 300, Lois refondues du Québec (LRQ).

212. *Ibid.*, a. 291 et 292.

213. C. I-13.3, *Loi sur l'instruction publique*, a. 188 (LRQ); et Règlement sur le transport des élèves, Section II, a. 9 à 12.

encadrée par le code de la sécurité routière de la *Loi sur les transports* qui émet des mesures de sécurité sur les véhicules automobiles affectés au transport des élèves. Ce code fixe, entre autres, le nombre maximal de passagers dans les véhicules scolaires²¹⁴. Quant à la préoccupation de financement, elle se faufile en filigrane dans les politiques du transport scolaire. Dépendant des subventions gouvernementales qui sont régulièrement revues à la baisse, le transport scolaire exige des fois, si pas souvent, des ajustements financiers qui sont comblés par les revenus de la taxe scolaire en cas de nouveaux défis²¹⁵.

Point n'est besoin de dire que pour chaque commission scolaire, ce service est offert aux élèves qui résident sur son territoire. Ceux-ci peuvent se prévaloir du transport scolaire s'ils fréquentent une école déterminée par la commission scolaire, car le libre choix ne permet pas à un élève d'être transporté ni de bénéficier d'une place disponible. Ces conditions d'admissibilité au transport scolaire ont pour objectif de minimiser les coûts relatifs à l'exploitation du service.

La variation annuelle du nombre d'élèves dans les territoires scolaires entraîne inévitablement des modifications à la politique du transport scolaire adoptée par chaque commission scolaire. Étant donné que la *Loi sur l'instruction publique* ne propose pas elle-même de distance minimale à partir de laquelle le transport scolaire est assuré²¹⁶, cette question se règle, non seulement en fonction du nombre d'élèves à desservir, mais surtout en raison de la densité des secteurs de recrutement d'élèves sur chaque territoire scolaire. Tant dans les territoires scolaires centraux, bien consolidés et denses, que dans ceux de la banlieue aux quartiers résidentiels disséminés et dilatés, les commissions scolaires proposent des distances qu'elles jugent raisonnables, selon l'âge et le niveau d'enseignement des élèves, pour offrir le service du transport scolaire (Tableau 9.1)²¹⁷.

214. C. T-12, a. 229 et ss. (LRQ).

215. Dans les secteurs centraux, un de ces défis consiste à maintenir le transport scolaire pour une clientèle constamment en diminution. Tandis que dans la banlieue périphérique, il s'agit de rallonger les distances à parcourir chaque année suite à l'éparpillement des élèves dans de nouveaux développements domiciliaires.

216. Cette disposition a été laissée à la discrétion des commissions scolaires qui s'organisent en fonction de l'étendue de leurs territoires respectifs.

217. On entend par « distance » l'écart établi entre l'adresse civique de l'habitation d'un élève et celle de l'école, selon le chemin public le plus court entre ces deux adresses. Elle est mesurée à l'aide d'un odomètre calibré.

Tableau 9.1
Distance d'admissibilité au transport scolaire

CS		Niveau d'enseignement		
		Maternelle	Cycle primaire	Cycle secondaire
Centre	CSDM	- de 1000,00 m	1600,00 m	-
	CSEM	- de 1000,00 m	1600,00 m	2000,00 m et +
Proche banlieue	CSDL (nord)	+ de 300,00 m	1600,00 m	2000,00 m et +
	CSMV (sud)	+ de 800,00 m	1600,00 m	2000,00 m et +
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	+ de 800,00 m	1600,00 m	2000,00 m et +
	CSP (sud)	+ de 800,00 m	1600,00 m	2000,00 m et +

Source : Service de l'organisation scolaire et du transport CSDM, CSDL, CSMV, CSSMI et CSP.

Il y a, en effet, trois types de distance : une première pour les classes de la maternelle; une seconde pour le niveau élémentaire, et une dernière pour le cycle secondaire. À la maternelle, les distances d'admissibilité au transport scolaire sont variables, en deçà de 1000 mètres. Une unanimité s'est installée sur la distance réglementaire au primaire sur les territoires scolaires, elle est de 1600 mètres. Au cycle secondaire, la CSDM au centre de la région n'offre pas de transport scolaire à ses élèves de ce niveau, sauf à ceux qui présentent un handicap physique les empêchant de se rendre par eux-mêmes à l'école. Ailleurs, la distance d'admissibilité au transport scolaire est d'au moins 2000 mètres.

Au fil des ans, le transport scolaire s'est ainsi bâti une place parmi les services éducatifs, au point de s'imposer comme un besoin incontournable. Objet de textes des lois et des règlements, ce service entraîne des coûts qui vont sans cesse en augmentant.

9.2 Les coûts du transport scolaire

Les commissions scolaires reçoivent du ministère des Transports les subventions calculées pour le transport quotidien des élèves bénéficiaires. Ces subventions sont fonction de deux types de transport mis en place : le transport exclusif et le transport intégré. Le transport exclusif réfère au déplacement assuré par la commission scolaire elle-même ou par son transporteur, tandis que le transport intégré renvoie aux services de transport en commun pour le déplacement des élèves bénéficiaires²¹⁸. Dans les tableaux 9.2 et 9.3, les totaux des revenus et des dépenses représentent l'ensembles des coûts de ces deux types de transport.

Tableau 9.2
Coûts du transport scolaire, 1998-1999

CS		Superficie Km ²	Effectifs scolaires 30 sept. 98	Élèves transportés		Nombre véhicules	Km/j	Revenus \$	Dépenses \$
				Nombre	%				
Centre	CSDM	180,70	76,555	26,680	34,9	215	13,204	7,217,169	8,201,490 (+13,6%)
	CSEM	299,37	25,425	11,723	46,1	153	9,980	4,845,877	6,612,195 (+36,4%)
Proche banlieue	CSDL (nord)	245,40	39,312	21,744	55,3	303	25,687	9,631,808	11,999,175 (+24,6%)
	CSMV (sud)	162,70	36,172	16,844	46,6	245	17,997	7,772,976	9,034,725 (+16,2%)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	931,89	36,499	23,684	64,9	285	35,098	9,734,818	11,961,516 (+22,9%)
	CSP (sud)	1 036,93	32,956	17,956	54,5	269	33,254	9,063,386	10,513,067 (+16,0%)

Source: MEQ, Indicateurs de gestion 1998-1999. DSÉQ.

Quelques chiffres de ce tableau retiennent l'attention. Il s'agit de la proportion d'élèves transportés chaque jour, la distance parcourue quotidiennement²¹⁹, et l'écart entre les revenus et

218. Le calcul des subventions au ministère est fait sur base des coûts de l'année antérieure auxquels on multiplie par 40% de l'indice global des prix à la consommation plus 60% de l'indice des prix à la consommation pour le transport dans la région de Montréal. Quant aux subventions du transport intégré, elles sont indexées selon l'augmentation annuelle du prix des laissez-passer pour étudiants.

219. Les distances indiquées dans les tableaux 9.2 et 9.3 représentent le total des parcours faits autant par les autobus que par les berlines.

les dépenses du transport scolaire. À cette année scolaire, les taux d'élèves transportés sont proportionnels à la distance au centre. L'étendue des territoires scolaires respectifs fournit une explication logique à ce constat. Les distances d'admissibilité étant presque équivalentes au primaire et au secondaire, les territoires restreints, comme ceux du centre, éliminent davantage un bon nombre d'élèves qui habitent dans les parages des écoles. Alors que les territoires assez grands, avec des élèves éparpillés, se trouvent avec des proportions assez importantes d'élèves bénéficiaires.

Parce que l'étendue du territoire et le nombre d'écoles implique l'amplitude des distances à sillonner, cette explication vaut également pour les kilomètres parcourus chaque jour dans les territoires scolaires. Le nombre des kilomètres augmente donc en fonction de l'éloignement de ces territoires par rapport au centre où les distances sont au moins deux fois inférieures à celles de la proche banlieue, et trois fois inférieures à celles des territoires scolaires de la lointaine banlieue.

Le caractère déficitaire des budgets du transport scolaire retient l'attention dans ce tableau. Toutes les commissions scolaires dépensent plus qu'elles ne perçoivent des subventions pour ce service parascolaire. Cette situation généralisée indique que les institutions scolaires se servent d'autres sources des revenus que les subventions publiques pour assurer le transport de leurs élèves. Généralement, c'est avec la taxe scolaire que les manques à gagner sont comblés pour assurer le transport scolaire. Le déséquilibre entre les revenus et les dépenses augure la difficulté de maintenir le transport des élèves dans les territoires scolaires.

En voulant voir comment la situation du transport scolaire a évolué à l'année subséquente (Tableau 9.3), l'observation générale conduit au même constat qu'en 1998-1999, à part la différence des chiffres.

Tableau 9.3
Coûts du transport scolaire, 1999-2000

CS	Superficie Km ²	Effectifs scolaires 30 sept. 99	Élèves transportés		Nombre véhicules	Km/j	Revenus \$	Dépenses \$	
			Nombre	%					
Centre	CSDM	180,70	76,859	23,871	31,1	219	13,367	7,435,333	8,595,876 (+15,6%)
	CSEM	299,37	25,901	13,835	53,4	130	9,299	5,099,701	5,895,203 (+15,6%)
Proche banlieue	CSDL (nord)	245,40	39,507	22,964	58,1	325	25,691	10,004,108	12,543,062 (+25,4%)
	CSMV (sud)	162,70	35,544	17,020	47,9	296	22,624	8,171,046	9,358,348 (+14,5%)
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	931,89	37,140	25,254	68,0	311	38,381	10,326,305	13,245,264 (+28,3%)
	CSP (sud)	1 036,93	33,296	17,577	52,8	306	37,677	9,875,154	11,386,871 (+15,3%)

Source: MEQ, Indicateurs de gestion 1998-1999, DSÉQ.

Une comparaison des données équivalentes de deux années illustre la tendance des coûts du transport scolaire. À la CSDM, malgré que l'effectif augmente de 0,4%, celui des élèves transporté diminue de 10,5%. En dépit de cela, la distance journalière augmente de 1,2% par rapport à l'année précédente. À la CSEM, l'augmentation des effectifs est de 1,9% tandis que celle des élèves transportés est de 18%, mais avec une diminution de la distance journalière de 6,8%. Dans la proche banlieue, les variations des effectifs sont de 0,5% à la CSDL sur la rive nord, et de -1,8% à la CSMV sur la rive sud, alors que celles des clientèles transportées sont 5,6% et de 1% respectivement. Les distances quotidiennes restent presque les mêmes à la CSDL, mais elles augmentent de 25,7% à la CSMV. Dans la lointaine banlieue nord à la CSSMI, le nombre d'élèves augmente de 1,8%, celui des bénéficiaires du transport scolaire varie de 6,6% pour une augmentation de 9,4% pour la distance quotidienne. Au sud, la CSP accuse une variation de 1% pour le total de ses effectifs, de -2,1% pour les clientèles transportées, alors que la distance quotidienne augmente de 13,3%.

À part les dépenses qui sont à la baisse à la CSEM, toutes les autres dépenses sont en hausse ailleurs, ainsi que les revenus. Une situation qui montre l'émergence de nouveaux défis dans la dispensation du transport scolaire à cause des coûts qui vont en augmentant. Au-delà des distances quotidiennes à parcourir, il serait approprié de voir combien d'enfants par autobus sont

transportés, et quel est le parcours moyen d'un autobus scolaire, ainsi que le coût par élève transporté (Tableau 9.4).

Tableau 9.4
Indicateurs comparatifs

CS		Superficie Km ²	Population sur le territoire	Nombre d'élèves/véhicule		Km moyen par autobus/ jour		Coût moyen par élève \$	
				'98-99	99-00	'98-99	99-00	'98-99	99-00
Centre	CSDM	180.70	1,057.358	127.06	114.79	57.00	56.00	297.00	330.00
	CSEM	299.37	1.410.597	75.83	105,88	57.00	66.00	563.00	414.00
Proche banlieue	CSDL (nord)	245.40	345.527	73,65	71.98	78.00	78.00	532.00	522.00
	CSMV (sud)	162.70	319.392	82.88	69.23	93.00	106.00	411.00	413.00
Lointaine banlieue	CSSMI (nord)	931.89	239.619	83.20	82,12	134.00	124.00	504.00	506.00
	CSP (sud)	1 036.93	225.228	74.70	68.69	139.00	139.00	501.00	521.00
Réseau		-		62.62	64.13	99.00	102.00	619.00	626.00

Source: MEQ, Indicateurs de gestion 1998-1999 et 1999-2000. DSÉQ. (MEQ)

En comparant les deux années, le nombre moyen d'élèves par autobus est plus élevé dans les territoires centraux où ces véhicules semblent être utilisés à pleine capacité. La moyenne de deux années est de 120,9 élèves à la CSDM et de 90,86 élèves à la CSEM. Dans la proche banlieue, les chiffres moyens sont de 72,82 élèves à la CSDL et de 76,06 élèves à la CSMV, alors que dans la lointaine banlieue, ils sont de 82,66 à la CSSMI et de 71,70 élèves à la CSP. Tous ces chiffres restent quand même au-dessus de la moyenne enregistrée dans le réseau de l'enseignement public du Québec où elle est de 63,38 élèves par autobus.

En plus d'être plus achalandés que ceux de la banlieue, les autobus du centre affichent un kilométrage moyen par jour deux fois inférieur par rapport à celui des autobus de la banlieue lointaine. Le parcours moyen d'un autobus dans le réseau reste élevé par rapport à celui de la CSDL dans la proche banlieue nord, mais il équivaut à celui enregistré à la CSMV dans la proche banlieue sud.

Le coût moyen par élève transporté est en général moins élevé dans les territoires centraux, particulièrement à la CSDM qui regroupe l'exclusivité des quartiers centraux. Dans ces secteurs, il vaut environ une fois et demi celui de la lointaine banlieue. Le coût moyen par élève dans le réseau est deux fois élevé en comparaison de celui des quartiers centraux, et reste supérieur à celui enregistré dans les territoires éloignés de la région montréalaise.

Toutes ces données illustrent que le transport scolaire est une composante non négligeable des budgets des commissions scolaires. Son organisation et sa gestion entraînent des dépenses toujours supérieures aux subventions consenties, une situation qui entraîne la difficulté de son maintien malgré son existence garantie par des textes de lois et des règlements. Les défis entraînés par la dispensation de ce service augurent des problèmes qui méritent d'être examinés de près.

9.3 Les problèmes relatifs au transport scolaire

Mis en place pour soutenir l'obligation légale de scolariser les couches sociales plus jeunes, le transport scolaire est perçu, dans le contexte de l'étalement urbain, comme un palliatif à celui-ci. La consultation des documents relatifs dans les commissions scolaires a permis d'identifier, en plus des considérations financières, un certain nombre des problèmes d'ordre géographique, social et pédagogique.

Les premières difficultés du transport scolaire sont de nature géographique. Devant l'ampleur de l'urbanisation dans des secteurs de plus en plus éloignés, les distances entre les lieux d'apprentissage des enfants et leurs habitations s'étirent davantage. Cela revient à dire que la dissémination des effectifs scolaires sur des territoires scolaires gigantesques où se développent de nouveaux quartiers domiciliaires est un problème majeur du transport scolaire. Elle force le déploiement de ce service sur de nombreux kilomètres pour de petits groupes d'élèves²²⁰.

220. Au Québec, 680 000 élèves sur 1 000 000, soit 70% sont transportés chaque jour par 10 000 véhicules sur un million de km. Une situation qui s'explique par l'étendue du territoire (*L'actualité*, 15 mai 2002).

En corollaire, l'éloignement suppose une augmentation du temps passé par les élèves à bord des véhicules motorisés. La solution envisagée, en attendant de disposer de nouvelles écoles dans le voisinage des quartiers récents, est l'utilisation d'un grand nombre de ces véhicules pour transporter tous les jeunes bénéficiaires, en temps voulu, pour éviter des retard en classe et au retour à la maison.

Une des grandes préoccupations sur le transport des élèves est la question des enfants handicapés. Vu que ces élèves changent des classes dans leur apprentissage, comme les autres, la remise en place des installations appropriées pour ces clientèles scolaires défie constamment l'organisation du transport scolaire adapté. Dans le cas des écoles spéciales offrant un programme qui répond le mieux aux besoins ces élèves, le fait qu'elles soient peu nombreuses et qu'elles ne sont pas nécessairement localisées au centre du territoire scolaire implique un ratissage de tout le territoire pour déplacer les élèves bénéficiaires.

Tant pour les élèves réguliers que pour les élèves en difficulté, la planification des itinéraires du transport scolaire doit être constamment réévaluée, particulièrement dans les secteurs en développement où il y a chaque année un afflux de nouvelles clientèles à transporter. Les coûts relatifs à la conception des circuits changeants d'autobus scolaires et leurs horaires augmentent avec les manœuvres des modifications répétitives.

Sur le plan social, un des problèmes auxquels les commissions scolaires sont confrontées est la frustration causée par une application stricte des distances d'admissibilité au transport scolaire. Que ce soit dans les vieux quartiers ou dans les nouveaux secteurs de la banlieue, les parents d'élèves non admissibles d'après les critères annoncés pressent les commissions scolaires de les modifier pour adopter ceux qui incluraient leurs enfants. Beaucoup de parents n'aiment pas voir leurs enfants parcourir certaines distances à pied, et craignent pour leur sécurité. En effet, face à l'intensité du trafic routier, particulièrement dans les quartiers centraux, et le caractère peu sûr des voies de circulation, la sécurité relative des enfants à bord des autobus scolaires est de loin préférable à leur insécurité hors de ceux-ci pour beaucoup de ces parents.

Les institutions scolaires n'expérimentent pas toutes des problèmes de même ordre pour l'organisation du transport scolaire. Par exemple, le cas de vandalisme sur les autobus scolaires concernent plus les territoires centraux que ceux de la banlieue périphérique; tandis que la mauvaise conduite des élèves à bord des autobus est souvent un effet circonstanciel dont les perturbations peuvent être facilement contrôlées, selon plusieurs commissions scolaires²²¹.

Sur le plan pédagogique, les contraintes financières, associées à la largeur des territoires, ont conduit à la modification des horaires des cours pour permettre aux autobus scolaires d'acheminer tous les élèves à l'école avant une certaine heure. En avançant les heures de début de classe par exemple, la plupart de jeunes dorment moins, et leur application s'en ressent²²². Un tel programme a ainsi de sérieuses conséquences sur l'assiduité, la concentration, l'alimentation (les jeunes ne prennent pas le temps de déjeuner) et les activités. Cet aspect du transport scolaire illustre l'impact que ce service parascolaire revêt dans la fourniture des services éducatifs.

9.4 Conclusion

Le transport scolaire est un service parascolaire dispensé par les commissions scolaires; il fait l'objet des textes de Loi et des règlements qui en garantissent la sécurité de son organisation et la gratuité pour les bénéficiaires. Il est subventionné à même les fonds publics, à travers le ministère des Transports qui en trace les lignes de conduite pour les commissions scolaires. Devant les choix offerts, celles-ci préfèrent confier le déplacement de leurs élèves à d'autres transporteurs, publics ou privés. La distance d'admissibilité, variable selon les cycles d'enseignement, est le seul critère qui oblige les commissions scolaires à assurer le service de transport scolaire. En dépit du mécontentement des plusieurs parents, l'observation stricte de ce

221. Association canadienne d'éducation, *Le transport scolaire au Canada, Faits et chiffres*, Toronto : Canadian association of education, 1987.

222. L'idée de commencer tôt pour terminer l'école avant 14H30 et permettre aux élèves d'étudier plus n'a pas donné des résultats escomptés. La moitié des jeunes du secondaire possèdent un emploi à temps partiel, et presque tous préfèrent faire leurs devoirs après le souper. Et cela, que l'école finisse plus tôt ou plus tard dans la journée. Pour certains, un horaire trop matinal a des répercussions négatives sur l'apprentissage scolaire; les résultats dans certaines écoles, telles que les polyvalentes Deux-Montagnes et Sainte-Thérèse à la CSSML, semblent le confirmer (*L'actualité*, 15 mai 2002).

critère est pour beaucoup de ces institutions scolaires une conséquence du resserrement du contexte financier et de la réduction des subventions gouvernementales.

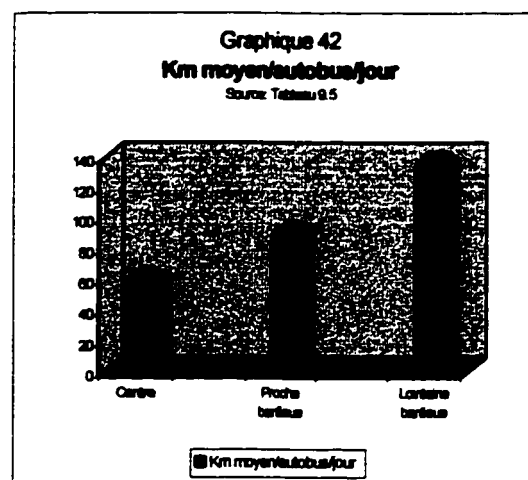
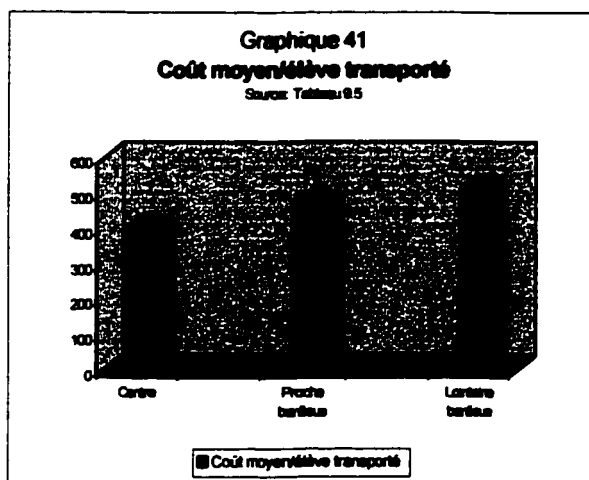
Bien que le service de transport scolaire prenne des proportions de plus en plus importantes, il est cependant confronté à des problèmes de plusieurs natures. L'éparpillement du nombre restreint d'élèves sur des territoires scolaires très étendus, la nécessité d'élaborer des programmes spéciaux pour des élèves en difficulté, l'escalade des revendications parentales pour plus des services, l'insécurité relative des quartiers et leurs voies de circulation routière achalandées, la modification fréquente des circuits d'autobus scolaires, etc. sont autant des facteurs qui ont propulsé le transport scolaire à l'avant-scène des services parascolaires.

Considéré dans le contexte de l'étalement urbain, la logique du transport scolaire est de minimiser la distance entre l'habitation d'un élève et son école, en maximisant le temps de liaison entre ces deux composantes urbaines. L'éparpillement des secteurs urbains, à défaut d'en assurer des services éducatifs dans le voisinage des quartiers, impose le recours au transport scolaire comme palliatif à la dispersion en rapprochant les enfants des services scolaires auxquels ils ont droit. Les coûts du service sont proportionnels à la distance au centre. Le tableau 9.5 en illustre les tendances à la hausse.

Tableau 9.5
Transport scolaire : comparaison centre - périphérie

Centre	Coût moyen/élève transporté	Km moyen/autobus/jour
Centre	401	59
Proche banlieue	470	89
Lointaine banlieue	508	134
Réseau	623	100

Source: Tableau 9.4



Avec les valeurs du coût moyen par élève transporté proportionnelles à la distance au centre, comme le sont celles du kilométrage moyen par autobus par jour, il est évident que l'étalement urbain coûte cher pour le transport scolaire. En considérant juste le territoire de la CSDM, il coûte presque deux fois plus cher de transporter un élève en banlieue qu'un enfant dans les quartiers centraux. Le kilométrage journalier des autobus de banlieue étant plus important que celui des véhicules scolaire du centre, l'usure du matériel est logiquement deux fois plus prononcée dans les secteurs éloignés, rendant la maintenance des véhicules plus ardue et le transport scolaire davantage plus cher qu'au centre.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La problématique de l'étalement urbain rend difficile la gestion des agglomérations urbaines depuis quelques décennies. La croissance démographique d'après la Deuxième Guerre mondiale, associée au développement urbain axé sur la maison uni-familiale, avait justifié cette forme d'urbanisation. Celle-ci est soutenue par les politiques gouvernementales d'accès à la propriété et de mise en place de nouvelles infrastructures autoroutières et publiques qui sont considérées comme la cause principale de la dé-localisation de l'activité économique en banlieue. Les centres commerciaux et industriels avaient en effet logiquement suivi l'exode des ménages mieux nantis vers la banlieue où la valeur des terrains est moins élevée.

Au-delà des conséquences environnementales et de la déstructuration des milieux agricoles²²³, ce phénomène urbain entraîne des coûts d'infrastructures urbaines déjà suggérés dans plusieurs études. Dans le domaine de l'éducation, bien qu'il ait été possible d'y soupçonner l'impact de l'étalement urbain, cette recherche s'est attelée à cerner concrètement les effets pressentis sur l'offre et la demande des services scolaires.

Elle s'est donné la mission d'évaluer les conséquences de l'étalement urbain sur les établissements primaires et secondaires de la région montréalaise, à travers une étude de cas. L'utilisation de l'école comme outil d'analyse est justifiée du fait que l'école constitue un service public, en plus d'être un service de base pour l'instruction et un équipement structurant. L'école, en tant qu'un équipement, symbolise ainsi le lieu de rencontre de l'offre et de la demande des services éducatifs.

223. Au Québec, en plus d'avoir protégé le territoire agricole (*Loi sur la Protection du territoire agricole*, 1978) à la suite de la réduction des surfaces cultivables par l'urbanisation, le gouvernement vient de rendre publique la toute première politique de la ruralité du Québec. Cette politique veut enrayer le processus de déstructuration des milieux ruraux et insuffler un dynamisme garant de la pérennité de l'occupation du territoire. Elle favorise un développement territorial global et intégré par plus de participation des collectivités à la gestion des ressources de leur milieu et la valorisation de l'environnement, dans une perspective de développement durable (Gouvernement du Québec, *Politique de la ruralité*, 5 décembre 2001).

À cause de leur pertinence et le lien direct qu'elles tissent avec l'urbanisation, trois variables ont servi d'instruments de mesure de ce phénomène. La démographie scolaire, en symbolisant la demande des services éducatifs, a été retenue à cause de son caractère essentiel dans la justification de la fourniture de ces services. Les édifices d'enseignement aux jeunes et les terrains scolaires représentent l'offre des activités éducatives. Explorés dans cette recherche pour la période allant de la fin des années 1970 à celle de la décennie 1990, ces trois instruments ont soutenu le débat sur les coûts de l'étalement urbain par les hypothèses suivantes :

- À la suite de l'étalement urbain, les commissions scolaires expérimentent la chute du nombre des inscriptions dans les écoles des quartiers centraux, tandis que celui des écoles de banlieue augmente.
- L'étalement urbain produit des prévisions à la baisse ou à la hausse, selon la position géographique centrale ou périphérique des écoles dans la région.
- En causant la fermeture d'écoles déjà amorties dans les secteurs centraux, et l'ouverture de nouvelles écoles en banlieue, l'étalement urbain engendre des *surcoûts* dans la gestion des équipements scolaires, tant au niveau de l'observation qu'à celui de la prévision de l'offre des services.
- L'étalement urbain occasionne des coûts de transport scolaire proportionnels à la distance au centre.

Cette étude a démontré ainsi la pertinence de son objet, en explorant deux aspects des coûts reliés au phénomène de l'étalement urbain par rapport aux services scolaires dans la région montréalaise. Les coûts sociaux, relatifs à la diminution ou l'augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire dans les écoles primaires et secondaires, expriment la variation de la demande des services scolaires. Tandis que les coûts économiques, relatifs aux ressources matérielles que sont les bâtiments d'enseignement et les terrains scolaires, relèvent de la variation de l'offre des services éducatifs. Ces différentes variations, tant au centre qu'en banlieue en ce qui concerne l'observation et la prévision des variables choisies, a permis de cerner les effets du développement urbain excentré et discontinu. Une reconsidération de ces hypothèses de départ s'impose ici en vue de leur évaluation.

C.1 L'étalement urbain et l'effet sur la demande des services scolaires

Les deux premières hypothèses rentrent dans cette catégorie. La scolarité des couches sociales âgées de six à 16 ans étant obligatoire et légale, c'est la présence d'un nombre suffisant des effectifs scolaires qui assure la continuité des activités scolaires dans les écoles. Or, l'étalement urbain, en engendrant le déplacement des populations du centre vers la périphérie, impose la variation du nombre des effectifs scolaires en fragilisant le maintien des services dans les secteurs centraux et en provoquant une demande accrue en banlieue.

La première hypothèse stipulait qu'à la suite de l'étalement urbain, les commissions scolaires expérimentent la chute du nombre des inscriptions dans les écoles des quartiers centraux, tandis que celui des écoles de banlieue augmente. Cette hypothèse a connu une vérification mitigée lorsqu'on regarde séparément chaque cas étudié. Mais la somme des pertes ou des gains considérés tant au centre qu'en banlieue proche ou lointaine rappelle le *pattern* caractéristique de l'étalement urbain. En effet, pendant qu'on observe une diminution importante du nombre d'élèves au centre, les effectifs augmentent globalement en proche banlieue, et foisonnent en lointaine banlieue.

Il est évident que toutes les variations des effectifs scolaires observés sont reliées au phénomène d'étalement urbain qui suscite des changements dans les poids démographiques des pôles économiques de la région. La situation démographique des municipalités chevauchées par les territoires scolaires entraîne celle de ces derniers. La vérification mitigée de la première hypothèse s'explique par le fait qu'il existe en proche banlieue des vieux secteurs urbains caractérisés par une décroissance démographique semblable à celle de la ville centrale. En causant la chute des effectifs scolaires dans les écoles de vieux quartiers de Chomedey de Laval (proche banlieue nord), et de Longueuil et Saint-Lambert sur le territoire de la CSMV (proche banlieue sud), la décroissance de ces vieux secteurs habités affecte négativement la variation des clientèles des écoles de banlieue. Il y aurait donc lieu de reformuler la première hypothèse de cette étude en assignant l'observation de la décroissance des effectifs scolaires aux vieux secteurs urbains seulement, tant à ceux du centre qu'à ceux de la banlieue.

À l'horizon 2004-05, la deuxième hypothèse spécifiait que l'étalement urbain produit des prévisions à la baisse ou à la hausse, selon la position géographique centrale ou périphérique des écoles dans la région. Les résultats obtenus infirment la déclaration de cette hypothèse, car indépendamment de la position géographique des territoires scolaire dans la région, la décroissance prévue est généralisée au cycle primaire, alors que la croissance l'est au niveau secondaire.

Les baisses et les hausses des prévisions d'effectifs scolaires étant contraires au *pattern* de l'étalement urbain, il devient malsain dans ce cas de relier les résultats à ce phénomène. Ceci est plausible seulement dans le cas où la méthodologie de l'établissement de ces prévisions serait justifiée. Autrement, l'utilisation d'autres méthodes de calcul connues, ou l'étude d'une nouvelle modélisation s'offrent afin de trouver le moyen de prévoir les effectifs scolaires, à court, moyen ou long terme. Une orientation qui, dans un cas ou dans un autre, ne rentre pas dans l'objectif poursuivi par cette étude.

Mais entre-temps, le cliché habituellement présent dans le processus de l'étalement urbain, c'est-à-dire la décroissance au centre de la région et la croissance en sa périphérie, requiert une interrogation des prévisions d'effectifs scolaires établies par le ministère de l'Éducation. Pourquoi sont-elles sourdes au phénomène à l'étude ? Sont-elles en train d'annoncer la fin de l'étalement urbain dans la région montréalaise ? C'est là une autre piste de recherche sur le phénomène de l'étalement urbain.

Au point où l'on en est, l'espace métropolitain étant sans cesse en croissance par le développement constaté et pressenti des municipalités de banlieue²²⁴, l'hypothèse de la fin de l'étalement urbain offre de bonnes perspectives de recherche. Dans le cas où cette hypothèse serait infirmée par la croissance du périmètre urbanisé de la région, une nouvelle étude pourrait

224. Peter Foggin et Claude Manzagol de l'Université de Montréal ont fait remarquer que l'agglomération montréalaise était loin des 6,7 millions d'habitants prévus par le projet *Montréal : Horizon 2000* (1967), mais qu'elle avait presque déjà rejoint le périmètre annoncé. Ce périmètre s'accroît à la couronne des villes satellites. Pour plus des détails, voir Foggin, P. et C. Manzagol, « De la Ville à la région urbaine » Dans *Montréal 2001, visages et défis d'une métropole*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1998, pp. 49-58.

montrer que, contrairement à l'idée très répandue de l'attrait en périphérie des ménages avec enfants, beaucoup de familles sans enfants seraient également attirées par le cadre naturel de la banlieue éloignée. D'ores et déjà, il est connu que le dynamisme démographique des municipalités de la périphérie de la région montréalaise n'est plus tributaire de l'apport migratoire de la ville centrale. Il est actuellement le résultat d'une proportion croissante des résidents de la proche banlieue qui se déplacent vers la lointaine banlieue²²⁵. La conjugaison de l'effet de la dénatalité avec le déplacement constaté des banlieusards et le vieillissement de la population débouche sur les prévisions des effectifs scolaires déficitaires au cycle primaire. Dans ce cas, ces dernières n'annonceraient pas la fin de l'étalement urbain, mais elles cacheraient des réalités socio-économiques et démographiques à découvrir ou à approfondir. De nouvelles investigations à ce sujet donneront l'occasion d'en juger.

Pour le moment, la variation négative du nombre d'élèves est plutôt l'effet conjoint de faibles taux de natalité, de fécondité, et de formation des ménages qui, se conjuguant les uns aux autres, fragilisent la continuité des services scolaires à l'ordre d'enseignement primaire à court terme.

Sans un ajustement significatif des taux de natalité, l'étalement urbain ne fait que renforcer une situation démographique conjecturale dès le départ pour compromettre la mission éducative des commissions scolaires. Il faut en effet des enfants pour justifier le financement de leur éducation. Cependant la dispersion du nombre de plus en plus limité des enfants s'ajoute à la faiblesse de nouvelles cohortes qui s'essoufflent et impriment des tendances à la baisse au cycle primaire. Au cycle secondaire, alors que les cohortes montantes sont suffisantes, la demande des services scolaires à ce niveau d'enseignement est garanti jusqu'à l'horizon 2005. Ainsi, pour maintenir la demande au cycle primaire, il serait nécessaire de renverser les tendances déficitaires des taux de naissance par des politiques natalistes, ou à défaut celles d'immigration, si l'on ne veut pas rendre précaire toute nouvelle immobilisation en banlieue.

225. Marois, C., *op.cit.* p. 85.

C.2 L'étalement urbain et l'effet sur l'offre des services scolaires

Après les effets de l'étalement urbain sur la demande des services scolaires, la troisième hypothèse réfère à l'impact sur l'offre de ces services. Cet impact revêt deux aspects conjoints, l'ajout et les coûts des espaces-élèves ajoutés. Le premier aspect de cette hypothèse veut qu'à la suite des baisses d'effectifs scolaires au centre et de leur augmentation en banlieue, les territoires scolaires centraux expérimentent la fermeture d'écoles, tandis que ceux de la banlieue ont un besoin de nouvelles immobilisations.

Cet aspect de l'hypothèse a été vérifié dans la mesure où, pour la période allant de la fin des années 1970 au milieu de la décennie 1990, aucun espace-élève n'a été ajouté dans les quartiers centraux, tandis que la demande croissante en banlieue s'est traduite par de nombreuses nouvelles immobilisations. Une distinction entre les immobilisations pour les édifices et celles des terrains scolaires appuiera cette vérification de façon détaillée.

C.2.1 L'effet sur les édifices scolaires

Il s'est fermé plus de 135 écoles sur le seul territoire scolaire de la CSDM entre 1977 et 1995²²⁶, alors que parallèlement à ces fermetures, près de 530000 m² d'espaces-élèves additionnels ont été ajoutés dans les territoires scolaires entourant la CUM dans les régions administratives de Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. Les quatre territoires scolaires étudiés dans la banlieue montréalaise, proche et lointaine, représentent à eux seuls le tiers de ces nouveaux espaces-élèves.

En effet, alors qu'aucune école n'a été agrandie ou construite dans les quartiers centraux pendant la période considérée, plusieurs écoles l'étaient dans les territoires scolaires de banlieue. Les espaces ajoutés par agrandissement d'écoles dans la proche banlieue représentent moins du double de l'agrandissement effectué dans la lointaine banlieue. Le dynamisme démographique

226. À l'instar de ce qui se passe sur le territoire de la CSDM, les superficies excédentaires dans le réseau des commissions scolaires sont d'environ 1,7 millions de m² depuis 1980, selon le gouvernement du Québec. En conséquence, il s'est fermé 25 écoles en moyenne par année dans toute la province, entre 1992 et 1997. (Voir Gouvernement du Québec, *La réorganisation municipale*, Québec : MAM, 2000).

de la lointaine banlieue s'oppose à la croissance relative de la proche banlieue, la superficie totale des écoles construites dans les couronnes représente neuf fois celle de l'immobilisation accomplie en proche banlieue. Donc, plus l'on s'éloigne des quartiers centraux où aucune immobilisation n'est autorisée, plus le besoin de nouveaux espaces-élèves est important, comme le voulait la troisième hypothèse.

En dépit des taux de natalité à la baisse depuis plusieurs décennies, ces ajouts d'espaces-élèves dans des secteurs de plus en plus éloignés du centre ont été rendus possibles par la dispersion des populations d'âge scolaire. Le lien entre ces immobilisations et le mouvement de l'étalement urbain se perçoit par l'excès d'espaces disponibles au centre et la nécessité de l'augmentation de l'offre des services scolaires en banlieue.

C.2.2 L'effet sur les terrains scolaires

L'effet de l'étalement urbain sur les terrains scolaires est la suite logique de celui qui vient d'être constaté sur les édifices scolaires. En effet, pour augmenter l'offre des services scolaires, la consommation d'espace relativement à l'éparpillement des secteurs résidentiels implique l'acquisition des terrains scolaires qui constituent le support naturel des édifices. Dans l'intérêt de cette étude, il était primordial de ne considérer que des acquisitions des terrains faisant l'objet d'autorisation gouvernementale. Les coupures dans le temps ont permis de ne considérer que les interventions publiques accordées à ce sujet entre 1980 et 1995.

L'ajout d'espaces qu'on vient de voir à travers la construction de nouvelles écoles a nécessité, par le fait même, l'acquisition des terrains scolaires en banlieue. Autant les espaces-élèves ajoutés, par agrandissement et l'implantation de nouvelles écoles, sont proportionnels à la distance au centre, autant les totaux des superficies des terrains scolaires le sont entre la proche et la lointaine banlieue. Dans la couronne, en effet, les surfaces des terrains scolaires acquis représentent près de huit fois celles de la proche banlieue. Il devient clair que la demande de terrains scolaires est nulle dans les quartiers centraux, elle est moins importante dans la proche banlieue, et plus importante dans la lointaine banlieue. Ainsi, l'excès des espaces scolaires au centre de la région et les demandes multiples des terrains en banlieue est l'effet de l'étalement

urbain sur la planification scolaire dans la région. Ce constat entraîne celui des coûts de l'étalement urbain dans la dispensation des services scolaires.

C.3 L'étalement urbain et les coûts de l'offre des services scolaires

La réalité des espaces scolaires ajoutés en banlieue suppose ipso facto celle des coûts des immobilisations. Le deuxième aspect de la troisième hypothèse spécifiait justement que l'étalement urbain entraîne des *surcoûts* dans l'offre des activités scolaires. Comme pour les superficies, les coûts de l'offre des services éducatifs seront présentés séparément, pour les édifices et les terrains scolaires.

C.3.1 Les coûts de l'ajout d'espaces-élèves

Compte tenu qu'une agglomération urbaine est appelée à croître, les coûts d'infrastructure sont inévitables, quelque soit la forme urbaine imposée au développement urbain. Cependant, des études faites en dehors du Québec ont tenté de chiffrer les coûts reliés à différents scénarios d'urbanisation pour un même territoire. Ces études ont montré qu'un développement dispersé est généralement plus coûteux²²⁷. Donc, les *surcoûts* par rapport au développement dispersé réfèrent aux investissements supplémentaires pour des infrastructures et des équipements qui n'auraient pas été nécessaires si le territoire urbain avait été consolidé.

Les besoins de nouveaux équipements dans la lointaine banlieue ont entraîné des coûts d'immobilisations cinq fois plus importants que ceux investis dans la proche banlieue. Répartis entre les agrandissements d'écoles et les nouvelles constructions, les coûts relatifs aux premiers sont presque équivalents, tandis que ceux des constructions neuves sont d'un ordre de grandeur allant de un à neuf en faveur de la lointaine banlieue.

227. Dans diverses études faites aux Etats-Unis et en Ontario, il a été clairement établi que la sous-utilisation des infrastructures existantes, l'expansion du réseau routier et d'autres services urbains, représentent des *surcoûts* relatifs à la forme étalée du territoire. Dans ce sens, le rapport Golden avait estimé en 1996 que l'application dans la région torontoise d'un modèle d'aménagement plus concentré aurait permis d'économiser pas moins de 12 milliards de dollars en coûts d'infrastructures sur 25 ans (Voir Gouvernement du Québec, *La réorganisation municipale*, Québec : MAM, 2000). En plus, la dépendance de l'utilisation de l'automobile et son corollaire de l'inefficacité du transport en commun engendrent des coûts associés à l'étalement urbain.

Les allocations sur les quatre des six territoires scolaires étudiés dans cette étude représentent le tiers des immobilisations autorisées entre 1977 et 1995 dans les régions administratives qui entourent l'Île de Montréal. Lorsqu'on considère les superficies excédentaires dans les territoires scolaires du centre, la plupart des immobilisations scolaires autorisées dans la banlieue hors-CUM, particulièrement les coûts de l'offre des services scolaires dans la lointaine banlieue, sont des *surcoûts* nécessités par la dilution de la demande des services scolaires dans l'espace. Les nombreuses fermetures et la sous-utilisation d'écoles traduisent en fait l'ampleur de cet excès d'espaces dans les secteurs centraux. Une concentration relative de la demande des services scolaires aurait préservé plusieurs de ces fermetures d'écoles, d'une part, et éviter la majorité de nouvelles immobilisations en banlieue, d'autre part. Cette remarque vaut également pour les acquisitions des terrains scolaires.

C.3.2 Les coûts d'acquisition des terrains scolaires

Aux sommes d'argent investies pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles, il faut ajouter les coûts d'acquisition des terrains scolaires ayant servi à l'implantation de nouvelles écoles. Les coûts d'acquisition des terrains scolaires représentent, comme pour les édifices, un ordre de grandeur de un à neuf au profit de la lointaine banlieue. Étant inexistantes dans les quartiers centraux, modérées dans la proche banlieue, et plus importantes en périphérie, les acquisitions des terrains scolaires confirment l'idée de la troisième hypothèse de cette étude.

À cause du prix du m² du sol beaucoup moins important en banlieue que dans les zones centrales, il est évident qu'il coûte moins cher de construire une école en périphérie que dans le centre de la région. Vu sous cet angle, les innombrables acquisitions de terrains en périphérie se présentent plutôt comme un investissement judicieux. Cependant, ces acquisitions n'auraient pas été nécessaires si le développement urbain de la région montréalaise était consolidé, une option qui aurait évité l'abandon de plusieurs espaces scolaires dans les quartiers centraux.

En effet, sachant qu' en urbanisme une densité de 1000 logements au km² est considérée comme très basse, alors que celle de 25000 habitations au km² est très élevée²²⁸, la région métropolitaine de Montréal pourrait se déployer sur une superficie équivalente à celle de la ville de Paris, soit un peu plus de 100,00 km² si une densité moyenne était observée. Par ailleurs, sur l'Île de Montréal dont la superficie est de près de 500,00 km², une densité de 2500 logements par km² y aurait permis de regrouper les 1 341 270 logements qui étaient répartis sur les 4000,00 km² de la région en 1996²²⁹. Dans cette optique, toute immobilisation au-delà du territoire de la nouvelle ville fusionnée représente un *surcoût* causé essentiellement par l'éparpillement des zones habitées.

L'ensemble des allocations publiques autorisées dans les quatre territoires scolaires étudiés hors-CUM, entre 1977 et 1995, s'élève à plus de \$172,000,000.00 dans les tableaux précédents. Un total qui représente, comme on vient de le voir, les agrandissements d'écoles, les nouvelles constructions au primaire et au secondaire, et l'acquisition des terrains scolaires. Alors qu'une allocation publique n'était justifiée pour l'agrandissement ou l'implantation de nouvelles écoles dans les secteurs centraux, les immobilisations autorisées entre 1977 et 1997 dans les régions administratives entourant l'Île de Montréal (Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie), s'élèvent à plus d'un demi-milliard de dollars²³⁰. Une proportion importante de ces immobilisations est causée par l'étalement urbain qui, en faiblissant le potentiel démographique du centre, nourrit le dynamisme de la banlieue. En plus des coûts d'immobilisations, ceux de services parascolaires, comme le transport des élèves, suivent aussi le *pattern* développé par l'étalement urbain.

228. La recherche de la juste proportion entre le vide et la surcharge conduit au besoin d'une densification idéale dans les secteurs habités. Bien que purement théorique, celle-ci sert de mesure si l'on évalue le degré d'urbanisation dans les quartiers en développement. Voir Guay, P.Y. *op. cit.*, pp. 150-152.

229. Actuellement, la densité sur l'Île de Montréal est d'environ 1500 logements au km². En effet, l'île regroupe plus de 58% des logements de la région, sur une superficie huit fois plus petite que celle de l'agglomération urbaine (Statistique Canada, catalogue 93-357-XPB, *L'actualité*, 1^{er} mai 2002).

230. Pour toute la province, le gouvernement du Québec a alloué près de 1,3 milliard de dollars à la construction d'écoles primaires et secondaires depuis 1980 (Voir. Ministère des Affaires municipales, *Op. cit.*, p. 28).

C.4 L'étalement urbain et les coûts du transport scolaire

La quatrième hypothèse soulignait qu'à la suite de l'étalement urbain, les coûts du transport scolaire sont proportionnels à la distance au centre. Cette hypothèse s'est vérifiée, car les coûts relatifs à ce service parascolaire augmentent selon que l'on va du centre vers la périphérie. Considéré dans le contexte de l'étalement urbain, le principe qui sous-tend le transport scolaire est essentiellement basé sur la minimisation de la distance entre les logements des élèves et leurs écoles. Le moyen de maximiser le temps de liaison entre ces deux composantes urbaines passe par le transport des élèves, lequel est soumis à une réglementation et administré sous certaines conditions. Les tendances des coûts moyens par élève transporté et le kilométrage moyen par autobus par jour n'ont laissé aucun doute quant au caractère proportionnel entre leurs valeurs et la distance au centre de la région.

En effet, l'éparpillement des secteurs urbains, à défaut d'en assurer des services éducatifs dans le voisinage de tous les quartiers, impose le recours au transport scolaire comme palliatif à la dispersion en rapprochant les enfants des services scolaires auxquels ils ont droit. Cette nécessité entraîne des coûts qui, par comparaison avec le cliché habituel qu'offre l'étalement urbain, montrent le lien étroit entre ce service parascolaire et le phénomène à l'étude. Il a été démontré que les coûts du transport scolaire, comme le kilométrage par autobus par jour, indiquent qu'il coûte plus cher de transporter un élève en banlieue lointaine que dans les quartiers centraux.

Même si les coûts par élève transporté et les distances parcourues chaque jour sont plus élevés en banlieue qu'au centre, il n'en demeure pas moins que, dans tous les territoires scolaires, les dépenses relatives au transport scolaire sont toujours plus élevées par rapport aux subventions publiques consenties. Cette situation de déficit constant fait réfléchir sur le maintien du transport scolaire gratuit, à long terme. Le temps n'est peut-être plus loin où les parents d'élèves bénéficiaires seront associés aux coûts de ce service au cas où ils en voudraient encore pour leurs enfants.

Sur les quatre hypothèses, la vérification de la première a été mitigée, la deuxième reste infirmée, tandis que les troisième et quatrième déclarations se sont confirmées. Bien que les cas

considérés dans cette étude soient particuliers, les résultats obtenus dans leurs contextes apportent un éclairage sur de larges pans d'interrogation et d'investigation sur l'agglomération urbaine et sa configuration générale. Ainsi, le bien-fondé de ce travail est d'avoir ouvert la voie sur des recherches concernant les effets de l'étalement urbain sur l'organisation des services éducatifs.

Bien des pistes de recherche restent encore inexplorées dans ce domaine. Les limites de la présente étude n'ont pas permis de s'arrêter sur tous les aspects de la disparité sociale causée par le phénomène étudié entre le centre et la périphérie. L'espace montréalais faisant sans cesse l'objet d'études de nature sociale et économique²³¹, le lien entre la disparité sociale et l'étalement urbain est déjà suffisamment souligné pour qu'il soit encore exploité ici. En ce qui concerne les coûts économiques de l'étalement urbain, l'étude n'était intéressée que par ceux qui ont été payés par l'ensemble des contribuables québécois. C'est aussi là un aspect limitatif de cette recherche dans la mesure où d'autres coûts collectifs, tels que les taxes scolaires payés avant 1980 pour de nouveaux équipements scolaires et les taxes foncières utilisées pour acquérir les terrains scolaires à partir de 1995, sont autant des coûts qui ont un lien avec la variation de la demande des services scolaires.

Sur le plan de la gestion de l'urbanisation, la question de la dualité territoriale des équipements scolaires s'inscrit à l'ordre du jour de l'aménagement du territoire. Est-ce que les coûts de l'étalement urbain auraient été moins importants s'il n'existait pas deux systèmes autonomes de gestion du territoire, le système municipal et le système scolaire ? Cette question devrait conduire à de nouvelles recherches dans la problématique de l'étalement urbain où elle se faufile en filigrane. Elle met en évidence l'interrelation entre les dimensions spatiale et institutionnelle de l'aménagement du territoire, et alimente la discussion sur le problème de la résolution des questions d'organisation spatiale par des structures administratives efficaces. Ces dernières ont été maintes fois réclamées par différentes commissions mises en place depuis les années 1960²³².

231. Voir notamment Séguin, Anne-Marie. "Les espaces de pauvreté" Dans *Montréal 2001*. (1998) pp. 221-236.

232. De la Commission provinciale d'urbanisme (CPU) en 1963 au Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR) en 1993, le débat sur le besoin du contrôle de l'urbanisation a fait l'objet de plusieurs rapports.

En effet, les rapports de plusieurs groupes d'études et les réglementations mises en place au cours des dernières décennies ont mis en lumière la dichotomie entre le système urbain proposé et la réalisation de la ville. Le décalage entre les problèmes urbains diagnostiqués et les solutions palliatives a constamment traduit l'inanité des actions gouvernementales qui revêtent souvent un caractère tardif et de court terme. L'inefficacité conséquente du système urbain rappelle donc que l'étalement urbain sera hors de contrôle tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de vision réelle d'aménagement qui prend en compte les solutions de long terme.

Cela veut dire qu'à défaut des structures administratives adéquates²³³, le phénomène de l'étalement urbain ne peut plafonner que si les ressources qui l'ont alimenté jusqu'à présent ont tendance à se tarir. Les taux de natalité sont en déclin; l'immigration internationale est de plus en plus restreinte et sélective; la capacité de payer des individus a atteint un seuil limite alors que la qualité de vie diminue. Désormais, si la croissance urbaine se poursuit, elle l'est en banlieue où le développement des secteurs périphériques n'est plus tributaire de la migration du centre, mais plutôt de l'apport des déplacements en provenance des banlieues de première et de deuxième génération. Cependant, face à la force économique attractive de la ville-centre, une intervention efficace du gouvernement serait une réforme de la fiscalité municipale. Une redistribution d'une partie des coûts des services et des infrastructures de la ville-centre vers les populations de la périphérie est à envisager. Dans ce sens, une coalition de tous les élus municipaux augurera des façons de faire qui pourraient aboutir à des actions d'ensemble.

Mais entre-temps, les coûts de l'étalement urbain dans le réseau des services scolaires reflète l'absence de concertation entre les municipalités et les commissions scolaires. Ces principaux acteurs publics de la planification des équipements collectifs et des aménagements urbains disent être les unes et les autres à la disposition de la population. Par conséquent, les besoins résidentiels personnels à court et moyen termes, axés sur la disponibilité des sols développables à moindres coûts et l'accessibilité financière à la propriété, sont rarement confrontés aux coûts collectifs de long terme.

233. Les fusions municipales récentes sont peut-être utiles à bien d'égards mais elles ne pourraient régler la question de l'étalement urbain qui est de portée régionale.

L'autonomie administrative des réseaux municipal et scolaire, la différence de leur mission sociale et le manque d'harmonisation entre leurs territoires respectifs, contribuent largement à l'absence de coordination et de concertation entre ces structures sur la planification des équipements scolaires. Une telle absence, associée à la baisse des taux de natalité et au développement des activités de villégiature auxquelles se greffe le phénomène de la résidence secondaire, procure un contexte idéal à l'extension du développement urbain au-delà des périmètres connus aujourd'hui. Avec des coûts à la hausse sur les services scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Andrew, C., S. Bordeleau et A. Guimont, *Urbanisation, une affaire?*, Ottawa : Edition de l'Université d'Ottawa, 1981.

Andrews, W.A, *Environnement urbain*, Montréal : Editions Etudes Vivantes Ltée, 1980.

Association canadienne d'éducation, *Le transport scolaire au Canada : Faits et chiffre*. Toronto : Canadian Education Association, 1987.

Aubin, H., *Les vrais propriétaires de Montréal*, Montréal : Editions L'Étincelle Inc, 1977.

Audirac, Y., A.H. Shermiyen and M.T. Smith, "Ideal urban form and visions of the good life : Florida's growth management dilemma", In *Journal of American Planning Association*, 56, Fall 1990, pp. 470-482.

Bailly, A.S. et al, *Stratégies spatiales, comprendre et maîtriser l'espace*, Montpellier : GIP Reclus, 1995.

Bauer, G., et J.-M., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris : éditions du Seuil, Collection Espacement, 1976.

Beaujeu-Garnier, J., *Géographie urbaine*, Paris : Armand Colin, 5e édition, 1997.

Beauregard, L.(sous la direction de), *Montréal, guide d'excursions*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1972.

Bédard-Hô, F., *Les états généraux sur l'éducation, 1995-1996 : exposé de la situation*, Québec: Commission des états généraux sur l'éducation, 1996.

Bishop, L., "Dealing with Declining School Enrollments", In *Education and Urban Society*, Vol. 11, n° 3, may 1979, pp. 285-295.

Bordeleau, J., « Concertation scolaire-municipale », Dans *Colloque sur la concertation scolaire-municipale*, 14 novembre 1992.

Bourne, L. S, and A. Olvet, *New urban and regional geographies in Canada : 1986-91 and beyond*, University of Toronto : Centre for urban and community studies, 1995.

Bryant, C. et C. Manzagol (sous la direction de), *Montréal 2001, visages et défis d'une métropole*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1998.

Bunting, L.S. and Pierre Filion (sous la direction de), *Canadian cities in transition*, Toronto : Oxford University Press, 1991.

Bureau, Luc,
- *Entre l'Eden et l'Utopie, les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal : Québec/Amérique, 1984.
- *La Terre et Moi*, Montréal : Boréal, 1991.

Cahiers de géographie du Québec, *L'étalement urbain : numéro spécial*, vol. 38, numéro 105, Décembre 1994.

Canadian Urban Institute, *The changing canadian metropolis : social policy challenge*, Toronto: Canadian Urban Institute, 1991.

Carter, H., *The study of urban geography*, New York : Edward Arnold, 1995.

Cerdá, Ildefonso, *La théorie générale de l'urbanisation*, (Présentée et adaptée par Antonio Lopez de Aberasturi), Paris: Éditions du Seuil, 1979.

Cervero, R., "Congestion, growth and public choices", *Berkeley Planning Journal*, Volume 3, Number 2, 1987-1988, pp. 55-73.

Charbonneau, F, P. Hamel et M. Barcello, « L'étalement urbain dans la région de Montréal : Politiques et tendances », Dans *La métropole canadienne en mutation : questions de politique urbaine*, Toronto :Institut urbain du Canada, 1994, pp. 499-537.

Chinitz, B., "Growth management. Good for the town, bad for the nation ? ", *Journal of American Planning Association*, 56, Winter 1990, pp. 3-8.

Choay, F., *L'urbanisme, utopies et réalités*, Paris: Éditions du Seuil, 1965.

Claval, P., *La logique des villes*, Paris : Librairies Techniques, 1981.

Collin, J.-P. et M. Gaudreau, *La forme urbaine et les relations intramétropolitaines dans l'agglomération montréalaise : synthèse des analyses et des recherches récentes*, Montréal : INRS-Urbanisation, 1996.

Conseil scolaire de l'Île de Montréal,
- *La lutte à la défavorisation, 20 ans de réalisation au profit des jeunes montréalais*, Montréal, 1993.
- *Inscriptions dans les écoles du secteur public depuis 1970*, Montréal, 1993.

Conseil supérieur de l'éducation, *La réussite à l'école montréalaise : une urgence pour la société québécoise*, Sainte-Foy, 1996.

Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, « Spécial Etalement urbain », *En Bref*, Congrès 1992.

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec, *Le logement locatif au Québec : état de la situation et perspectives d'avenir*, Québec : CPIQ Inc, 1993.

Crespo, M. et J.B. Haché, *Gestion et décroissance en éducation, le cas d'une commission scolaire québécoise*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1983.

Derouet, J.-L., et al., *L'établissement est-il l'avenir du système éducatif ?*. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 1998.

Desprès-Poirier, M., *Le système d'éducation du Québec*, Montréal : Gaëtan Morin, 2e édition, 1995.

DesRosiers, F..

- "Urban sprawl and the central city", *plan Canada*, November 1992, pp. 14-18.

- *La localisation des nouveaux développements résidentiels et son impact sur la gestion des services publics locaux*, Colloque de l'UMQ sur *L'habitation : des stratégies gagnantes pour les années 1990*, Sainte-Hyacinthe : Union des municipalités du Québec, 1994.

Divay, G. , *Les promoteurs résidentiels dans les agglomérations de Montréal et de Québec*, Montréal : INRS - Urbanisation, 1984.

Fischel, A., "Good for the town, bad for the nation. A comment", *Journal of American Planning Association*, 57, Summer 1991.

Fishman, R., *Bourgeois utopias : the rise and fall of suburbia*, New York : Basic Books, 1987.

Friskén, F. (sous la direction de), *La métropole canadienne en mutation : questions de politique urbaine*, Toronto : Institut urbain du Canada, 2 volumes, 1994.

Gagnon, R., *Histoire de la commission des écoles catholiques de Montréal. le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*, Montréal : Boréal, 1996.

Garreau, J., *Edge city, life on the new frontier*, New York : Anchor Book Doubleday, 1991.

Gaudreau, M., *Le rôle des pratiques publiques d'urbanisme dans la production résidentielle*, Montréal : INRS-Urbanisation, 1981.

Gay, J.-C., *Les discontinuités spatiales*, Paris : Economica, 1995.

Gersh, J., "The rocky mountain west at risk", *Urban Land*, Marsh 1995, 1995, pp. 32-35.

Gottmann, Jean, *Megalopolis, The Urbanized Northeastern Seaboard of The United States*, Massachusetts: M.I.T. Press, 1961.

Guay, P.-Y, *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal : Modulo Editeur, 1987.

Hallak, J., *La mise en place des politiques éducatives : rôle et méthodologie de la carte scolaire*, Paris : Les Presses de l'Unesco, 1976.

Hartshorn, T.A., *Interpreting the city, an urban geography*, New York : Wiley, 1992.

Henriot-Van Zanten, A. et al., *L'école dans la ville*, Paris : L'Harmattan, 1994.

Hulbert, F., *Essai de géopolitique urbaine et régionale : la comédie urbaine de Québec*. Québec : Editions du Méridien, 2e édition, 1994.

Jackson, K., *Crabgrass frontier : the suburbanization of the United States*, New York : Oxford University Press, 1985.

Kelly, E.D., "The transportation land-use link", *Journal of Planning Literature*, Volume 9, Number 2, November 1994.

Kopp, Anatole, *Ville et révolution*, Paris: Éditions Anthropos, 1967.

Lacaze, J.-P., *Introduction à la planification urbaine*, Paris: Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995.

Lamonde, P., *Développement urbain et stratégies de transport pour Montréal, Horizon 2001*, Montréal : INRS-Urbanisation, 1989.

Lemieux, A., (sous la direction de), *L'organisation de l'éducation au Québec, structure et fonctionnement*, Laval : Ed. Agence d'Arc.

Leveillé, J., *Développement urbain et politiques gouvernementales urbaines dans l'agglomération montréalaise, 1945-1976*, Université de Montréal, Thèse de doctorat publié, 1978.

Leveillée, J.A. et R. Paquette, « Une ville-région d'Amérique originale : Montréal », *Géographie et Télédétection* (Bulletin de recherche), Numéro 128, Novembre 1996.

Ley, D.,

- *A social geography of the city*, New York : Harper Collins Publishers, 1985.

- *Gentrification in Canadian Inner Cities: Patterns, Analysis, Impacts and Policies*, Vancouver: CMHC, 1985.

Lorimer, J., *La cité des promoteurs*, Montréal : Boréal Express, 1981.

Marsan, J.-P., *Montréal en évolution*, Montréal : Edition du Méridien, 1994.

Marshall, D.G., "Closing Small Schools or When is Small too Small", In *Education Canada*, Vol. 25, n° 3, Fall 1985, 10-16.

Martin, F.,

- *Les régions métropolitaines du Québec : des rapports à repenser*, Québec : MAM, 1992.
- « Aménagement du territoire et équipements scolaires : une planification à rapprocher », Dans *Colloque sur la concertation scolaire-municipale*, 14 novembre 1992.

Martin, Y., *L'éducation, 25 ans plus tard, et après ?* Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.

Matthews, G. *La situation résidentielle des ménages du Québec de 1970 à 1990*, Montréal : INRS-Urbanisation, 1982.

Mayer and Kohn, *Readings in urban geography*, Chicago: The University of Chicago Press, 1964, 4th edition.

M'Bala, José,

- « Prévenir l'exurbanisation : le plan Gréber de 1950 pour Montréal », Dans *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, Vol. XXIX, n° 2, March 2001, pp. 62-70.
- *Le phénomène d'étalement urbain et la fermeture d'écoles*, Université Laval : Aménagement du territoire et développement régional (ATDR), 1994. Essai personnel de maîtrise (non publié).

Merlin, P., *La croissance urbaine*, Paris : PUF, Collection *Que sais-je ?*, 1994.

Mills, Edwin S., *Studies in the structure of the urban economy*, Baltimore : John Hopkins, 1972.

Moe, R., "Growing wiser : Finding alternatives to sprawl", *Design quarterly*, 164, Spring 1995, pp.4-9.

Montigny, G., *De la ville à l'urbanisation*, Paris : L'Harmattan, 1992.

Moriconi-Ebrard, François, *L'urbanisation du Monde depuis 1950*, Paris : Anthropos, 1993.

Morin, R. (sous la direction de), *Gestion locale et problématiques urbaines au tournant des années 1990*, Montréal : UQAM, 1990.

Mumford, L.,

- *The highway and the city*, New York : Greenwood Press (re-impression de l'édition de 1963), 1981.
- *The City in History*, New York: Harbourt Brace Jovanovich Publishers, 1961.

Newman, P., J. Kenworthy & P. Vintila, "Can we overcome automobile dependence ? Physical Planning in an age of urban cynicism", In *Cities*, Volume. 12, number 1, 1995, pp 53-65.

Organisation de coopération et de développement économique, *Méthodes et besoins statistiques*

de la planification de l'enseignement, Paris : les Publications de l'OCDE, 1967.

Paulet, J.-P., *Géographie urbaine*, Paris : Armand Colin.

Peiser, R.B., "Density and urban sprawl", *Land Economics*, Volume 65, Number 3, August 1989, pp. 193-204.

Poulton, M. C., "Who are the sprawlers?", *Journal of American Planning Association*, Summer 1997.

Ragon, Michel, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, Paris : Casterman, 3 tomes, 1986.

Rodrigue, P.-E., *La concertation scolaire-municipale au Québec actuel et perspectives d'avenir*, Université Laval : ATDR, 1988.

Robert, J.-C., *Atlas historique de Montréal*, Montréal : Ed. Libre expression, 1994.

Rouleau, P., « Habitation et famille au Québec », *Canadian Housing*, volume 7, number 2, Summer/Été 1990.

Roy, P.-E., *Réforme ou maquillage ? La réforme de l'éducation au Québec*. Laval : Méridien, 1994.

Rusk, D., *Cities without suburbs*, Washington : Woodrow Wilson Center Press, Johns Hopkins University Press, 1993.

Sachs, Ignacy (sous la direction de), *Quelles villes, pour quel développement ?*, Paris : PUF, 1996.

Sancton, A. et B. Montgomery, « Le gouvernement municipal et l'aménagement des zones résidentielles : études comparatives de London dans les années 1920 et 1980 », Dans *La métropole canadienne en mutation : questions de politique urbaine*, Toronto : Institut urbain du Canada, 1994.

Schneider, W., "The suburban century begins", *The Atlantic monthly*, July 1992.

Sénécal, P., C. Tremblay et D. Teufel, *Gentrification ou étalement urbain ? Le cas du centre-ville de Montréal et de sa superficie*, Montréal : Société de l'Habitation du Québec, 1990.

Shore, W.B., "Recentralization, the single answer to more than a dozen United States problems and a major answer to poverty", *Journal of American Planning Association*, 61, number 4, Fall 1995, pp. 496-503.

Stelter, G. A., *Cities and urbanization : canadian historical perspectives*, Toronto : Copp Clark

Pitman, 1990.

Tellier, L.-N.,

- (sous la direction de), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec, 1997.

- *L'évolution de l'étalement urbain à Montréal : une analyse prospective topodynamique*, Montréal : UQAM, 1995.

Topalov, C.,

- *Les promoteurs immobiliers, contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France*, Paris : Economica, 1974.

- *Le profit, la rente et la ville : élément de théorie*, Paris : Economica, 1984.

Weiler, J., « Contrôle de l'étalement urbain », *Héritage Canada*, Novembre/Décembre 1995.

Wood, PW & WL Boyd, *Dealing Enrollments and Suburban School Closings: The Problem of Neighborhoods and Neighborhoods schools*, In *Educational Administration Quarterly*, Vol. 17, n° 4, 1981, 98-119.

Yeates, M.,

- *The North american city*, New York : Longman, 5^e édition, 1997.

- *Main Street, Windsor To Quebec city*, Toronto : Macmillan, 1975.

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES :

Bureau de la statistique du Québec,

- *Portrait social du Québec*, Sainte-Foy : Publications officielles, 1992.

- *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, Sainte-Foy : Publications officielles, 1996.

Commission provinciale d'urbanisme, *Rapport LaHaye*, 1968.

Commission Parent, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, 1966.

Communauté urbaine de Québec, *Planification des infrastructures d'accueil et des services éducatifs*, septembre 1991.

Gouvernement du Québec,

- *L'urbanisation de la région de Montréal, tendances actuelles et propositions d'orientation*, Québec : Ministère des Affaires municipales, 1977.

- *Option d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal*, Québec : Ministère des Affaires municipales, 1984.

- *Répertoire des organismes et des établissements d'enseignement*, Sainte-Foy : Les Publications du Québec, éditions 1972 à 1996.

- *Finances des organismes municipaux*, MAM, Québec

- *Indicateurs de gestion, 1998-1999*, Direction générale du financement et de l'équipement,

MEQ.

- *Indicateurs de gestion, 1999-2000*, Direction générale du financement et de l'équipement, MEQ.

- *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

- *Loi sur la fiscalité municipale*

- *Loi sur la protection du territoire agricole*

- *Loi des cités et villes*

- *Loi sur l'instruction publique*

- *Préparer les jeunes au 21^e siècle, rapport Corbo*, Ministère de l'éducation du Québec, 1994.

- *Règles budgétaires pour l'année 1998-1999*,

- *Règles budgétaires pour l'année 1999-2000*

- *Répertoire des municipalités du Québec*, MAM, Québec

Groupe de travail sur l'urbanisation, *Rapport Castonguay*, 1976.

Groupe de travail sur Montréal et sa région, *Rapport Pichette*, 1991.

Ministère des Affaires municipales, « L'étalement urbain », *Municipalité*, Septembre 1992.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et Ville de Montréal, *Le logement, l'intégration sociale et le cadre de vie : Etude de cas sur la ville de Montréal*, Montréal : Société Biancamano Bolduc, 1993.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), *Le repeuplement des villes, initiatives canadiennes de densification résidentielle*, Ottawa : SCHL, 1994.

Statistique Canada, *Catalogues 92-604, 92-705, 93-357-XPB, 93-726, 93-901, 95-945, 95-329*

ANNEXES

ANNEXE I**Les régions administratives de la RMR de Montréal et leurs MRC**

Code	Région administrative	Communauté urbaine, MRC
06	Montréal	CUM
13	Laval	Laval
14	Lanaudière	L'Assomption Les Moulins
15	Laurentides	Deux-Montagnes Mirabel Thérèse-De Blainville Vaudreuil-Soulanges
16	Montérégie	Beauharnois-Salaberry Champlain Lajemmerais La Vallée-du-Richelieu Roussillon

ANNEXE II

Les municipalités de la RMR de Montréal
--

<i>Désignation</i>	<i>Superficie approximative (km carré)</i>
Communauté urbaine de Montréal	499,53
Anjou	13,64
Baie-d'Urfé	6,70
Beaconsfield	10,64
Côte-Saint-Luc	7,18
Dollard-des-Ormeaux	15,20
Dorval	20,64
Hampstead	1,76
Kirkland	10,28
Lachine	17,31
LaSalle	16,42
L'Île-Dorval	0,18
Montréal	176,78
Montréal-Est	12,38
Montréal-Nord	11,03
Montréal-Ouest	1,63
Mont-Royal	7,43
Outremont	3,67
Pierrefonds	24,47
Pointe-Claire	19,16
Roxboro	2,07
Sainte-Anne-de-Bellevue	15,11
Sainte-Geneviève	1,24
Saint-Laurent	46,28
Saint-Léonard	13,63
Saint-Pierre	2,15
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard	22,68
Senneville	7,84
Verdun	8,07
Westmount	3,96
MRC de Laval	245,40
Laval	245,40

ANNEXE II

Les municipalités de la RMR de Montréal

<i>Désignation</i>	<i>Superficie approximative (km carré)</i>
MRC de Champlain	162,70
Brossard	44.78
Greenfield Park	4.58
LeMoyne	0.95
Longueuil	42.68
Notre-Dame-de-Bon-Secours	
Richelieu	
Saint-Hubert	63.29
Saint-Lambert	6.42
MRC de Roussillon	371,50
Candiac	16.47
Châteauguay	35.37
Delson	7.30
Kahnawake	
La Prairie	43.53
Léry	10.98
Mercier	45.89
Saint-Constant	57.07
Sainte-Catherine	9.06
Saint-Isidore	52.00
Saint-Mathieu	32.27
Saint-Philippe	61.59
MRC de La Vallée-du-Richelieu	549,01
Beloeil	24.00
Carignan	62.39
Chambly	25.01
McMasterville	3.00
Mont-Saint-Hilaire	43.49
Otterburn Park	5.20
Saint-Basile-le-Grand	34.82
Saint-Bruno-de-Montarville	41.89
Saint-Mathias	
Saint-Mathieu-de-Beloeil	39.26

ANNEXE II

Les municipalités de la RMR de Montréal
--

<i>Désignation</i>	<i>Superficie approximative (km carré)</i>
MRC de Thérèse-De Blainville	202,54
Blainville	54,62
Boisbriand	26,43
Bois-de-Filion	4,32
Lorraine	5,98
Rosemère	10,35
Sainte-Anne-des-Plaines	92,22
Sainte-Thérèse	8,62
MRC L'Assomption	263,58
Charlemagne	1,76
Le Gardeur	44,00
Repentigny	24,42
Saint-Sulpice	25,12
MRC Les Moulins	263,58
Lachenaie	42,78
La Plaine	39,70
Mascouche	107,95
Terrebonne	73,15
MRC Lajemmerais	415,86
Boucherville	69,33
Saint-Amable	38,04
Sainte-Julie	47,78
Varenes	93,96
MRC Vaudreuil-Soulanges	855,53
Dorion	3,70
Hudson	21,62
L'Île-Cadieux	0,62
L'Île-Perrot	4,86
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	28,14
Pincourt	8,36
Pointe-des-Cascades	2,66
Saint-Lazare	67,59
Terrasse-Vaudreuil	1,08
Vaudreuil	69,48
Vaudreuil-sur-le Lac	1,73

ANNEXE II

Les municipalités de la RMR de Montréal
--

<i>Désignation</i>	<i>Superficie approximative (km carré)</i>
MRC Deux-Montagnes	240,29
Deux-Montagnes	5.94
Oka (sans désignation)	4.68
Oka (paroisse)	62.53
Oka (Kanesatake)	
Pointe-Calumet	4.89
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	9.01
Saint-Eustache	70.48
Saint-Joseph-du-Lac	40.81
Saint-Placide (village)	0.92
Saint-Placide (paroisse)	41.03
 MRC Beauharnois-Salaberry	 461,01
Beauharnois	40.19
Maple Grove	8.57
Melocheville	16.96
 MRC Mirabel	 488,86
Mirabel	488.86

Annexe III

Allocation de base pour les activités éducatives des jeunes, au primaire, 1999-2000

Allocation	(a) Montant Par élève (\$)		(b) Facteur d'ajustement coût subv.		(c) Effectifs scolaires	
1. Enseignement						
1.1 Montant de base :						
Élève régulier	1.387	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Élève à risque	3.247	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Élève handicapé	5.354	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Place MEQ-MSSS Non occupée	4.058	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
1.2 Organisation Scolaire						
	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
2. Montant additionnel						
Élève en accueil	1.600			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
3. Autres dépenses éducatives						
3.1 Montant de base						
Élève régulier	151			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Élève à risque	281			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Élève handicapé	1.184			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
3.2 Éloignement et dispersion	<input type="text"/>			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
3.3 Petites écoles	<input type="text"/>			X	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Allocation totale						<hr/> <input type="text"/>

Source : MEQ, Règles budgétaires, 1999-2000, DGFE, p. 5.

Annexe IV

Allocation de base pour les activités éducatives des jeunes, au secondaire, 1999-2000

Allocation	(a) Montant Par élève (\$)		(b) Facteur d'ajustement coût subv.		(c) Effectifs scolaires			
1 Enseignement								
1.1 Montant de base :								
Élève régulier	1.485	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Élève à risque	3.247	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Élève handicapé	5.833	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Place MEQ-MSSS								
Non occupée	4.058	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
1.2 Organisation								
Scolaire	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
2 Montant additionnel								
Élève en accueil	2.500			X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
3 Autres dépenses éducatives								
3.1 Montant de base								
Élève régulier	291			X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Élève à risque	495			X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Élève handicapé	1.184			X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
3.2 Éloignement et dispersion								
	<input type="text"/>			X	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	
Allocation totale								<hr/> <input type="text"/>

Les territoires des commissions scolaires et les territoires municipaux selon les régions administratives

A Les commissions scolaires francophones

Région administrative de Montréal (06)

■ **Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**

Une partie de la CUM : municipalités d'Outremont, Mont-Royal, Saint-Laurent, Hampstead, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Verdun, LaSalle, Saint-Pierre, Lachine, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Beaconsfield, Baie-d'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Pierrefonds, Sainte-Genève, Roxboro, L'Île-Bizard, Dollard-des-Ormeaux et l'Île-Dorval.

■ **Commission scolaire de Montréal**

Une partie de la CUM : municipalités de Montréal, sauf les secteurs de Pointe-aux-Trembles et de Rivières-des-Prairies, et municipalité de Westmount

■ **Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île**

Une partie de la CUM : Municipalités de Montréal-Est, Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord et les secteurs de Pointe-aux-Trembles et de Rivières-des-Prairies de la municipalité de Montréal

Région administrative de Laval (13)

■ **Commission scolaire de Laval**

MRC de Laval

Région administrative de Lanaudière (14)

■ **Commission scolaire des Affluents**

MRC de L'Assomption

MRC des Moulins, sauf une partie de la municipalité de Terrebonne

■ **Commission scolaire des Samares**

MRC D'Autray

MRC de Joliette

Région administrative de Laurentides (15)

■ **Commission scolaire des Laurentides**

MRC des Laurentides

MRC des Pays-d'en-Haut

Municipalités de Saint-Donat et Lac-des-Plages

■ **Commission scolaire Pierre-Neveu**

MRC d'Antoine-Labelle

Les territoires des commissions scolaires et les territoires municipaux selon les régions administratives

■ **Commission scolaire de la Rivière du Nord**

MRC d'Argenteuil

MRC de la Rivière-du-Nord

MRC de Mirabel, sauf les paroisses de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Augustin

■ **Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles**

MRC des Deux-Montagnes

MRC de Thérèse-De Blainville

Une partie de la MRC de Mirabel : paroisses de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Augustin, une partie de la municipalité de Terrebonne

Région administrative de la Montérégie (16)

■ **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries**

MRC des Jardins-de-Napierville, sauf la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

MRC de Roussillon

■ **Commission scolaire des Hautes-Rivières**

MRC du Haut-Richelieu

MRC de Rouville

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

■ **Commission scolaire Marie-Victoria**

MRC de Champlain

■ **Commission scolaire des Patriotes**

MRC de Lajemmerais

MRC de La Vallée-du-Richelieu

■ **Commission scolaire de Sorel-Tracy**

MRC du Bas-Richelieu

■ **Commission scolaire des Trois-Lacs**

MRC de Vaudreuil-Soulanges

■ **Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands**

MRC de Beauharnois-Salaberry

MRC du Haut-Saint-Laurent

Les territoires des commissions scolaires et les territoires municipaux selon les régions administratives

B Les commissions scolaires anglophones

■ **Commission scolaire English-Montréal (English Montreal school board)**

Une partie de CUM : municipalités de Montréal, Montréal-Est, Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Westmount, Outremont, Mont-Royal, Saint-Laurent, Hampstead, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest

■ **Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Lester-B.-Person School Board)**

- Une partie de la CUM : municipalités de Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Sainte-Geneviève, L'Île-Bizard, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé, Kirkland, Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, L'Île-Dorval, Saint-Pierre, LaSalle et Verdun ;

- Une partie de MRC de Vaudreuil-Soulanges : municipalités de l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Saint-Lazare, Hudson, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac et L'Île-Cadieux

■ **Commission scolaire New Frontier (New Frontier School Board)**

Une partie de la région administrative de la Montérégie :

MRC de Beauharnois-Salaberry

MRC du Haut-Saint-Laurent

Une partie de la MRC des Jardins-de-Napierville : municipalités de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Patrice-de-Sherrington, Hemmingford (village et conton) et Saint-Bernard-de-Lacolle

Une partie de la MRC de Roussillon : municipalités de Mercier, Léry, Châteauguay et la réserve indienne de Kahnawake

Une partie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : municipalités de Côteau-du-Lac, Les-Côteaux, Saint-Zotique, Rivière-Baudette, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Clet, Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud et Pointe-Fortune

■ **Commission scolaire Riverside (Riverside School Board)**

Une partie de la région administrative de la Montérégie :

MRC du Bas-Richelieu

MRC de Champlain

MRC du Haut-Richelieu, sauf les municipalités de Sainte-Brigitte-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec, Henryville (village et municipalité), Noyan et Saint-Sébastien

MRC des Jardins-de-Napierville, sauf les municipalités de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Patrice-de-Sherrington, Hemmingford (village et canton) et Saint-Bernard-de-Lacolle

MRC de La Vallée-du-Richelieu

MRC de Lajemmerais

MRC des Maskoutains

MRC de Roussillon, sauf les municipalités de Mercier, Léry, Châteauguay et la réserve de Kahnawake

MRC de Rouville, sauf les municipalités de Saint-Césaire (ville et paroisse), Saint-Paul-d'Abbotsford, L'Ange-Gardien et Saint-Ange-Gardien

ANNEXE V

Les territoires des commissions scolaires et les territoires municipaux selon les régions administratives

■ Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (Sir-Wilfrid-Laurier)

Région administrative de Lanaudière

Région administrative des Laurentides

Région administrative de Laval

Annexe VI

COLLECTE DE L'INFORMATION PAR ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE

Protocole de grands thèmes d'entrevue

A. LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

1. L'évolution de la clientèle scolaire dans la commission scolaire, de 1971 - 2000 ?
2. Les raisons de cette évolution ?

B. LES BÂTIMENTS (ÉCOLES)

1. La fermeture d'écoles :
 - où ?
 - quand ?
 - pourquoi ?
 - combien ?
 - combien d'écoles vendues ?
 - Prix de vente pour chaque école ?
 - combien d'écoles louées ?
 - A qui ?
 - Quel est le prix de la location ?
 - combien d'écoles reconverties ?
2. L'ouverture d'écoles :
 - où ?
 - quand ?
 - pourquoi ?
 - combien ?
 - superficie bâtie pour chaque école ?
 - qui paie ?
 - comment ?

C. LES TERRAINS, POUR LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES

1. L'achat et/ou la vente de terrain :
 - où ?
 - quand ?
 - superficie ?
 - prix d'achat ? ; prix de vente ?

Présentation de l'établissement des prévisions scolaires par la méthode du taux de passage

La méthode du taux de passage consiste à :

- Calculer des indices basés sur les observations d'un certain nombre d'années antérieures (5 années consécutives, par exemple);
- Projeter ces indices dans le futur (sur 5 ou dix ans) pour générer une estimation de l'effectif scolaire.

Un exemple fait à la commission scolaire de Montréal (CSDM) illustrera l'application de cette méthode :

Tableau I
Observations des effectifs scolaires à la CSDM, 1995-1999

	Observations				
	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
Maternelle Sans	6,946	6,971	7,138	7,175	7,123
Prim. 1	7,296	7,697	7,549	7,471	7,519
Prim. 2	6,739	6,840	7,165	7,205	7,180
Prim. 3	6,117	6,520	6,734	7,010	6,956
Prim. 4	5,997	6,107	6,334	6,425	6,762
Prim. 5	6,063	5,938	5,880	6,083	6,237
Prim. 6	5,211	5,602	5,478	5,484	5,648
Primaire	37,423	38,704	39,117	39,678	40,302
Sec. 1	8,116	7,782	6,606	6,739	6,666
Sec. 2	5,229	5,564	5,980	5,427	5,372
Sec. 3	4,777	4,729	4,886	4,978	4,783
Sec. 4	3,946	4,408	4,431	4,566	4,439
Sec. 5	3,798	3,503	3,760	3,730	3,909
Sec. 6	217	32	35	31	31
Secondaire	26,083	26,018	25,698	25,471	25,200
Total (Pr. + Sec.)	63,506	64,722	64,815	65,149	65,502

Source : Tiré des prévisions des effectifs scolaires à la Division des statistiques et des études quantitatives (DSEQ).

MEQ.

Un rappel mérite d'être fait à ce niveau. Les commissions scolaires linguistiques n'étant apparues qu'en 1998, les données présentées dans le tableau de 1995-96 à 1997-98 ne peuvent donc être réelles, alors que celles de 1998-99 et 1999-00 le sont. Les effectifs de trois premières années du tableau sont le fruit d'un regroupement des élèves ayant résidé sur le territoire scolaire concerné et ayant étudiés en français (commission scolaire francophone) ou en anglais (commission scolaire anglophone). Chaque territoire scolaire est divisé en secteurs définis par un ou plusieurs codes postaux. L'affectation fictive des élèves aux différentes commissions scolaires est donc facilitée par le code postal de résidence de chacun d'eux. Ceux ayant étudié en anglais ne sont pas comptés dans les commissions scolaires francophones, et vice versa.

À partir de ces proportions d'élèves des cinq dernières années, une démonstration de l'application de la méthode du taux de passage peut donc être amorcée. En supposant un degré D et un temps T, le taux de passage est théoriquement:

Annexe VII

La division de l'effectif de degré D+1 au temps T+1 par l'effectif du degré D au temps T

Par exemple, le taux de passage de la maternelle 5 ans (degré D) en 1995-96 (temps T) à la 1^{re} année du cycle primaire (degré D+1) en 1996-97 (temps T+1) au tableau 1 est de 110,8%. Soit le quotient de 7.697 élèves inscrits en 1^{re} année en 1996 par les 6.946 enfants inscrits en maternelle 5 ans en 1995. Avec le même genre de calcul, j'effectue les opérations pour les années subséquentes et j'obtiens les taux de 108,3%, 104,7% et 104,8% respectivement pour le passage de: 1996-97 à 1997-98 ainsi que ceux de 1997-98 à 1998-99 et 1998-99 à 1999-00.

La moyenne pondérée de ces taux donne 107% ce qui sera l'indice à appliquer pour la prévision des effectifs à venir au passage de la maternelle 5 ans à la 1^{re} année du primaire. C'est en procédant de la sorte pour la suite des autres degrés scolaires jusqu'au secondaire que le tableau 2 indique les différents indices à appliquer à chaque degré pour prévoir les effectifs scolaires à venir.

Tableau 2

Taux de passage observés et prévus à la CSDM

Taux de passage au primaire					
	1995 à 96	1996 à 97	1997 à 98	1998 à 99	Prévus
Mat. 5 à Prim.1	110,8	108,3	104,7	104,8	107,0
Prim.1 à 2	93,8	93,1	95,4	96,1	95,0
Prim.2 à 3	96,8	98,5	97,8	96,5	97,0
Prim.3 à 4	99,8	97,2	95,4	96,5	97,0
Prim.4 à 5	99,5	96,3	96,0	97,1	97,0
Prim.5 à 6	92,4	92,3	93,3	92,8	93,0
Taux de passage au secondaire					
Prim 6 à Sec. 1	149,4	117,9	123,0	121,6	128,0
Sec. 1 à 2	68,6	76,8	82,2	79,7	77,0
Sec. 2 à 3	90,4	87,8	83,2	88,1	87,0
Sec. 3 à 4	92,3	93,7	93,5	89,2	92,0
Sec. 4 à 5	88,8	85,3	84,2	85,6	86,0
Sec. 5 à 6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Tableau 1

Un taux de plus de 100% indique évidemment la présence des effectifs autres que ceux venant immédiatement du degré précédent. Ce qui suppose un redoublement des quelques élèves pour le même degré ou encore l'apport des enfants dont les parents viennent d'immigrer. Tandis que des taux de passage inférieurs à 100% peuvent impliquer au secondaire des réalités telles le décrochage scolaire ou le départ vers d'autres systèmes d'éducation (formation professionnelle ou éducation aux adultes).

Annexe VII

Une fois les différents indices trouvés (voir la colonne des taux prévus dans le tableau 2), on les applique aux dernières observations des effectifs scolaires, soit celles de l'année 1999-2000. Ayant gardé en mémoire le cheminement suivi pour en arriver aux taux prévus, il faut savoir désormais que, pour le passage de la maternelle 5 ans à la 1^{re} année en 2000-01, il faudra multiplier l'observation de 1999-00 en maternelle 5 ans, soit 7,123 enfants, par 107%. Ce qui donne un effectif prévu de 7,622 élèves en 1^{re} année en 2000-01. On agit de la même façon pour le passage de la 1^{re} en 2^e année, c'est-à-dire multiplier le nombre de 7,519 élèves observés en 1999-00 en 1^{re} année par 95% (taux prévu pour le passage de la 1^{re} à la 2^e année), ce qui donne 7,143 élèves en 2^e année en 2000-01. Et ainsi de suite pour tous les autres degrés du primaire et du secondaire. Une fois toutes les prévisions de l'année 2000-01 établies, elles serviront des observations pour l'année suivante, jusqu'à ce qu'on atteigne l'horizon de planification, c'est-à-dire 2004-05.

Le lecteur remarquera qu'avec cette méthode du taux de passage, une mauvaise analyse ou une prévision erronée au niveau des effectifs du préscolaire affecte le reste des prévisions des clientèles scolaires. Les proportions observées ou prévues des enfants fréquentant la maternelle 5 ans sont très déterminantes pour l'évaluation future des cohortes au primaire et au secondaire.

Même si le taux de passage se calcule simplement à partir du nombre d'élèves observé à chaque degré, il reflète cependant plusieurs phénomènes de différentes natures. Il s'agit notamment de :

- la mortalité : elle est très marginale pour les enfants d'âge scolaire;
- les flux migratoires (inter-régionaux, inter-provinciaux ou internationaux) : un taux de passage aura tendance à dépasser les 100% dans une région où les gens viennent massivement s'établir. Il sera par contre très bas là où les résidents quittent pour d'autres lieux;
- Le redoublement scolaire : en secondaire I, étant donné que le taux de redoublement y est particulièrement élevé, l'effectif sera généralement plus nombreux que les autres niveaux du secondaire;
- L'abandon scolaire : les taux de passage de la fin du secondaire sont souvent moins élevés parce que les effectifs diminuent à ces âges;
- Le départ vers la formation professionnelle, le secteur des adultes ou le temps partiel.

Chacun de ces phénomènes revêt une certaine importance et influe finalement sur les taux de passage d'un degré à un autre.

Annexe VIII
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles fermées et vendues

Nom	Année constr.	Année fermeture	Transaction \$	Adresse
Adelard-Langevin	1885	1981	84.153.33	1813, rue Dézery
Boucher-de-la-Bruère, annexe 1	1914	1980	73.375.00	1617, rue Lepailleur
Centre Saint-Pierre-Apôtre	1913		58.800.00	102, boul. Saint-Joseph
Chamity-de-Lorimier	1917	1979	418.000.00	2015, rue Gilford
Christophe-Colomb	1911		350.000.00	6891, rue Christophe-Colomb
Clarence-Gagnon	1916		72.025.00	5945, rue Boyer
Claude-Champagne	1910	1982	163.875.00	5501, 5e Avenue
Dujarie (Ste-Odile, annexe 2)	1926	1978	249.600.00	12345, rue de la Miséricorde
Émile-Nelligan	1970	1983	8,000,000.00	4750, rue Henri-Julien
Esther-Blondin, annexe (Ste-Rose)	1922		51.750.00	80, Sir Georges-Etien-Cartier
Esther-Blondin centre & rés.	1959	1981	115.000.00	75, Sir Georges-Etien-Cartier
François-Lafèche	1911	1981	283.750.00	5870, rue Pierre-de-Coubertin
Frontenac & St-Anselme rés.	1923	1979	167.891.00	2310, rue Bercy
Gameau	1911	1981	105.735.75	1705, rue de la Visitation
Hélène-Boullé (St-Vincent-Ferrier)	1921	1979	123.290.23	8135, rue Drolet
Hélène-Desportes			161.150.00	1330, rue Prieur Est
Jacques-Marquette	1933	1978	500.000.00	1200, rue Laurier Est
Jacques-Viger	1930	1981	95.600.00	281, rue Saint-Philippe
Jean-Talon & rés.	1912	1979	333.620.00	7660, rue de Châteaubriand
John Caboto, annexe		1977	166.700.00	8885, rue de l'Esplanade
La Mennais	1899	1977	485.857.50	6510, rue Saint-Denis
La Nativité	1906	1979	77.750.00	2055, rue Saint-Germain
Lartigue & rés.	1925	1981	165.361.89	2029, rue Bordeaux
Le Caron	1921		285.500.00	2165, rue Baldwin
Le Plateau, annexe	1918		148.700.00	1375, rue Marie-Anne Est
Lionel-Groulx (St-Louis)	1879	1979	112.947.50	33, rue Fairmount Est
Lucien-Pagé, annexe & rés.	1925	1979	1.00	500, boul. Crémazie Est
Malvina-Marchand	1912	1978	66.450.00	1495, rue Préfontaine
Marie-Rollet + annexe	1915	1979	112.656.43	6545, 25e Avenue
Marius-Barbeau (St-Pierre-Claver)	1929	1980	595.750.00	2919, rue Bellechasse
Métiers commerciaux, annexe		1978	200.000.00	1250, rue Saguenet

Annexe VIII
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles fermées et vendues

Nom	Année constr.	Année fermeture	Transaction \$	Adresse
Michel-Bibaud, annexe	1959		1,039,000.00	4115, 48e Rue, Saint-Michel
Mother Seton, annexe		1977	91,500.00	8450, rue de l'Épée
Nicolas-Viel	1922	1981	272,000.00	10815, boul. Saint-Michel
Notre-Dame-de-la-Merci & annexe	1955	1979	176,000.00	9440, rue Bruchesi
Notre-Dame-du-Rosaire & rés.	1923	1980	293,675.00	7637, rue Boyer
Our Lady of Mount Royal	1905	1979	430,000.00	4159, rue Saint-Urbain
Saint Ignatus of Loyola, annexe	1953		175,000.00	5070, rue Broadway
Saint-Charles, annexe (Ste-Croix)	1914	1979	81,124.50	2322, rue Saint-Charles
Saint-Charles-Garnier (St-Isaac-Jo)	1954	1978	502,127.38	9850, rue Durham
Saint-Dominic's		1979	142,200.00	4615, av. de Lorimier
Sainte-Agnès	1844			350, rue Boucher
Sainte-Anastasie	1911		297,500.00	155, boul. Saint-Joseph Est
Sainte-Bibiane	1930		87,430.00	3125, rue Dandurand
Sainte-Brigitte	1895	1981		1224, rue Champlain
Sainte-Cécile & annexe	1914	1982	264,464.00	7347, av. de Gaspé
Sainte-Clotilde	1923	1978	89,695.00	5011, rue de la Côte Saint-Paul
Sainte-Elisabeth	1952		19,950.00	660, rue de Courcelles
Sainte-Jeanne-de-Chantal	1917			550, rue Atwater
Sainte-Rita's, annexe 2	1956	1980	175,012.50	650, rue Sauvé
Saint-Eusébe	1906	1982	124,956.98	2275, rue Fullum
Sainte-Véronique		1978	103,000.00	4247, rue Parthenais
Saint-Finbarr's	1961	1979	1,000,000.00	6855, 13e Avenue
Saint-François-Solano, annexe		1977	165,000.00	3981, rue Masson
Saint-Gabriel, annexe (St-Anthony)	1932	1978	33,341.25	760, rue Canning
Saint-Gerald's, annexe	1955	1978	340,272.50	8105, rue Hochelaga
Saint-Jacques (M.-Bourgeois)	1921	1982	3,100,000.00	301, de Maisonneuve Est
Saint-Jacques, annexe & Rés.	1923			335, de Maisonneuve Est
Saint-Jean-de-Brébeuf				5470, 6e Avenue
Saint-Mathias-Apôtre	1913	1980	70,750.00	1680, rue Jeanne-d'Arc
Saint-Nom-de-Jésus & rés.		1977	143,000.00	4210, rue Lafontaine
Saint-Paul-de-Viauville		1978	90,000.00	1661, rue Saint-Clément
Saint-Raymond, annexe (N.-D.-de)	1954	1977	180,000.00	5645, ch. Upper
Saint-Richard's	1960		1,803,116.50	5615, Parkhaven, Côte-Saint-Luc
Saints-Anges (Paul-Bruchesi)	1909	1982	198,264.00	1361, boul. Saint-Joseph Est
Saint-Stanislas	1899	1978	87,500.00	1315, rue Gifford

Annexe VIII
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles fermées et vendues

Nom	Année constr.	Année fermeture	Transaction \$	Adresse
Saint-Valérien			19,800.00	13150, boul. Gouin Est
Saint-Victor (Lawrence O'Toole)	1953	1985	900,000.00	9445, rue Hochelaga
Saint-Vital (R.-Guenette, annexe)	1960	1978	157,000.00	11600, boul. Pie IX
Saint-Zotique, annexe	1914		36,858.31	575, rue Therien
Sœur Sainte-Anne-Marie & rés.	1957	1978	1,100,000.00	1150, boul. Gouin Est
St-John-Bosco, annexe	1956	1979	53,750.00	6235, rue Hamilton
Thomas-Darcy Mcgee (secondaire)	1930	1992	1,138,000.00	220, av. des Pins Ouest
Thomas-Darcy Mcgee, annexe	1865	1978	374,330.00	465, rue Mont-Royal Est

Total

29,180,907.55

Annexe IX

CSDM: Écoles fermées et louées

Nom	Superficie louée	Adresse
	en m ²	
Accès Nord	57.00	10730, rue Chambord Montréal H2C 2R8
Adolphe-Chapleau	1026.00	8833, boul. Saint-Michel Montréal
Alphonse-Desjardins, annexe	2812.00	6755, 36e Avenue Montréal
Baron Byng High	9197.00	4251, rue Saint-Urbain Montréal
Barthélemy-Vimont, annexe 2	148.00	7700, av. d'Outremont Montréal
Canadian Martyrs	3210.00	10125, rue Parthenais Montréal
Cardinal Newman	7102.00	4835, av. Christophe-Colomb Montréal
Cartierville	1927.00	6520, boul. Gouin O Montréal
Centre Daniel O'Connell	1267.00	5340, ch. De la Côte-Saint-Antoine Montréal
Centre des soins à la pers.	3708.00	1097, rue Berri Montréal
Charles-LeMoyne	9792.00	2001, rue Mullins Montréal
Daniel O'Connell	2585.00	3641, av. Prud'homme Montréal
De Levis	3692.00	5940, boul. Monk Montréal
Éc. Métiers de l'équip. Moto	378.00	5455, rue Saint-Denis Montréal
Éc. Des Métiers de l'Est	4238.00	3320, rue Hochelaga Montréal
Eugenio Pacelli	3613.00	7345, rue Garnier Montréal
François-Charron	948.00	12330, rue Lavigne Montréal
François-de-Laval	916.00	12060, av. Bois-de-Boulogne Montréal
Gabriel-Sagard	1026.00	1690, rue Sauvé E Montréal

Annexe IX

CSDM: Écoles fermées et louées

Nom	Superficie louée	Adresse
	en m ²	
Holy Cross	3165.00	1825, rue Jolicoeur Montréal
Holy Family	4624.00	7378, rue Lajouesse Montréal
Ignace-Bourget	2060.00	1220 rue de la Montagne Montréal
L'Assomption	4652.00	1035, rue de Bellechasse Montréal
Louis-Hébert	6151.00	6361, 6e Avenue Montréal
Louis-Pasteur	5140.00	1995, rue Victor-Doré Montréal
Luke Callaghan	4183.00	5643, rue Clark Montréal
Madame-de-la-Peltre	1826.00	10780, rue Laverdure Montréal
Malcom Campbell	12280.00	3400, rue Nadon Montréal
Marguerite-de-Lajemmerais	1206.00	5555, rue Sherbrooke E Montréal
Marie-Anne, annexe	706.00	9767, boul. Saint-Laurent Montréal
Marie-Médiatrice	5442.00	6200, rue des Écores Montréal
Marie-Victorin	2735.00	4590, av. d'Orleans Montréal
Mgr Harold Doran	2694.00	3100, rue Arcand Montréal
Notre-Dame-de-Grâce, ann.	948.00	3744, av. Prud'homme Montréal
Notre-Dame-de-la-Salette	1130.00	3505, rue Durocher Montréal
Notre-Dame-du-Perpetuel-Se	4889.00	2180, rue de Biencourt Montréal
Our Lady Of Charity	2577.00	2651, boul. Crémazie E Montréal
Our Lady Of Pompei, annexe	786.00	9907, rue Parthenais Montréal

Annexe IX

CSDM: Écoles fermées et louées

Nom	Superficie louée	Adresse
	en m ²	
		Montréal
Rosedale	4180.00	4575, av. Mariette Montréal
Saint-Barnabé-Apôtre	1026.00	4650, rue Ontario E Montréal
Saint-Barthélemy, annexe	1026.00	6970, rue Marquette Montréal
Saint-Bernardin, annexe	2754.00	2950, rue Jarry E Montréal
Saint-Denis	2504.00	3205, boul. Saint-Joseph E Montréal
Saint-Eugène, annexe	596.00	6315, 13e Avenue Montréal
Saint-Francis Of Assisi, ann.	934.00	7745, av. Champagneur Montréal
Saint-Hermenegilde	2027.00	1905, rue de Cadillac Montréal
Saint-Ignatus Of Loyola	2385.00	7315, rue de Terrebonne Montréal
Saint-Jean-de-la-Lande	1026.00	5017, 9e Avenue Montréal
Saint-Jean-de-la-Lande, ann.	1026.00	5095, 9e Avenue Montréal
Saint-Jude	934.00	9900, av. d'Auteuil Montréal
Saint-Michel	978.00	7411, 17e Avenue Montréal
Saint-Philippe-Benizi	2075.00	6839, rue Drolet Montréal
Saint-Raymond	960.00	5645, ch. Upper Lachine Montréal
Saint-Raymond, annexe	1026.00	2055, av. Oxford Montréal
Sainte-Jeanne-d'Arc	6176.00	2570, rue Nicolet Montréal
Sainte-Thérèse-de-l'Enf.-Jésus	4477.00	8305, rue Saint-André Montréal

Annexe IX

CSDM: Écoles fermées et louées

Nom	Superficie louée	Adresse
	en m ²	
St. Gerald	1026.00	8075, rue Hochelaga Montréal
Tetrautville	3540.00	3075, rue Labrun Montréal
Théodore-Viau	799.00	2555, rue Leclair Montréal
Victoria	3716.00	1822, boul. Maisonneuve O Montréal
Ville-Marie, annexe	948.00	10770, rue Chambord Montréal
William Hingston	31981.00	415, rue Saint-Roch Montréal

Annexe X

CSMV : Écoles fermées et louées , au 26-10-1999

Désignation	Adresse	Superficie louée pi²	Montant de la location, \$/an	Locataire
Mgr-Anastase-Forget	2533, Cartier, Longueuil	23 524,00	198,230.00	SIQ
N-D-de-Bonsecours	1025, des Prairies, Brossard	40 600,00	31,000.00	CSDGS
N-D-de-la-Garde	1175, Sainte-Foy	22 320,00	127,000.00	CLSC Longueuil-Est
Centre de Formation Brossard	5885, Auteuil, Brossard	1 462,00	19,006.00	Carrefour Jeunesse- Emploi
Antoine-Brossard	30, du Séminaire, St-Jn-sur-Richelieu	11 817,73	49,800.00	Cegep St-Jn-sur-R
Total		99 723,73	425,038.00	

Annexe XI

CSDL : Écoles fermées

Désignation	Adresse	Année de construction	Année de fermeture	Superficie m ²	Statut	Acquéreur
École Boul. Pie X	1450, Boul. Pie X	1958	-	1 362,00	Vendu	Ville de Laval
St-Louis	62, St-Florent	1951	-	1 711,00	Vendu	Ville de Laval
Lester B. Pearson	387, Boul. Des Prairies	1927	-	883,00	Vendu	Ville de Laval
Mgr Fabre	1351, Boul. des Laurentides	1950	-	681,00	Vendu	
Jean-Paul Campeau	3781, Boul. Levesque	1930	-	1 103,00	Vendu	
Raymond Labadie	664, St-André	1956	2000	2 187,00		
Marcel Vaillancourt	150, Legrand	1961	2000	6 549,00		
N-D-de-Pontmain	83, Boul. des Prairies	1956	2000	1 871,00		
D'Argenteuil	430, 5 ^e Rue	1956	2000	1 871,00		
St-Pie X	1075, St-Louis	1959	2000	1 480,00		
N-D-du Cap	1640, Gratton	1953	2000	2 269,00		
Total				21967,00		

Annexe XII

Description et superficie requise des locaux d'une école primaire

Description des locaux	Local à construire		Superficie totale m ²
	Nombre	m ²	
Maternelle(s) et services	3	90	270
Salles de classe	12	68	816
Local de micro-informatique et robotique	1	68	68
Classe-ressource	1	60	60
Services de garde	1	72	72
Gymnase (12 m / 18 m / 6.1 m)	1	216	334
Services		118	
Salle d'habillage garçons		19	
Toilette, urinoir, lavabo		4	
Douches collectives		5	
Salle d'habillage filles		19	
Toilette, lavabo		4	
Douches collectives		5	
Bureau du moniteur		10	
Dépôt du gymnase		37	
Dépôt jeux extérieurs		15	
Bibliothèque		81	91
Dépôt		10	134
Espace polyvalent		108	
Espace pour la cuisinette		16	
Dépôt		10	126
Administration			
Bureau de la direction		12	
Secrétariat		10	
Local		10	
Salle d'attente et réception		10	
Salon du personnel enseignant		56	
Espace pour la photocopie et la papeterie		10	
Espace pour les archives		5	
Services de sante		13	68
Toilettes et fontaines			
Vestiaires (296 élèves / 0,40 m ²)			119
Sous-total			2158
Dépôts (2158 m ² / 0.02 / 073)			59
Circulations, murs et cloisons (2158 m ² / 0.21 / 0.73)			621
Mécanique et électricité			118

Annexe XII**Description et superficie requise des locaux d'une école primaire**

Description des locaux	Local à construire		Superficie totale
	Nombre	m ²	m ²
Superficie à construire			2936

Annexe XIII

Description et superficie requise des locaux d'une école secondaire

Description des locaux	Local à construire		Superficie totale
	Nombre	m ²	
Salles de classe			
Classe ordinaire	11	72/local	852
Classe-ressource	1	60	
Sciences humaines			
Histoire	1	72	180
Géographie et Histoire	1	108	
Sciences			
Biologie	2	108	258
Dépôt	1	42	
Laboratoires des sciences physiques		158	
I.S.I		72	72
Arts			
Musique	1	108	134
Dépôt	1	18	
Cabine de pratique (4 m ²)	2	8	
Initiation à la technologie			
Atelier	1	108	130
Dépôt	1	22	
Éducation physique			
Gymnase (21 m / 24 m / 7 m)		504	655
Salle d'habillement garçons; toilettes; douches		34	
Salle d'habillement filles; toilettes; douches		38	
Bureau du personnel enseignant		11	
Dépôt du gymnase		56	
Dépôt pour les jeux extérieurs		10	
Dépôt pour le matériel entretien		2	
Bibliothèque			
Bibliothèque		173	265
Dépôt audio-visuel		20	
Local de micro-ordinateurs		72	
Administration			
Direction		14	307
Bureau des professionnels non enseignants		30	
Secrétariat, attente et réception		25	
Espace pour la photocopie et la papeterie		10	
Espace pour les archives		5	

Annexe XIII

Description et superficie requise des locaux d'une école secondaire

Description des locaux	Local à construire		Superficie totale
	Nombre	m ²	
Salle de conférence		15	
Salon du personnel enseignant		45	
Salle de travail du personnel enseignant		150	
Services de santé		13	
Espace de regroupement			359
Local de regroupement		240	
Dépôt		30	
Espace pour la cuisinette		34	
Espace pour les activités étudiantes et magasin scolaire		55	
Toilettes et fontaines d'eau			68
Vestiaires (450 élèves / 0,45 m²)			203
Sous-total			3483
Dépôts (3483 m ² / 0.02 / 073)			95
Circulations, murs et cloisons (3483 m ² / 0.21 / 0.73)			1002
Mécanique et électricité			191
Superficie à construire			4771

Coûts estimés d'un projet de construction d'une école, primaire et secondaire

Au 1^{er} avril 2000, les coûts unitaires de construction en formation générale aux cycles primaire et secondaire étaient de \$877.00/m² pour une classe-laboratoire; \$951.00/m² pour un gymnase; et \$808.00/m² pour une classe ordinaire ou autre local. Ces coûts varient évidemment s'il s'agit de la formation professionnelle.

Au cycle primaire, pour une école de 12 classes avec un local de garde, une superficie constructible de 2686,00 m² est requise pour son fonctionnement. Comme il faut prévoir l'intégration de la maternelle, un ajout des trois locaux fournira une capacité évaluée de 350 à 400 élèves. Telle que montrée au tableau 1, la répartition des superficies entre les composantes physiques de l'école est basée sur les normes établies en raison de la commodité et la vocation de chacun des locaux.

Tableau 1
Sommaire des locaux et superficies au cycle d'enseignement primaire

Désignation	Superficie en m ²
Maternelle (s) et services	270.00
Salles de classe	816.00
Local micro-informatique et robotique	68.00
Classe-ressource	60.00
Local des services de garde	72.00
Éducation physique	334.00
Bibliothèque	91.00
Espace polyvalent	134.00
Administration	126.00
Toilettes et fontaines d'eau	68.00
Vestiaires	119.00
Sous-total	2158,00
Dépôts	59.00
Circulations, murs et cloisons	621.00
Mécanique et électricité	118.00
Sous-total	798,00
Superficie à construire	2956,00

Source : MEQ, Direction générale du financement et de l'équipement – Direction de l'équipement scolaire.

En appliquant les coûts unitaires aux différentes superficies et en y ajoutant les frais connexes, on obtient l'estimation du coût de construction de cette école primaire fictive. Le coût total est estimé à plus de \$3.400.000.00 (Tableau 2).

Tableau 3
Sommaire des locaux et superficies au cycle d'enseignement secondaire

Désignation	Superficie en m ²
Classes ordinaires	852.00
Classes-Laboratoires	644.00
Ateliers	130.00
Éducation physique	655.00
Bibliothèque	265.00
Espace de regroupement	359.00
Administration	307.00
Toilettes et fontaines d'eau	68.00
Vestiaires	203.00
Sous-total	3483,00
Dépôts	95.00
Circulations, murs et cloisons	1002.00
Mécanique et électricité	191.00
Sous-total	1288,00
Superficie à construire	4771,00

Source : MEQ, Direction générale du financement et de l'équipement – Direction de l'équipement scolaire.

L'application des coûts unitaires et des normes en vigueur donne ce qui suit :

Tableau 2
Estimation du coût de construction d'une école primaire

	Désignation	Pourcentage de (A) ou (D)	Montant, en \$
A	Coût de construction		2.436.210.00
B	Équipement intégré	6.5% (A)	158.354.00
C	Aménagement extérieur	4.0% (A)	97.448.00
D	Coût des travaux		2.692.201.00
E	Honoraires professionnels	11.7% (D)	314.965.00
F	Fonds de bibliothèque (documentation)		67.540.00
G	Divers		26.127.00
H	Contingences	1.5% (D)	40.383.00
I	Mobilier, appareillage et outillage	10.0% (A)	243.621.00
J	Intégration des arts		40.637.00
	Frais connexes (terrain)		8.000.00
	Sous-total		741.273.00
	Coût total du projet		3.433.474.00

Source : MEQ, Direction générale du financement et de l'équipement – Direction de l'équipement scolaire.

L'estimation du coût de cette école primaire n'inclut pas le prix de l'achat du terrain car celui-ci, selon les règles gouvernementales depuis 1995, est fourni par la municipalité. Les fonds de bibliothèque sont préétablis selon le nombre d'élèves; dans l'exemple ci-haut, l'école est d'une capacité de 351 à 400 élèves. La composante *divers* fait référence aux frais de raccordement téléphonique et électrique, au permis de construction, aux frais de publication, aux imprévus, etc. Tandis que les frais connexes relatifs au terrain prévoient les coûts d'arpentage et du relevé topographique.

En adoptant la même démarche qu'au cycle primaire, la superficie minimale d'une école secondaire a près de 5000.00 m² (Tableau 3). Tandis que son estimation, en avril 2000, s'élevait à plus de \$6,000,000.00 (Tableau 4).

Tableau 4
Estimation du coût de construction d'une école secondaire

	Désignation	Pourcentage de (A) en (E)	Montant, en \$
A	Coût de construction		3,993,069.00
B	Équipement intégré	10,0% (A)	399,307.00
C	Aménagement extérieur	4,0% (A)	159,723.00
D	Aménagement de base de la cour d'école		170,250.00
E	Coût des travaux		4,722,349.00
E	Honoraires professionnels	11,8% (E)	557,237.00
F	Fonds de bibliothèque (documentation)		145,190.00
G	Divers		30,996.00
H	Contingences	1,5% (E)	70,835.00
I	Mobilier, appareillage et outillage	13,0% (A)	519,099.00
J	Intégration des arts		64,981.00
	Frais connexes (terrain)		8,000.00
	Sous-total		1,396,338.00
	Coût total du projet		6,118,687.00

Source : MEQ, Direction générale du financement et de l'équipement – Direction de l'équipement scolaire.

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Ahunatic	1924	386	312	81	309	80	10815, boul. Saint-Laurent Montréal H3L 2P5
Alice-Parizeau	1989	522	334	64	330	63	11715, rue Filon Montréal H4J 1T2
Alphonse-Desjardins	1986	381	243	67	240	67	6800, rue Lemay Montréal H1T 2L7
Arc-en-ciel			70		69		4245, rue Barri Montréal H2J 2P9
Armand-Lavergne	1988	672	300	45	297	44	2800, av. Fletcher Montréal H1L 4C5
Barclay	1931	772	517	67	511	66	7941, av. Wiseman Montréal H3N 2P2
Baril	1970	733	432	59	427	58	3803, rue Adam Montréal H1W 1Z1
Barthélemy-Vimont	1965	381	263	73	260	72	8000, av. de l'Épée Montréal H3N 2E9
Barthélemy-Vimont, annexe 1	1953	408	302	74	299	73	630, rue Saint-Roch Montréal H3N 2E9
Barthélemy-Vimont, annexe 2	1931 1971	275	259	94	256	93	7700, av. d'Outremont Montréal H3N 2L9
Bedford	1954	572	447	78	442	77	3131, rue Goyer Montréal H3S 1H7
Bienville	1986	647	353	55	349	54	9275, 25e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 4E2
Boucher-de-la-Bruère	1930	286	198	69	196	68	7780, rue La Fontaine Montréal H1L 3H2
Champlain	1974	697	152	22	150	22	2280, rue Logan Montréal H2K 4K7
Charles-Bruneau	1930	286	80	28	79	28	5827, rue Boyer Montréal H2S 2H8
Charles-Lemoine	1970	1750	448	26	443	25	2001, rue Mullins Montréal H3K 1N9
Christ-Roi	1940	422	305	72	302	71	525, rue de Louvain Est Montréal H2M 1A1
Cœur-Immaculée-de-Marie	1956	597	304	51	301	50	1845, boul. Desmarçais Montréal H4E 2B7
De-la-Petite-Bourgogne	1972	708	381	51	357	50	555, rue des Seigneurs Montréal H3J 1Y1

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Dollard-des-Ormeaux	1920	622	274		271	44	6639, rue d'Aragon Montréal H4E 3B4
Dupuis	1963	361	267	80	264	79	5530, av. Dupuis Montréal H3X 1N8
École Atelier	1986	422.00	327	77	323	77	10055, rue J.-J.-Garnier Montréal H2B 2Z7
École internationale de Montréal	1910	442	331	75	327	74	5010, Coolbrook H3X 2K9
École des Nations	1963	647	360	60	366	60	4860, rue Vézina Montréal H3W 1C1
École Sans Frontières	1930	547	310	57	307	56	5837, 9e Avenue Montréal H1Y 2K4
Édouard VII	1912	722	325	45	321	45	6080, av. de l'Esplanade Montréal H2T 3A3
Élan	1963	366	197	51	195	50	3450, av. de Lorimier Montréal H2K 3X6
Étoile-Filante			86		85		5619, ch. de la Côte-Saint-Antoine Montréal H4A 1R5
FACE I et II	1914	1656	481	29	476	29	3449, rue Université Montréal H3A 2A8
Félix-Leclerc	1952	411	394	96	390	95	6055, rue Darlington Montréal H3S 2H9
Fernand-Séguin	1963	211	264	125	261	124	10050, av. Durham Montréal H2C 2G4
Fernand-Séguin, annexe	1955		16		16		10085, av. Durham Montréal H2C 2G3
François-de-Laval	1925	672	347	52	343	51	12050, av. Bois-de-Boulogne Montréal H3M 2X9
Geibois	1958	522	74	14	73	14	6777, 24e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 3Z8
Gemeau	1916	658	214	33	212	32	1808, av. Papineau Montréal H2K 4J1
Glencoe	1965	336	204	61	202	60	11400, av. de Poutrincourt Montréal H3M 1Z7
Guillaume-Couture	1970	758	266	35	263	35	6300, av. Albani Montréal H1M 2R8
Guybourg	1964	336	176	52	174	52	6120, rue La Fontaine Montréal H1N 2C1

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 712 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions		Utilisation		Adresse
	Agrandit		1989-90	%	2004-05	%	
Hélène-Boulé	1927	497	348	70	344	69	8050, av. de Gaspié Montréal H2R 2A7
Hochelaga	1922	608	255	42	252	41	3349, rue Adam Montréal H1W 1Y2
Iona	1932	747	486	66	491	66	5000, rue Iona Montréal H3W 2A2
Jean-Baptiste-Meilleur	1925	647	285	44	282	44	2237, rue Fullum Montréal H2K 3P1
Jean-Jacques-Olier	1967	683	197	29	195	29	311, av. des Pins Est Montréal H2W 1P5
Jeanne-leBer	1956 1989	894	246	28	243	27	2120, rue Favard Montréal H3K 1Z7
La Mennais	1918	622	211	34	209	34	6521, rue Saint-Denis Montréal H2S 2S1
La Vérendrye	1958	461	198	43	196	42	3055, rue Mousseau Montréal H1L 4W1
La Visitation	1931	472	255	54	252	53	10591, rue Séguin Montréal H2B 2B8
Lambert-Closse	1971	672	267	40	264	39	5840, rue Saint-Urbain Montréal H2T 2X5
Lanaudière	1980	336	244	73	241	72	4300, rue de Lanaudière Montréal H2J 3N9
Laurier	1989	672	301	45	298	44	505, av. Laurier Est Montréal H2J 1E9
Le Caron	1924	511	236	46	233	46	2205, rue Mousseau Montréal H1L 4V2
Le Plateau	1932 1975	625	562	90	556	89	3700, av. Calixa-Lavallée Montréal H2L 3A8
Les Enfants du monde	1954	547	357	65	353	65	5350, av. Rosedale Montréal H4V 2H9
Louis-Colin	1986	447	351	79	347	78	10122, boul. Olympia Montréal H2C 2V9
Louis-Dupire	1967	672	340	51	336	50	6400, av. Pierre-de-Coubertin Montréal H1N 1S4
Louis-Hyppolyte-Lafontaine	1918	647	253	39	250	39	4245, rue Berni Montréal H2J 2P9
Louisbourg	1956	361	272	75	269	75	11880, rue Michel-Serrazin Montréal H4J 2G7

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Ludger-Duvernay	1965	763	316	40	313	40	770, rue du Couvent Montréal H4C 2R6
Madeline-de-Verchères	1927 1965	708	380	51	356	50	6017, rue Cartier Montréal H2G 2V4
Maisonneuve	1920	672	413	61	408	61	1680, av. Morgan Montréal H1V 2P9
Marguerite-Bourgoys	1962	422	263	62	260	62	2070, rue Plessis Montréal H2L 2Y3
Marie-de-l'Incarnation	1910	622	199	32	197	32	5446, rue Angers Montréal H4E 4A3
Marie-Favery	1966	547	410	75	405	74	7750, av. Christophe-Colomb Montréal H2R 2S9
Marie-Reine-des-Cœurs	1959 1966	361	158	44	156	43	5200, rue Bossuet Montréal H1M 2M4
Marie-Rivier	1961	386	141	37	139	36	9200, 8e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 2Y5
Marie-Rivier, annexe	1980	377	290	77	287	76	9086, 8e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 2Y5
Marie-Rollet	1954	361	146	40	144	40	6405, 30e Avenue, Rosemont Montréal H1T 3G3
Montcalm	1964	633	432	68	427	67	6800, 12e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 3J3
Notre-Dame-de-Grâce	1931	550	583	106	577	105	5435, av. Notre-Dame-de-Grâce Montréal H4A 1L2
Notre-Dame-de-Grâce, annexe	1925	358	51	14	50	14	5619, ch. de la Côte-Saint-Antoine Montréal H4A 1R5
Notre-Dame-de-l'Assompti	1930	422	213	50	211	50	2430, rue Darling Montréal H1W 2X1
Notre-Dame-de-la-Défense	1933	572	306	53	303	53	6841, av. Henri-Julien Montréal H2S 2V3
Notre-Dame-des-Neiges	1917	422	357	85	353	84	5309, ch. De la Côte-des-Neiges Montréal H3T 1Y4
Notre-Dame-des-Victoires	1914	497	232	47	229	46	2720, rue Bossuet Montréal H1N 2S6
Notre-Dame-du-Foyer	1954	611	262	43	259	42	5855, 41e Avenue, Rosemont Montréal H1T 2T7
Notre-Dame-du-Perpétuel- Secours	1960 1974	772	410	53	405	53	6025, rue Beaujeu Montréal H4E 3E7

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Oghive	1954	381	283	73	280	72	7830, 22 ^e Avenue, Saint-Michel Montréal H2A 2H9
Paul-Bruchési	1923	397	212	53	210	53	1310, boul. Saint-Joseph Est Montréal H2J 1M2
Philippe-Labarre	1965	481	228	49	224	48	3125, av. Fletcher Montréal H1L 4E2
Rose-des-Vents	1926		121		120		5755, 13 ^e Avenue, Rosemont Montréal H1X 2Y3
Saint-Albert-le-Grand	1957	381	289	75	286	74	5050, 18 ^e Avenue, Rosemont Montréal H1X 2N9
Saint-Ambroise	1923	472	421	89			6555, rue de Normandville Montréal H2S 2B8
Saint-Ambroise, annexe	1930		18				6580, rue Chambord Montréal H2G 3B9
Saint-André-Apôtre	1952	447	467	104	462	103	215, rue Prieur Ouest Montréal H3L 1R7
Saint-Anselme	1910 1992	633	236	37	233	37	2743, rue de Rouen Montréal H2K 1N2
Saint-Antoine-Marie-Claret	1958	372	336	90	332	89	10900, av. Larose Montréal H2B 2Z3
Saint-Antoine	1953	422	310	73	307	73	5325, av. MacDonald Montréal H3X 2W6
Saint-Arsène	1923	747	210	28	208	28	6972, av. Christophe-Colomb Montréal H2S 2H5
Saint-Barthélemy	1929	708	551	78	545	77	7081, av. des Érables Montréal H2E 2R1
Saint-Benoît	1966	397	340	86	336	85	500, av. du Mont-Cassin Montréal H3L 1W6
Saint-Bernardin	1958	386	293	76	290	75	7900, 8 ^e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 2V9
Saint-Clément	1914 1977	802	436	54	431	54	4770, rue La Fontaine Montréal H1V 1R3
Saint-Damase	1965	386	306	79	303	78	7575, 19 ^e Avenue, Saint-Michel Montréal H2A 2M2
Saint-Donat	1969	381	194	54	192	53	3155, rue Desautels Montréal H1N 3B8
Saint-Émile	1957	286	209	73	207	72	3450, rue Davidson Montréal H1W 2Z5

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Saint-Enfant-Jésus	1988		240		237		75, rue Villeneuve Est Montréal H2T 1L1
Saint-Étienne	1928	372	118	32	117	31	5859, av. Christophe-Colomb Montréal H2S 2G3
Saint-Fabien	1964	411	258	62	253	62	6500, rue de Reny Montréal H1M 1M4
Saint-François-d'Assise	1980	672	329	49	325	48	2150, rue Liébert Montréal H1L 5R1
Saint-François-Solano	1929	572	349	61	345	60	3580, rue Dandurand Montréal H1X 1N6
Saint-François-Xavier	1953	372	150	40	148	40	2175, rue Rachel Est Montréal H2H 1R3
Saint-Gabriel-Lalemant	1957	411	357	87	353	86	7350, rue Garnier Montréal H2E 2A3
Saint-Gérard	1924	597	397	66	393	66	8527, rue Berni Montréal H2P 2G5
Saint-Grégoire-le-Grand	1956	572	385	67			7950, rue Cartier Montréal H2E 2K2
Saint-Isaac-Jogues	1965	522	381	73	377	72	9355, av. de Galinée Montréal H2M 2A7
Saint-Jean-Baptiste	1961	547	238	44	235	43	4265, av. Laval Montréal H2W 2J6
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	1918	447	267	64	264	63	2355, boul. Pie IX Montréal H1V 2E6
Saint-Jean-de-Brébeuf	1925	572	248	43	245	43	2670, rue Dandurand Montréal H1Y 1T5
Saint-Jean-de-la-Croix	1902 1979	472	245	52	242	51	35, rue Saint-Zotique Est Montréal H2S 1K5
Saint-Jean-de-la-Lande	1933	622	351	56	347	56	3120, av. Laurier Est Montréal H1Y 1Z6
Saint-Jean-de-Martha	1932	372	322	87	318	86	6970, rue Dumas H4E 3A3
Saint-Jean-Vianney	1955	336	215	64	213	63	6455, 27 ^e Avenue, Rosemont Montréal H1T 3J8
Saint-Justin	1965	597	311	52	308	52	5005, rue Mousseau Montréal H1K 2V8
Saint-Justin, annexe	1959	186	159	85	157	85	8805, rue Forbin-Janeau Montréal H1K 2K5

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Saint-Léon-de-Westmount	1938	658	472	72	467	71	380, av. Clarke Westmount H3Z 2E6
Saint-Louis-de-Gonzague	1931	336	187	56	185	55	2430, terrasse Mercure Montréal H2H 1P2
Saint-Marc	1917 1926	672	435	65	430	64	6365, 1re Avenue, Rosemont Montréal H1Y 3A9
Saint-Mathieu	1957	336	230	68	227	68	7230, 8e Avenue, Saint-Michel Montréal H2A 3C7
Saint-Noël-Chabanel	1967	708	515	73	509	72	6801, 25e Avenue, Saint-Michel Montréal H1Z 4B4
Saint-Nom-de-Jésus	1924	647	283	44	280	43	4131, rue Adam Montréal H1V 1S8
Saint-Pascal-Bayton	1932 1988	497	339	68	335	67	6320, ch. De la Côte-des-Neiges Montréal H3S 2A4
Saint-Paul-de-la-Croix	1932	572	345	60	341	60	10485, av. Georges-Baril Montréal H2C 2N1
Saint-Pierre-Apôtre	1963	572	172	30	170	30	8550, rue Clark Montréal H2P 2N7
Saint-Pierre-Cleaver	1926	672	200	30	198	29	2110, boul. Saint-Joseph Est Montréal H2H 1E7
Saint-Simon-Apôtre	1980	486	336	69	332	68	195, rue de Beauharnois Ouest Montréal H2N 1K1
Saint- Zotique	1986	397	222	56	220	55	4841, av. Palm Montréal H4C 1Y1
Sainte-Bernadette-Soubirc	1952	697	488	70	483	69	6855, 16e Avenue, Rosemont Montréal H1X 2T5
Sainte-Bibiane	1930	372	154	41	152	41	5755, 13e Avenue, Rosemont Montréal H1X 2Y3
Sainte-Catherine-de-Sienne	1957	336	345	103	341	102	7085, av. Somerset Montréal H4V 1V8
Sainte-Cécile	1926	597	378	63	374	63	7230, av. de Gaspé Montréal H2R 1Z6
Sainte-Claire	1930 1966	597	285	48	282	47	8500, rue Sainte-Claire Montréal H1L 1X7
Sainte-Gemma-Galvani	1955	361	145	40	143	40	2515, rue Holt Montréal H1Y 1N4
Sainte-Jeanne-d'Arc	1982	640	213	33	211	33	3700, rue Sherbrooke Est Montréal H1X 1Z8

Annexe XV
Commission scolaire de Montréal : 782 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Sainte-Louise-de-Merillac	1955	336	243	72	240	72	8100, rue de Marseille Montréal H1L 1P3
Sainte-Lucie	1959	500	303	61	300	60	6901, boul. Saint-Michel Montréal H1Z 3G3
Sainte-Odile	1962	572	371	65	367	64	12055, rue Dépatie Montréal H4J 1W9
Saints-Martyrs-Canadiens	1951	511	334	65	330	65	9820, rue Parthenais Montréal H2B 2L4
Simone-Monet	1953	411	284	69	281	68	3850, rue Dupuis Montréal H3T 1E8
Victor-Doré	1980	250	136	54	135	54	1350, boul. Crémazie Est Montréal H2E 1A1
Victor-Rousselot	1970	708	355	50	351	50	3525, rue Sainte-Émilie Montréal H4C 1Z3

Annexe XVI
Commission scolaire English-Montréal : 887 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1998-99	%	2004-05	%	
Bancroft	1914	747	170	23	172	23	4563, rue Saint-Urbain Montréal H2T 2V9
Carlyle	1928	361	286	79	289	80	108, av. Carlyle Mont-Royal H3R 1S8
Cedarcrest	1980	361	216	60	218	60	1505, rue Muir Saint-Laurent H4L 4T1
Coronation	1950	672	385	57	388	58	4810, van Horne Montréal H3W 1J3
Dalkeith	1961	547	390	71	394	72	7651, av. Dalkeith Anjou H1K 3X6
Dante	1967	461	480	104	484	105	6060, Lachenaie Saint-Léonard H1S 1P1
Dunrae Gardens	1929	361	372	103	375	104	235, av. Dunrae Mont-Royal H3P 1T5
East Hill	1997		371		374		10350, Perras Montréal H1C 2H1
Edinburgh	1958	411	339	82	342	83	500, av. Hudson Montréal-Ouest H4X 1X1
Edward Murphy	1964	522	238	46	240	46	6800, Pierre-de-Coubertin Montréal H1N 1T2
Elizabeth Ballentyne	1921	436	284	65	287	66	314, rue Northview Montréal-Ouest H4X 1E2
Emily Carr	1957	461	274	59	276	60	7400, Sagard Montréal H2E 2S9
FACE I et II	1914	1656	170	10	172	10	3449, University Montréal H3A 2A8
Francesca Cabrini	1962	622	134	22	135	22	6855, Cartier Montréal H2G 2W1
Frederick Benting	1958	336	219	65	221	66	11135, Alfred Montréal-Nord
Gardenview	1955	697	636	91	642	92	700, rue Brunet Saint-Laurent H4M 1Y2
Gerald McShane	1968	847	358	42	361	43	6111, Maurice-Duplessis Montréal-Nord H1G 1Y6
Hampstead	1928	411	271	66	273	67	83, ch. Thurlow Hampstead H3X 3G8
Holy Cross			202		204		950, Fraser Saint-Laurent H4M 1Z6

Annexe XVI
Commission scolaire English-Montréal : 887 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1989-89	%	2004-05	%	
Honoré Mercier	1967	647	583	90	588	91	8280, Nantes Saint-Léonard H1P 2J1
John Caboto	1964	522	201	39	203	39	8955, Meunier H2N 1W3
John XIII	1986	672	59	9	60	9	1000, Old Orchard Montréal H4A 3A4
Leonardo da Vinci	1981	647	474	73	478	74	12025, André-Dumas Montréal H1E 4G2
McLearn	1980	386	241	62	243	63	555, 19e Avenue Montréal H1B 3E3
Merton	1952	311	237	76	239	77	5554, rue Robinson Côte Saint-Luc H4V 2P8
Michelangelo	1980	647	514	79	519	80	9360, 5e Rue Montréal H1E 1K1
Nazareth	1971	436	117	27	118	27	5030, rue Jeanne-Mance Montréal H2V 4J8
Nesbitt	1911	822	631	77	637	77	6108, 8e Avenue, Rosemont Montréal H1Y 2M2
Our Lady of Pompei	1982	447	357	80	360	81	9944, boul. Saint-Michel Montréal-Nord H1H 5G8
Parkdale	1952	647	346	53	349	54	1475, rue Deguire Saint-Laurent H4L 1M4
Pierre-de-Coubertin	1972	672	659	98	665	99	4700, rue Lavoisier Saint-Léonard H1R 1H8
Roslyn	1907 1980	708	554	78	559	79	4689, av. Westmount Westmount H3Y 1X5
Royal Vale	1952	1168	303	26	306	26	5851, av. Somarled Montréal H3X 2A5
Sinclair Laird	1955	361	353	98	356	99	6380, av. Wiseman Montréal H3N 2P6
Somarled	1956	522	106	20	107	20	6310, av. Somarled Montréal H3X 2B8
St. Brendan's	1957	336	234	70	236	70	6650, 30e Avenue, Rosemont Montréal H1T 2W8
St. Dorothy's	1963	672	279	42	282	42	8961, 6e Avenue Montréal H1Z 2T7
St. Gabriel's	1973	622	178	28	178	29	610, rue Dublin Montréal H3K 2S4

Annexe XVI
Commission scolaire English-Montréal : 887 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
St. Ignace of Loyola	1961	311	173	56	175	56	4850, av. Coronation Montréal H4V 2E2
St. John Bosco	1961	336	168	50	170	50	6255, rue Hamilton Montréal H4E 3C5
St. Monica's	1955	547	197	36	199	36	6440, rue de Terrebonne Montréal H4B 1B1
St. Patrick's	1971	647	70	11	71	11	3711, rue de Bullion Montréal H2X 3A2
St. Raphael	1925	487	51	10	51	10	8735, Henri-Julien Montréal H2M 1M5
Westmount Park	1913	797	386	50	400	50	15, rue Park Place Westmount H3Z 2K4
Willingdon	1930	722	437	61	441	61	5870, rue de Terrebonne Montréal H4A 1B5

Annexe XVII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions		Utilisation		Adresse
	agrandit		1989-99	%	2004-06	%	
Alfred-Pellan	1966	511	337	66	305	60	6288, rue Prince-Rupert, Autouil H7H 1C5
Beau Séjour	1965	505	222	44	201	40	740, 75e Avenue, Chomedey centre H7V 2Y6
Charles-Bruneau	1993 1997	586	630	111	570	101	3001, rue D'Amey, Autouil H7V 3P9
Coeur Soleil	1982 1979 1982 1997	412	412	100	372	90	3516, rue Edgar, Fabreville H7P 2E5
Coursol	1965 1979	356	392	110	354	100	350, rue Richard, Chomedey est H7M 1T8
D'Argenteuil (Marcel-Vaillancourt)	1956	578	260	45	235	41	430, 5e Rue, Laval-des-Rapides H7N 1Z6
Demars	1956 1971 1997	368	653	177	590	160	155, rue Deslauriers, Ste-Rose H7L 2S2
Des Cèdres	1958 1980 1973	578	685	119	619	107	3785, boul. Sainte-Rose, Fabreville H7P 1C6
Des Ormeaux	1965	424	531	125	480	113	2825, rue Dollard, Duvernay H7E 1S8
Du Parc	1957 1989 1997	332	371	112	335	101	5, rue du Ruisseau, Ste-Rose H7L 1C1
École nat. de cirque			7		6		417, rue Berni, Montréal H2Y 3E1
Fleur de vie	1956	541	431	80	390	72	3900, dure Duhamel, Laval-Ouest H7R 1K7
Fleur Soleil	1958	523	622	119	562	108	8585, rue de l'Église, St-François H7A 1L1
Hébert	1959	511	588	117	541	106	50, rue Paré, St-François H7B 1B3
J.-Jean-Joubert	1965	332	203	61	184	55	1775, rue Rochefort, Pont-Visu H7G 2P8
Jean-Lemonde	1970 1997	258	281	109	254	98	400, boul. Sainte-Dorothée, Ste-Dorothée H7X 1H3
Jean-Pieget	1954 1961 1967		48		43		3733, 2e Rue, Chomedey centre H7V 1H9

Annexe XVII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1989-90	%	2004-05	%	
Jean XXIII	1980	258	240	93	217	84	4561, rue de la Fabrique, St-Vincent-de-Paul H7C 1C6
L'Aquarelle		344	386	108	331	96	707, av. Marc-Aurèle-Fortin H7L 5M6
L'Étro-Temps Gordon ???	1989 1991		199		180		3888, boul. de la Concorde Est, Duvernay H7E 2B6
L'Envol (école allemande)	1958	283	259	92	234	83	3661, boul. de la Concorde Est, Duvernay H7E 2E1
L'Envoïée	1985	437	528	121	477	109	2589, boul. des Oiseaux, Ste-Rose H7L 4M4
L'Escalier	1981	283	353	125	319	113	8050, rue Mylène, St-François H7A 1G3
L'Étincelle	1957 1997	Voir L'Étincelle					1020, 15e Avenue, Fabreville H7R 4N9
L'Harmonie	1980 1984	410	433	106	391	95	1125, rue Elizabeth, Chomedey ouest H7W 3J7
L'Orée des bois	1988 1997	388	451	123	408	111	4285, rue Séguin, Fabreville H7R 2V2
La Source	1982 1987 1973	535	615	115	556	104	4525, Boul. Frenette, Fabreville H7R 1N7
Latour	1960	737	286	36	240	33	234, boul. Sainte-Rose, Ste-Rose H7L 1L6
Latourelle	1980 1967 1997	voir Latour	277		250		216, boul. Je me Souviens, Ste-Rose H7L 1W1
La Tourterelle		voir Latour	153		138		211, boul. Sainte-Rose, Sainte H7L 1L7
Le Baluchon	1964	166	173	104	156	94	2475, rue Honoré-Mercier, Ste-Rose H7L 2S9
Le Petit Prince	1971	440	400	91	362	82	700, rue Fleury, Fabreville H7P 3B8
Le Sentier	1986 1972	489	546	108	494	99	1885, rue André, Vimont H7M 2X1
Le Sorbier	1964 1957 1972	283	115	41	104	37	140, rue Nadon, Ste-Rose H7L 1T5

Annexe XVII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1989-90	%	2004-05	%	
Leblanc	1928	407	444	109	401	99	1595, rue du Couvent, Chomedey ouest H7W 3A8
	1956						
	1987						
Léon-Guilbeault	1967	356	264	74	239	67	133, boul. Cartier Ouest, Laval-des-Rapides H7N 2H7
Les Explorateurs	1951	578	636	110	575	99	1895, rue Bédard, Vimont H7M 2M8
	1956						
	1967						
	1997						
Les Trois Soleils (1)	1954	332	461	139	417	126	1295, ch. du Bord-de-l'eau, Ste-Dorothée H7Y 1B9
	1997						
Marc-Aurèle-Fortin	1970	420	372	89	336	80	3225, rue Christiane, Fabreville H7P 1K2
Marcelle-Gauvreau	1959	400	435	109	393	98	3150, boul. Dagenais Ouest, Fabreville H7P 1V1
	1988						
Mgr Laval	1982	196	164	84	148	76	3690, ch. du Souvenir, Chomedey centre H7V 1X8
Notre-Dame	1958	252	217	86	196	78	4881, rue St-Jacques, St-Vincent-de-Paul H7C 1G6
Notre-Dame-de-Pontmain	1956	Voir Léon-Guilbeault	262		237		83, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides H7N 2T3
Notre-Dame-du-Cap	1953	220	249	113	225	102	1640, rue Gratton, Chomedey ouest H7W 2X8
Notre-Dame du Sourire	1961	258	296	115	268	104	240, rue des Sapins, St-François H7A 2W7
Paul-Comtois	1966	400	412	103	372	93	1701, rue Lucerne, Vimont H7M 2E9
Paul VI (est)	1965	356	393	110	355	100	955, rue Mirville-Déchêne, Duvernay H7E 3A9
Paul VI (sud)	1965	308	398	126	351	114	510, boul. Samson, Ste-Dorothée H7X 1J6
	1997						

Annexe XVII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1980-89	%	2004-05	%	
Pavillon Gordon	1980	308	199	65	180	58	3000, boul. de la Concorde Est, Duvernay H7E 2B6
	1981						
Pépin	1985	332	417	126	377	114	3220, rue Esther, Fabreville H7P 2G9
Père-Vimont	1981	578	639	111	578	100	2255, boul. Prudential, Vimont H7K 2C1
	1985						
	1987						
	1988						
Pierre-Laporte	1970	412	437	106	385	96	805, rue Lauzon, Ste-Dorothée H7X 2N4
Raymond-Nord	1948	437	473	108	428	98	5505, 27e Avenue, Laval-Ouest H7R 3K7
Raymond-Sud	1954	voir Ray - Nord					6145, 27e Avenue, Laval-Ouest H7R 3K7
Raymond-Labadie	1956	voir Saint- Gilles	297		268		664, rue Saint-André, Pont-Viau H7G 3A5
	1959						
Saint-Charles	1959	244	233	95	211	86	75, croissant de Callières, Duvernay H7E 3M8
Saint-Christophe	1945	320	258	81	233	73	60, rue Lahaie, Pont-Viau H7G 3A8
	1949						
Saint-François	1962	442					530, rue Huberdeau, Ste-Dorothée H7X 1P7
	1967						
Saint-Gérard	1980	339	444	131	401	118	50, rue Proulx Ouest, Laval-des-Rapides H7N 1P1
Saint-Gilles	1956	926	364	39	329	36	220, rue Dauphin, Pont-Viau H7G 1M7
	1984						
Saint-Julien	1984	258	254	98	230	69	525, av. de la Sorbonne, Pont-Viau H7G 3R9
	1986						
Saint-Norbert	1956	570	468	87	450	79	475, 66e Avenue, Chomedey centre H7V 2L2
	1963						
Saint-Paul	1962	641	639	100	578	90	280, 92e Avenue, Chomedey ouest H7W 3N3
	1967						
Saint-Pie X	1959	voir Beau- Séjour	261		236		1075, rue St-Louis, Chomedey centre H7V 2Z1
Sainte-Béatrice	1959	566	620	110	580	98	5409, rue Prince-Rupert, Auteuil H7K 2L7
	1962						
	1972						

Annexe XVII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	opéré		1998-99	%	2004-05	%	
Sainte-Cécile	1959 1984	474	432	91	391	82	51, rue Meunier Ouest, Laval-des-Rapides H7N 1V4
Sainte-Dorothée	1924 1952 1958 1987	332	457	138	413	124	956, montée Gravel, Ste-Dorothée H7X 2B8
Sainte-Marguerite	1958	436	531	122	480	110	40, av. Dussault, Laval-des-Rapides H7N 3K1
Simon-Vanier	1989 1994	410	365	95	357	87	1755, av. Dumouchel, Chomedey est H7S 1J7
Ulric-Debien	1964 1987	voir Alfred- Pollan	221		200		430, boul des Mille-Isles, Auteuil H7L 1K5
Val des Arbres	1988	283	341	120	308	109	3145, rue Segueney, Duvernay H7E 1H6

Annexe XVIII
Commission scolaire Marie-Victorin : 864 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Adrien-Gamache	1971	625	543	87	480	77	2375, Lavelle Longueuil J4L 1R5
Armand-Racicot	1954	350	318	91	281	80	985, St-Thomas Longueuil J4H 3B2
Bel-Escur	1972	475					1250, chemin du Tremblay Longueuil J4N 1A2
Bourgoys-Champagnet	1956	425	391	92	346	81	2180, Briboeuf Longueuil J4J 3P8
Carillon	1980	575	370	64	327	57	1380, Laurier Longueuil J4J 4H2
Charles-Bruneau	1978	750	533	71	471	63	3010, Napoléon Brossard J4Y 2A3
Charles-LefMoyno	1958	875	877	100	775	89	2505, Codere Saint-Hubert J3Y 4N7
Charles-LefMoyno (Hopital)							121, boul. Taschereau Greenfield Park J4V 2H1
Christ-Roi	1986	575	485	84	429	75	3000, Dumont Longueuil J4L 3S9
Curé-Lequin	1948	425	287	68	254	60	653, Préfontaine Longueuil J4K 3V8
De la Farandole	1948	325	194	60	171	53	3480, Mackay Saint-Hubert J4T 2P1
De la Mosaïque	1948	350	239	68	211	60	6805, Maricourt Saint-Hubert J3Y 4P4
De la Sittelle	1949		130		115		1180, St-Édouard Longueuil J4K 1T2
De Maricourt	1956	375	318	85	281	75	3675, Codere Saint-Hubert J3Y 4P4
De Normandie	1961	475	380	80	336	71	450, de Normandie Longueuil J4H 3P4
Des Mille-Fleurs	1979	800	855	107	756	94	1600, Monaco Saint-Hubert J3Z 1B7
Des Quatre-Saisons	1953	300	177	59	156	52	1820, Walnut Saint-Hubert J4T 1G7
Des Quatre-Vents	1959	425	329	77	291	68	1940, boul. Marie Saint-Hubert J4T 2A9
Des Saints-Anges	1924	350	355	101	314	90	126, Logan Saint-Lambert J4P 1H2

Annexe XVIII
Commission scolaire Marie-Victorin : 884 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
D'iberville	1956	1325	1100	83	972	73	5035, Redmond Saint-Hubert J3Y 2C5
D'iberville (Pav. Deslandes)	1963	325					5095, Aurie Saint-Hubert J3Y 2E6
D'iberville (Pav. Le Tremplin)		250					
Du Jardin-Bienville	1982	425	335	79	298	70	8370, Genvais Saint-Hubert J3Y 7Y9
Du Tournesol	1974	675	624	92	552	82	2515, Boulogne Longueuil J4L 4A3
Félix-Leclerc	1952	350	145	41	128	37	1450, Wagan Longueuil J4K 1G1
Gaëtan-Boucher	1946	375	347	93	307	82	4850, boul. Wesley Saint-Hubert J3Y 2T4
Gentilly	1973	675	654	97	578	86	1280, Beauharnois Longueuil J4M 1C2
Gentilly (Boisé des Lutins)		150	125	83	111	74	
Georges-Étienne-Cartier	1988	600	475	79	420	70	3455, Soissons Longueuil J4L 3M5
Georges-P.-Vanier	1967	525	467	89	413	79	3400, Boisclair Brossard, J4Z 2C2
Guillaume-Vignal	1965	825	606	73	536	65	7465, Matherbe Brossard J4Y 1E6
Harold-Napper			210		186		6375, Baffin Brossard J4Z 2H9
Hubert-Perron	1950	750	722	96	638	85	1100, Beauregard Longueuil J4K 2L1
Intern. de Greenfield Park		275	273	99	241	88	776, Campbell Greenfield Park J4V 1Y7
Internation. Saint-Edmond	1952		137		121		346, Hubert Greenfield Park J4V 1S2
Jacques-Ouellette	1963						1240, boul. Norbert Longueuil J4K 2P4
Jean-De Lalonde	1956	475	352	74	311	66	1711, Bourassa Longueuil J4J 3A5
Joseph-De Sérigny	1957	500	486	97	430	86	1000, chemin du Lac Longueuil J4J 1E3

Annexe XVIII
Commission scolaire Marie-Victorin : 954 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Lajeunesse	1968	400	306	77	271	68	160, René-Philippe LefMoynes J4R 2K1
Laurent-Benoit (Pav.Le Trempl)	1969						5030, Orchard Saint-Hubert J3Y 2G7
Laurent-Benoit (Pav.L'Envol)	1973	600	732	122	647	108	5905, Laurent-Benoit Saint-Hubert J3Y 6H1
Le Dédic	1951	250					45, Hémond Longueuil J4G 1K2
Les Petits-Castors		100	77	77	68	68	1275, Papineau Longueuil J4K 3K9
Lionel-Groulx	1989	600	429	72	379	63	2725, Plessis Longueuil J4L 1S3
Marie-Victorin	1986	525	502	96	444	85	800, Victor-Hugo Brossard J4W 1V2
Marie-Victorin	1969	350	358	102	316	90	2190, Limoges Longueuil J4G 1E3
Marie-Victorin (dans Dédic)		200					
Maurice-L-Duplessis	1969	525	436	83	385	73	3225, Windsor Saint-Hubert J4T 2X3
Mgr-Forget	1956	375	383	102	339	90	1700, De Gaulle Saint-Hubert J4T 1M8
Notre-Dame-de-Bonecours	1955						1025, chemin des Prairies Brossard J4X 1E7
Paul-Chagnon	1952	400	402	101	355	89	5295, chemin Chambly Saint-Hubert J3Y 3N5
Paul-De Maricourt	1956	300	253	84	224	75	1275, Papineau Longueuil J4K 3K9
Pierre-D'Iberville	1981	350	364	104	322	92	897, Maple Longueuil J4J 4N3
Pierre-Laporte	1971	650	527	81	486	72	1005, du Centenaire Greenfield Park J4V 1B7
Plain-Soleil		175	169	97	149	85	2180, Bréboeuf Longueuil J4J 3P8
Préville	1968	550	574	104	507	92	139, d'Alsace Saint-Lambert J4S 1M8
Rabeau	1967	350	330	94	292	83	830, Notre-Dame Saint-Lambert J4R 1R8

Annexe XVIII
Commission scolaire Marie-Victorin : 864 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Année		1998-99	%	2004-05	%	
Sainte-Agnès	1952	175	145	83	128	73	1900, Saint-Georges LeMoynes J4P 3J4
Sainte-Claire	1961	600	513	86	453	76	6175, Aumont Brossard J4Z 3H7
Sainte-Claire	1963	425	291	68	257	61	805, Gardenville Longueuil J4J 3B3
Saint-Joseph	1963	350	332	95	293	84	3855, Grande-Allée Saint-Hubert J4T 2V8
Saint-Jude							653, Prifontaine Longueuil J4K 3V8
Saint-Lambert		200	224	112	198	99	81, Green Saint-Lambert J4P 1S4
Saint-Laurent	1980	525	311	59	275	52	8535, Saguenay Brossard J4X 1M7
Saint-Romain	1968	350	354	101	313	89	1995, Bédard Longueuil J4N 1B4
Samuel-De Champlain	1970	675	587	87	519	77	7600, Tunisie Brossard J4W 2J4
Samuel-De Champlain	1969	625	558	89	493	79	2101, Lavelle Longueuil J4J 4E7
Tourterelle		150	134	89	118	79	2240, André Brossard J4Z 2Z8

Annexe XIX
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 851 (Code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Alpha	1961	900	894	99	820	91	334, rue Académie Rosemère J7A 3R9
Arc-en-ciel	1985 1987	500	485	97	445	89	130, boul. Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5
Arthur-Vaillancourt	1969 1987	250	256	102	235	94	25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4
Au Coeur-du-Boisé	1988	350	324	93	297	85	980, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5
Chante-Bois	1982	350	358	102	328	94	40, 84e Avenue Est Blainville J7C 3R5
Claire-Matin	1982 1987	500	485	97	445	89	250, rue Thérien Saint-Eustache J7P 4V4
Coeur à Coeur	1961 1980 1988	250	256	102	235	94	799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 4K3
Curé-Paquin	1961 1987	275	282	103	259	94	43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9
De l'Amitié	1985	150	154	103	141	94	60, av. Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0
De l'Aquerelle	1997	350	358	102	328	94	1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5C6
De l'Érvolette	1994	400	410	103	376	94	60, rue des Grives Blainville J7C 5G9
De l'Harmonie-Jeunesse	1987	275	282	103	259	94	540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0
De la Clairière	1987	300	300	100	275	92	3589, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5
De la clé-des-champs	1988	300	307	102	282	94	14700, rue Jean-Simon Mirabel
De la Renaissance	1982	350	358	102	328	94	370, boul. d'Annecy Blainville J7B 1J7
De la Renaissance, annexe	1989						497, Fontainebleau Blainville
De la Renaissance, annexe	1989						499, Fontainebleau Blainville
De la Renaissance, annexe	1989						501, Fontainebleau Blainville

Annexe XIX
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 851 (Code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1989-89	%	2004-05	%	
De la Renaissance, annexe	1999						503, Fontainebleau Blainville
De la Seigneurie	1990 1997	300	307	102	282	94	930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4
Des Lucioles	1993 1997	325	333	102	305	94	320, rue de Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac JON 1P0
Des Moissons, pav. Mgr Conrad-Chaumont	1982 1997	250	256	102	235	94	1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0
Des Moissons, pav. Saint-François	1990	450	434	96	398	88	172, 3e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0
Des Persides	1996 1997	475	459	97	421	89	1020, rue Simone Pointe-Calumet JON 1G5
Des Pins	1985 1991	350	318	91	292	83	25, rue des Pins Oka JON 1E0
Des Primevères	1958 1970 1985 1997	325	333	102	305	94	784, boul. de la Chapelle Pointe-Calumet JON 1G1
Des Ramilles	1989	450	461	102	423	94	1030, rue Gilles-Vigneault Blainville
Du Bois-Joli	1985 1991	425	435	102	399	94	200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0
Du Mai	1990	375	384	102	352	94	3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3
Du Trait-d'Union, pav. Adolphe-Chapleau	1963	250	202	81	185	74	70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7
Du Trait-d'Union, pav. Mgr Philippe-Labotte	1980	175	166	95	152	87	46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3
Emmanuel-Chénard	1987 1997	500	485	97	445	89	800, 28e Avenue Deux-Montagnes J7R 9Z7
Félix-Leclerc	1950	250	256	102	235	94	80, 35e Avenue Sud Bois-des-Filion J6Z 2E8
Gabrielle-Roy	1982	400	410	103	376	94	500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7
Gaston-Filon	1971 1997	425	408	96	374	88	1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7
Grouard	1963 1993 1997	200	205	103	188	94	9030, rue Dumouchel Mirabel JON 1K0

Annexe XIX
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 851 (Code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Horizon-du-Lac	1951	425	422	99	367	91	3089, ch. Ota Sainte-Marthe-sur-le Lac JON 1P0
	1958						
	1970						
	1997						
Horizon-Soleil	1978	475	446	94	409	86	425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2
	1997						
Jacques-Labrie	1951	300	307	102	282	94	88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6
Jeunes du monde	1992	375	357	95	327	87	452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1P5
L'Escalé	1953	72	72	100	66	92	799, montée Lauzon Sainte-Eustache J7R 4K3
	1998						
Lac des Deux-Montagnes	1952	350	331	95	304	87	203, 14e Avenue Deux-Montagnes
Le Carrefour	1973	400	386	99	363	91	59, boul. Vignory Lorraine J6Z 3L5
Le Rucher	1955	500	485	97	445	89	100, 33e Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4
Le Rucher, annexe	1968						100, 33e Avenue Nord Bois-des-Filion
Le Sentier (Charles Duchar	1952	250	256	102	235	94	66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7
	1995						
Le Tandem, pav. Auguste-Charlebois	1951	550	509	93	467	85	50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6
	1997						
	1980						
Le Tandem, pav. Lionel-Bertrand							10, boul. Béatrice Sainte-Thérèse J7E 3P6
Le Tounesol	1979	300	307	102	282	94	155, boul. de Gaulle Lorraine J6Z 3Z8
Marie-Soleil-Tougas	1988	475	462	97	424	89	3425, rue Camus Terrebonne J6Y 1L2
Notre-Dame	1957	375	384	102	352	94	151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9
	1997						
Notre-Dame-de-Fatima	1957	350	345	99	316	90	287, ch. de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2
	1990						
Notre-Dame-de-l'Assomptio	1956	375	384	102	352	94	1027, boul. Curé-Labelle Blainville J7C 2M2
Notre-Dame-de-l'Assomptio (sous-sol de l'église)	1987						1015, boul. Curé-Labelle Blainville
Pavillon du P'tit Bonheur	1952						601, rang Saint-François Lorraine

Annexe XIX
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 951 (Code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Plateau Saint-Louis	1961	525	510	97	468	89	425, boul. Curé-Labelle Blainville J7C 2H4
Près fleurs	1961 1988 1997	350	331	95	304	87	15074, rue de Saint-Augustin Mirabel J0N 1J0
Rose-des-Vents	1962 1986	300	307	102	282	94	70, montée du village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0
Saint-Edmond	1952						445, boul. Curé-Labelle Blainville J7C 2H4
Saint-Pierre	1958	500	458	92	420	84	201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3
Sainte-Scholastique	1980 1990	225	230	102	211	94	9290, côte des Saints Mirabel J0N 1S0
Sauvé	1952 1958 1961 1997	525	524	100	481	92	214, 9e Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2
Terre des jeunes	1958 1976	425	435	102	399	94	128, 25e Avenue Saint-Eustache JF7 2V2
Terre-Soleil	1973	375	384	102	352	94	800, rue de Séve Sainte-Thérèse J7E 2M6
Val-des-Ormes	1956	425	422	99	387	91	199, ch. Grande-Côte Rosemère J7A 1H6
Village-des-Jeunes	1958	325	333	102	305	94	16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3

Annexe XX
Commission scolaire des Patriotes : 866 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
Albert-Schweitzer	1988	350	349	100	328	94	1139, rue Cadieux Saint-Bruno-de-Mont. J3V 2Z5
Antoine-Girouard	1983	300	319	106	300	100	650, rue Antoine-Girouard Boucherville J4B 3E5
Arc-en-Ciel	1975	375	403	107	378	101	450, rue Charles-de-Gaulle Sainte-Julie J0L 2S0
Au-Fil-de-l'Eau (Pavillon Desrochers)	1959	175	171	98	161	92	259, rue Provencher Mont-Saint-Hilaire J3H 3M3
Au-Fil-de-l'Eau (Pavillon Hertel)	1955	275	358	130	336	122	120, rue Sainte-Anne Mont-Saint-Hilaire J3H 3A4
Aux-Quatre-Vents	1977	450	520	116	488	109	1920, rue Borduas Sainte-Julie J3E 1A4
Cedar Street		150	113	75	106	71	250, Cedar Belœil J3G 3M1
Courtland Park		150	139	93	131	87	1075, Wolfe Saint-Bruno J3V 3K6
De Bourgogne	1948	625	681	109	639	102	1415, rue de Bourgogne Chambly J3L 1Y4
De la Broquerie	1966	350	328	94	308	88	401, rue de Jumonville Boucherville J4B 1K4
De la Chanterelle	1982	350	347	99	326	93	1, rue de la Chanterelle Saint-Basile-le-Grand J3N 1L1
De la Mosaique	1998	350	360	103	338	97	105, rue Montpelier Saint-Basile-le-Grand J3N 1C6
De la Pommerais	1979	300	339	113	318	106	685, boul. Montenach Mont-Saint-Hilaire J3H 2N8
De la Roselière	1921	100	120	120	113	113	31, rue des Camières Chambly J3L 2H5
De la Source	1991	325	360	111	338	104	239, rue du Fief Varenes J3X 1Z2
De l'Amitié	1962		243		228		3085, rue Bédard Saint-Jean-Baptiste J0L 2B0
De l'Aquarelle	1986	300	329	110	309	103	50, rue Michel Mont-Saint-Hilaire J3H 3R3
De l'Envolée		425	399	94	375	88	440, rue de l'Église Saint-Amable J0L 1N0
De Montarville	1952	600	540	90	507	85	1725, rue Montarville Saint-Bruno-de-Mont. J3V 3V2

Annexe XX
Commission scolaire des Patriotes : 985 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
De Selabery	1985	375	369	106	375	100	1371, rue Hertel Chambly J3L 2M5
Des Trois-Temps	1921	200	175	88	164	82	103, de la Fabrique St-Marc-sur-Richelieu JOL 2E0
Du Carroussel	1957 1988	375	360	104	366	98	230, Suzor-Côté Varenes J3X 1L6
Du Grand-Chêne	1984	325	348	107	327	101	27, rue du Plateau Sainte-Julie JOL 2S0
Du Moulin	1982	425	495	116	465	109	1500, rue du Moulin Sainte-Julie J3E 1P8
Du Parchemin	1997	300	297	99	279	93	1800, rue Gilbert-Martel Carignan J3L 3P9
François-Williams	1965	100	109	109	102	102	950, rue Normandie Saint-Amable JOL 1N0
Georges-Étienne-Cartier	1988	125	136	109	128	102	32, rue Marie-Rose St-Antoine-sur-Richelieu JOL 1R0
J.-P.-Labeur	1963	450	494	110	464	103	2250, boul. Marie-Victorin Varenes J3X 1R4
Jacques-de-Chambly	1967	325	310	95	291	90	5, des Voltigeurs Chambly J3I 3H3
Jacques-Rochelleau	1963	475	432	91	406	85	10, rue Préfontaine Saint-Basile-le-Grand J3N 1L6
Jolivet (Pavillon des Frères)	1957	400	346	87	325	81	330, boul. Cartier Belœil J3G 3R6
Jolivet (Pavillon des Tilleuls)	1980	225	177	79	166	74	300, rue Hertel Belœil J3G 3N3
L'Arpège	1958	300	296	99	278	93	649, rue Saint-Joseph Sainte-Julie J3E 1W8
La Farandole	1955	200	200	100	188	94	265, 3e Avenue McMasterville J3G 1R7
La Roserie	1984	275	295	107	277	101	237, rue Mongeau Varenes J3X 1M6
LeNoblet-Duplessis	1949	175	156	89	146	84	4865, rue Legendre Contrecoeur JOL 1C0
Le Petit-Bonheur	1966	325	331	102	311	96	80, F.-X.-Garnau Belœil J3G 3G4
Le Rucher	1975	450	475	106	446	99	1800, rue Savaria Sainte-Julie J3E 1J9

Annexe XX
Commission scolaire des Patriotes : 885 (code organisme)
Écoles primaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1990-99	%	2004-05	%	
Le Sablier		325	335	103	315	97	491, rue Ouellette Saint-Ambroise JOL 1ND
Le Tourneval	1979	475	512	108	481	101	201, rue du Buisson Belœil J3G 5V5
Les Jeunes Découvreurs	1983	375	362	97	340	91	650, rue Étienne-Brulé Boucherville J4B 6T2
Les Marguerites	1980	325	340	105	319	98	251, rue Beauchamp Varenes J3X 1E7
Louis-Hyppolite-Lafontaine	1959	300	291	97	273	91	795, rue Benjamin-Loiseau Boucherville J4B 3T3
Ludger-Duverney	1959	375	400	107	376	100	35, rue Delpé Verchères JOL 2R0
Marie-Victorin	1962	325	288	89	270	83	20, rue Vincent Varenes J3X 1R8
Mère-Marie-Rose	1957	175	165	94	155	89	351, rue Chabot Contrecoeur JOL 1C0
Mgr Gilles-Gervais	1972	400	443	111	416	104	1435, rue Châteauguay St-Bruno-de-Montarville J3V 3A5
Notre-Dame Pavillon I	1953	300	302	101	284	95	306, rue Prince-Albert Otterburn Park J3H 1L6
Notre-Dame Pavillon II	1926	200	207	104	194	97	11, av. Helen Otterburn Park J3H 1R2
Paul-VI	1964	350	407	116	382	109	666, rue Le Laboureur Boucherville J4B 3R7
Père-Marquette	1966	375	308	82	289	77	900, rue du Fort-Saint-Louis Boucherville J4B 1T6
Pierre-Boucher	1961	300	310	103	291	97	225, rue Joseph-Martel Boucherville J4B 1L1
Sacré-Coeur	1963	300	285	95	268	89	544, rue Saint-Sacrement Boucherville J4B 3K9
Saint-Charles	1980	125	127	102	119	95	420, chemin des Patriotes St-Charles-sur-Richelieu J0H2G
Saint-Denis	1961	175	165	94	155	89	290, rue du Collège St-Denis-sur-Richelieu J0H 1K0
Sainte-Marie	1961	650	608	94	571	88	1111, rue Deneault Chambly J3L 2L7
Saint-Mathieu	1952	575	585	102	549	96	225, rue Hubert Belœil J3G 2S8

Annexe XXI
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions		Utilisation		Adresse
	Agrandit		1989-90	1999-00	2004-05	2004-05	
Accès Est	1955	572	24	4	26	5	6255, 13e Avenue, Rosemont Montréal H1X 2Y6
Accès Nord	1954	186	35	19	36	20	10730, rue Chambord Montréal H2C 2R8
Accès Ouest			18		20		75, carré Sir-Georges-Étienne-Cartier Montréal H4C 3A1
Chomedey-de-Maisonnette	1929	688	633	92	687	100	1860, av. Morgan Montréal H1V 2R2
De Roberval (Académie)	1933 1956	568	530	93	576	101	1370, rue de Castelnau Est Montréal H2E 1R9
Dunton (Académie)	1959	976	680	70	738	76	5555, rue de Boucherville Montréal H1K 4B7
École internationale de Montréal	1939	637	605	95	657	103	11, ch. de la Côte-Saint-Antoine Westmount H3Y 2H7
Édouard-Montpetit	1969	2336	1286	55	1397	60	6200, av. Pierre-de-Coubertin Montréal H1N 1S4
Espace-Jeunesse	1932	442	100	23	109	25	3655, rue Saint-Hubert Montréal H2L 3Z9
Eulalie-Durocher	1961	784	786	100	854	109	2455, av. Letourneux Montréal H1V 2N9
Évangéline	1965	962	763	79	829	86	11845, boul. de l'Acadie Montréal H3M 2T4
FACE III et IV	1914	1656	371	22	403	24	3449, rue Université Montréal H3A 2A8
Georges-Vanier	1972	1984	1231	62	1337	67	1205, rue Jarry Est Montréal H2P 1W9
Henri-Julien	1966	622	134	22	146	23	8150, rue Rousselet Montréal H2E 1Z6
Honoré-Mercier	1961 1974	1160	1089	94	1183	102	1935, boul. Desmarçais Montréal HE4 2B9
Irène-Lussier	1918		217		236		4100, rue Hochelaga Montréal H1V 1B6
Jeanne-Mance	1970	2104	1307	62	1419	67	4240, rue de Bordeaux Montréal H2H 1Z5
Joseph-Charbonneau	1979	240	162	68	176	73	8200, rue Rousselet Montréal H2E 1Z6
Joseph-François-Perrault	1986	1712	1534	90	1686	97	7450, rue François-Perrault Montréal H2A 1L9

Annexe XXI
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Approuvé		1989-90	1989-90	2004-05	2004-05	
La Dauversière	1962	672	414	62	450	67	11600, boul. de l'Acadie Montréal H3M 2T2
La Voie	1966	1080	771	71	837	78	6755, rue Lavoie Montréal H3W 2K8
Laurier	1969	672	98	15	106	16	505, av. Laurier Est Montréal H2J 1E9
Le Tremplin			44		48		6200, av. Pierre-de-Coubertin Montréal H1N 1S4
Louis-Joseph-Papineau	1970	2320	1015	44	1102	48	2901, rue de Louvain Est Montréal H1Z 1J7
Louis-Riel	1973	1656	1539	93	1671	101	5650, av. de Carignan Montréal H1M 2V4
Louise-Trichet	1958	744	618	83	671	90	2800, boul. Lapointe Montréal H1L 5M1
Lucien-Pagé	1974	2160	1714	79	1861	86	8200, boul. Saint-Laurent Montréal H2P 2L8
Marguerite-de-Lajemmerais	1964	1528	1235	81	1341	88	5555, rue Sherbrooke Est Montréal H1N 1A2
Marie-Anne (jour)	1957	1280	767	60	833	65	100, rue Sauvé Est Montréal H3L 1H1
Marie-Anne (soir)	1957	1280	115	9	125	10	100, rue Sauvé Est Montréal H3L 1H1
Père-Marquette	1970	2032	987	49	1072	53	6030, rue Marquette Montréal H2G 2Y2
Pierre-Dupuy	1971	2505	562	22	610	24	2000, rue Parthenais Montréal H2K 3S9
Rosalie-Jetté			72		78		5100, rue Bossuet Montréal H1M 2M4
Saint-Henri	1972	2256	1065	47	1157	51	4115, rue Saint-Jacques Ouest Montréal H4C 1J3
Saint-Louis	1968	672	259	39	281	42	38, av. Fairmount Est Montréal H2T 1C9
Saint-Luc	1961 1970	1880	1553	83	1687	90	6300, ch. de la Côte-Saint-Luc Montréal H3X 2H4
Sophie-Barat	1929 1981	1440	899	62	976	68	1239, boul. Gouin Est Montréal H2C 1B3
Sophie-Barat, annexe	1957		623		677		750, boul. Gouin Est Montréal H2C 1A6
Urgel-Archambault	1957	688	320	47	348	51	8300, rue de Teck Montréal H1L 1H4

Annexe XXII
Commission scolaire English-Montréal : 887 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Contact Youth Horizons	1957		16		18		4880, av. Carillon Montréal H2T 2V8
Doorways			84		93		5440, Notre-Dame Ouest Montréal H4C 1T9
FACE III et IV	1914	1656	138	8	153	9	3449, rue University Montréal H3A 2A8
James Lyng	1967	1788	170	10	189	11	5440, Notre-Dame Ouest Montréal H4C 1T9
John F. Kennedy	1965 1975	1872	526	28	584	31	3030, Villerey Montréal H2A 1E7
John Grant	1923		128		142		275, 36e Avenue Lachine H8T 2A4
John Paul I	1977	588	512	90	589	100	8455, Pré-Laurin Saint-Léonard H1R 3P3
Laurenhill Academy	1961 1984	1064	872	82	989	91	2505, ch. Côte-Vertu Saint-Laurent H4R 1P3
Laurenhill Academy, ann.	1957 1963 1974	1816	287	16	319	18	2355, rue Decelles Saint-Laurent H4M 1C2
Laurier Macdonald	1968 1983	1144	882	80	789	67	7355, Visu Saint-Léonard
Lester B. Person	1976	1840	608	33	675	37	11575, P.-M.-Favier Montréal-Nord H1G 6E5
Marymount Academy	1980	1240	381	32	434	35	5100, ch. De la Côte-Saint-Luc Montréal H3W 2G8
M.I.N.D.	1914		102		113		4563, rue Saint-Urbain Montréal H2T 2V9
Options I	1923	597	44	7	49	8	1741, de Biencourt Montréal H4E 1T4
Options II	1923	597	103	17	114	19	1741, rue de Biencourt Montréal H4E 1T4
Outreach			41		46		9, rue Park Place Westmount H3Z 2K4
Paul VI	1956	336	38	12	43	13	7770, 20e Avenue Montréal H2A 2K9
Program Mile end			48		53		6855, de l'Épée, bureau 301 Montréal H3N 2C7

Annexe XXII
Commission scolaire English-Montréal : 887 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1998-99	%	2004-05	%	
Rosemount	1951 1974	1728	728	42	809	47	3737, rue Beaubien Est Montréal H1X 1H2
Royal Vale	1952	1188	400	34	444	38	5851, av. Somerset Montréal H3X 2A5
Royal West Academy	1931	1008	825	82	917	91	189, av. Easton Montréal-Ouest H4X 1L4
Sir Wilfrid Laurier	1980	1264	433	34	481	38	10821, Gariépy Montréal-Nord H1H 4C8
St. Pius X	1959 1970	1792	297	17	330	18	9855, av. Papineau Montréal H2B 1Z9
St. Raphael	1925	497	39	8	43	9	8735, Henri-Julien Montréal H2M 1M5
Venture			50		56		1741, rue de Biencourt Montréal H4E 1T4
Vézina	1956	522	46	9	51	10	6310, Somerset Montréal H3X 2B8
Vincent Massey	1959	736	586	80	651	88	5825, 27e Avenue Montréal H1T 3J5
Wagar	1983	1168	498	43	553	47	5785, av. Parkhaven Côte Saint-Luc H4W 1X8
Westmount	1981	1064	559	53	621	58	4350, rue Sainte-Catherine Oues Westmount H3Z 1R1

Annexe XXIII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1989-90	%	2004-05	%	
Alphonse-Desjardins	1980		85				226, rue des Alpes, Pont-Viau H7G 3V8
Centre Cartier			98				310, boul. Cartier Ouest, Laval-des-Rapides H7N 2J2
Curé-Antoine-Labelle	1982 1983 1984 1986		2064				216, boul. Marc-Aurèle-Fortin, Ste-Rose
Du Bois	1949 1956		507				1750, montée Masson, St-François H7E 4P2
École nationale de cirque			17				417, rue Berni, Montréal H2Y 3E1
Georges-Vanier	1958		1137				3985, boul. Lévesque Est, St-Vincent-de-P. H7E 2R3
Horizon Jeunesse	1970 1997		1222				155, boul. Sainte-Rose Est, Fabreville H7H 1P2
L'Envolée	1949 1956		780				1750, montée Masson, St-François H7E 4P2
L'Odyssée des jeunes	1979		827				4600, rue Cyrille-Déjean, Auteuil H7K 2S4
Le Virage	1954		359				115, rue Alexandre, Pont-Viau H7G 3L3
Marcel-Vaillancourt	1961		387				150, av. Legrand, Laval-des-Rapides H7N 3T3
Marie-Curie	1972		764				5075, ch. du Souvenir, Chomedey ouest H7W 1E1
Mont-de-la-Salle	1917 1940 1989 1999		845				125, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides H7N 2T6

Annexe XXIII
Commission scolaire de Laval : 831 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1988-89	%	2004-05	%	
Notre-Dame-de-Laval			91				310, boul. Cartier Ouest, Laval-des-Rapides H7N 2J2
Poly-Jeunesse	1973		1429				3578, boul. Sainte-Rose, Fabreville H7P 4K6
Saint-François	1962 1967		279				530, rue Huberdeau, Ste-Dorothée H7X 1P7
Saint-Jean	1962		427				200, boul. de la Concorde Est, Pont-Verd H7G 2C8
Saint-Martin	1961 1972 1994		568				4055, boul. St-Martin Ouest, Chomedey ou H7T 1B7
Saint-Maxime	1963 1971		1209				3680, boul. Lévesque Ouest, Chomedey ou H7V 1E8
Villemaire	1910 1963 1968		304				211, boul. Sainte-Rose, Ste-Rose H7L 1L7

Annexe XXIV
Commission scolaire Marie-Victorin : 984 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions		Utilisation		Adresse
	Agrandmt		1988-89	%	2004-05	%	
André-Laurendeau	1968	2400	2224	93	2406	100	7450, boul. Cousineau Saint-Hubert J3Y 3L4
Antoine-Brossard	1973	2015	1565	78	1693	84	3055, boul. Rome Brossard J4Y 1S9
Charles-Laloyne (Hopital)							3120, boul. Taschereau Greenfield Park J4V 2H1
De la Mosaique	1948						6905, Maricourt Saint-Hubert J3Y 4P4
École sec. Participative	1915	700	198	28	214	31	482, Springfield Greenfield Park J4V 1S1
Gérard-Filion	1963	2250	1656	74	1792	80	1330, Curé-Poirier O Longueuil J4K 2G8
Gérard-Filion (Le Bac)			267		269		1330, Curé-Poirier O Longueuil J4K 2G8
Gérard-Filion (Pav. Boisjoly)			15		16		1255, Beaugard Longueuil J4K 2M3
Hélène-De Champlain	1948	72					2115, Gamache Longueuil J4M43
Internationale Saint-Edmond	1952	829	502	61	543	66	346, Hubert Greenfield Park J4V 1S2
Jacques-Ouellette	1963	90					1240, boul. Norbert Longueuil J4K 2P4
Jacques-Rousseau	1975	2400	1988	83	2151	90	444, boul. de Gentilly E Longueuil J4H 3X7
Mgr-A.-M.-Parent	1971	2550	1897	74	2053	80	3875, Grande-Allée Saint-Hubert J4T 2V8
Notre-Dame	1958	110					695, Duvernay Longueuil J4K 4K9
Notre-Dame-de-Bonsecours	1955						1025, chemin des Prairies Brossard J4X 1E7
Pierre-Brosseau	1979	1000	836	84	905	90	6350, boul. Pelletier Brossard J4X 1M8
Saint-Jean-Baptiste	1953	550	595	108	644	117	700, Duvernay Longueuil J4N 4L1

Annexe XXV
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : 851 (Code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	Construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	Agrandit		1989-90	%	2004-05	%	
Des Érables	1970	96	69	72	63	66	1400, ch. de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6
Deux-Montagnes, polyvalente	1984 1989 1993	1980	1890	95	2288	114	500, ch. des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7
d'Oka	1931 1951 1971	1280	1245	99	1483	118	1700, ch. d'Oka Oka J0N 1E0
des Patriotes	1978 1980	1790	1722	96	2065	115	99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4
du Harfang	1985	720	725	101	868	121	140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0
Hubert-Maisonneuve	1980	675	506	75	607	90	364, rue Académie Rosemère J7A 1Z1
Jean-Jacques-Rousseau	1992	875	860	98	1031	118	2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1
Liberté-Jeunesse	1985	360	265	74	318	88	666, rang Sainte-Philomène Oka J0N 1E0
Pavillon Léopold	1930	60					1700, ch. d'Oka Oka
Pavillon Notre-Dame	1928 1988	300					8, rue Blairville Est Sainte-Thérèse
Rive-Nord	1994	1050	739	70	886	84	400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7
Saint-Gabriel	1955 1963 1989 1999	970	647	67	776	80	8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3
Sainte-Thérèse, polyvalente	1974	2300	2296	100	2753	120	401, boul. du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4

Annexe XXVI
Commission scolaire des Patriotes : 865 (code organisme)
Écoles secondaires et leur utilisation

Nom	construction	Capacité	Inscriptions	Utilisation	Inscriptions	Utilisation	Adresse
	agrandit		1999-00	%	2004-05	%	
De Chambly	1983	850	733	86	839	99	535, boul. Brassard Chambly J3L 6H3
De Montagne	1988	2354	2080	88	2359	100	955, boul. de Montarville Boucherville J4B 1Z6
Du Grand-Coteau	1983	820	797	97	913	111	2020, rue Borduas Sainte-Julie J3E 2G2
Du Mont-Bruno	1978	2276	2180	96	2498	110	221, boul. Clairevue Est St-Bruno-de-Montarville J3V 5J3
École d'éducation internat.		1410	1258	89	1440	102	7445, chemin Chambly Saint-Hubert J3Y 3S3
François-Williams	1965	320	286	89	327	102	950, rue Normandie Saint-Amable J3L 1N0
Le Carrefour	1997	940	884	94	1012	108	123, chemin du Petit-Bois Varennes J3X 1P7
McDonald-Cartier	1968						7445, chemin de Chambly Saint-Hubert J3Y 3S3
Ozias-Leduc	1983	1394	1367	98	1565	112	525, rue Joliet Mont-Saint-Hilaire J3H 3N2
Polybel	1969	1716	1420	83	1626	95	725, de Lévis Bécot J3G 2M1
Richelieu Valley	1967	1316					720, rue Monn McMasterville J3G 1H1

Annexe XXVII
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Terrains vendus

Nom	Année vente	Transaction \$	Adresse
Angers & de l'Église	1980	1.00	5646, rue Angers
Beaubien-Lacordaire	1981	843,900.00	0, Beaubien-Lacordaire
Benjamin-de-Montigny	1988	607.50	4081, rue Monselet
Centre Baril	1981	30,750.00	1686, rue Chambly
Charlevoix	1984	1,500.00	633, rue de Courcelles
Colbert	1985	532,608.00	0, Place de Chazel
Côte Saint-Luc & Westover	1998	2,750,000.00	7450, ch. Côte Saint-Luc
Drolet	1984	28,170.00	0, Drolet-Rachel
Dudemaine & Marcellin-Wilson	1982	364,000.00	0, Dudemaine & Marcellin-Wilson
Dudemaine & Robert-Giffard	1982	114,691.00	0, Dudemaine-Robert-Giffard
Fonteneau	1985	283,690.37	0, Fonteneau
Gameau	1983	32,425.25	1705, rue de la Visitation
Hochelaga	1980	63,500.00	Contrecoeur-Hector
Holy Names	1982	4,500.00	3120, av. Laurier Est
Honoré-Beaugrand	1981	207,000.00	0, Bruxelles-Tellier
King Georges & Merrimac	1981	327,000.00	0, King Georges-Merrimac
Lawrence O'toole	1981	72,750.00	2855, rue Tailon
Marie-Favery		1.00	7750, rue Christophe-Colomb
Meunier-Tolhurst-Gouin	1981	164,219.83	0, Meunier-Tolhurst-Gouin
Mgr Georges-Gauthier	1983	405,600.00	750, boul. Gouin Est
Michel-Bibaud, annexe		188,938.80	4105, 47e Rue, Saint-Michel
Poupart	1984	42,290.00	0, Poupart, au sud de Ontario
Sainte-Hélène	1984		0, Montfort-St-Paul
Saint-Mathieu, annexe	1979	115,000.00	7110, 8e Avenue
Saints-Martyrs-Canadiens	1980	27,373.50	9920, rue Parthenais
Salaberry-Taylor	1979	475,000.00	0, Salaberry-Taylor

Annexe XXVII
Commission scolaire de Montréal : 762 (code organisme)
Terrains vendus

Nom	Année vente	Transaction \$	Adresse
Sarsfield, annexe & St-Charles	1979	190,000.00	1300, rue Island
St-Ann's occupational centre	1982	80,750.00	761, rue Guy
St-Michel & Robert	1981	249,577.50	8699, boul. St-Michel
St-Richard's	1997		5615, rue Parkhaven
Villeray & St-Gérard	1981	155,000.00	7660, rue Châteaubriand
		7,750,843.75	
Liste des terrains achetés			
Duchesneau	1984	9,040.50	2600, rue Fletcher
Métiers de l'aérospatiale	1992	2,351,450.00	5300, Chauveau
Notre-Dame-de-la-Paix	1995	423,000.00	10004, boul. Gouin

Annexe XXVIII
Commission scolaire de Montréal : 782 (code organisme)
Terrains scolaires loués

Nom	Superficie totale	Superficie louée	Adresse
	en m ²	en m ²	
Eulalie-Durocher	10084.29	10084.29	Sud d'Hochelaga / Est de Letourneau Montréal
François-de-Laval	279.81	279.81	Av. de Bois-de-Boulogne Montréal
Louis-Hébert	1933.96	1933.96	Est de la 6e Avenue / Sud de St-Zotique
Marie-Anne	3775.11	3775.11	Est St-Laurent, entre Beaubien et St-Zotique
Métiers de l'automobile	721.84	721.84	Haut du 5455, rue Saint-Denis Montréal
Nazareth	24.15	24.15	Rues Jeanne-Mance et Laurier
Our Lady Of Charity	4991.00	4991.00	Intersection Jarry et 1re Avenue
Port Royal	9118.34	9118.34	Entre St-Laurent et Laver / Sauvé et Port-Royal
Saint-Brendan	190.63	190.63	Rue Bellechasse, entre 9e et 10e Avenue Montréal
Saint-Eugène	668.88	668.88	6255, 13e Avenue Montréal
Saint-Gérard	79.50	79.50	8527, rue Berri Montréal
Sainte-Cécile	673.54	673.54	7230, av. de Gaspé Montréal
Salaberry	1832.49	1832.49	1710, rue Beaudry Montréal
Sophie-Barat	9858.31	9858.31	Coin Nord boul. Gouin et av. St-Charles
St-Ann's	762.00	762.00	Rues Ottawa et Eleonor
St-Pius, annexe	1922.54	1922.54	Nord Sauvé, entre Christophe-Colomb et Papineau
	46926.39	46926.39	

Annexe XXIX

Grille de programmation des équipements éducatifs en milieu urbain

SERVICES ÉDUCATIFS	
Maternelle de 40 enfants	1 établissement par 3.000 personnes, situé au maximum à de 200 à 400 m des habitations.
École élémentaire de 325 à 650 élèves	1 établissement par 1.000 à 4.000 personnes, situé au maximum à de 400 à 800 m des habitations.
École secondaire de 1.500 élèves	1 établissement par 10.000 personnes, situé au maximum à 1,5 km des habitations.
Cégep de 2000 étudiants	1 établissement par 10.000 à 100.000 personnes.
Université	1 établissement par 200.000 à 300.000 personnes.

Source : Tiré de Guay, P.-Y., *Introduction à l'urbanisme, Approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal : Modulo Éditeur, p. 157.